

ARCHOS

ARCHOS

Société anonyme au capital de 22.665.448 euros
Siège social : 12, rue Ampère - ZI Igny - 91430 Igny
343 902 821 RCS Evry

DOCUMENT DE REFERENCE 2018



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a enregistré le présent document de référence le 2 octobre 2018 sous le numéro R.18-067. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de référence (le « **Document de Référence** ») sont disponibles sans frais auprès d'Archos au 12, rue Ampère - ZI Igny - 91430 Igny, ainsi que sur les sites Internet d'Archos (www.archos.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

ARCHOS

PREAMBULE

Définitions

La société ARCHOS SA est dénommée « **Archos** », ou « **Archos SA** » ou la « **Société** ». Le « **Groupe** » ou le « **Groupe Archos** » désigne Archos SA et ses filiales directes et indirectes, telles que décrites dans le chapitre 7 « Organigramme » du présent Document de Référence.

Le terme « **Document de Référence** » désigne le présent document de référence enregistré par l'AMF.

Avertissement

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document de Référence contient, notamment au chapitre 6 « Description du marché et des activités d'Archos », des informations relatives aux marchés sur lesquels le Groupe est présent et à sa position concurrentielle, y compris des informations relatives à la taille des marchés et aux parts de marché.

Sauf indication contraire, les informations figurant dans le présent Document de Référence relatives aux parts de marché et à la taille des marchés pertinents du Groupe sont des estimations du Groupe, elles ne constituent pas des données officielles et ne sont fournies qu'à titre indicatif. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Les informations publiquement disponibles, que le Groupe considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. Le Groupe ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. En outre, les concurrents du Groupe pourraient définir le marché d'une façon différente.

Compte tenu des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités du Groupe pourraient ainsi évoluer de manière différente de celles décrites dans le Document de Référence. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, notamment des obligations découlant du règlement général de l'AMF.

Informations prospectives

Le présent Document de Référence contient des indications sur les perspectives et axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « penser », « avoir pour objectif de », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « croire », « devoir », « pourrait », « souhaite » ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire.

Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du Document de Référence et contiennent des données

ARCHOS

relatives aux intentions, estimations et objectifs du Groupe concernant notamment le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie du Groupe.

Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document de Référence sont données uniquement à la date du présent Document de Référence. Le Groupe ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document de Référence, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, notamment des obligations découlant du règlement général de l'AMF. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; il ne peut donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risque décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du présent Document de Référence avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, l'image, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par le Groupe à la date du présent Document de Référence, pourraient avoir un effet défavorable et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Glossaire

Un glossaire définissant certains termes techniques ainsi que les abréviations utilisées dans le présent Document de Référence figure au chapitre 26 du présent Document de Référence.

ARCHOS

1	PERSONNES RESPONSABLES.....	1
1.1	Nom et fonction du responsable du Document de Référence.....	1
1.2	Attestation du responsable du Document de Référence.....	1
2	CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	2
2.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	2
2.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	2
2.3	Commissaires aux comptes ayant démissionné.....	2
3	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	3
3.1	Compte de résultat résumé.....	3
3.2	Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par secteurs.....	3
3.3	Bilan résumé.....	4
3.4	Flux de trésorerie résumés.....	4
4	FACTEURS DE RISQUE.....	5
4.1	Risques liés à l'activité de la Société.....	5
4.1.1	Risques liés aux produits.....	5
4.1.2	Risques fournisseurs.....	7
4.1.3	Risques clients.....	9
4.1.4	Risques liés aux stocks.....	9
4.1.5	Risques liés au transport.....	10
4.1.6	Risques liés à la maîtrise du développement de l'activité.....	11
4.1.7	Risque de dilution.....	11
4.2	Risques liés à la dépendance de la Société à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés.....	12
4.3	Risques liés au secteur d'activité de la Société.....	12
4.3.1	Risques liés à la concurrence.....	12
4.3.2	Risques liés à la baisse des prix des produits électroniques grand public.....	13
4.3.3	Risques liés à l'environnement économique et géopolitique.....	13
4.3.4	Risque de saisonnalité.....	13
4.4	Risques de marché et de crédit.....	14
4.4.1	Risque de change.....	14
4.4.2	Risque lié aux taux d'intérêt.....	14
4.4.3	Risque de liquidité.....	15
4.4.4	Risque sur actions.....	15
4.4.5	Risques liés aux impôts différés.....	15
4.4.6	Risque de crédit.....	16
4.4.7	Risque pays.....	16
4.5	Risques juridiques.....	16
4.5.1	Faits exceptionnels et litiges.....	16
4.5.2	Risques liés à la propriété intellectuelle.....	17
4.5.3	Réglementation et risques liés à son évolution.....	18
4.5.4	Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles.....	19
4.6	Assurance et couverture des risques.....	19
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR.....	22
5.1	Histoire et évolution de la Société.....	22
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de la Société.....	22
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de la Société.....	22
5.1.3	Date de constitution et durée de la Société.....	22
5.1.4	Siège social et forme juridique de la Société.....	22
5.1.5	Evénements importants dans le développement des activités de la Société.....	22

ARCHOS

5.2	Investissements	25
5.2.1	Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices	25
5.2.2	Principaux investissements en cours	25
5.2.3	Investissements futurs	25
5.2.4	Principaux investissements ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction.....	25
6	DESCRIPTION DU MARCHE ET DES ACTIVITES D'ARCHOS	26
6.1	Principales activités.....	26
6.1.1	Stratégie	26
6.1.2	Les produits et leur positionnement.....	28
6.1.3	La recherche et développement, centrée sur les marchés à fort potentiel	33
6.1.4	Un réseau de commercialisation international.....	34
6.1.5	Les partenariats stratégiques.....	36
6.1.6	La maîtrise de l'approvisionnement et de la production.....	36
6.1.7	L'organisation de la logistique et du service après-vente.....	37
6.2	Les marchés du Groupe et leurs facteurs de développement.....	37
6.2.1	Marché des solutions mobiles	37
6.2.2	Marché Intelligence Artificielle	42
6.2.3	Marché Sécurité des crypto-monnaies	44
6.3	Evènements exceptionnels	47
6.4	Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels.....	47
6.5	Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	47
6.6	Informations sociétales et environnementales	47
6.7	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.....	57
7	ORGANIGRAMME	61
7.1	Description du Groupe.....	61
7.2	Liste des filiales	62
8	PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, EQUIPEMENTS.....	66
8.1	Immobilisations corporelles.....	66
8.2	Immobilisations corporelles et environnement	66
8.2.1	Information relative à la pollution	66
8.2.2	Situation de l'immeuble au regard de la réglementation relative à l'amiante	66
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT.....	67
9.1	Examen de la situation financière de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de l'exercice clos au 31 décembre 2016	67
9.2	Examen de la situation financière de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice clos au 31 décembre 2015	69
9.3	Examen de la situation financière du semestre clos le 30 juin 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	71
9.4	Examen du compte de résultat consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2017, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015.....	72
9.4.1	Compte de résultat – Exercices 2017, 2016 et 2015.....	72
9.4.2	Compte de résultat – Semestriels au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017	74
9.4.3	Stratégie ou facteur pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société	75
10	TRESORERIE ET CAPITAUX	76
10.1	Informations simplifiées sur les capitaux de l'émetteur	76
10.2	Flux de trésorerie	78
10.3	Conditions d'emprunts et structure de financement	79

ARCHOS

10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux.....	80
10.5	Sources de financement relatives aux investissements futurs de la Société et à ses immobilisations corporelles	81
11	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	82
11.1	Recherche et développement.....	82
11.2	Propriété intellectuelle	85
11.2.1	Brevets.....	85
11.2.2	Licences	90
11.2.3	Marques	91
11.2.4	Modèles.....	95
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	96
12.1	Tendances ayant affecté l'activité, depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2017 jusqu'à la date du Document de Référence.....	96
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	96
13	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	97
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	98
14.1	Conseil d'administration et Direction Générale	98
14.1.1	Membres du Conseil d'administration.....	98
14.1.2	Direction Générale	100
14.1.3	Expérience des dirigeants et administrateurs.....	101
14.1.4	Liens familiaux.....	101
14.1.5	Déclaration relative aux mandataires sociaux et dirigeants.....	101
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	102
15	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	103
15.1	Rémunérations et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux	103
15.2	Rémunérations et avantages versés aux administrateurs.....	106
15.3	Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	106
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	109
16.1	Mandats des membres des organes d'administration et de direction.....	109
16.2	Contrats de services liant les mandataires sociaux avec la Société.....	109
16.3	Comités spécialisés	109
16.3.1	Comité des Nominations et des Rémunérations	109
16.3.2	Comité d'Audit	110
16.3.3	Comité Stratégique	111
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	111
16.5	Politique de diversité des profils et des expériences des administrateurs	113
17	SALARIES	114
17.1	Effectifs à la fin de la période couverte	114
17.2	Participations et stock-options des mandataires sociaux.....	114
17.2.1	Participations directes et indirectes dans le capital social.....	114
17.2.2	Stock-options attribuées aux mandataires sociaux et attributions gratuites d'actions	114
17.3	Participations et stock-options des salariés.....	115
17.3.1	Stock-options.....	115
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	117
18.1	Répartition du capital social et des droits de vote à la date du Document de Référence	117
18.2	Evolution de l'actionnariat sur trois ans	118
18.3	Droits de vote différenciés.....	118
18.4	Contrôle de la Société	118

ARCHOS

18.5	Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle	119
19	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	120
19.1	Conventions conclues avec des apparentés	120
19.2	Conventions soumises à la procédure des conventions réglementées.....	121
19.2.1	Conventions réglementées	121
19.2.1	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.....	122
19.2.2	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.....	125
19.2.3	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.....	128
20	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR.....	131
20.1	Comptes consolidés résumés au 30 juin 2018.....	131
20.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle pour la période du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2018	145
20.3	Comptes consolidés au 31 décembre 2017	147
20.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017	185
20.5	Comptes consolidés au 31 décembre 2016	191
20.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016	236
20.7	Comptes consolidés au 31 décembre 2015	238
20.8	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015	283
20.9	Informations financières pro forma.....	285
20.10	Etats financiers.....	285
20.11	Vérification des informations financières historiques annuelles	285
20.12	Date des dernières informations financières.....	285
20.13	Informations financières intermédiaires et autres.....	285
20.14	Dividendes.....	285
20.15	Procédures judiciaires et arbitrage.....	285
20.16	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	285
20.17	Honoraires des Commissaires aux comptes	286
21	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	287
21.1	Capital social	287
21.1.1	Montant du capital social.....	287
21.1.2	Titres non représentatifs du capital	287
21.1.3	Actions détenues par la Société, pour son compte ou par ses filiales.....	287
21.1.4	Autres titres donnant accès au capital.....	288
21.1.5	Capital social autorisé	291
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option	295
21.1.7	Historique du capital social	295
21.2	Acte constitutif et statuts	296
21.2.1	Objet social.....	296
21.2.2	Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la Société	296
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société	298
21.2.4	Modification des droits des actionnaires	298
21.2.5	Assemblées Générales	299

ARCHOS

21.2.6	Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.....	299
21.2.7	Conditions particulières régissant les modifications du capital.....	299
22	CONTRATS IMPORTANTS.....	300
22.1	Accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI).....	300
22.2	Contrat d'émission d'OCEANE avec le fonds YA II PN, Ltd.....	300
22.3	Mobile Applications Distribution Agreement (« MADA ») avec Google Inc.....	300
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS.....	301
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC.....	302
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	303
26	GLOSSAIRE	304

ARCHOS

1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Nom et fonction du responsable du Document de Référence

Monsieur Loïc Poirier, Directeur Général d'ARCHOS
12, rue Ampère – 91430 Igny
T : 01 69 33 16 90

1.2 Attestation du responsable du Document de Référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, la société PricewaterhouseCoopers Audit et FB Audit & Associés, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence. »

Igny, le 2 octobre 2018

Monsieur Loïc Poirier

Directeur Général d'ARCHOS

ARCHOS

2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine cedex
Représenté par Monsieur Thierry Charron

Renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2015 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

FB Audit & Associés

88, rue de Courcelles- 75008 Paris
Représenté par Monsieur Jean-Luc Guedj

Renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Christophe Georghiou

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly sur Seine cedex

Nommé lors de l'Assemblée Générale du 26 juin 2015 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et qui se tiendra en 2021.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Société Emmesse Conseil et Audit

217 rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris
Représentée par Monsieur Michel Sudit

Renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2013 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et qui se tiendra en 2019.

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

2.3 Commissaires aux comptes ayant démissionné

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ni de mise à l'écart du contrôleur légal.

ARCHOS

3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les principales données comptables et opérationnelles du Groupe pour les trois derniers exercices, extraites des comptes consolidés IFRS de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015.

Ces données doivent être lues avec les informations contenues dans les chapitres 9 « Examen de la situation financière et du résultat », 10 « Trésorerie et capitaux » et 20 « Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur » du présent Document de Référence.

3.1 Compte de résultat résumé

Compte de résultat simplifié	Exercice clos le 31 décembre			6 mois au 30 juin	
	2017	2016	2015	2018	2017
<i>En milliers d'euros</i>					
Chiffre d'affaires	114 121	154 549	158 660	32 293	50 358
Marge brute	23 993	32 599	26 072	5 525	11 749
Charges d'exploitation	27 713	32 532	27 394	9 758	15 086
EBITDA (1)	(2 680)	2 270	756	(4 034)	(2 432)
Résultat opérationnel courant	(3 721)	67	(1 322)	(4 233)	(3 337)
Autres produits et (charges) opérationnels	(934)	(3 802)	(504)	(499)	231
Résultat opérationnel	(4 654)	(3 735)	(1 826)	(4 732)	(3 106)
Résultat financier	(1 503)	597	14	(187)	(1 233)
Impôts sur les bénéfices	(340)	(273)	(201)	(174)	(257)
Résultat net	(6 498)	(3 412)	(2 013)	(5 092)	(4 596)

(1) L'EBITDA (Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations) est un indicateur utilisé par la direction de la Société pour mesurer la performance opérationnelle et financière et prendre des décisions d'investissement et d'allocation des ressources. Le sous-total EBITDA n'est pas nécessairement comparable à des indicateurs à l'appellation similaire présentés par d'autres entreprises. Il ne saurait se substituer au résultat opérationnel courant car les effets des amortissements et des dépréciations qui en sont exclus peuvent l'impacter de manière significative.

Les informations détaillées sont fournies en Section 9.4 du présent Document de Référence.

3.2 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel par secteurs

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre			Exercice clos le 31 décembre			Exercice clos le 31 décembre		
	2017			2016			2015		
	ARCHOS	INSTRUMENT	TOTAL	ARCHOS	INSTRUMENT	TOTAL	ARCHOS	INSTRUMENT	TOTAL
Chiffre d'affaires	102 881	11 240	114 121	144 438	10 111	154 549	150 238	8 422	158 660
En % du Chiffre d'affaires	90%	10%	100%	93%	7%	100%	95%	5%	100%
Résultat opérationnel courant	-4 135	414	-3 721	17	50	67	-533	-789	-1 322

En milliers d'euros	6 mois au 30 juin			6 mois au 30 juin		
	2018			2017		
	ARCHOS	INSTRUMENT	TOTAL	ARCHOS	INSTRUMENT	TOTAL
Chiffre d'affaires	26 805	5 488	32 293	44 075	6 283	50 358
En % du Chiffre d'affaires	83%	17%	100%	88%	12%	100%
Résultat opérationnel courant	-4 860	627	-4 233	-3 499	162	-3 337

ARCHOS

L'information par secteur opérationnel est directement établie sur la base de la méthodologie de suivi et d'analyse des performances au sein de la Société. Les secteurs opérationnels présentés ci-dessus sont identiques à ceux figurant dans l'information communiquée régulièrement au Conseil d'administration et au Comité de Direction (principal décideur opérationnel) de la Société.

Les secteurs opérationnels correspondent aux activités commerciales telles que leur performance est analysée par le Comité de Direction. Depuis 2016, le groupe ARCHOS analyse cette activité selon une ventilation ARCHOS / « B to C » et LOGIC INSTRUMENT / « B to B ».

3.3 Bilan résumé

Etat de la situation financière	6 mois au		Exercice clos le 31 décembre	
	30 juin			
En milliers d'euros	2018	2017	2016	2015
Actif non courant	5 551	5 166	6 629	6 452
<i>dont frais de recherche et développement</i>	1 518	1 428	1 188	2 138
<i>dont écarts d'acquisition</i>	525	524	525	525
<i>dont autres immobilisations incorporelles et corporelles</i>	742	632	708	457
<i>dont autres actifs non courants</i>	2 629	2 271	3 899	3 024
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	137	311	309	308
Stocks	35 742	41 086	35 329	33 672
Clients	19 873	26 122	35 643	36 507
Autres actifs courants	7 414	7 527	11 259	12 904
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 109	17 598	18 488	12 431
Total Actif	80 690	97 499	107 348	101 966
Capitaux propres	35 348	40 417	43 986	38 133
Passif non courant	11 417	12 394	12 731	6 559
<i>dont Dettes financières non courantes</i>	10 495	10 735	10 605	4 692
<i>dont autres provisions non courantes</i>	922	1 659	2 126	1 867
Passif courant	33 924	44 688	50 630	57 274
<i>dont Dettes financières courantes</i>	7 558	14 242	19 529	29 264
<i>dont Fournisseurs</i>	12 181	15 272	18 198	13 502
<i>dont Autres dettes et autres provisions</i>	14 185	15 174	12 903	14 508
Total Passif	80 690	97 499	107 348	101 966

Les informations détaillées sont fournies en Sections 9.1 à 9.3 du présent Document de Référence.

3.4 Flux de trésorerie résumés

Tableau des flux de trésorerie consolidés simplifié	6 mois au		Exercice clos le	
	30 juin		31 décembre	
En milliers d'euros	2018	2017	2016	2015
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net	(8 676)	(2 783)	(1 494)	(1 388)
Variation du BFR	10 868	3 510	3 392	(6 533)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	79	162	151	(1 492)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(7 759)	(1 780)	4 008	11 190
Variation de trésorerie	(5 488)	(890)	6 057	1 777

Les informations détaillées sont fournies en Section 10.2 du présent Document de Référence.

ARCHOS

4 FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à examiner l'ensemble des informations contenues dans le présent Document de Référence, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquiescer ou de souscrire des actions de la Société. Dans le cadre de la préparation du présent Document de Référence, le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés dans le présent chapitre n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent Document de Référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

4.1 Risques liés à l'activité de la Société

Les principaux risques opérationnels de la Société sont ceux qui peuvent interrompre ou compromettre la continuité de son exploitation dans ses activités de conception, de production ou de distribution de ses produits ou qui peuvent mettre en péril son personnel ou ses actifs matériels ou immatériels et notamment :

4.1.1 Risques liés aux produits

4.1.1.1 Risques liés à l'incapacité de la Société à développer des produits correspondant aux attentes des clients dans des conditions économiques acceptables

La réussite de la Société dépend, en grande partie, de l'acceptation par les clients des produits qu'elle offre, qui peut être affectée par de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent notamment les goûts du public, la publicité, la disponibilité de produits alternatifs, la situation économique d'ensemble et d'autres facteurs externes qui peuvent évoluer rapidement. Il est extrêmement difficile de prédire avec exactitude le niveau d'acceptation du grand public et sa demande future d'offres et services, existants ou à venir, ainsi que la taille, la composition et la croissance future des marchés sur lesquels évolue la Société. La Société pourrait être incapable de s'adapter à cette demande en constante évolution, ce qui pourrait fortement réduire la demande de ses produits et avoir un effet immédiat et significatif sur sa situation financière et son résultat d'exploitation. La Direction dispose d'un système d'informations fiable de suivi des ventes et se tient à l'écoute de la concurrence pour anticiper au mieux les mouvements de marché et en limiter les à-coups, qu'ils soient positifs ou négatifs.

De même, si son offre de nouveaux produits n'était pas perçue comme suffisamment différenciée par les consommateurs par rapport à des produits existants ou si les prix auxquels la Société envisageait de proposer ses produits n'étaient pas acceptables par le marché, la Société devrait soit les réduire, soit accepter de ne vendre qu'une fraction de la quantité qu'elle avait initialement prévue de vendre.

Cette inadaptation aux attentes du marché ou incapacité à attirer des consommateurs aurait une influence négative sur le chiffre d'affaires de la Société, sur ses marges et son résultat. Et quand bien même la Société serait en mesure de produire des produits en phase avec les attentes des segments de marché visés, mais dans des conditions économiques ne répondant pas aux critères de rentabilité qu'elle s'est fixés, ses marges et donc son résultat pourraient en être affectés.

ARCHOS

4.1.1.2 Risques liés au développement de nouveaux produits

L'étude, la conception et le développement de nouveaux produits requièrent du temps et la mobilisation des ressources internes et/ou externes de la Société. La Société peut, pour de multiples raisons techniques, commerciales ou autres, ne pas être en mesure de lancer un produit qu'elle a identifié comme étant adapté à un segment de marché qui lui semble porteur ou ne pas être en mesure de lancer un tel produit à temps. Cela peut être le cas pour tout projet en cours et non abouti.

L'échec commercial d'un produit développé ou le retard dans le lancement d'un produit par la Société serait non seulement de nature à nuire à sa crédibilité vis-à-vis de ses partenaires et à dégrader son chiffre d'affaires, mais grèverait également, notamment du fait des coûts de développement engagés, ses résultats et sa situation financière. Ce facteur serait d'autant plus important que le nombre de produits qu'elle aurait développés serait limité.

4.1.1.3 Risques liés à des dysfonctionnements des produits commercialisés par la Société

La Société ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. Le dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société pourrait entraîner de nouvelles dépenses de recherche et développement, monopoliser des ressources techniques et économiques et entacher la réputation commerciale de la Société.

La Société risquerait également de devoir engager des dépenses significatives du fait de retours de produits par ses clients. Le risque de défaut épidémique lié à une malfaçon ou un problème circonstancié relatif à un composant stratégique embarqué dans les produits fabriqués par la Société pourrait avoir de lourdes conséquences financières. En effet, des coûts non prévus de rappel de produits, prise en charge logistique, frais de main d'œuvre corrective, remplacement de pièces défectueuses et pénalités contractuelles sont susceptibles de grever lourdement les ressources financières de la Société. De tels coûts pourraient engendrer une réduction notable de la trésorerie de la Société et réduire de manière significative sa rentabilité. La Société pourrait également être amenée à accorder des réductions à ses clients sur des commandes futures, ce qui affecterait ses bénéfices. Enfin, la Société pourrait être amenée à perdre certains clients, ce qui serait susceptible d'affecter significativement son chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une charte qualité début 2005, applicable à tous les sous-traitants du Groupe, afin de contrôler la réception des marchandises, le cahier des charges de la production et celui de l'assemblage. Le Groupe a également mis en place des procédures d'inspection en bout de chaîne (mur qualité) avec des process rigoureux de validation des étapes de finalisation des produits en phase de lancement et de contrôles sur les produits finis en période de production.

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année. Voir la note 2.16 en annexe des comptes consolidés présentés en Section 20.3 du présent Document de Référence.

ARCHOS

4.1.1.4 Risques liés à la dépendance vis-à-vis de développements tiers

La Société utilise des technologies tierces sur certains aspects logiciels. L'incapacité des fournisseurs de solutions à maintenir ou à faire évoluer ces solutions pourrait amener la Société à devoir rechercher des solutions comparables (si elles existent) et il pourrait en résulter des retards dans la fourniture de versions de programmes ou des surcoûts imprévisibles. Par exemple, la Société utilise des technologies logicielles de Google (système Android), Microsoft ou Amazon qui évoluent fréquemment. L'absence de mise à niveau de ces systèmes par Google, Microsoft ou Amazon ou la non disponibilité pour le Groupe des évolutions de ces systèmes ou technologies pourrait avoir un impact sur la performance des produits (par rapport à des produits concurrents) ou sur le calendrier de sortie des nouveaux produits. Selon la Société, il est de l'intérêt de ces grands groupes de faciliter l'accès à leurs services au plus grand nombre de fabricants et fournisseurs de services et les régulations notamment européennes en matière de protection à l'encontre des abus de position dominante sont susceptibles de maintenir cette situation, mais la Société ne peut fournir de garantie que ces stratégies n'évolueront pas dans le futur.

4.1.2 Risques fournisseurs

Sur la base des 6 premiers mois de l'année 2018, les achats du Groupe avec les 10 premiers fournisseurs représentaient 50% du total des achats.

La Société estime que son développement repose sur sa capacité à établir et maintenir des relations de grande qualité avec un certain nombre de partenaires asiatiques. La totalité de la production est sous-traitée à ces différents partenaires. Cette relation requiert le maintien d'une présence forte en Asie. Depuis 2009, avec l'évolution de son modèle stratégique, le Groupe étend le nombre des partenaires auprès desquels il s'approvisionne en produits finis, lesquels sont sélectionnés et retravaillés sur le plan du design et des fonctionnalités avant leur mise en production.

La Société n'est pas tenue contractuellement par des commandes fermes à plus de 3 mois. Les commandes sont généralement révisables à la hausse ou à la baisse dans un délai de 1 à 2 mois selon la nature des produits.

Si l'un de ces sous-traitants mettait fin au contrat le liant à la Société, si l'un de ces contrats n'était pas renouvelé, si la qualité des relations entre l'un des sous-traitants et la Société se détériorait, ou si l'un des sous-traitants actuels n'était pas en mesure de s'adapter à la progression technologique des produits, la Société devrait chercher de nouveaux partenaires locaux et nouer une relation avec eux. La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de nouer de tels partenariats. Le cas échéant, leur mise en place pourrait nécessiter une durée plus ou moins longue, la Société ne maîtrisant pas la durée de mise en place desdits partenariats. De plus, il ne peut être garanti que le nouveau partenaire de la Société serait à même de fournir une prestation de même nature que celle de son ancien sous-traitant, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les résultats de la Société, sa situation financière et ses perspectives de croissance.

Par ailleurs, la défaillance d'un de ces sous-traitants serait susceptible d'entraîner des retards dans les livraisons de la Société, ce qui pourrait affecter négativement les ventes, les résultats et la réputation de la Société. Ces retards pourraient avoir des conséquences encore plus importantes s'ils devaient survenir pendant la période de pic d'activité pour la vente des produits de la Société, à savoir en fin d'année.

A titre d'exemple, en fin d'année 2008, la Société a dû faire face à la défaillance d'un de ses sous-traitants (retards de production et problèmes de qualité) entraînant des retards significatifs grevant

ARCHOS

les ventes de fin d'année de la Société. La Société a ainsi procédé au transfert des outils de production, du stock de composants et des produits semi-finis du site du sous-traitant défaillant aux autres sous-traitants capables d'accueillir et absorber ce flux de production.

Depuis cette date, quelques usines sous-traitantes ont fait faillite et pour certaines d'entre elles, la Société a passé des montants en pertes (correspondant principalement à des acomptes payés par la Société et non récupérés à la suite des fermetures des sociétés, de l'ordre de 50 à 150 k\$ - montants considérés non significatifs par la Société).

En 2014, la Société a assigné un de ses fournisseurs, PC Partner (« PCP »), pour crise épidémique concernant la fabrication des tablettes de génération 7 à 10 confiées à PCP entre 2009 et 2012. Ce litige a été résolu courant 2015. Voir section « Faits marquants » de l'annexe aux comptes consolidés figurant en Section 20.7 du présent Document de Référence.

Sur l'essentiel des produits, les sites de production des fournisseurs sont de dimensions importantes et disposent de capacités de production dépassant largement les besoins de la Société. Les sous-traitants sélectionnés sont notoirement connus sur le plan international et travaillent également pour d'autres acteurs de l'électronique grand public. Cette situation présente des avantages sur le plan de la qualité des produits et des process industriels, mais peut présenter un inconvénient dans certains cas et notamment si les autres clients de ces fournisseurs, qui sont pour certains des acteurs majeurs du secteur, venaient à mobiliser une part importante des capacités de production des fournisseurs. La Société pourrait dans ce cas avoir des difficultés à placer des commandes de moindre importance que ses concurrents.

Par ailleurs, dans ces mêmes situations de commandes importantes des acteurs majeurs du secteur, il est possible que les approvisionnements en composants (écrans, processeurs, modules de communication, etc.) puissent être difficiles pour les fournisseurs de la Société.

Bien que la Société s'efforce d'assurer un suivi de la qualité de ses produits et services, cette dépendance à des sources extérieures est susceptible de réduire la capacité de la Société à s'assurer que des technologies ou des composants défectueux ou de qualité médiocre provenant de l'extérieur du Groupe ne pénètrent ses produits.

Cette dépendance de la Société vis-à-vis de fournisseurs pourrait également exposer la Société aux conséquences résultant de violations par ces fournisseurs des réglementations applicables et des droits de propriété intellectuelle de tiers afférents aux produits qu'ils fabriquent et fournissent à la Société. A titre d'exemple, le choix stratégique de se tourner vers un fournisseur de microprocesseur particulier peut entraîner une très forte dépendance de la Société à la fois au niveau de la technologie embarquée et des risques de violations de droits de propriété intellectuelle inhérente au produit sélectionné.

La Société pourrait également être exposée aux effets des retards de production ou d'autres défauts d'exécution par les fournisseurs (retards de livraison, pénurie de composants, etc.), ce qui pourrait affecter négativement et de manière significative les ventes, les résultats et la réputation de la Société. Par ailleurs, en cas de défaillance de fournisseurs de certains de ses produits, la Société pourrait ne pas être en mesure de les remplacer rapidement et une telle situation pourrait impacter les prix d'achats et les marges du Groupe. La durée de vie des produits distribués par la Société est de nature à amplifier ce facteur.

ARCHOS

4.1.3 Risques clients

Le Groupe commercialise ses produits dans de nombreux pays auprès des acteurs de la grande distribution, spécialisée ou généraliste, et en utilisant également les services de quelques grossistes permettant d'adresser plus largement des enseignes plus localisées. Bien qu'ARCHOS s'attache à minimiser sa dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs clients, la grande distribution de produits électroniques et informatiques s'étant beaucoup concentrée depuis plusieurs années, la majorité de son activité se répartit, dans chaque pays, sur un nombre assez faible de clients.

Au cours du premier semestre 2018, les 5 premiers clients du Groupe réalisent 39% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Dans un marché relativement concentré, la perte d'un des principaux clients de la Société pourrait entraîner une baisse de son chiffre d'affaires, si la Société n'était pas en mesure d'attirer de nouveaux clients. De plus, même si la Société parvenait à attirer de nouveaux clients, ceux-ci pourraient ne pas avoir besoin du même niveau de produits que les clients perdus ou pourraient demander des conditions de paiement différentes.

Par ailleurs, la Société est susceptible de ne pas pouvoir recouvrer certaines créances en totalité ou en partie, ce qui aurait un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière. La Société n'est pas à l'abri de potentielles applications de procédures de sauvegarde ou de mise en œuvre de droit des entreprises en difficultés pour certains de ses clients distributeurs susceptibles d'affecter le recouvrement de certaines de ses créances ; les risques d'impayés sont augmentés dans le contexte économique actuel de crise mondiale. La Société, pour se couvrir autant que faire se peut contre le risque de défaillance de ses clients, a souscrit une assurance-crédit (voir Section 4.6 du présent Document de Référence) couvrant la majeure partie de son risque client.

A titre d'exemple, sur le deuxième semestre 2008, la Société avait été confrontée à la défaillance d'un de ses clients américains, le groupe Circuit City, cette défaillance ayant entraîné le provisionnement à 100 % des créances sur ce client, pour un montant de 581 milliers d'euros. Cette créance n'était pas couverte par une police d'assurance-crédit, ce type de couverture n'étant pas extensible aux créances américaines à un coût raisonnable.

Voir également la note 10 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en Section 20.3 du présent Document de Référence.

4.1.4 Risques liés aux stocks

Les produits en stocks représentent une valeur nette de 35.742 milliers d'euros au 30 juin 2018 (voir la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels figurant en Section 20.1 du présent Document de Référence). Rapportés aux ventes nettes des 12 derniers mois (soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018), ils représentent environ 4,5 mois de chiffre d'affaires.

Les stocks du Groupe sont répartis entre la Société et ses filiales, les sous-traitants du Groupe et les clients du Groupe.

La Société est, d'une part, exposée à un risque de rupture de stocks et de surstock, dans le cas d'une demande réelle non conforme aux prévisions. Dans l'éventualité où les produits de la Société viendraient à ne plus être disponibles du fait d'une rupture de stocks, sa réputation pourrait en être altérée, ce qui pourrait nuire à ses efforts commerciaux et marketing. Dans l'éventualité où les produits de la Société viendraient à ne pas s'écouler de manière satisfaisante, la Société pourrait

ARCHOS

alors avoir à concéder des baisses de prix significatives. Le risque de rupture de stock est également lié aux risques liés au transport (voir section 4.1.5 du présent Document de Référence).

La Société est, d'autre part, soumise à un risque d'obsolescence des produits en stocks dû à l'apparition éventuelle de nouvelles technologies et/ou à l'impossibilité d'écouler de tels produits. Une telle situation pourrait affecter la trésorerie de la Société et réduire de manière significative sa rentabilité.

Afin de réduire le risque de rupture de stocks ou d'obsolescence, la Société a opéré, en février 2010, un changement important de son modèle industriel vers un modèle « clé en main » consistant à acquérir des produits finis directement commercialisables et non plus des composants à faire assembler. Néanmoins, compte tenu du long délai d'approvisionnement de certains composants, la Société ne peut toutefois pas s'ajuster, à la hausse ou à la baisse, dans un délai inférieur à un ou deux mois, selon la nature des produits.

Enfin, la Société doit faire face à des risques liés à la destruction, au vol ou à la détérioration des produits vendus par la Société. En effet, la destruction des stocks, notamment par incendie, entraînerait une interruption temporaire ou un ralentissement des expéditions. La Société a souscrit une assurance multirisque industrielle couvrant les pertes sur stocks ainsi que la perte d'exploitation liée (voir section 4.6 du présent Document de Référence).

Le risque de vol ou de détérioration des produits durant la période de stockage et durant la période de transport est significatif du fait de la nature même des produits vendus par la Société. La Société ne peut pas garantir que de tels destructions, vols ou détériorations n'interviendront pas, et que s'ils interviennent, ils n'auront pas un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation de la Société. A titre préventif, la Société a mis en place un système de sécurisation de ses locaux et a souscrit une assurance transport (voir section 4.6 du présent Document de Référence).

4.1.5 Risques liés au transport

ARCHOS a la responsabilité du transport de la Chine (Hong Kong) vers ses marchés de distribution. Les principaux incoterms¹ utilisés sont DDP² ou FOB³.

Le risque de vol est couvert par une police d'assurance transport (voir section 4.6 du présent Document de Référence). La Société recourt à différents transporteurs et à différents moyens de transport (mer et air).

Outre le risque d'accident ou de vol, le transport des produits du Groupe supporte le risque lié aux éventuels mouvements de grève qui peuvent bloquer les produits au cours de leurs trajets. Ces situations ne sont pas facilement prévisibles et la Société ne peut garantir que de tels événements ne viendront pas perturber son activité.

¹ Les Incoterms publiés par la Chambre de Commerce Internationale définissent les conditions de livraison dans le commerce national et international de marchandises entre les parties contractantes.

² DDP (*Delivered Duty Paid – Rendu Droits Acquittés*) signifie que le vendeur a dûment livré dès lors que les marchandises sont mises à disposition de l'acheteur, dédouanées à l'importation à l'arrivée sur le moyen de transport, et qu'elles sont prêtes pour le déchargement au lieu de destination convenu. Le vendeur doit assumer tous les frais et risques liés à l'acheminement des marchandises jusqu'à ce lieu et a l'obligation de dédouaner les marchandises (source : Incoterms © 2010 par la Chambre de Commerce Internationale).

³ FOB (*Free On Board – Sans Frais à Bord*) signifie que la vente est effective une fois la marchandise chargée sur le bateau, et que c'est à l'acheteur de prendre en charge le transport et les assurances.

ARCHOS

4.1.6 Risques liés à la maîtrise du développement de l'activité

En cas de fort développement de l'activité, le fonctionnement logistique de la Société pourrait être perturbé, ce qui serait susceptible de porter atteinte à l'image de la Société.

Par ailleurs, les ressources disponibles de la Société pourraient s'avérer inappropriées. Au fur et à mesure de son évolution, la Société devra davantage investir dans ses ressources technologiques, ses infrastructures, ainsi que dans d'autres secteurs opérationnels, tout particulièrement en matière de recherche et développement, vente et marketing, qui sont autant d'éléments essentiels à sa réussite future. Si la Société n'est pas en mesure de maîtriser sa croissance, la qualité de ses services et du support clients pourrait en être affectée, ainsi que son activité. Le succès futur de la Société dépend donc, entre autres, de sa capacité à :

- réagir efficacement à une concurrence et une dynamique de marché qui évoluent rapidement ;
- accroître la notoriété de sa marque et la fidélisation de ses clients ;
- poursuivre son action en matière de formation, de motivation et de fidélisation de ses collaborateurs ;
- attirer et intégrer de nouveaux talents ; et
- poursuivre l'amélioration de ses procédures et contrôles internes.

Les activités du Groupe sont également exposées aux risques liés à la croissance des marchés sur lesquels elles sont positionnées. Une faible croissance économique peut entraîner un décalage des projets d'investissement des clients et pourrait avoir des conséquences sur l'activité du Groupe si cette situation venait à perdurer.

4.1.7 Risque de dilution

Au cours des exercices précédents, la Société s'est presque essentiellement financée sur le marché par différentes opérations d'augmentation de capital et au travers de programmes de PACEO et d'OCABSA et plus récemment (juillet 2018) par une émission d'OCEANE (voir description en Section 21.1.4.1 du présent Document de Référence).

Le financement par fonds propres constitue à ce jour son principal mode de financement. Selon le niveau de croissance de son activité, il ne peut être exclu que, dans le futur, elle procède à de nouvelles émissions avec un possible impact dilutif pour ses actionnaires.

Le Conseil d'administration d'ARCHOS a également mis en place des plans de stock-options et de BSAR qui pourraient également aboutir à la création d'actions nouvelles.

Il existe également un risque associé à la très forte dispersion de l'actionnariat qui entraîne des difficultés récurrentes à réunir un quorum lors des Assemblées Générales pour statuer sur les résolutions relevant du quorum requis pour les Assemblées Générales Extraordinaires. A titre d'illustration, le quorum des Assemblées Générales Extraordinaires n'a pas été réuni à l'occasion des Assemblées Générales de juin 2016 et de juin 2018.

ARCHOS

4.2 Risques liés à la dépendance de la Société à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

Les succès futurs du Groupe reposeront notamment sur l'implication totale de ses principaux dirigeants. La Société s'appuie largement sur Monsieur Loïc Poirier, Directeur Général, pour son développement, ainsi que pour la définition et la mise en œuvre de sa stratégie. Monsieur Henri Crohas, fondateur du Groupe et premier actionnaire d'ARCHOS (voir tableau de répartition du capital à la date du présent Document de Référence, en Section 18.1) est Président du Conseil d'administration et préside également le comité stratégique.

Si la Société venait à perdre les services d'un ou plusieurs de ses dirigeants disposant d'une grande expérience du marché sur lequel le Groupe exerce son activité, ou si l'un ou plusieurs d'entre eux décidaient de réduire ou mettre fin à leur implication, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour les remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

4.3 Risques liés au secteur d'activité de la Société

4.3.1 Risques liés à la concurrence

La Société doit s'attendre à ce que la concurrence s'adapte rapidement en termes d'offre et de prix et modifie les conditions d'offre et d'attractivité des produits. Le marché sur lequel la Société évolue est actuellement en mutation.

La Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises, cotées ou non, sur les lignes de produits qu'elle développe (voir Section 6.2 du présent Document de Référence pour une description des marchés de la Société). Il est possible que des concurrents actuels ou de nouveaux concurrents apparaissent sur chacune des lignes de produits développés par la Société.

Les principaux concurrents de la Société sont des acteurs majeurs de l'électronique grand public : Apple, Microsoft, Samsung, Sony, Nokia, LG et depuis quelques années les fabricants asiatiques qui développent une présence en Europe (Huawei, OPPO, Xiaomi, etc.) mais également des acteurs présents dans le domaine de l'informatique en mobilité et les objets connectés (Asus, MSI, Dell, Acer, Lenovo, Toshiba, Wiko, Kazam, Withings, Netatmo, D-Link, etc). Les concurrents de la Société interviennent à la fois sur leur marché local et sur le marché international.

De ce fait, certains concurrents disposent, en comparaison avec la Société, d'une plus longue expérience, de ressources techniques significativement plus élevées, d'une plus grande reconnaissance de marque, d'une plus grande offre de produits et d'un plus grand nombre de consommateurs ainsi que de relations établies de longue date avec les clients, présents ou potentiels de la Société, ce qui est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

En ce qui concerne la mobilité urbaine, s'agissant d'un segment récent, il existe de nombreux acteurs (fournisseurs de bicyclettes ou trottinettes en libre-service par exemple, tels que Velib', Lime ou Bird) dont l'arrivée pourrait impacter à la baisse le chiffre d'affaires d'ARCHOS.

En outre, certains fabricants disposent d'une taille et d'une puissance financière beaucoup plus importantes que celles du Groupe et il ne peut être exclu que ces intervenants profitent de cette

ARCHOS

supériorité et de leur connaissance du secteur pour tenter d'établir des positions concurrentielles fortes sur les segments de marchés qui leur sembleront les plus porteurs.

Compte tenu de ce contexte, le Groupe ne peut assurer qu'il conservera ou augmentera à l'avenir sa part de marché actuelle.

4.3.2 Risques liés à la baisse des prix des produits électroniques grand public

La Société vend des produits d'électronique grand public dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Cette baisse des prix est équilibrée par une renégociation constante par la Société des conditions appliquées par ses fournisseurs, par les efforts d'amélioration de l'architecture de ses produits, par le développement de leurs fonctionnalités, ainsi que par l'optimisation des partenariats avec ses clients. Dans l'éventualité où la Société ne parviendrait plus à agir sur un ou plusieurs des facteurs susmentionnés, celle-ci pourrait alors devoir baisser ses prix, action susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.3.3 Risques liés à l'environnement économique et géopolitique

La Société produit et achète pratiquement tous ses produits en Chine et doit faire face à des risques inhérents à ce pays, y compris la hausse des salaires, une évolution possible des droits de douanes, l'incertitude de l'environnement économique, social et géopolitique, la réglementation parfois contradictoire et changeante ainsi que l'expropriation des biens. Ces risques pourraient interrompre la production de la Société dans ce pays et influencer sur sa capacité à fabriquer des produits et à les rendre disponibles à la vente, ce qui pourrait affecter défavorablement la situation financière et les résultats de la Société.

Archos couvre un spectre large de l'électronique grand public dans son segment « mobilité ». Un tel segment, nettement influencé par les effets de mode, peut connaître des aléas très forts, à la hausse ou à la baisse, en fonction du budget global affecté aux loisirs par les consommateurs et à l'intérieur de ce budget en fonction de la part consacrée à l'électronique et l'informatique. Les dépenses des consommateurs en équipement électronique sont, dans la plupart des pays, liées au contexte économique général et ont tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation. Une récession mondiale ou des replis marqués ou prolongés sur les marchés du Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

En cas de hausse de la demande, la Société, compte tenu des délais d'approvisionnement, pourrait ne pas pouvoir faire face à cette demande et sa croissance s'en trouverait affectée. En cas de baisse, la Société pourrait avoir à faire face à un excédent de stocks faute d'écoulement des produits, ce qui pourrait avoir des conséquences financières négatives.

4.3.4 Risque de saisonnalité

Dans le secteur des produits électroniques et informatiques grand public, plus de 40% de l'activité est généralement générée sur une période courte entre le mois de septembre et la fin de l'année. Cela nécessite une bonne planification, entraîne des pointes de trésorerie et rend plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice.

ARCHOS

Ce risque étant une donnée de son marché, la Société met en place des actions pour sécuriser ce pic d'activité, notamment en suivant les délais d'approvisionnement des produits, en prévoyant les capacités de production des sous-traitants et en assurant un déploiement de ses nouveaux produits le plus rapidement possible à partir du mois de septembre. La Société reste cependant prudente dans l'estimation des volumes prévisionnels de vente et, le cas échéant, soumise aux aléas du marché tels que précédemment exposés.

4.4 Risques de marché et de crédit

4.4.1 Risque de change

4.4.1.1 Risque sur les transactions

Les ventes libellées en USD concernent des ventes réalisées hors Europe (essentiellement les activités traitées au départ de Hong Kong).

La quasi-totalité des produits est fabriquée en Asie et est négociée en USD. La répartition, sur l'année 2017, des achats et ventes en devises autres que l'euro se présente comme suit :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Ventes réalisées	8 343	25 277
Achats réalisés	90 101	2 969

Considérant que son environnement concurrentiel et technologique est trop fluctuant pour s'accorder avec des prises de positions de couverture à moyen terme, la Société a décidé de ne pas prendre de couvertures en devises.

4.4.1.2 Risque de conversion

Voir les éléments de simulation des impacts des fluctuations des cours des devises présentés dans la note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés 2017 figurant en Section 20.3 du présent Document de Référence.

4.4.2 Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque de taux porte essentiellement sur les dettes envers les sociétés d'affacturage et sur le financement BPI France des crédits d'impôt recherche. Les autres dettes envers BPI France au titre des avances remboursables ne portent pas d'intérêt.

L'impact potentiel sur le compte de résultat d'un accroissement de 10 % des taux d'intérêts variables est non significatif sur la base des comptes 2017.

Le Groupe n'utilise aucun instrument pour couvrir le risque sur taux d'intérêt.

ARCHOS

4.4.3 Risque de liquidité

La trésorerie et les dettes financières du Groupe se présentaient comme suit au 30 juin 2018, au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2017 :

En milliers d'euros

	30-juin-18	31-déc.-17	30-juin-17
Dettes financières non courantes			
Autres dettes financières non courantes (1)	10 495	10 735	10 468
Emprunt obligataire (3)			
Total dettes financières non courantes	10 495	10 735	10 468
Dettes financières courantes			
Autres dettes financières courantes (2)	2 929	5 269	7 761
Dettes financières courantes (Factor)	4 625	8 952	5 130
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	4	21	0
Total dettes financières courantes	7 558	14 242	12 891
Total dettes financières brutes	18 053	24 977	23 359
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	-12 109	-17 598	-10 409
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	5 944	7 379	12 950

(1) Dont financement du projet Picowan pour 6M€ par la BEI & ORA pour 0,6 M€, crédits d'impôt recherche 2015-2016 refinancés par BPI France pour 0,8 M€, CICE 2015-2017 refinancés par BPI France pour 0,2 M€, avances remboursables de projets collaboratifs R&D pour 1,2 M€ et deux autres prêts auprès de BPI France à échéance > 1 an pour 1,2 M€.

(2) Dont 1,5 M€ de financements obtenus d'industriels chinois, financement CIR et CICE 2014 par BPI France pour 0,7 et prêt BPI à échéance < 1 an pour 0,4 M€.

(3) Au 30 juin 2017, un montant de 300 K€ figurait en Emprunt obligataire ; celui-ci a été repositionné en Autres dettes financières non courantes

La Société ne dispose pas de facilités de découvert autorisées. Les dettes financières ne sont pas soumises à des engagements (covenants) de nature à impacter significativement leurs termes. Il n'y a pas de restrictions à l'utilisation des capitaux (voir Section 10.3 du présent Document de Référence).

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir pour les 12 prochains mois.

4.4.4 Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucun investissement en actions à la date du présent Document de Référence.

4.4.5 Risques liés aux impôts différés

A la clôture des comptes de l'exercice 2012, en application des règles de la norme comptable IAS 12, et compte tenu des changements profonds intervenus sur l'environnement observés sur la période, il a été jugé adapté de ne plus retenir les hypothèses du plan d'affaires qui prévalaient lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2011. Ainsi, les impôts différés antérieurement activés et correspondant à une partie des déficits indéfiniment reportables de la Société ont donc été intégralement repris. Voir commentaires en note 25 des comptes consolidés aux 31 décembre 2017, 2016 et 2015 (Sections 20.3, 20.5 et 20.7 du présent Document de Référence).

ARCHOS

Au 30 juin 2018, ne figure dans les comptes consolidés de la Société qu'un montant de 137 K€ relatif à des déficits reportables activés de sa filiale LOGIC INSTRUMENT.

4.4.6 Risque de crédit

La Société exerce une gestion prudente de sa trésorerie disponible. Celle-ci est déposée sur les comptes bancaires courants de la Société. La Société entretient des relations régulières avec les établissements financiers en charge de la conservation de la trésorerie et des flux financiers associés. Ces établissements sont des établissements de stature internationale et bénéficient d'une bonne notation.

Concernant le risque sur les créances clients, il est limité par le recours aux assurances crédit sur l'essentiel des transactions. Le profil des clients du Groupe se décompose en 2 catégories :

- les grands comptes internationaux bénéficiant d'une large assise financière, pour lesquels le risque crédit est faible,
- les distributeurs nationaux de taille plus modeste et des clients d'assise financière plus faible, pour lesquels le risque crédit existe.

L'échéancier des créances clients au 31 décembre 2017 est présenté en note 10 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en Section 20.3 du présent Document de Référence.

4.4.7 Risque pays

Se référer aux commentaires figurant dans la note 3.6 aux comptes consolidés 2017 en Section 20.3 du présent Document de Référence.

4.5 Risques juridiques

4.5.1 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est, ou est susceptible d'être, impliqué dans un certain nombre de procédures juridictionnelles dans le cours normal de ses activités. Le Groupe ne peut notamment pas garantir que certains de ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité avec ses produits. En cas de dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société, la responsabilité délictuelle ou contractuelle de la Société ou de ses filiales pourrait être engagée. Des dommages et intérêts sont, ou peuvent être, demandés dans le cadre de certaines de ces procédures.

Une présentation des procédures en cours est détaillée dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés résumés au 30 juin 2018 figurant en Section 20.1 du présent Document de Référence.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

ARCHOS

4.5.2 Risques liés à la propriété intellectuelle

4.5.2.1 Risques liés à l'incapacité de protéger de manière adéquate ses droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire qu'elle utilise

Malgré les efforts de la Société pour protéger ses droits de propriété intellectuelle, ses technologies et son savoir-faire, des tiers pourraient tenter de copier ou d'utiliser frauduleusement ses droits, ses technologies ou son savoir-faire. La Société pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger efficacement ses droits et d'en empêcher l'appropriation illicite. Toute action en justice cherchant à faire valoir ses droits de propriété intellectuelle ou à obtenir le maintien de la confidentialité de son savoir-faire pourrait occasionner des frais importants pour la Société. En outre, tout jugement défavorable à la Société pourrait avoir un effet négatif sur ses résultats, ses activités ou sa situation financière. La Société considérant que ces droits de propriété intellectuelle contribuent à constituer une barrière à l'entrée, de tels événements seraient donc de nature à affaiblir sa position concurrentielle.

En particulier, la Société peut devoir faire face à des contrefaçons de ses produits ou accessoires. Il pourrait en résulter une chute de son chiffre d'affaires, voire un affaiblissement de la valeur de la marque sur ce marché, ce qui aurait des répercussions négatives sur les résultats de la Société.

4.5.2.2 Risques liés à l'utilisation de technologies appartenant en partie à des tiers et de dépendance à la propriété intellectuelle détenue pour partie par des tiers

La Société utilise par ailleurs des technologies appartenant en partie à des tiers afin de fournir ses produits et est dépendante de la propriété intellectuelle détenue pour partie par des tiers ; ses activités peuvent être affectées négativement si la Société ne peut plus les utiliser en tout ou partie. Les produits fournis à la Société par ses fournisseurs et sous-traitants peuvent également utiliser des technologies licenciées par des tiers telles que des logiciels. La Société fait ses meilleurs efforts pour obtenir de ses fournisseurs des garanties contractuelles concernant les droits de propriété intellectuelle, mais la Société ne peut garantir que ses produits ou leurs composants ne violent pas ou ne violeront pas des droits de propriété intellectuelle détenus par d'autres. La Société pourrait faire l'objet d'actions de la part de tiers pour violation de leurs droits de propriété intellectuelle. S'il était établi à l'avenir que la Société avait enfreint des droits de propriété intellectuelle de tiers, leur utilisation pourrait lui en être interdite. Elle pourrait avoir à payer des redevances ou des amendes et dans certains cas être contrainte de développer ses propres créations alternatives, ce qui peut s'avérer impossible. De telles actions pourraient affecter négativement de manière significative l'activité de la Société, ses résultats et sa situation financière.

La condamnation de la Société pourrait entraîner également des coûts importants. En outre, même si la Société était en mesure d'obtenir une licence soit sur la technologie ou le contenu faisant l'objet de l'action, soit sur une technologie ou un contenu similaire, les redevances réclamées par les propriétaires des droits pourraient être d'un montant élevé. Ces droits de propriété intellectuelle pourraient enfin ne pas être disponibles du tout. En conséquence, la Société pourrait être obligée de revoir la conception de ses produits en développant une propriété intellectuelle alternative dont l'utilisation ne constituerait pas une violation de droits, ce qui pourrait nécessiter des coûts et des efforts substantiels. Si la Société ne pouvait pas se voir céder de licences ou ne pouvait pas développer de technologies alternatives pour éviter que ses activités ne portent atteinte aux droits des tiers, elle serait contrainte de limiter son offre de produits actuels et futurs. L'un quelconque de ces événements pourrait avoir une incidence négative sur l'activité, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

ARCHOS

Hors tout contexte de contrefaçon, la Société pourrait ne pas avoir accès à certains droits de propriété intellectuelle nécessaires pour développer ses produits à des conditions commercialement acceptables. De telles circonstances seraient également de nature à entraîner des conséquences défavorables sur le chiffre d'affaires et les résultats de la Société.

Une présentation des procédures en cours est détaillée dans la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés résumés au 30 juin 2018 figurant en Section 20.1 du présent Document de Référence.

4.5.3 Réglementation et risques liés à son évolution

4.5.3.1 Risques liés à la non-conformité des produits de la Société aux normes de certification ainsi qu'aux normes fixées par la réglementation

Les produits de la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur (CE), ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur de tous les pays dans lesquels s'étend son activité. Si la Société ne parvenait pas à renouveler les autorisations réglementaires relatives à ses produits actuels ou à obtenir de telles autorisations pour ses nouveaux produits, son activité, son résultat opérationnel et sa situation financière pourraient en être grandement affectés.

En outre, certains organismes internationaux et gouvernements ont adopté des lois et réglementations qui affectent le secteur des produits électroniques grand public, et sont susceptibles d'adopter des lois et réglementations ultérieures. L'adoption de toute nouvelle loi ou réglementation pourrait diminuer la croissance du marché des produits électroniques grand public, réduire la demande pour les produits de la Société, faire peser sur celle-ci des taxes ou de nouvelles spécifications techniques coûteuses pour son activité, ou affecter les coûts d'exploitation. Chacune de ces mesures pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité de la Société ou sur ses clients.

A ce jour, la Société est notamment concernée par :

- La directive européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (la « **Directive DEEE** »), modifiée par la directive 2003/108/CE du 8 décembre 2003. A ce titre, la Société a signé un contrat d'adhésion en date du 15 novembre 2006, avec ERP France, organisme agréé pour tous les DEEE ménagers, par lequel elle confie à ERP France le soin de remplir pour son compte ses obligations relatives à la récupération et au recyclage des DEEE.
- La directive européenne 2002/95/CE du 27 janvier 2003, relative à la limitation des substances dangereuses (dite « **RoHS** ») dans les équipements électriques et électroniques, parue au JOCE du 13 février 2003 et effective depuis le 1^{er} juillet 2006.
- La directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998, relative à l'information au titre du débit d'absorption spécifique (DAS)⁴.

La Société se conforme à ces directives européennes depuis leurs dates d'entrée en vigueur.

⁴ Le DAS désigne le débit avec lequel l'énergie produite par un équipement est absorbée par unité de masse du tissu du corps. Celui-ci s'exprime en watts par kilogramme (W/Kg).

ARCHOS

4.5.3.2 *Changement de législation en matière de taxe sur la copie privée*

A l'instar de la taxe sur la copie privée établie en France, différentes législations nationales ont mis en place ou sont susceptibles de mettre en place une fiscalité particulière relative à la taxation des supports de mémoires tels que les disques durs. Cette taxation graduée en fonction de la capacité des appareils a pour but essentiel de compenser le préjudice subi par les auteurs, interprètes et compositeurs dû à la copie licite pour usage privé rendue possible par les technologies numériques. La mise en place hétérogène et rapide de législations spécifiques relatives à cette taxation peut avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière de la Société. Voir à cet égard les éléments reportés concernant la Copie Privée en France et la ZPÜ en Allemagne dans le paragraphe relatant les faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 figurant en Section 20.1 du présent Document de Référence.

Outre les textes précités, des modifications rapides et/ou importantes de la législation française ou européenne pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.5.4 Risques liés à la gestion de la confidentialité des données personnelles

Les dispositions du règlement européen 2016/679 dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) sont entrées en vigueur le 25 mai 2018, afin de renforcer et harmoniser au sein de l'Union Européenne les droits de protection et la maîtrise des données personnelles existantes. A cet égard, le Groupe a mis en place un programme de mise en conformité de ses produits et services au RGPD. Les enjeux de l'efficacité de la mise en conformité sont importants car les plafonds des sanctions sont particulièrement élevés : en cas d'infraction, des amendes s'élevant jusqu'à 20 millions d'euros ou 4% du chiffre d'affaires annuel mondial total de l'exercice précédent sont prévues pour l'organisme fautif (le montant le plus élevé étant retenu). ARCHOS a mis en place des règles internes d'entreprise sur la protection des données personnelles et le respect de la confidentialité au regard des activités dans lesquelles le Groupe contrôle et traite des données personnelles. La politique du Groupe en matière d'utilisation des données personnelles est consultable sur le site internet d'ARCHOS :

https://www.archos.com/us/corporate/company/privacy_policy.html.

Dans le cas d'une divulgation volontaire ou involontaire de tout ou partie des données personnelles appartenant à un client ou à un tiers, la responsabilité du Groupe pourrait être engagée. Par ailleurs, la réputation de la Société pourrait être entachée en cas de survenant d'un litige.

Même si les moyens nécessaires sont mis en œuvre en la matière, une non prise en compte ou une erreur d'interprétation de la réglementation exposerait le Groupe à des risques financiers et de perte d'image.

4.6 Assurance et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés à des prix raisonnables, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposées par les compagnies d'assurance sur le marché.

La Société n'a pas eu à déplorer de sinistre majeur et n'a fait usage de ses polices que de façon ponctuelle et non significative au cours des exercices précédents. La Société estime que les polices d'assurance et procédures de protection décrites ci-dessous couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité, en France ou à l'étranger.

ARCHOS

La Société a souscrit les polices d'assurance suivantes :

a) Responsabilité Civile

Cette police couvre notamment la responsabilité de la Société pour les dommages matériels ou immatériels, résultant ou non d'une atteinte à l'environnement ou des dommages corporels causés aux préposés et matériels accessoires survenus avant la livraison de produits et/ou à l'achèvement de travaux, ainsi que la responsabilité pour tous dommages confondus, corporels, matériels et immatériels survenus après la livraison des produits et/ou l'achèvement de travaux.

Elle couvre notamment la responsabilité civile de la Société du fait des dommages corporels, matériels et immatériels, ainsi que les frais et honoraires de défense pénale et recours suite à un accident. Le montant de la prime s'élevait à 80 210 euros au titre de l'exercice 2017 et porte sur la Société ainsi que ses filiales.

b) Responsabilité Transport

La Société a mis en place une assurance, destinée à couvrir les risques inhérents aux transports de marchandises, matériels et/ou objets transportés par voie maritime, terrestre et/ou aérienne. Sont également assurés les marchandises remises à un professionnel du transport dans le monde entier, les frais de déblaiement et/ou de destruction des marchandises et les matériels. Le montant de la prime s'élevait à 79 000 euros au titre de l'exercice 2017.

c) Responsabilité Multirisques Entreprise

La Société a souscrit une police d'assurance « multirisques entreprise » pour l'ensemble de ses locaux notamment l'immeuble où la Société a son siège social à Igny et ses locaux d'entreposage à Lisses. Cette police d'assurance couvre notamment les risques d'incendie, les risques en action des eaux, les risques de vols, les risques de bris de glaces.

Elle couvre également les biens tels que les marchandises et les matériels, les supports informatiques, les investissements automatiques, les frais et pertes divers ainsi que les pertes indirectes. Elle comprend aussi les frais supplémentaires d'exploitation, les honoraires d'experts et les catastrophes naturelles. Le montant de la prime s'élevait à 86 600 euros au titre de l'exercice 2017.

d) Responsabilité des dirigeants sociaux

La Société a souscrit une assurance destinée à couvrir la responsabilité des dirigeants. Elle couvre la responsabilité personnelle que les assurés peuvent encourir individuellement ou solidairement à l'égard des tiers en cas de faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions, quelle que soit la juridiction concernée (civile, pénale ou administrative) et les frais de défense que pourraient exposer les dirigeants en cas de mise en cause de leur responsabilité civile.

Par ailleurs, une extension à ce contrat permet de couvrir les frais de gestion de crise au sein de la Société suite à une situation de crise.

Le montant de cette assurance s'est élevé à 7 000 euros au titre de l'exercice 2017.

ARCHOS

e) Responsabilité Créances Clients

Cette police garantit le non-recouvrement des créances de certains clients français et étrangers de la Société au titre des ventes des produits de la Société, ainsi que les ventes effectuées par les filiales. Le montant de la prime versée s'est élevé à 130 620 euros au titre de l'exercice 2017.

ARCHOS

5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la Société

5.1.1 Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination de la Société, de même que son nom commercial, est « ARCHOS ».

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Evry sous le numéro 343 902 821.

Le code APE de la Société est 4651Z et son numéro SIRET est le 343 902 821.

5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée le 9 février 1988 et a été transformée en société anonyme le 22 avril 1991.

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, le 10 janvier 1991, sauf cas de dissolution ou de prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de la Société

La Société est une société anonyme de droit français.

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé 12, rue Ampère - ZI Igny – 91430 Igny (France) et son numéro de téléphone est le +33 (0)1 69 33 16 90.

5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités de la Société

Historique :

Archos a été fondée en 1988 par Monsieur Henri Crohas. A l'origine, la Société développait et commercialisait des bornes multimédias connectées à un serveur Vidéotex via le réseau Minitel. A partir de 1994, la Société s'est orientée vers les périphériques miniatures pour ordinateurs portables, tels que les cartes PCMCIA ou les lecteurs de CD-ROM. Elle a par ailleurs commencé à développer ses exportations (jusqu'à 80% de l'activité de la Société).

De 1994 à 1999, 90% des ventes d'Archos sont alors réalisées sous marques de tiers en *Original Equipment Manufacturer* (« **OEM**⁵ »), les ventes sous marque ARCHOS restant marginales.

A partir de 1999, la Société réoriente sa stratégie commerciale et développe les ventes sous sa propre marque auprès de la grande distribution spécialisée en électronique grand public (Best Buy,

⁵ OEM : voir glossaire en Section 26

ARCHOS

CompUSA, Circuit City aux Etats-Unis, Dixons en Angleterre, Fnac ou Surcouf en France, MediaMarkt en Allemagne, el Corte Inglés en Espagne, etc.), des grossistes (Ingram Micro), des sociétés de ventes par catalogue ou sur Internet (Amazon, Buy.com) ainsi qu'en direct sur son propre site Internet www.archos.com.

Depuis 2000, la Société a concentré la majeure partie de ses efforts et ressources pour développer ses gammes de produits électroniques grand public : du MP3 - MP4 vers la connectivité Wifi pour développer ensuite les tablettes et les smartphones, l'Internet des Objets, et tout récemment les tablettes avec Intelligence artificielle et des solutions de sécurité pour les crypto-monnaies.

Dates clés :

- 1988 - 1997 :** Construction d'un savoir-faire solide. Tournée à ses débuts vers le marché OEM, ARCHOS se développe par innovations technologiques successives
- 1988 - 1992 :** 3 000 diffuseurs d'images sont installés dans les lieux publics
- 1992 :** Première carte mémoire PCMCIA
- 1993 :** Cartes d'incrustation vidéo pour régions de télévision locales
- 1994 :** Emulateur de console de jeux de Commodore avec lecteur CD-ROM
- 1996 :** Mise au point du 1^{er} lecteur CD-ROM externe sans alimentation secteur (brevet international)
- 1997 :** Année charnière marquant l'accélération du développement de l'entreprise ; début de l'aventure du « *Think Smaller* » avec la commercialisation du 1^{er} lecteur CD-ROM sans alimentation secteur
- 1997-2002 :** ARCHOS dépose de nombreux brevets pour des périphériques miniatures et développe une gamme de produits multimédia pour le grand public
- 1998 :** 1^{er} lecteur CD-ROM miniature externe
- 1999 :** 1^{er} graveur CD-RW issu de la miniaturisation de la technologie Philips
- 2000 :** Jukebox 6000 : 1^{er} lecteur MP3, 100 heures de musique dans la paume de la main
- 2001 :** Jukebox Recorder : 1^{er} enregistreur MP3 grand public
- 2002 :** Jukebox Multimedia : 1^{er} baladeur vidéo MP4 (MPEG4 & DivX), lecteur/enregistreur MP3 et « photo wallet ». Avènement du multimédia personnel : « *toute ma musique, mes photos et mes vidéos, partout avec moi* »
Introduction en bourse d'ARCHOS en février pour financer son développement commercial, développer une marque grand public reconnue pour son innovation et renforcer ses fonds propres
- Depuis 2003 :** ARCHOS continue l'innovation avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités, video, WiFi, GPP, et développe une nouvelle gamme de produits tous les ans
- 2003 :** Lancement de l'AV 300 en juin 2003, 1^{er} produit enregistrant la télévision
- 2004 :** Lancement de l'AV 400 en juin 2004
- 2005 :** Lancement de l'AV 700 et de l'AV 500, du Gmini 402 Cam et du Gmini XS 100
Partenariat avec EchoStar et CANAL+
- 2006 :** Lancement de l'AV 700 TV, 1^{er} baladeur permettant de recevoir la TNT, et de l'ARCHOS 104, le baladeur audio avec écran couleur
Lancement d'une nouvelle gamme de produits, dite de Génération 4 au 3^{ème} trimestre, déclinée simultanément autour de 3 produits, ARCHOS 404, ARCHOS 504 et ARCHOS 604
Partenariat avec EMI et Alcatel
- 2007 :** Lancement d'une nouvelle de gamme de produit entièrement « Wifi », la Génération 5
- 2008 :** Lancement d'un produit GPS et de ses accessoires

ARCHOS

- Lancement d'une nouvelle de gamme de produit dite de Génération 6 (ARCHOS 5 et ARCHOS 7) entièrement connectée par WiFi (et par 3G+ pour le ARCHOS 5 3G+)
- 2009 :** Elargissement de la gamme avec le lancement des Net PC et des baladeurs MP3. Lancement de l'ARCHOS 9, un tablet PC fonctionnant sous Windows 7
- 2010 :** Lancement des premières tablettes sous Android (ARCHOS 5 Internet Tablet)
- 2010 :** Lancement des Home Tablets en avril 2010. Lancement des Internet Tablets de la Génération 8 au quatrième trimestre (A101, A70, A28, A32, A43)
- 2011 :** Lancement des Internet Tablets de Génération 9, avec une clé 3G amovible permettant sur option de rajouter la connectivité 3G
- 2012 :** Lancement de l'ARCHOS Childpad et de la première tablette de la Gamme Eléments (97 Carbon). En septembre 2012 : lancement de la Génération 10 : 101 XS et la « Gamepad » en décembre
- 2013 :** Lancement de l'ARCHOS TV Connect en janvier
- Lancement des premiers Smartphones à la fin du deuxième trimestre 2013 (Gamme Platinum)
- 2014 :** Le Groupe investit dans Logic Instrument, une société spécialisée dans la conception et la distribution de tablettes et PC portables pour l'industrie et la Défense. Au CES 2014 en janvier : présentation de l'ARCHOS Home Connect, premier pack intégrant une tablette Android « gateway » et ses accessoires connectés en Bluetooth Low Energy (BLE). Premiers smartphones 4G à moins de 200 euros (Hélium). Premières tablettes et téléphones sous Windows 8.1
- ARCHOS accompagne la Fédération Française de Football dans sa transformation digitale. Avec les 30 000 tablettes fournies, la FFF devient ainsi la première organisation sportive à entièrement digitaliser le processus de gestion dématérialisé de ses feuilles de match. ARCHOS devient Partenaire Technologique de la FFF pour 4 saisons
- 2015 :** ARCHOS lance l'ARCHOS Diamond, le premier smartphone 4G à huit cœurs à moins de 200 €.
- ARCHOS s'engage dans le Plan Numérique pour l'Ecole et équipe progressivement 25 académies.
- ARCHOS crée PicoWAN, sa filiale dédiée à l'IoT et dévoile son réseau bas débit, longue portée, avec des capacités de communication bidirectionnelle. Celui-ci s'organise autour d'une passerelle, sous la forme d'une simple prise à brancher. Il comprend également une plateforme dans le nuage, des outils d'analyse et une application client, disponible depuis n'importe quel smartphone, tablette ou PC
- 2016 :** En février, ARCHOS dévoile l'ARCHOS Diamond 2 Plus, le seul smartphone qui offre la combinaison 4Go de RAM et 64Go de stockage à moins de 250€
- ARCHOS est sélectionné par l'Etat pour rejoindre le projet FED4PMR, aux côtés de Thales, Eolane, Expway, AirLynx, Sysoco, Silicom, Ibelem, SFR et l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI), visant à développer les réseaux de radio communications sécurisés du futur
- 2017 :** En février, ARCHOS lance une gamme de mobilité électrique (Vélos et trottinettes) et en juillet lance le smartphone Diamond Alpha en partenariat avec le groupe ZTE
- 2018 :** ARCHOS annonce le lancement de développement de tablettes intégrant les assistants vocaux de Google (Gamme Hello) et de Amazon Alexa (Gamme Mate) et lance en juillet un premier portefeuille de crypto-monnaies permettant de sécuriser le stockage des clés de cryptages des transactions, le SAfe-T Mini

ARCHOS

5.2 Investissements

5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Les investissements réalisés par le Groupe se composent principalement :

- de la recherche et développement (voir le chapitre 11 du présent Document de Référence),
- des agencements et installations des locaux occupés par les différentes sociétés du Groupe, et
- des achats d'ordinateurs et autres matériels et mobiliers de bureau.

Les valeurs brutes et nettes des immobilisations au 30 juin 2018 et aux 31 décembre 2017, 2016 et 2015 sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	30-juin-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15
Frais de développement	9 729	9 253	8 493	8 224
Brevets	865	865	865	852
Logiciels	1 348	1 020	1 165	1 050
Ecart d'acquisition	525	524	525	525
Installations techniques	2 909	2 898	2 874	2 809
Autres immobilisations corporelles	1 539	1 523	2 557	2 657
TOTAL IMMOBILISATIONS (en valeurs brutes)	16 914	16 083	16 479	16 117

Description	30-juin-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15
Frais de développement	1 518	1 428	1 188	2 138
Brevets	15	25	64	121
Logiciels	335	15	127	25
Ecart d'acquisition	525	524	525	525
Installations techniques	10	9	31	6
Autres immobilisations corporelles	382	584	486	306
TOTAL IMMOBILISATIONS (en valeurs nettes)	2 785	2 585	2 421	3 121

5.2.2 Principaux investissements en cours

Depuis le début de l'exercice en cours, le Groupe a essentiellement réalisé des investissements en recherche et développement.

5.2.3 Investissements futurs

A la date du présent Document de Référence, aucun projet d'investissement significatif n'est en cours, en dehors du financement des activités de recherche et développement relatives aux nouveaux produits du Groupe (en matière d'intelligence artificielle et de sécurité des transactions blockchain).

5.2.4 Principaux investissements ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

Néant.

ARCHOS

6 DESCRIPTION DU MARCHÉ ET DES ACTIVITES D'ARCHOS

6.1 Principales activités

6.1.1 Stratégie

La stratégie du Groupe s'articule autour de différents axes de développement marketing et technologique avec pour priorité de toujours proposer des produits très innovants et répondant aux exigences des consommateurs, d'améliorer en permanence le niveau de compétence de ses équipes pour accroître la valeur ajoutée et de gagner des parts de marché sur l'ensemble de ses segments.

Le Groupe évolue sur un secteur en constante évolution.

ARCHOS a fait évoluer sa stratégie depuis 2010 vers un élargissement de la gamme des produits distribués. Cette évolution résulte de l'analyse stratégique menée autour de l'évolution du marché de l'électronique grand public et des atouts majeurs dont dispose ARCHOS et notamment :

- les projets de recherche menés depuis plus de 10 ans autour de la mobilité et de l'Internet. ARCHOS bénéficie ainsi d'une expérience cumulée des meilleurs experts ;
- l'expérience éprouvée depuis plus de 10 ans des équipes de production, de qualité et d'achat dans la gestion des relations avec les partenaires, fournisseurs et sous-traitants asiatiques ;
- un réseau de distribution européen solide ;
- une marque reconnue en Europe.

Le marché de l'électronique grand public évolue depuis 3 ans selon les axes suivants :

- une importance croissante du smartphone comme outil à tout faire : communiquer (voix et données), consulter et s'informer (internet, réseaux sociaux), consommer (achats en ligne), se divertir (musique, streaming, jeux). Avec plus récemment une évolution majeure de la consommation de streaming permise par le développement rapide de la 4G avec des forfaits attractifs même pour les gros consommateurs de données.
- la réduction du nombre des acteurs sur le segment des produits de l'électronique grand public, dans un marché qui reste important en valeur et en volume.
- une réduction régulière des prix des produits rendue possible par la croissance des volumes et les progrès technologiques.

Dans ce contexte et se fondant sur ses atouts, ARCHOS avait entrepris d'élargir la gamme de ses produits et d'adresser un marché plus large que le seul segment des baladeurs multimédia en développant son activité vers les tablettes (à compter de 2010) et les smartphones (démarrés en 2013⁶, puis l'Internet des Objets⁷ et la mobilité Urbaine⁸ (2016).

Depuis 2010, le modèle opérationnel est devenu « fabless », dans le sens où tous les produits distribués sont commandés auprès de fournisseurs sous-traitants qui approvisionnent le Groupe en

⁶ http://www.archos.com/corporate/press/press_releases/-FR_ARCHOS_Smartphone_Series-18-04-13.pdf

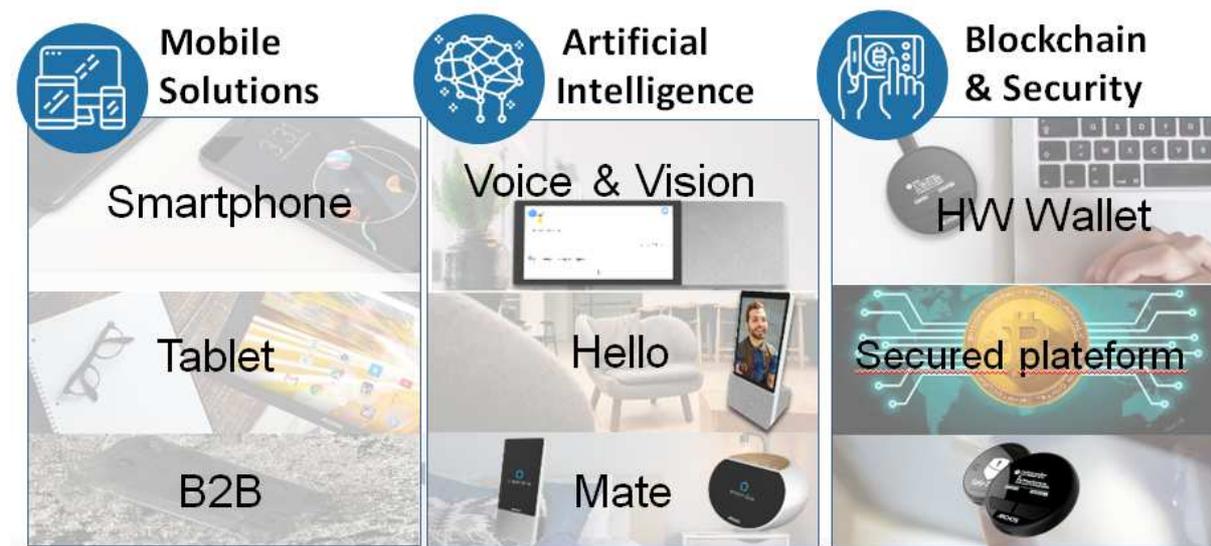
⁷ http://www.archos.com/corporate/press/press_releases/FR_ARCHOS_-_Connected_Objects_301213.pdf
http://www.archos.com/corporate/press/press_releases/FR_Archos_Smart_Home_PR_20140619.pdf

⁸ https://www.archos.com/corporate/press/press_releases/PR_ARCHOS_Connected_Avenue_Salon_Autonomy_20161004.pdf

ARCHOS

produits finis, les équipes de développement du Groupe travaillant en étroite collaboration avec les équipes techniques des sous-traitants dans les phases de finition et de lancement des produits.

Aujourd'hui, en 2018, confronté à une forte banalisation sur le marché des smartphones avec une pression concurrentielle accrue d'acteurs chinois devenus très présents et agressifs (Huawei, Oppo, Xiaomi), le Groupe fait évoluer cette stratégie pour augmenter sa proposition de valeur vers une offre produit plus différenciante et organise son activité autour des trois piliers stratégiques suivants :



SOLUTIONS MOBILES : Ce pilier couvre les smartphones et les tablettes, les objets connectés et la mobilité urbaine. Il s'appuie sur une expérience reconnue du Groupe sur les tablettes et smartphones, tant dans le B2C que dans le domaine professionnel, avec les produits et services proposés par Logic Instrument au secteur de l'industrie de la défense et du service.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : Cette maîtrise des technologies tant matérielles que logicielles lui permet d'aborder la révolution de l'intelligence artificielle avec des avancées uniques. Les compagnons du quotidien (assistants vocaux avec écrans) présentés par le Groupe au premier semestre 2018 intègrent non seulement la voix mais aussi l'image. Ils seront commercialisés au second semestre 2018.

SECURITE DES TRANSACTIONS BLOCKCHAIN : ARCHOS développe depuis fin 2017 une gamme de produits dédiés à la sécurité des crypto-monnaies. Initié par un noyau de développeurs ARCHOS passionnés par ces nouvelles technologies et s'appuyant sur son expertise dans les systèmes embarqués, sa connaissance du marché grand public et l'engouement pour les blockchains, le Groupe a lancé en juillet 2018 un premier portefeuille matériel (« *Cold storage wallet* »), le Safe-T Mini, et développe actuellement une plus large gamme qui intègre son savoir-faire éprouvé dans les produits tactiles mobiles.

L'objectif de la Société est de réaliser environ 50% de son chiffre d'affaires en 2020 sur les 2 nouveaux piliers (1) Intelligence artificielle et (2) Sécurité des transactions Blockchain.

ARCHOS

6.1.2 Les produits et leur positionnement

6.1.2.1 Solutions mobiles

TABLETTES

ARCHOS a été un pionnier dans le domaine des tablettes et entend rester un acteur important de ce segment qui est moins concurrentiel que celui du smartphone et plus ouvert aux stratégies d'usage que le Groupe entend développer (« quelle tablette pour quel usage »).

Les dernières gammes couvrent un spectre de prix publics entre 59,99 et 249,99 euros avec des différenciations qui se font au niveau :

- des tailles d'écrans (de 7 à 13 pouces de diagonales)
- des technologies des écrans (dalles TN ou IPS)
- des technologies des processeurs (quadruple cœurs)
- des connexions (WiFi, 3G, 4G)
- des systèmes d'exploitation (Google Android ou Microsoft Windows)
- des accessoires (claviers)

Voir ci-dessous une présentation de la gamme 2018 des tablettes et PC grand public



De plus le Groupe développe des stratégies de niche en adressant des usages particuliers par exemple pour les jeunes (ARCHOS Junior Tab) ou les seniors avec des solutions développées pour des clients qui adressent spécifiquement ce segment sur différents services :

- Tablette Ardoiz pour le Groupe La Poste
- Tablettes multi-réseaux pour les centres d'assistance (Groupama – Arkea)

ARCHOS

Et depuis 2014 avec l'entrée de LOGIC INSTRUMENT dans le Groupe, celui-ci propose également une gamme de tablettes et de PC portables destinés au monde professionnel (tablettes et PC offrant notamment une résistance aux contraintes extérieures en environnements hostiles (poussières, éclaboussures et chocs).

Tablettes durcies Logic Instrument



SMARTPHONES

Depuis mi 2013, ARCHOS développe des gammes de smartphones, segment que le Groupe n'avait pas encore investi en raison de la main mise forte des opérateurs de télécommunication sur les réseaux de distribution. L'arrivée dans la plupart des pays européens d'une offre structurée de forfaits avec accès à des lignes mobiles sans téléphone ayant ouvert la voie à un marché « sain » de téléphones vendus sans abonnement, ARCHOS s'est alors naturellement positionné dans la mesure où les différences techniques entre une tablette et un smartphone sont minimales.

Démarrée à la fin du second trimestre 2013, l'activité sur les smartphones a rapidement progressé et s'est développée afin de proposer un large choix de formats et de prix. La gamme actuelle comporte des téléphones de 59,99 à 599,99 euros, selon quatre univers :

Diamond : ces smartphones sont conçus avec les meilleurs écrans, processeurs, combinaisons RAM / ROM, capteurs photos et vidéos, batteries pour les plus exigeants.

Sense : ces smartphones sont dotés d'équipements et de contenus sélectionnés pour des usages spécifiques en environnements hostiles.

Core et Access : ces smartphones embarquent les composants essentiels pour les nombreux utilisateurs qui en font volontairement un usage limité et qui souhaitent y investir un budget raisonnable.

ARCHOS

ACCESS RANGE	CORE RANGE	CORE RANGE	SENSE RANGE	DIAMOND RANGE
ARCHOS Access 40 ^{4G} 	ARCHOS Core 50 ^{lite} 	ARCHOS Core 55 ^P 	ARCHOS Sense 55 ^S 	ARCHOS Diamond Alpha + 
ARCHOS Access 45 ^{4G} 	ARCHOS Core 50 	ARCHOS Core 55 ^S 	ARCHOS Saphir 50 ^x 	ARCHOS Diamond Omega 
ARCHOS Access 50 ^{3G} 	ARCHOS Core 50 ^P 	ARCHOS Core 57 ^S 	ARCHOS Junior Phone 	
ARCHOS Access 50 Color ^{3G} 	ARCHOS Core 55 ^{4G} 	ARCHOS Core 60 ^S 		
ARCHOS Access 50 ^{4G} 				
ARCHOS Access 55 ^{3G} 				

MOBILITE URBAINE

Dans toute l'Europe, la densification des agglomérations, points de départ et d'arrivée de la plupart des déplacements, impacte considérablement l'encombrement des voies, la qualité de l'air et la pollution sonore.

ARCHOS travaille depuis fin 2016 à la conception de véhicules à énergie propre. Le Groupe a conclu des partenariats avec plusieurs entreprises expertes dans ce domaine, avec lesquelles son équipe de R&D échange quotidiennement pour développer une gamme complète de véhicules électriques, pour des transports plus agréables et plus respectueux de l'environnement chaque jour.

Annoncée en 2017, commercialisée depuis, la ligne de mobilité urbaine d'ARCHOS comprend aujourd'hui plusieurs trottinettes, hoverboards, y compris un skateboard, de 169,99 à 399,99 euros.



6.1.2.2 Intelligence artificielle

ARCHOS HELLO et ARCHOS MATE

Fort de son expertise, ARCHOS entre sur le segment de l'Intelligence artificielle avec une solution différente, qui active non seulement les IA (Amazon ou Google, par exemple), mais qui ajoute l'image

ARCHOS

à la voix, pour des expériences considérablement enrichies au quotidien, à la maison comme au bureau.

Dessinées par l'équipe de designers d'ARCHOS à Paris, fabriquées dans des matériaux nobles, les gammes **ARCHOS Hello** et **ARCHOS Mate**, dévoilées début 2018, s'adaptent à tous les intérieurs, embarquent des écrans haute définition, des systèmes de son omnidirectionnel haute-fidélité, des processeurs quatre cœurs, des connectivités Bluetooth et WiFi, des caméras 5 MP, des microphones puissants.

Accessibles à tout moment, sur simple commande vocale, ARCHOS Hello et ARCHOS Mate deviennent des compagnons essentiels pour :

- Vie quotidienne : agenda, prévisions météo, recettes de cuisine, listes de courses et commandes, minuteries et alarmes, questions et réponses sur l'actualité, la culture, etc.
- Communication : appels vidéo avec la famille et les amis
- Maison connectée : pilotage des lumières, caméras de sécurité, systèmes de chauffage ou de climatisation
- Divertissement : musique, photos, vidéos, jeux

ARCHOS Hello et ARCHOS Mate offrent un agrément supérieur aux assistants vocaux sans écrans pour de nombreuses tâches au quotidien. Par exemple, ils donnent non seulement la liste des ingrédients et des ustensiles nécessaires à la réalisation de la recette du «Boeuf Bourguignon» mais suggère également la visualisation de tutoriels en ligne pour qu'il soit parfaitement préparé.

Les premiers modèles seront disponibles à l'achat dès septembre 2018, à partir de 99€.

OBJETS CONNECTES

Les ARCHOS Hello et ARCHOS Mate sont également des stations de commandes idéales pour les objets connectés, segment sur lequel ARCHOS développe des solutions depuis 2014.

En 2014 ARCHOS lance une première solution intégrée : le pack Smart Home qui proposait déjà de rendre la maison plus intelligente, de manière simple et ludique, autour d'un centre nerveux et d'objets connectés complémentaires, à partir de routines facilement paramétrables.



Le Groupe a poursuivi les développements autour d'une solution réseau : PicoWAN

ARCHOS



Aujourd'hui, les solutions ARCHOS PicoPlug et PicoTag, en marge de la construction du réseau IoT PicoWAN, permettent de piloter les objets connectés du quotidien à la voix : contrôler l'allumage d'un radiateur, d'une lampe, ou encore des guirlandes de Noël à partir de plages horaires configurées, selon les habitudes des membres du foyer.

6.1.2.3 Sécurité et Blockchain

Les technologies Blockchain remportent un incroyable succès, notamment dans le secteur Fintech.

Ainsi, déjà plus de +24 millions de personnes possèdent des portefeuilles de crypto-actifs dans le monde (source Statista).

La sécurité reste le frein majeur à l'adoption massive de ces technologies Blockchain. ARCHOS, qui a développé un savoir-faire incontestable dans la sécurité des systèmes Open Source, que l'on peut considérer comme ancêtre des technologies Blockchain, des matériels et des logiciels, a donc naturellement réuni une cellule dédiée au sein de son équipe R&D. Elle a conçu l'ARCHOS Safe-T mini, qui fournit aux traders de crypto-actifs, un portefeuille de stockage à froid ultra-sécurisé.

L'ARCHOS Safe-T mini embarque :

- Une puce mémoire chiffrée, en complément de son code PIN à 6 chiffres.
- Un logiciel open source, basé sur la solution Trezor, disponible sur GitHub, pour ceux qui souhaitent approfondir son fonctionnement ou apporter leur contribution.
- Le stockage sécurisé des fonds rapatriés après trading sur la / les plateformes d'échanges choisies par l'utilisateur.
- La compatibilité avec les crypto monnaies qui représentent environ 75% de la capitalisation totale des marchés de crypto actifs : Bitcoin, Bitcoin Cash, Bitcoin Gold, Dash, Ether, Ether Classic, Litecoin, jetons ERC20. (Source : Coinmarketcap et Etherscan, le 29/08/2018).
- Une application Web dédiée pour une installation et une utilisation faciles.

Ce portefeuille présente de nombreux atouts :

- Il est immunisé contre les virus informatiques.
- Les clés privées et de récupération sont stockées hors ligne et ne peuvent donc pas être piratées.
- L'utilisateur est le seul à pouvoir consulter ses données sur l'écran OLED de l'appareil.
- Toutes les transactions doivent être validées par pression des boutons de l'ARCHOS Safe-T mini.
- Il est donc impossible pour les cybercriminels de les modifier.

ARCHOS

- En cas de détérioration, de perte ou de vol du portefeuille, l'utilisateur pourra récupérer ses actifs en utilisant une phrase secrète de 24 mots, connue de lui seul.

Fabriqué par Eiffage Energie Electronique à Verquin, dans le Nord de la France, l'ARCHOS Safe-T mini est commercialisé depuis juillet 2018 au prix de 49,99 €.

La majorité des ventes de ce produit devrait passer par des canaux *e-tail* (Amazon, CDiscount, Rue du Commerce...) et des sites spécialisés en ventes de portefeuilles électroniques de stockage à froid (Hardware Wallet Online, myhardwarewallet, cf. communiqué de presse du 30 juillet 2018 : https://www.archos.com/corporate/press/press_releases/FR_PR_ARCHOS_Safe-T_mini_20180730.pdf) . La distribution de ce produit pourra également être faite au travers de partenariats avec des acteurs du monde des crypto-actifs et de la blockchain. Ces partenariats pourront donner lieu à la perception de *tokens* par ARCHOS.

D'autres développements sont en cours et seront dévoilés avant la fin de l'année 2018.

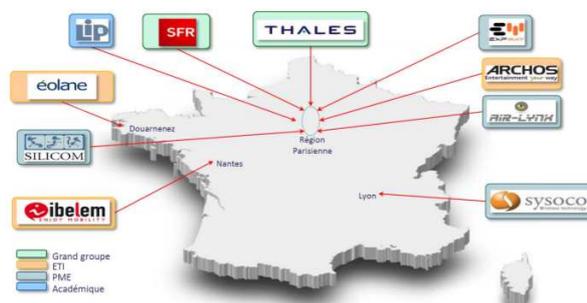
6.1.3 La recherche et développement, centrée sur les marchés à fort potentiel

ARCHOS dispose d'une équipe de recherche et développement localisée en France et en Allemagne. Il s'agit d'un dispositif essentiel de la valeur ajoutée du Groupe qui concentre ses efforts sur le développement de produits (maison connectée, Internet des Objets, tablettes et téléphonie mobile), de nouvelles fonctionnalités (Réseaux RF PicoWAN), systèmes auto-apprenants, interfaces homme-machine avancées, etc.) et d'outils avancés pour automatiser la customisation d'Android.

Cette équipe peut prendre en charge la conception complète du produit, depuis le design, jusqu'au développement de pièces mécaniques, aux softwares et technologies de codage, à la création d'interface photo/audio/vidéo, aux communications sans fil, au traitement de l'image, aux interfaces graphiques de gestion des données. Depuis 2009, l'équipe R&D est également chargée de contribuer aux améliorations des produits développés avec les partenaires asiatiques (notamment sur les Tablettes et Smartphones). L'équipe ARCHOS installée à Shenzhen assume un rôle important au niveau du suivi des projets développés avec nos partenaires industriels. Un investissement important est également réalisé sur la plateforme Google Android afin d'assurer une portabilité parfaite de l'environnement sur les produits ARCHOS. ARCHOS et ses équipes de R&D contribuent dans ce domaine à un projet collaboratif (avec Thalès en chef de file) très conséquent autour de la communication 4G. Le projet Fed4PMR adresse le marché des radiocommunications professionnelles très haut débit à usage des ministères de l'Intérieur et de la Défense, des opérateurs de transport et des industries de l'énergie pour des missions civiles et militaires. Selon un rapport de l'IHS Inc., le marché des communications critiques (solutions de communication de la police et d'autres secteurs professionnels) sera de 18 milliards de dollars en 2019.

ARCHOS

Thales est le coordinateur du projet. Le consortium est constitué de 10 partenaires dont 7 PME/ETI, 2 grands groupes et 1 laboratoire de recherche.



Source : Thalès

Depuis 2013, ARCHOS s'est également lancé sur le marché des **objets connectés** au travers de son offre de maison connectée basé sur une tablette Google Android et une sélection de capteur/actuateurs Bluetooth Low Energy. Les développements entrepris par la R&D ont porté sur les technologies de communication RF et l'interopérabilité des différents réseaux. Ces travaux ont été poursuivis dans le domaine de la gestion des réseaux avec le lancement en 2016 de **PicoWAN**, le premier réseau collaboratif IoT basse consommation et longue portée basé sur la modulation LoRa.

ARCHOS est membre de l'alliance LoRa et veut proposer des solutions privatisées de réseaux connectés notamment destinés à des fins B2B dans plusieurs marchés verticaux dont le smart metering multi-fluide et celui de la maison/usine connectée pour lesquels les aspects de sécurité sont clés. 2 projets collaboratifs importants ont été menés ou sont encore en cours sur ce segment avec le projet Picowatt pour l'ADEME (analyse de la consommation énergétique) et Secure IOT (sécurisation des objets connectés).

Depuis fin 2017, une partie de l'équipe des développeurs travaille sur les technologies de sécurité autour des capteurs IoT (projet SECUREIOT) et des transactions de crypto monnaies.

En 2018, les équipes ont également renoué avec des développements produits complets sur les produits ARCHOS Hello et ARCHOS Mate qui nécessitent de développer des designs innovants et séduisants, d'intégrer des composants répondant à des contraintes spécifiques (captation de la voix, restitution audio de qualité) et de développer des interfaces utilisateurs adaptées.

6.1.4 Un réseau de commercialisation international

Les produits ARCHOS sont distribués dans une quarantaine de pays. Ses 5 principaux clients représentent 39% de l'activité du Groupe sur le premier semestre 2018.

Répartition des ventes par type de clients :

La Société réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires auprès des clients touchant le consommateur final (voir éléments « Retail » ci-après) ou directement auprès du client final pour les ventes réalisées au travers du site web www.archos.com. L'activité commerciale de LOGIC INSTRUMENT est réalisée soit en direct avec les clients professionnels utilisateurs des tablettes soit auprès de distributeurs spécialisés qui intègrent ces produits dans une offre de service plus globale.

ARCHOS

La partie « OEM » correspond aux produits fabriqués par ARCHOS pour des clients souhaitant y apposer leur propre marque. Ce sont généralement des distributeurs généralistes. Au cours du premier semestre 2018, cette activité représente près de 16% du chiffre d'affaires total du Groupe.

Les clients « Retail » se regroupent en trois catégories :

- Les grandes enseignes

Ce réseau inclut par exemple, Darty, Fnac, Boulanger, Auchan en France ; Argos en Angleterre ; Expert, Eures en Allemagne. Sur la base du chiffre d'affaires enregistré sur l'exercice 2017, ce canal représente 28% des ventes d'Archos.

- La grande distribution par internet

La distribution sur internet s'opère directement au travers du site www.archos.com ou par le biais des « e-commerçants ».

Ces derniers sont des acteurs dont la progression en termes de part de marché est très significative, leur croissance est supérieure à celle des enseignes traditionnelles. On y trouve des marques « pures Internet » telles qu'Amazon, Cdiscount, RueDuCommerce mais également des enseignes traditionnelles commercialisant également sur Internet telles que Fnac.com ou Darty.com.

Sur la base du chiffre d'affaires enregistré sur l'exercice 2017, ce canal représente 8% des ventes d'Archos.

- Les grossistes spécialisés

Lors de son arrivée sur un nouveau territoire, ARCHOS confie généralement la distribution de ses produits aux grands distributeurs internationaux (Tech Data, Ingram) mais également à des grossistes locaux très actifs dans la commercialisation de ses produits (Copaco ou Concorde Spa). Ces distributeurs spécialisés vendent eux-mêmes les produits ARCHOS à des clients « grandes enseignes », « distribution par internet » ou à des revendeurs spécialisés.

Sur la base du chiffre d'affaires enregistré sur l'exercice 2017, ce canal représente 64% des ventes d'Archos.

Conditions commerciales

En fonction des négociations commerciales entre la Société et ses clients, et des conditions concurrentielles liées à un secteur géographique ou à des modes de distributions spécifiques, les conditions commerciales conclues avec les clients peuvent inclure des conditions de reprise de marchandises dans les semaines suivant la livraison (dans ce cas la Société constitue des provisions permettant de couvrir les risques de reprise). Les accords commerciaux peuvent également prévoir des notions de remises sur chiffres d'affaires et des contrats de prestations commerciales (mise en avant des produits par exemple). La commercialisation se fait sur la base de prises de commandes hebdomadaires, mensuelles ou ponctuelles. Les contrats ne prévoient généralement pas d'engagements de volume sur des durées importantes ni d'intéressement sur la performance.

ARCHOS

6.1.5 Les partenariats stratégiques

Dans leur grande majorité, les tablettes et les smartphones d'Archos reposent sur le système d'exploitation mobile Android qui est développé par Google. Archos a développé depuis 2009 un partenariat stratégique avec Google et les équipes Android. Ce partenariat a notamment permis à ARCHOS de disposer d'accords clés : le Anti Fragmentation Agreement (AFA) et le Mobile Application Distribution Agreement (MADA) permettant à Archos de certifier elle-même ses produits Android et de les distribuer avec les applications Google. En outre, ces accords sont requis pour que les produits puissent accéder au magasin d'application Google Play. Dans le monde, seuls quelques grands groupes disposent de ces accords en direct avec Google, les autres devant passer par l'intermédiaire de quelques sociétés spécialisées (et référencées par Google) qui proposent la certification.

6.1.6 La maîtrise de l'approvisionnement et de la production

6.1.6.1 La maîtrise de l'approvisionnement

La mise en place depuis 2009/2010 de la stratégie de « clé en main » ne modifie pas significativement le niveau de maîtrise conservé par les équipes d'Archos sur la connaissance du marché des composants ou sur le niveau des prix.

Les commandes passées désormais directement par les partenaires auprès des fournisseurs de composants sont généralement basées sur des conditions négociées en collaboration entre les équipes d'Archos et celles des partenaires. Cette organisation permet même de bénéficier des compétences propres des partenaires et dans certains cas des volumes qu'ils représentent auprès des fournisseurs de composants.

Archos estime que cette organisation et les relations privilégiées entretenues avec les fournisseurs et partenaires stratégiques permettent de faire face aux tensions d'approvisionnement et d'être également compétitif sur son marché.

6.1.6.2 La maîtrise de la production

Le changement de modèle vers le « clé en main » ne modifie pas de manière majeure le mode de production dans la mesure où les mêmes partenaires qui facturaient jusqu'en 2009 la seule prestation d'assemblage et les composants achetés par eux facturent désormais un produit complet. Le changement provient essentiellement du fait que, désormais, ce sont ces sous-traitants qui commandent directement tous les composants aux fournisseurs fabricants.

Archos contrôle totalement le cycle d'approvisionnement des composants, choisis selon des cahiers des charges imposés aux partenaires et celui-ci assure une prestation de fabrication et d'assemblage selon des méthodes définies par les équipes de production d'Archos.

L'extension de la gamme a permis de renforcer la capacité de production qui se trouve répartie sur un nombre plus important de partenaires.

Archos est présent en permanence sur les lieux de production, une équipe de plus de 10 personnes contrôle très étroitement les opérations et la qualité. Cette organisation permet à la fois une montée rapide des cadences de production et une excellente maîtrise de la technologie.

ARCHOS

6.1.7 L'organisation de la logistique et du service après-vente

La qualité du service après-vente est une condition importante du succès d'Archos. Il est tout autant important de satisfaire le client final par un produit de qualité que de satisfaire l'intermédiaire par une exécution rapide et fiable des retours de marchandises, des échanges et de la réparation.

Archos a mis en place une charte qualité début 2005, applicable à tous les sous-traitants du Groupe afin de contrôler la réception des marchandises, le cahier des charges de la production, de l'assemblage mais également des procédures d'inspection en bout de chaîne.

Sur le plan logistique, Archos a confié sa plateforme logistique européenne à un prestataire mondial afin d'améliorer l'exécution de ses services vers ses clients. Le Groupe a également mis en place une organisation visant à privilégier l'exécution des grosses commandes directement à partir de Hong Kong de manière à optimiser la chaîne logistique.

En ce qui concerne la gestion des retours, Archos privilégie la mise en œuvre des garanties des sous-traitants et a mis en place sur le plan mondial un fonctionnement reposant sur le filtrage des retours (contrôle de la mise en œuvre de la garantie), le remplacement des produits défectueux et le traitement des pannes ou défauts (centres de réparation).

6.2 Les marchés du Groupe et leurs facteurs de développement

6.2.1 Marché des solutions mobiles

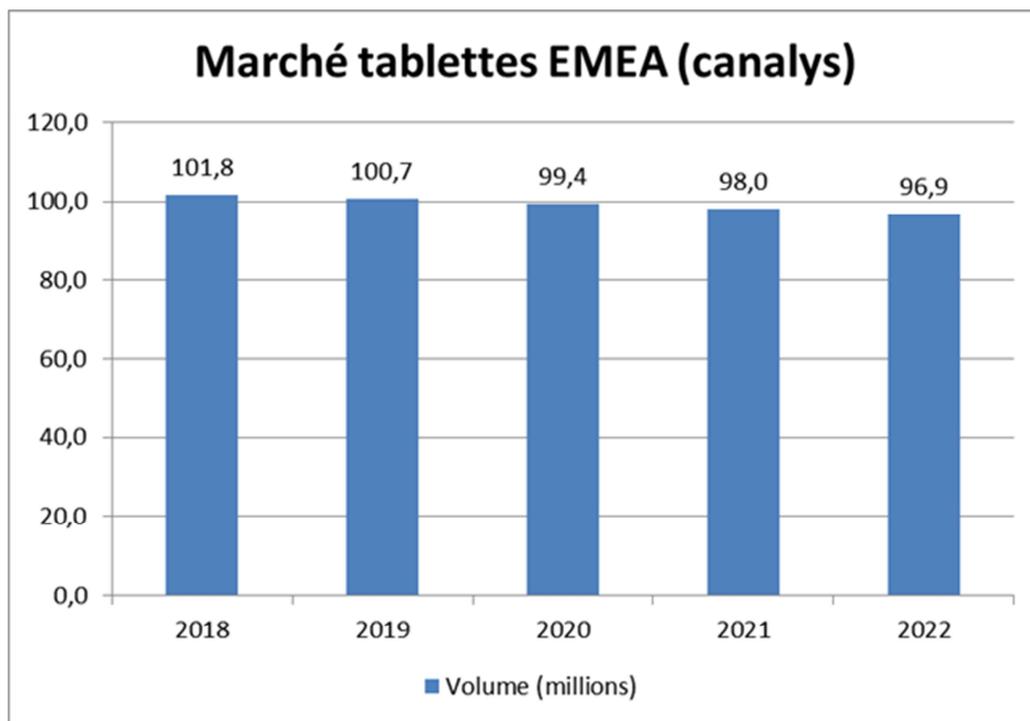
Tablettes et smartphones

Le marché mondial des tablettes est mature et désormais en phase de légère décroissance avec un volume annuel prévu à 152 millions d'unités en 2018.

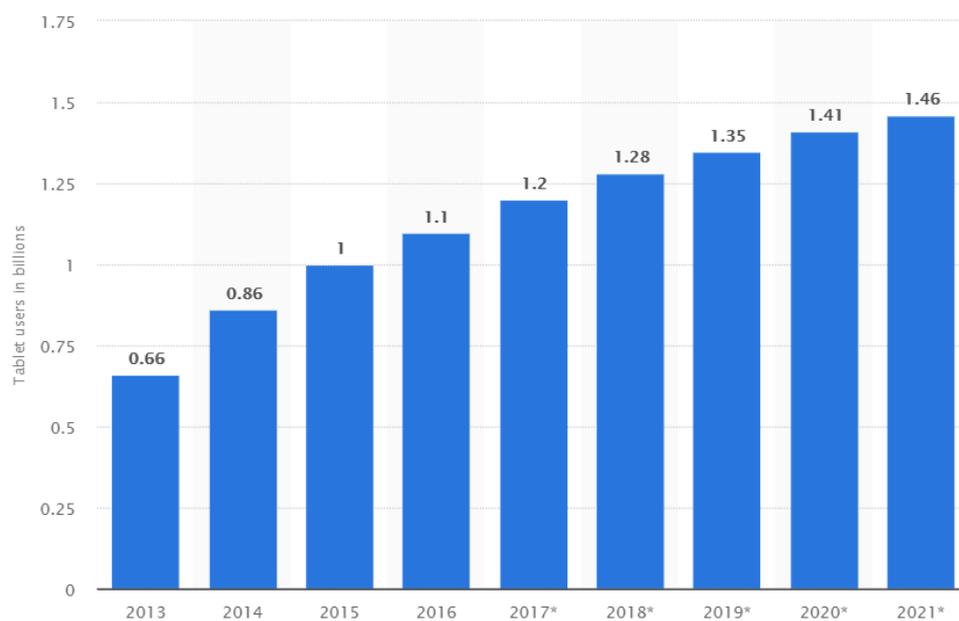
Sur la zone EMEA⁹ qui représente les 2/3 du marché avec environ 100 million d'unités, les prévisions suivent cette même tendance de quasi stabilité.

⁹ EMEA : Europe, Moyen-Orient, Afrique

ARCHOS

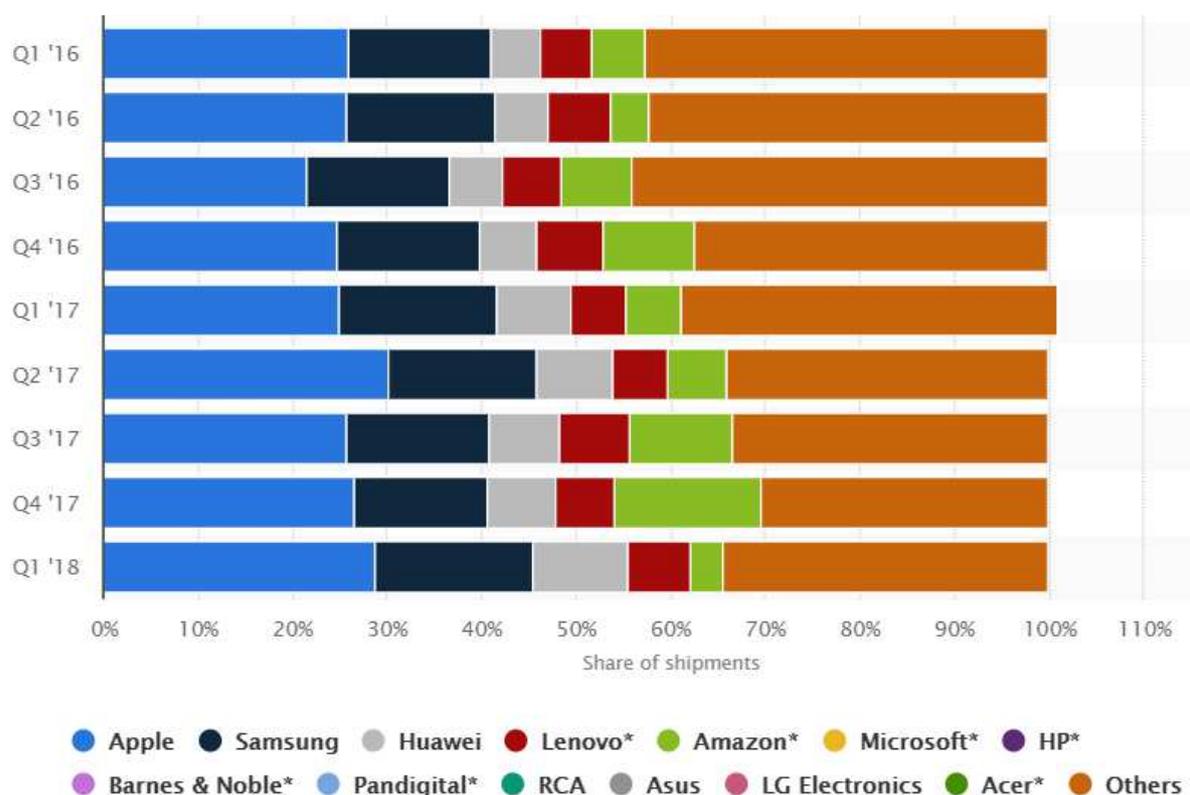


Avec plus de 1,2 milliards d'utilisateurs réguliers dans le monde, la tablette a su maintenir son usage et se développer comme un écran supplémentaire en mobilité et également à la maison.



Utilisateurs de tablettes dans le monde (*) prévisions. Source Statista

ARCHOS



Répartition du marché mondial des tablettes en quantité par trimestre. Source Statista

Cette maturité s’est accompagnée de la réduction du nombre des intervenants sur le marché. Dans ce contexte, ARCHOS bénéficie de son antériorité avec un savoir-faire reconnu par le marché qui lui a permis de suivre les évolutions technologiques et de proposer une large gamme pour différents usages tant pour le grand public que pour les professionnels.

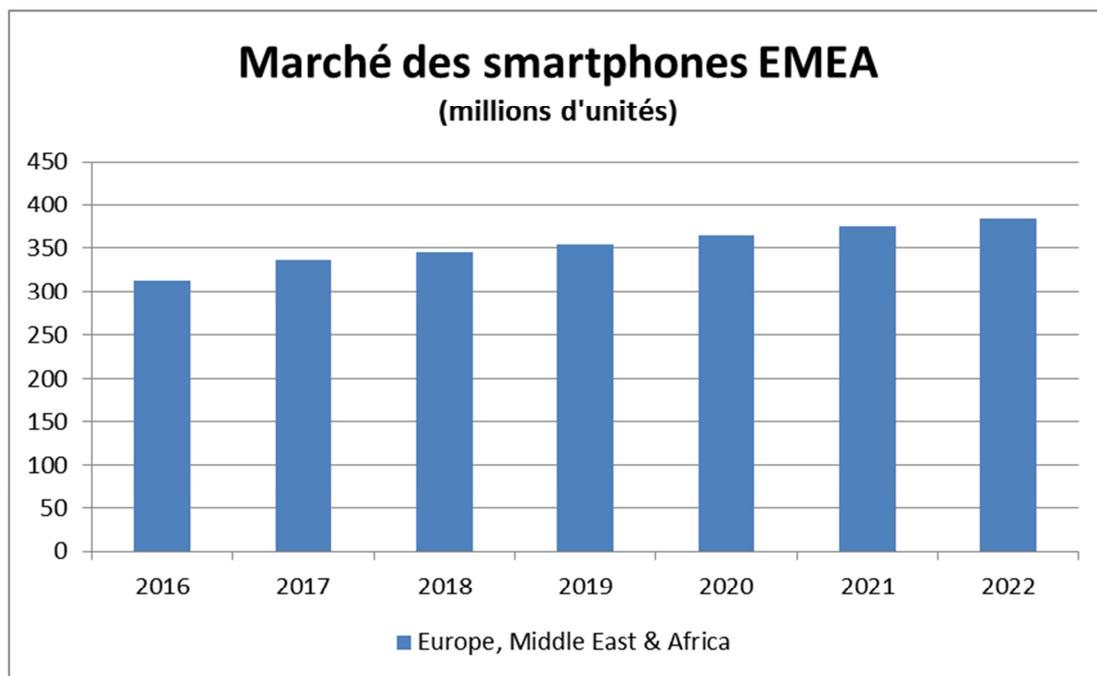
Au niveau national, ARCHOS se situe au 5^{ème} rang en termes de ventes de tablettes en volume (Source GfK – Panel France Openmarket 2017).

Smartphones

Le marché mondial des smartphones est également mature et en phase de légère décroissance avec un volume annuel attendu autour de 1,45 milliard d’unités en 2018 (source Canalys).

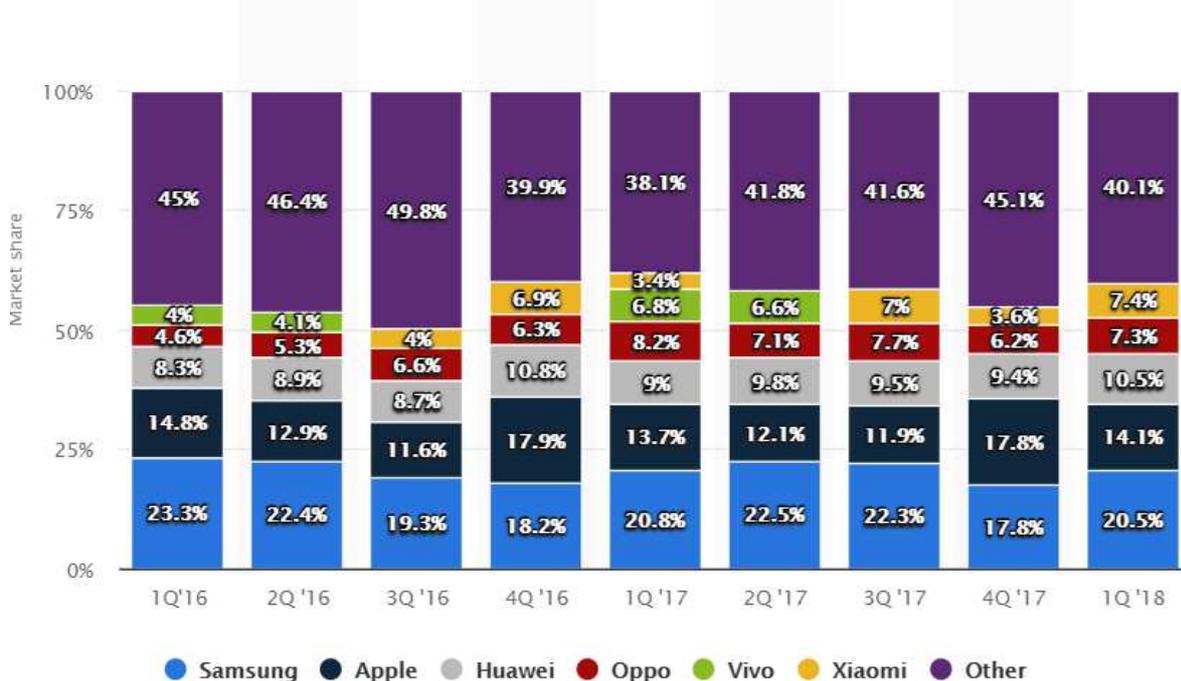
Sur la zone EMEA qui représente 1/4 du marché avec environ 340 million d’unités, les prévisions suivent cette même tendance de quasi stabilité.

ARCHOS



Source Canalys

Répartition du marché des smartphones en part de marché par marque 2016 – 1^{er} trimestre 2018



Source Statista

ARCHOS

Worldwide Smartphone Sales to End Users by Vendor in 2017 (Thousands of Units)

Vendor	2017 Units	2017 Market Share (%)	2016 Units	2016 Market Share (%)
Samsung	321,263.3	20.9	306,446.6	20.5
Apple	214,924.4	14.0	216,064.0	14.4
Huawei	150,534.3	9.8	132,824.9	8.9
OPPO	112,124.0	7.3	85,299.5	5.7
Vivo	99,684.8	6.5	72,408.6	4.8
Others	638,004.7	41.5	682,915.3	45.7
Total	1,536,535.5	100.0	1,495,959.0	100.0

Source données : IDC

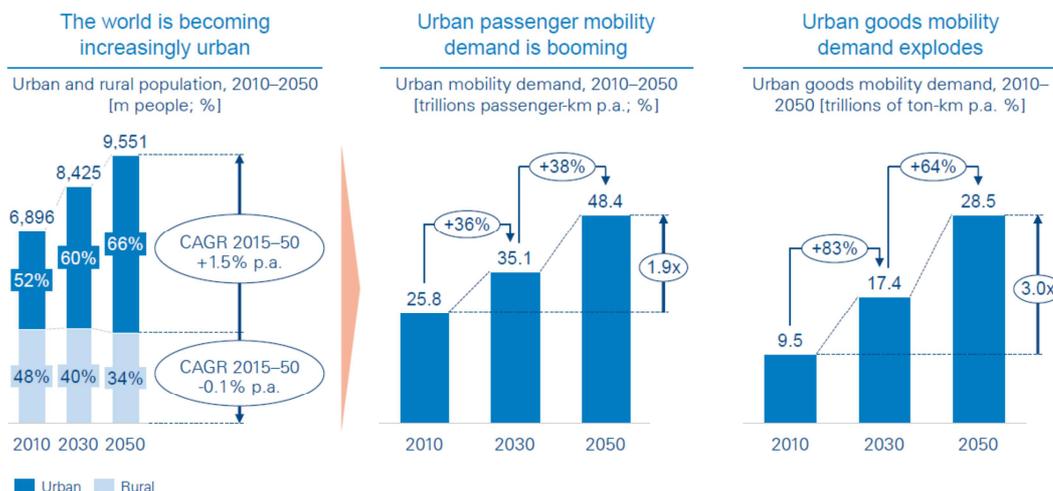
La tendance marquante des 12 derniers mois est la progression forte des marques chinoises (Huawei, OPPO, Xiaomi), qui ont développé des efforts de marketing importants pour installer leurs marques sur la zone EMEA alors que leurs efforts étaient jusque-là concentrés sur leur développement sur leur marché national.

Au niveau national, ARCHOS se situe au 8^{ème} rang en termes de ventes de Smartphones en volume (Source GfK – Panel France Openmarket 2017).

Mobilité Urbaine

Plus de 90% des habitants de la planète vivent dans des lieux où les niveaux de qualité de l'air extérieur ne respectent pas les limites fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé. De nombreux experts s'accordent sur l'impérieuse nécessité à réduire la circulation automobile, à moteur thermique, et à développer des modes de transports alternatifs, notamment électriques.

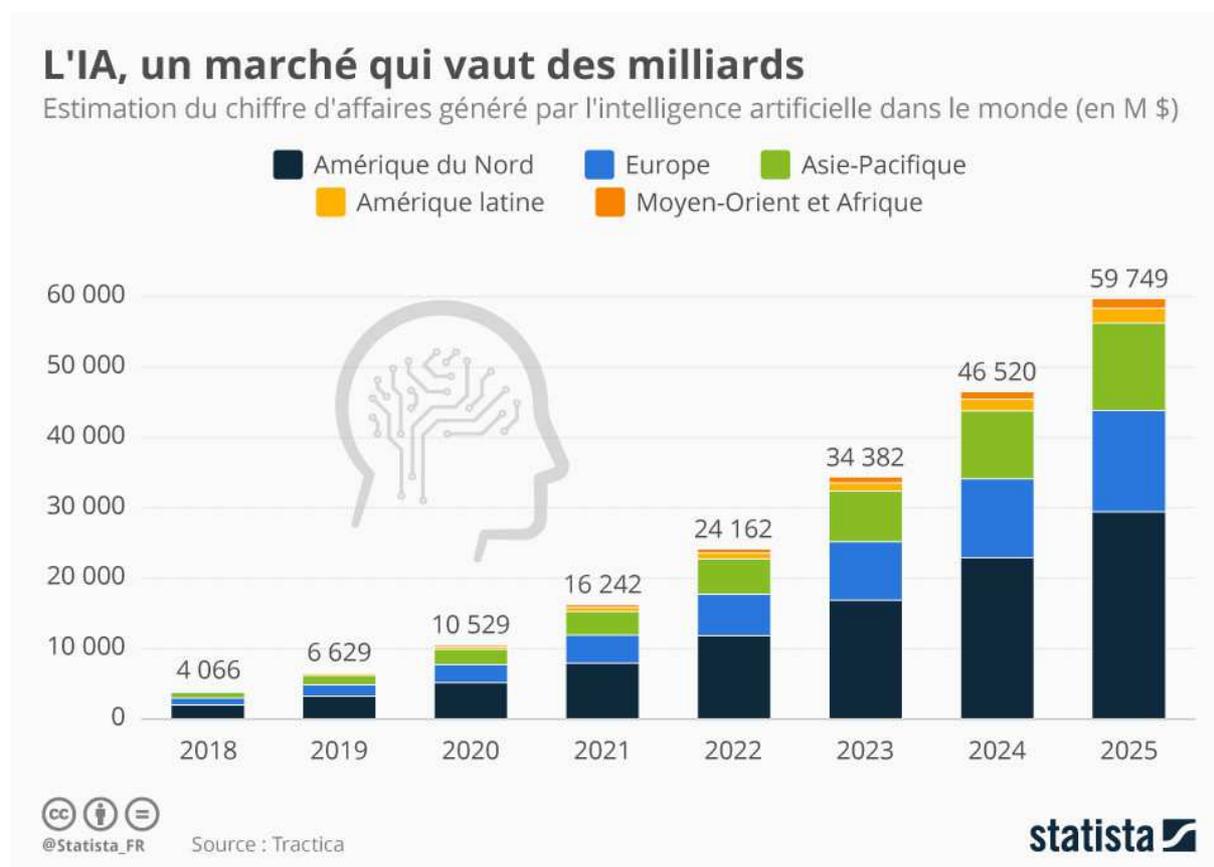
Se déplacer tout en réduisant accidents, embouteillages, fatigue mentale et physique, pollution, est devenu une préoccupation majeure, créant un marché qui devrait bondir de + 83% d'ici 2030 :



Source: UN Department of Economic and Social Affairs, OECD/ITF, Arthur D. Little

6.2.2 Marché Intelligence Artificielle

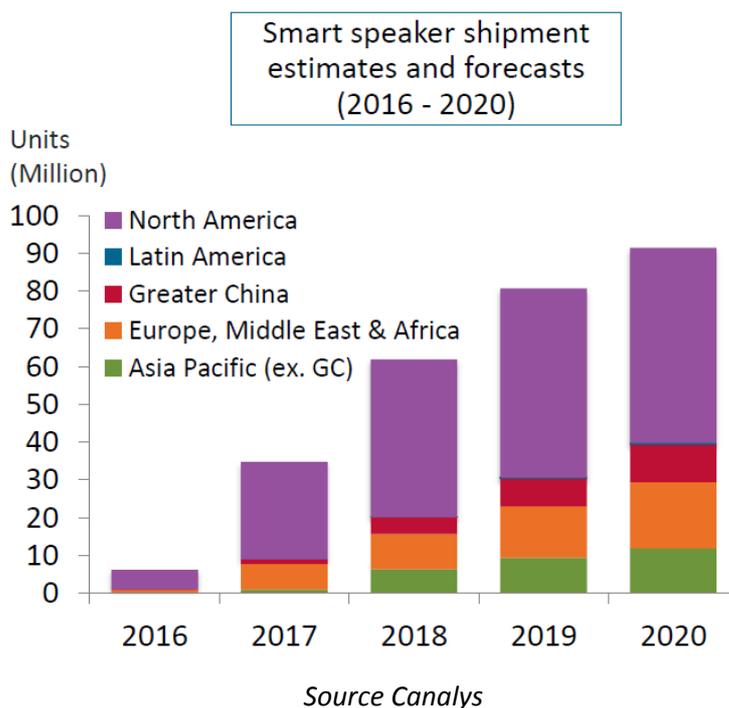
L'intelligence artificielle marque l'avènement d'une nouvelle ère, aux plans technologique, économique et humain. Son activation dans les foyers facilite de nombreux usages du quotidien. L'explosion du marché des assistants personnels est prédite par tous les observateurs et les « GAFA »¹⁰ se livrent déjà une rude bataille sur les produits et services associés.



Le marché est actuellement concentré sur les assistants vocaux « smart speaker ». Le graphique ci-après présente la projection 2018- 2020 de la progression escomptée de ces produits par zone dans le monde.

¹⁰ «GAFA» : Google, Apple, Facebook, Amazon

ARCHOS



Le premier produit compatible IA de la Société, dénommé ARCHOS Hello, sera commercialisé en septembre 2018.

Objets connectés

Annoncés depuis longtemps comme les nouveaux vecteurs de service du futur, les objets connectés connaissent depuis quelques mois un développement considérable. Bénéficiant d'une réduction très importante du coût des composants, de leur miniaturisation et du développement des réseaux de communication de machine à machine, de très nombreux types de capteurs intègrent désormais les objets d'usage courant. Des pèse-personnes, des bracelets, des vêtements de sport, des montres et bien d'autres objets encore sont désormais connectés.

Les marchés de l'Internet des Objets, sont illustrés ci-dessous. On distingue huit grands segments de marché : l'automobile, la santé, l'industrie (*smart industry*), l'énergie (*smart energy*), le business/commerce, les villes (*smart cities*), le domicile (*smart home*) et l'électronique individuelle (*consumers, wearables*).

ARCHOS

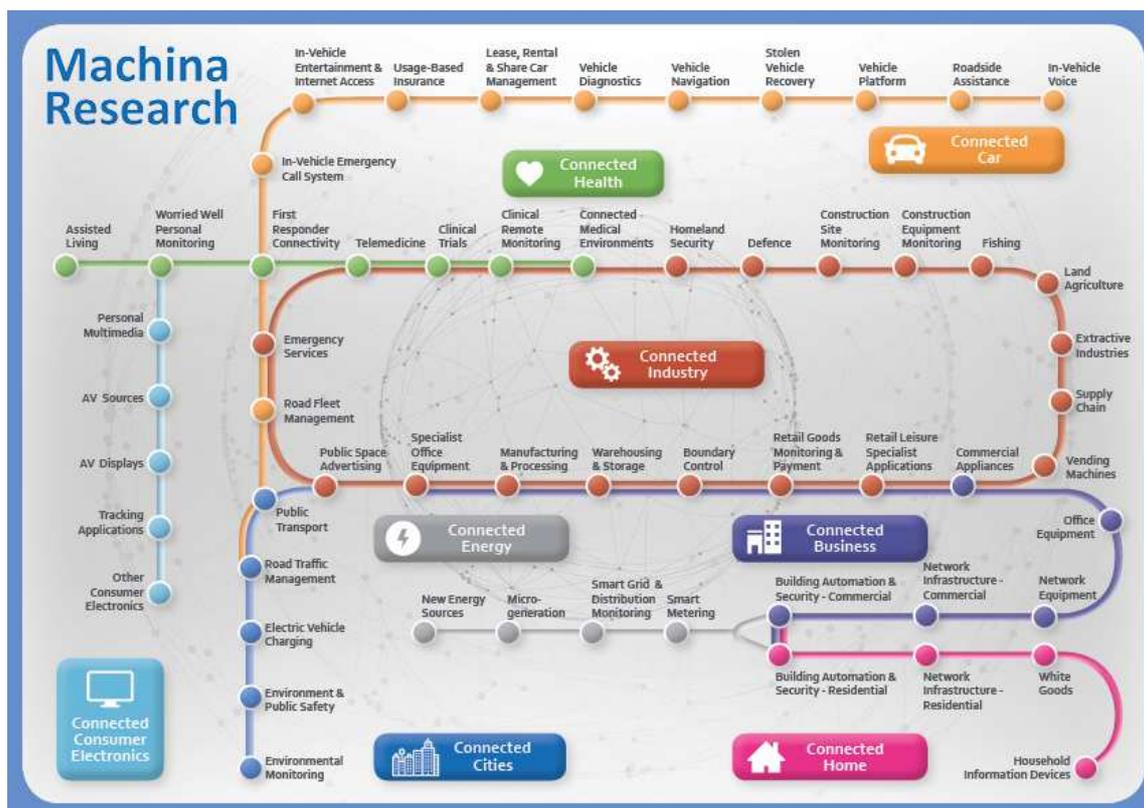


Figure 1 : Segments de marché de l'Internet des Objets.

Source : Machina Research

De très nombreux objets sont devenus connectés au cours de ces derniers mois et la Société entend proposer à ses clients des produits pertinents en phase avec les usages et avec le positionnement tarifaire des autres produits du Groupe.

Un secteur est particulièrement en pointe et il concerne les objets connectés dans l'habitat (« *Connected-Home devices* »), développés en corrélation avec les éléments traditionnels de « domotique » ou de sécurité. Segment riche à la fois dans les usages possibles (amélioration du confort, de la sécurité, permettant des économies, etc.) et dans la variété de ses composants (capteurs, écrans, avertisseurs, douilles, ampoules, etc.), il est appelé à connaître selon les prévisions des analystes un essor très important.

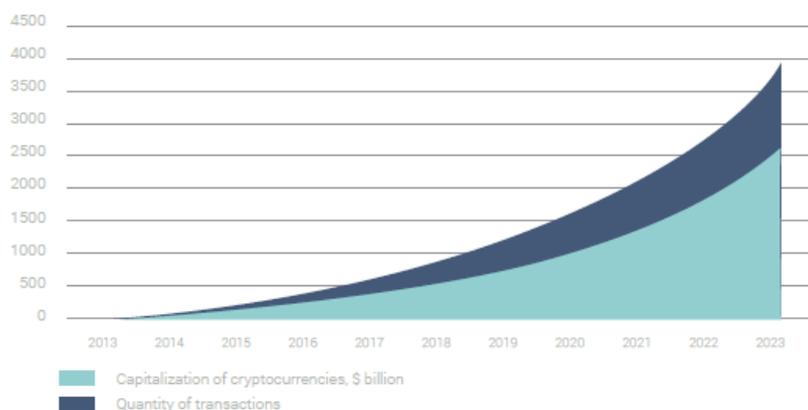
Archos intervient sur ce marché avec les développements réalisés autour de la maison connectée et des réseaux connectés (PicoWAN) et également dans l'extension des accessoires commandables par les assistants vocaux.

6.2.3 Marché Sécurité des crypto-monnaies

Depuis la création du bitcoin en 2009, de nombreux projets ont été développés avec de nouvelles monnaies virtuelles et une forte amélioration des performances en matière de volumétrie et de rapidité des transactions.

ARCHOS

Composite indicators of cryptocurrency market



Prévisions de développement de la capitalisation des crypto-monnaies (bleu clair) et de celui des transactions (bleu foncé), (source AT Kearney)

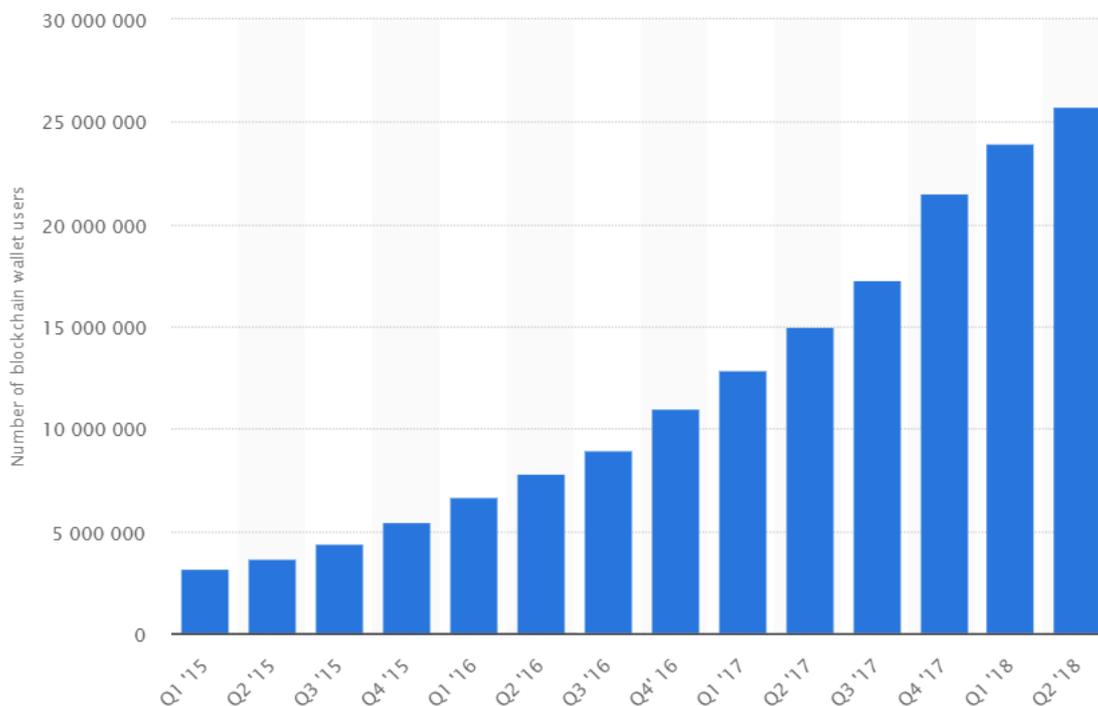
Les experts débattent en permanence de la validité des modèles de prévisions sur ces données fortement fluctuantes, mais depuis 6 mois un certain nombre d'instituts mandatés par les gouvernements (par exemple France Stratégie¹¹) s'accordent sur le fait que les technologies blockchains sont là pour durer parce qu'elles apportent des solutions techniques à des problèmes majeurs. Ils mettent également en exergue que des problèmes restent à surmonter pour faciliter leur développement et au nombre de ces problèmes figure celui de la sécurité des transactions.

Structurellement sécurisé, le fonctionnement des blockchains souffre cependant du manque de sécurité de leur environnement : internet et les ordinateurs ou smartphones. Les solutions développées par ARCHOS autour du stockage à froid des clés privées permettent d'apporter une solution qui réduit très fortement les risques de piratage de clés.

Il y a plus de 25 millions de portefeuilles de cryptomonnaies à la fin du 2nd trimestre 2018 contre 15 millions à la fin du 2nd trimestre 2017, soit une progression de 66% en un an :

¹¹ France Stratégie : Les enjeux des blockchains juin 2018 : <http://www.strategie.gouv.fr/publications/enjeux-blockchains>

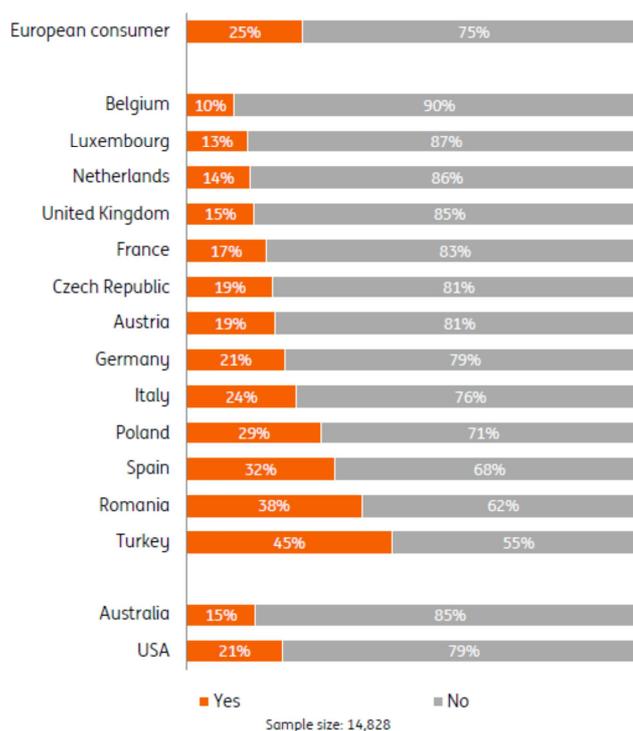
ARCHOS



Source : Statista

Selon un sondage mené par IPSOS pour ING Direct en juin 2018 auprès de 14 828 européens, plus de 66% d'entre eux ont entendu parler de blockchains, sécurité et crypto-actifs.

Ils sont même déjà près de 25% à envisager de détenir des monnaies virtuelles prochainement :



Source IPSOS

ARCHOS

ARCHOS compte développer des solutions permettant aux utilisateurs de crypto-monnaies de disposer d'un niveau de sécurité optimal et d'un environnement fonctionnel facile à utiliser. Le SAFE-T mini est une première étape dans ce programme.

6.3 Evènements exceptionnels

Non applicable.

6.4 Dépendance de la Société à l'égard de brevets, licences, contrats industriels

Voir Section 4.5.2 du présent Document de Référence.

6.5 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle

La position concurrentielle de la Société est mentionnée en Section 6.2.1 pour les Smartphones et les tablettes au niveau national.

La Section 4.3.1 précise également les risques liés à la concurrence.

6.6 Informations sociétales et environnementales

ARCHOS cherche à intégrer au mieux les bonnes pratiques du rapport sur les informations sociétales et environnementales (« RSE ») au quotidien et au niveau de chacune des sociétés constituant le Groupe. Toutefois, compte tenu de sa taille, ARCHOS n'a pas mis en place de démarche systématique formalisée.

Le Groupe ARCHOS est implanté en Europe et en Asie et comptait un effectif de 154 personnes au 31 décembre 2017 dont 57 personnes hors de France. L'effectif total se répartit dans les entités juridiques suivantes :

Entité juridique		31-déc-17	31-déc-16
Archos SA	France	82	94
Archos GmbH	Allemagne	17	17
Archos Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong	Chine	36	44
Archos Tecnologia Espana	Espagne	1	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France / Allemagne / Etats-Unis	18	21
Total		154	177

- Périmètre et méthode de consolidation

Les données sociales et environnementales suivantes correspondent à celles de la maison-mère ARCHOS SA et ARCHOS Chine pour les années 2016 et 2017. Par commodité, nous utiliserons le terme « ARCHOS Chine » pour désigner les sociétés chinoises Arnova Technology Hong Kong

ARCHOS

(« **ATH** ») et ARCHOS Technology Shenzhen (« **ATS** »). La prise en compte des données d'ARCHOS SA et ARCHOS Chine permet de couvrir 77% des effectifs présents au 31 décembre 2017 (les données comparables 2016 représentant quant à elles 78%). Pour certains indicateurs, il convient de préciser que les données ARCHOS Chine n'étant pas disponibles, seules les données d'ARCHOS SA sont communiquées.

1) Informations sociales

Le terme « Effectifs » regroupe uniquement les contrats à durée déterminée et indéterminée. Ne sont pas inclus les contrats d'apprentissage, stagiaires et personnel intérimaire.

a. Données relatives à l'emploi

- Répartition par type de contrat :

La majorité des recrutements d'ARCHOS SA se font via des contrats à durée indéterminée. Afin d'illustrer ce point, au 31 décembre 2017, la Société a embauché 77 contrats à durée indéterminée (« **CDI** ») pour 5 contrats à durée déterminée (« **CDD** »). Au 31 décembre 2016, la répartition CDI / CDD était de 81 pour 13.

Pour ARCHOS Chine, l'intégration se fait par un premier contrat d'une durée déterminée de 3 ans qui peut être renouvelé pour une nouvelle durée de 3 ans. Au-delà de la sixième année, le contrat devient permanent et l'équivalent d'un CDI est signé. Au 31 décembre 2017, la Société employait 21 personnes dont le contrat est inférieur à 6 ans (équivalent CDD) et 15 avec une ancienneté supérieure à 6 ans et dont le contrat est permanent. Au 31 décembre 2016, la répartition était de 29 personnes dont le contrat est inférieur à 6 ans et 15 dont le contrat est permanent.

- Répartition par catégorie et par sexe :

ARCHOS SA

Au 31 décembre 2017, la répartition par catégorie et par sexe est la suivante :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	33	75%	21	55%	54	66%
Femmes	11	25%	17	45%	28	34%
Total	44	100%	38	100%	82	100%

Au 31 décembre 2016, la répartition par catégorie et par sexe était la suivante :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	37	73%	23	53%	60	64%
Femmes	14	27%	20	47%	34	36%
Total	51	100%	43	100%	94	100%

ARCHOS

ARCHOS CHINE

En ce qui concerne les filiales chinoises, la répartition est la suivante :

Au 31 décembre 2017 :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	10	83%	8	33%	18	50%
Femmes	2	17%	16	67%	18	50%
Total	12	100%	24	100%	36	100%

Au 31 décembre 2016 :

Catégorie	Cadres	%	ETAM	%	Total	%
Hommes	12	86%	14	47%	26	59%
Femmes	2	14%	16	53%	18	41%
Total	14	100%	30	100%	44	100%

- Suivi des mouvements et motifs des sorties

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, les effectifs d'ARCHOS SA sont passés de 94 personnes à 82 personnes, décomposés en 8 embauches et 19 départs pour les salariés en contrats à durée indéterminée (dont un licenciement) et une variation nette des effectifs en contrats à durée indéterminée de -1 (31 embauches et 32 fins de contrat).

En ce qui concerne ARCHOS CHINE, il y a eu en 2017, 2 embauches et 10 départs (dont 9 licenciements). En 2016, il y avait eu 4 embauches contre 1 départ.

- Suivi des rémunérations

Le salaire annuel moyen :

- pour les cadres de la société ARCHOS SA s'élève à 71,7 milliers d'euros pour l'année 2017 contre 71,5 en 2016 et,
- pour les employés, techniciens et agents de maîtrise (« ETAM »), 29,7 milliers d'euros pour l'année 2017 contre 26,7 en 2016.

- Détail pour l'année 2017 :

	Homme		Femme		Total	
	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel
Cadres	33	77 520	11	54 400	44	71 740
ETAM	21	30 392	17	28 825	38	29 691
Total	54	59 192	28	38 872	82	52 254

ARCHOS

- Détail pour l'année 2016 :

	Homme		Femme		Total	
	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel	Effectifs	Salaire moyen annuel
Cadres	37	78 169	14	53 801	51	71 480
ETAM	23	24 357	20	29 337	43	26 673
Total	60	57 541	34	39 411	94	50 983

En ce qui concerne ARCHOS Chine, le salaire de base moyen mensuel par personne et par mois s'élève à 15 108 yuans par employé en 2017 contre 13 888 en 2016.

- Répartition des effectifs par âges et par catégorie

ARCHOS SA

Au titre de l'année 2017 :

	Cadres	ETAM	Total
- 26 ans	3	5	8
De 26 à 30 ans	8	6	14
De 31 à 40 ans	11	11	22
De 41 à 50 ans	17	13	30
+ de 50 ans	5	3	8
Total	44	38	82

Au titre de l'année 2016 :

	Cadres	ETAM	Total
- 26 ans	5	9	14
De 26 à 30 ans	8	4	12
De 31 à 40 ans	14	15	29
De 41 à 50 ans	18	14	32
+ de 50 ans	6	1	7
Total	51	43	94

Au 31 décembre 2017, l'âge moyen des effectifs d'ARCHOS SA est de 38,9 ans contre 37,8 en 2016.

ARCHOS Chine

Au titre de l'année 2017 :

	Directeurs / Managers	Employés	Total
- 26 ans	0	1	1
De 26 à 30 ans	1	11	12
De 31 à 40 ans	5	10	15
De 41 à 50 ans	5	2	7
+ de 50 ans	1	0	1
Total	12	24	36

ARCHOS

Au titre de l'année 2016 :

	Directeurs / Managers	Employés	Total
- 26 ans	0	5	5
De 26 à 30 ans	2	7	9
De 31 à 40 ans	6	15	21
De 41 à 50 ans	5	3	8
+ de 50 ans	1	0	1
Total	14	30	44

Pour ARCHOS Chine, l'âge moyen à fin 2017 s'élève à 34,9 ans contre 34,8 l'an passé.

b. Organisation du travail

- Organisation du temps de travail

En France, l'organisation du temps de travail est exprimée en « forfait jours » ou en « mode horaire ». Un collaborateur en « forfait jours » travaille un nombre de jours déterminé dans l'année et un collaborateur en « mode horaire » travaille un nombre d'heures défini selon les modalités établies par les accords d'entreprise en vigueur.

Le travail à temps plein est la norme au sein de la Société.

La Société avait deux salariés à temps partiel au 31 décembre 2017 contre un seul au 31 décembre 2016.

En Chine, tous les salariés sont tenus de travailler 8 heures par jour soit 40 heures par semaine. Au cas où un salarié doit travailler au-delà de cet horaire de travail, les heures supplémentaires effectuées sont converties en congé le jour suivant si cela est possible, ultérieurement dans le cas contraire.

- Absentéisme (au sein d'ARCHOS SA)

L'absentéisme est défini comme l'ensemble des jours ouvrés non travaillés, hors congés payés, stages de formation, absences syndicales, congés exceptionnels et conventionnels et journées de réduction du temps de travail (RTT). En revanche, la totalité des jours d'absence pour raisons médicales, y compris les maladies de longue durée, est comptée. Les jours d'absence sont ventilés par motif : maladie, raisons familiales liées à la maternité, la paternité ou l'adoption.

ARCHOS

Au titre de 2017 :

	Maladie	Congés maternité	Congés paternité	Congés pour événements familiaux	Total jours absence
Nombre de jours	352	194	11	39	596
% jours travaillés	1,2%	0,9%	0,0%	0,2%	2,6%

Effectifs moyens	90
Jours d'absence par salarié	6,6

Au titre de 2016 :

	Maladie	Congés maternité	Congés paternité	Congés pour événements familiaux	Total jours absence
Nombre de jours	358	65	32	33	488
% jours travaillés	1,6%	0,3%	0,1%	0,2%	2,3%

Effectifs moyens	85
Jours d'absence par salarié	5,7

c. Relations sociales au sein d'ARCHOS SA

Les relations sociales au sein d'ARCHOS SA sont organisées autour de :

(1) La Délégation Unique du Personnel (« DUP »)

La DUP assure à la fois les fonctions de :

- Comité d'entreprise dont les attributions sont essentiellement économiques et sociales ;
- Délégués du Personnel : chargés de présenter à l'employeur les revendications individuelles et collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, la santé et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.

Les deux collègues électoraux de l'entreprise peuvent être représentés de la façon suivante :

- ETAM : 2 titulaires et 2 suppléants
- Ingénieurs et Cadres : 2 titulaires et 2 suppléants

A la suite des élections en date du 12 octobre 2016 (les précédentes élections dataient du 24 octobre 2012 et avaient été suivies d'élections partielles le 1^{er} octobre 2014), la représentation du personnel est assurée de la façon suivante :

- ETAM : 1 titulaire
- Ingénieurs et Cadres : 2 titulaires.

Les mandats sont effectifs jusqu'au 11 octobre 2018.

ARCHOS

(2) Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (« CHSCT ») :

Il est composé :

- Du Directeur Général,
- De 2 représentants du personnel, dont 1 cadre ou agent de maîtrise, désignés par la Délégation Unique du Personnel,

Des réunions régulières de la DUP et du CHSCT ont lieu au siège.

Pour information, il n'y a eu aucun accord collectif signé en 2016, 2017 et pour l'année 2018 en cours.

d. Santé et sécurité chez ARCHOS SA

Compte tenu de la nature du travail des salariés chez ARCHOS, les principaux thèmes liés à la santé concernent le travail au bureau à savoir : le travail sur écran ; les troubles musculo-squelettiques ; le stress. En plus de la visite médicale d'embauche obligatoire, la Société respecte les règles liées à la fréquence des visites médicales et a recours aux services d'un sous-traitant (ACMS).

19 visites médicales ont été effectuées au cours de l'année 2017 contre 30 en 2016 (dont 21 rendez-vous « entretiens infirmiers »).

Pour 2017, on relève 1 accident du travail (soit, ramené à l'effectif moyen de l'année, un taux de 1,1%) contre aucun l'année précédente. Un accident au travail est défini comme tout événement se traduisant par une incapacité de travailler d'au moins trois jours consécutifs, excluant le jour de l'accident.

Pour 2017 et 2016, on ne relève aucune maladie professionnelle.

Compte tenu du faible taux d'accident jusque-là reconnu, aucun accord formel n'a été signé en matière de santé et de sécurité à ce stade.

e. Formation chez ARCHOS SA

Il n'y a pas à date de formalisation de plan de formation au sein de la Société. Toutefois, lors des entretiens de développement professionnel qui ont lieu tous les 2 ans, les salariés peuvent émettre des souhaits de formations qui sont analysés individuellement par rapport aux besoins de la Société.

Au cours de l'exercice 2017, un total de 186,5 heures de formation a été dispensé aux salariés d'ARCHOS (notamment dans le cadre de la découverte d'un nouvel outil informatique). L'an passé, les heures de formation s'étaient élevées à 44 heures.

f. Egalité de traitement (au sein d'ARCHOS SA)

ARCHOS a pris des mesures en faveur de l'égalité hommes/femmes. Cependant, pour une partie de son recrutement relatif au département R&D, la Société reste, pour le moment, dépendante de la répartition hommes/femmes au sein des écoles d'ingénieurs encore très majoritairement masculines.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations, le Groupe travaille avec des collaborateurs de diverses nationalités au sein du Groupe ce qui témoigne d'une réelle volonté de faire du recrutement international un axe important de sa politique.

En ce qui concerne l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, ARCHOS SA emploie actuellement un salarié dans cette situation, en contrat à durée indéterminée. ARCHOS s'assure qu'aucune discrimination à l'embauche n'existe.

ARCHOS

- g. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail

ARCHOS s'assure qu'aucun recours au travail forcé et travail des enfants n'existe, notamment auprès de ses sous-traitants en Chine (se référer au paragraphe 3.(c) ci-avant), ce qui est en accord avec les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail.

Concernant le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, se référer au paragraphe 1.(c) ci-avant.

Concernant l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, se référer au paragraphe 1. (f) ci-avant.

2) Informations environnementales

L'activité de la Société étant la vente de produits électroniques en direct, par l'intermédiaire de grands magasins, de grossistes ou de détaillants, et par voie de commerce électronique, elle n'a aucun impact significatif sur l'environnement. La Société n'est en effet, pas soumise à un risque environnemental lié à des rejets ou stockage de matières dangereuses.

Les services comptables et logistiques de la Société sont en charge du respect de la réglementation environnementale, et veillent au quotidien à limiter les impacts de la Société sur l'environnement.

a. Politique générale en matière environnementale

ARCHOS ne dispose pas de ses propres usines (modèle « fabless ») et fait appel à des sous-traitants en Asie pour la production. Ainsi, l'activité « directe » du Groupe n'a que très peu de conséquences sur l'environnement. ARCHOS ne constitue pas de provisions pour risques environnementaux.

De ce fait, ARCHOS ne dispose pas de services internes de gestion de l'environnement, de formation et d'information des salariés sur celui-ci et ne consacre pas de moyens spécifiques à la réduction des risques pour l'environnement ni à la mise en place d'une organisation pour faire face aux accidents de pollution pouvant avoir des conséquences au-delà des établissements de la Société.

b. Pollution

Au niveau des sociétés du Groupe, il n'existe aucun risque significatif identifié concernant les risques de pollution et de gestion des déchets compte tenu de l'activité d'ARCHOS. En effet, la Société sous-traite sa production à des usines en Chine. Compte tenu de cette organisation, ARCHOS estime qu'aucune mesure particulière, interne à l'entreprise, de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol qui peuvent affecter l'environnement n'est pertinente. En ce qui concerne les sous-traitants d'Archos en Chine, se référer au paragraphe 3.(c) ci-avant.

Il en est de même pour les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets tout comme la prise en compte de nuisances sonores.

c. Economie circulaire (au sein d'ARCHOS SA)

- Prévention et gestion des déchets

La société ARCHOS SA respecte la législation en vigueur relative aux produits en fin de vie tels que DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) et écoemballage.

ARCHOS

Compte tenu de l'activité d'ARCHOS et compte tenu du fait qu'ARCHOS SA ne dispose pas de moyens de restauration interne, les actions contre le gaspillage alimentaire n'entrent pas dans le champ d'action d'ARCHOS SA.

- Utilisation durable des ressources

L'impact du Groupe sur l'eau et sur les sols est faible et les indicateurs correspondants ne sont pas renseignés car la consommation d'eau et l'impact de l'activité d'ARCHOS sur les sols ne sont pas significatifs (activité de bureau et raccordement au réseau public d'ARCHOS SA pour l'eau). La principale ressource utilisée concerne la consommation de papier. Les filiales sont principalement des filiales de commercialisation et consomment très peu de ressources.

En ce qui concerne la consommation d'énergie, l'indicateur le plus pertinent pour la maison-mère à Igny est la consommation en électricité du bâtiment. La consommation annuelle des locaux en 2017 est de 243 772 KWH contre 244 503 KWH l'an passé.

d. Changement climatique

Sur ce thème encore, les activités directes d'ARCHOS ne contribuent pas de façon significative aux rejets de gaz à effet de serre et Archos n'a donc pas mis en place des mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Le principal poste d'émission de gaz à effet de serre concerne les trajets en avions du management d'ARCHOS SA vers la Chine.

Toutefois, il convient de préciser que des services de conférence téléphonique sont fréquemment utilisés pour communiquer avec des interlocuteurs éloignés afin d'éviter les déplacements.

e. Protection de la biodiversité

A ce stade, la Société n'a pas pris de mesure spécifique pour préserver ou développer la biodiversité. Compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe, ce dernier n'est pas en contact direct avec la biodiversité rendant non pertinente la prise de mesure spécifique.

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

a. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société (au sein de ARCHOS SA)

D'un point de vue social, ARCHOS SA contribue au développement de la Région Ile-de-France avec l'emploi direct de 82 personnes au sein de son siège social à Igny (Essonne). Elle est par ailleurs impliquée dans le tissu local et participe à des événements organisés par la ville d'Igny.

b. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines (au sein de ARCHOS SA)

En juin 2014, la Société a signé avec la Fédération Française de Football un partenariat de 4 ans conférant à ARCHOS les dénominations officielles suivantes :

- Partenaire de la Fédération Française de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France masculine de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France Féminine A de Football ;
- Fournisseur Officiel de l'Equipe de France Espoirs de Football.

ARCHOS

En juillet 2014, ARCHOS a été à l'initiative de la création du syndicat des fabricants, importateurs de tablettes et smartphones (« FITS ») dont l'objet est de fournir un forum d'échange d'information et d'expérience sur les domaines techniques, juridiques et réglementaires ayant trait aux domaines des tablettes et smartphones et de défendre les intérêts communs aux entreprises concernées. Les membres fondateurs de ce syndicat avec ARCHOS sont les sociétés Lexibook SA et Digital Electronique Accessoires.

ARCHOS aide à la montée en compétence des étudiants auprès des écoles d'ingénieurs, universités et écoles de commerce. Cela s'est notamment matérialisé en 2017, avec l'accueil de trois étudiants en contrat d'apprentissage. La Société a également accueilli 4 stagiaires issus de ces écoles et universités.

c. Sous-traitance et fournisseurs

ARCHOS travaille avec de nombreuses usines en Asie. Chaque usine fait l'objet d'un audit préalable par les équipes « Qualité » de la filiale chinoise d'ARCHOS. Hormis les critères techniques faisant l'objet d'une revue, l'audit couvre également les risques sociaux et environnementaux suivants :

- Le travail des enfants,
- Le paiement des salariés en temps voulu,
- Contrôle des heures supplémentaires,
- Couverture sociale des employés,
- Pollution des eaux et rejet des eaux usées,
- Stockage et étiquetage des matières chimiques,
- Consignes de sécurité (sorties d'urgence, prévention incendie).

Une fois l'audit de l'usine effectué, ARCHOS signe également avec chaque sous-traitant une lettre contre le travail des enfants (« Prohibition of Child Labor »).

Le respect des bonnes pratiques listées ci-dessus ainsi que l'affirmation des usines à ne pas avoir recours au travail des enfants, sont des éléments déterminants qu'ARCHOS met en exergue auprès de ses sous-traitants.

d. Loyauté des pratiques

Si la loyauté dans toutes les pratiques du Groupe est un principe fondamental, il n'existe pas de formalisation dans leur mise en œuvre. La Direction attache énormément d'importance à cette loyauté et à l'éthique.

La maison-mère occupe un rôle très centralisé par rapport au contrôle des filiales et s'assure ainsi de la conformité à ces principes. Par ailleurs, le Groupe exclut toute utilisation d'argent liquide dans les opérations courantes limitant ainsi tout risque en la matière.

Afin de garantir la sécurité et la santé des consommateurs, ARCHOS met tout en œuvre pour se conformer aux réglementations européennes, notamment concernant les normes de sécurité électrique et contre l'utilisation de substances dangereuses dans la conception de ses produits (RoHS...).

e. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Il n'existe pas d'autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.

ARCHOS

6.7 Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ARCHOS désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060 (portée disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel « Reporting annuel – Eléments méthodologiques » utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

ARCHOS

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre février et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ 2 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Informations sociétales et environnementales - Périmètre et méthode de consolidation » du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené 3 entretiens avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes et dont la liste est présentée en annexe :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités (ARCHOS SA, Arnova Technology Hong Kong et ARCHOS Technology Shenzhen) que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 77% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et 100% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

ARCHOS

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2018

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron
Associé



Pascal Baranger
Directeur au sein du Département Développement Durable

ARCHOS

7 ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe

Organigramme juridique et évolutions du périmètre

ARCHOS SA est la société mère du Groupe dont le siège se trouve à Igny en région parisienne (91). ARCHOS SA assure la conception et le développement des produits, le marketing central, les achats et la sous-traitance de la production, la finance, ainsi que la distribution et le marketing local pour la France et l'Europe.

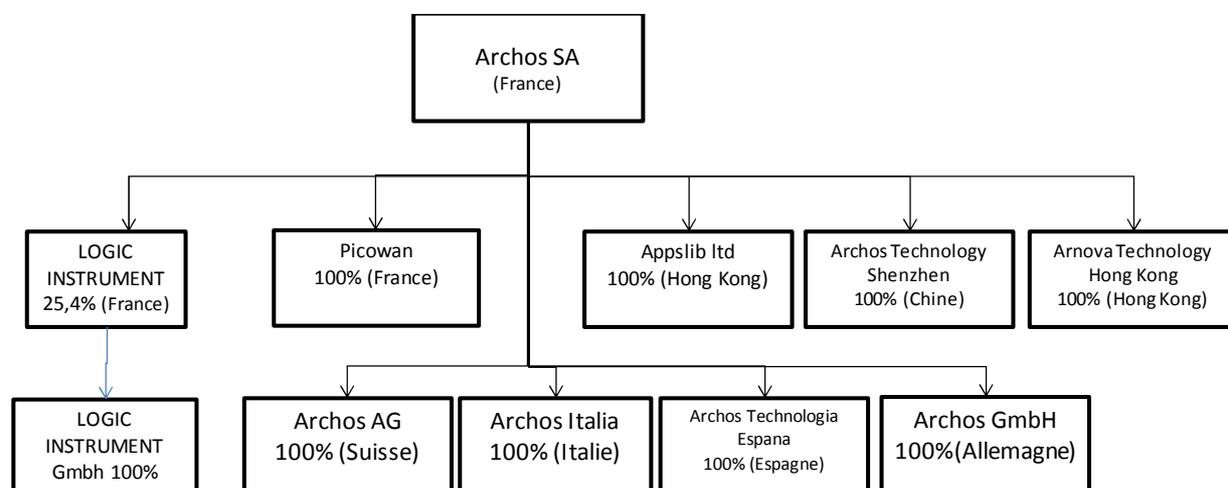
ARCHOS SA détient dix filiales localisées en Allemagne, à Hong Kong, en Chine, en Suisse, en Italie et en Espagne.

Pour rappel, le 23 janvier 2014, ARCHOS a souscrit à l'augmentation de capital de la société LOGIC INSTRUMENT, société spécialisée dans la commercialisation de tablettes durcies pour les professionnels. Cette participation lui confère un contrôle exclusif, lui permettant d'intégrer globalement le Groupe LOGIC INSTRUMENT dans ses comptes consolidés.

Le 16 février 2015, ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT, en rachetant 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) de LOGIC INSTRUMENT pour un montant de 990 milliers d'euros. A cette date, ARCHOS détenait ainsi 48,7% du capital de la société.

La société LOGIC INSTRUMENT a procédé à des augmentations de capital nécessaires au résultat de conversions d'obligations convertibles en actions nouvelles. La participation d'ARCHOS a ainsi été diluée pour s'établir à 25,4% au 30 juin 2017 et reste inchangée depuis. ARCHOS en détient toutefois le contrôle exclusif car il a la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières, indépendamment de son pourcentage de participation. LOGIC INSTRUMENT est donc intégrée dans les comptes consolidés d'ARCHOS selon la méthode de l'intégration globale.

La filiale de LOGIC INSTRUMENT, LOGIC INSTRUMENT INC, basée aux Etats-Unis et qui n'avait plus aucune activité opérationnelle, a été dissoute au 1^{er} janvier 2018.



Les pourcentages de détention indiqués dans l'organigramme ci-dessus s'entendent en capital et en droits de vote.

ARCHOS

7.2 Liste des filiales

L'activité des filiales et participations du Groupe est exposée ci-dessous ainsi que les principales données chiffrées sociales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017.

Toutes les filiales du Groupe sont détenues directement à 100 % mise à part LOGIC INSTRUMENT qui est détenue à 25,4% et sont toutes intégrées globalement :

- ARCHOS Espana (Espagne), et ARCHOS Gmbh opèrent en tant qu'agents commerciaux pour ARCHOS SA dans leurs zones géographiques. En mai 2013, ARCHOS Gmbh est redevenu un agent commercial dans le but de réduire les frais de fonctionnement de cette dernière.
- ARCHOS Technology Shenzhen et Arnova Technology Hong Kong sont des filiales de distribution de produits.
- APPSLIB Ltd enregistre les revenus générés par la vente d'applications de la librairie en ligne d'ARCHOS.
- PICOWAN SAS a pour objet social, l'ingénierie, l'étude, la fabrication, la commercialisation et la distribution des systèmes, services et produits dans les domaines de l'IoT (*Internet of Things*).
- LOGIC INSTRUMENT conceptualise et distribue des produits destinés aux marchés de professionnels.

Il est rappelé qu'ARCHOS AG (Suisse) et ARCHOS Italia n'ont plus d'activité.

ARCHOS

Les principales données chiffrées sociales des filiales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

Archos DE

En milliers d'euros

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	9 238	6 939
Résultat d'exploitation	811	338
Résultat Net	645	300

Archos Appslib (ex Archos Asia)

En milliers de dollar HKD

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	11
Résultat d'exploitation	29	1
Résultat Net	29	0

Archos AG (Suisse)

En milliers de franc CHF

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	-13	-16
Résultat Net	-13	-16

ARCHOS

Archos Italia

En milliers d'euros

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	0	0
Résultat Net	0	-1

Archos Technology Shenzhen Co. Ltd (ex Archos Digital Products Trading Co. Ltd)

En milliers de RMB

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	7 139	6 096
Résultat d'exploitation	-658	-2 368
Résultat Net	-658	-2 368

Arnova Technology Hong Kong

En milliers de dollars US

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	-22	-169
Résultat d'exploitation	-1 164	146
Résultat Net	-1 164	146

Archos Espana

En milliers d'euros

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	162	193
Résultat d'exploitation	44	44
Résultat Net	23	42

PICOWAN SAS

En milliers d'euros

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	100%	100%
Pourcentage d'intérêt	100%	100%
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	0	0
Résultat Net	0	0

ARCHOS

LOGIC INSTRUMENT SA

En milliers d'euros

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	25,4%	29,6%
Pourcentage d'intérêt	25,4%	29,6%
Chiffre d'affaires	10 295	9 569
Résultat d'exploitation	383	133
Résultat Net	-260	19

LOGIC INSTRUMENT DE

En milliers d'euros

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	25,4%	29,6%
Pourcentage d'intérêt	25,4%	29,6%
Chiffre d'affaires	2 418	1 829
Résultat d'exploitation	-24	-46
Résultat Net	-79	-55

LOGIC INSTRUMENT US

En milliers d'euros

Description	DEC-17	DEC-16
Pourcentage de contrôle	25,4%	29,6%
Pourcentage d'intérêt	25,4%	29,6%
Chiffre d'affaires	0	18
Résultat d'exploitation	-6	-39
Résultat Net	684	-69

Comme indiqué en Section 7.1. ci-avant, la filiale de LOGIC INSTRUMENT, LOGIC INSTRUMENT INC, basée aux Etats-Unis et qui n'avait plus aucune activité opérationnelle, a été dissoute le 1^{er} janvier 2018.

Les flux financiers entre ARCHOS SA, ses filiales et sa participation font l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre 19 du présent Document de Référence.

ARCHOS

8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES, EQUIPEMENTS

8.1 Immobilisations corporelles

La Société n'a pas d'immobilisation corporelle significative et ne planifie pas d'acquisition.

Les locaux au sein desquels la Société exerce son activité en France sont situés 12 rue Ampère – 91430 Igny.

ARCHOS a signé un contrat de bail avec la SCI des Vignerons concernant ces locaux faisant office de siège social d'ARCHOS. Mme Isabelle CROHAS est gérante de la SCI Les Vignerons. Le contrat de bail a été signé le 22 janvier 1999. Il a été renouvelé le 8 avril 2009 et le 14 mars 2014 conformément aux dispositions légales encadrant le régime des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé une révision du loyer annuel à hauteur de 257 570 € (local archives inclus) à partir du 1^{er} février 2011. Cette hausse fait suite à l'application de l'indice constaté dans la zone de Massy-Palaiseau. Les hausses d'indices n'avaient pas été répercutées sur le loyer depuis l'origine. La révision de loyer a été réalisée sur la base d'une étude du marché locatif local et a été fixée sur un niveau en phase avec le marché en 2010.

En 2015, le loyer annuel, réévalué sur l'indice de la zone de Massy Palaiseau, s'élève à 230 milliers d'euros. Conformément au nouvel avenant signé en mars 2014 et compte tenu de la non-occupation par ARCHOS de la totalité des surfaces louées, il a été convenu avec la SCI Les Vignerons qu'une diminution des loyers à hauteur de 100 euros par mètre carré et par an serait accordée à ARCHOS à compter du 4^{ème} mois de location par des nouveaux locataires pour lesquels le bailleur fera ses meilleurs efforts pour relouer les locaux vacants. Cet avenant a été appliqué tout au long de l'année 2016. Le Conseil d'administration réuni en date du 10 juin 2016 a approuvé la conclusion d'un nouveau bail avec la SCI des Vignerons à compter du 25 janvier 2017.

Les transactions avec la SCI des Vignerons se font aux conditions de marché et sont cependant soumises à approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, selon le régime des conventions réglementées. Les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Au titre de l'exercice 2017, le montant des loyers s'est élevé à 198 milliers d'euros.

8.2 Immobilisations corporelles et environnement

8.2.1 Information relative à la pollution

A la connaissance de la Société, il n'a jamais été déposé, enfoui, utilisé sur le terrain de déchets pouvant entraîner des dangers ou inconvénients pour la santé ou l'environnement et il n'a pas été exercé d'activités entraînant des pollutions de l'air, des eaux superficielles et souterraines, des sols et sous-sols, notamment celles visées par la loi du 19 juillet 1976.

8.2.2 Situation de l'immeuble au regard de la réglementation relative à l'amiante

Les recherches ont été effectuées en 1998 par un cabinet d'architectes et n'ont pas détecté de présence d'amiante en ce qui concerne les flocages, calorifugeages et faux-plafonds.

ARCHOS

9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Le lecteur est invité à lire les informations suivantes relatives à la situation financière et aux résultats du Groupe conjointement avec les états financiers consolidés audités du Groupe pour les exercices clos le 31 décembre 2017, le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015 qui figurent aux sections 20.3, 20.5 et 20.7 et les comptes consolidés résumés du premier semestre 2018 qui figurent en Section 20.1 du présent Document de Référence.

9.1 Examen de la situation financière de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de l'exercice clos au 31 décembre 2016

ACTIF, en millions d'euros	2017	2016
Actifs non courants	5,2	6,6
Actifs courants	92,3	100,7
- Stocks	41,1	35,3
- Clients	26,1	35,6
- Autres actifs courants	7,5	11,3
- Disponibilités	17,6	18,5
TOTAL ACTIF	97,5	107,3

PASSIF, en millions d'euros	2017	2016
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS SA	35,5	40,0
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4,9	4,0
Passifs non courants	12,4	12,7
Passifs courants	44,7	50,6
- Dettes financières courantes - factor	9,0	15,1
- Dettes financières courantes	5,2	4,4
- Fournisseurs	15,3	18,2
- Autres dettes et autres provisions	15,2	12,9
TOTAL PASSIF	97,5	107,3

Les actifs non courants sont en baisse par rapport au 31 décembre 2016 à 5,2 M€. Cette catégorie regroupe principalement :

- les frais capitalisés de Recherche et développement pour une valeur nette de 1,4 M€,
- des créances sur l'Etat de 1,9 M€ relatives au crédit d'impôt recherche et CICE dont l'échéance de remboursement est supérieure à un an (en baisse de 1,6 M€ par rapport au 31 décembre 2016),
- un écart d'acquisition relative à la prise de participation dans la société LOGIC INSTRUMENT de 0,5 M€ et des impôts différés actifs pour 0,3 M€.

Les stocks s'élèvent à 41,1 M€ en hausse de 5,8 M€ par rapport à fin 2016 dont 4,8 M€ correspond à des achats de produits neufs supérieurs à 2016 qui seront écoulés en 2018.

Les créances clients s'élèvent à 26,1 M€ en diminution par rapport à 2016 en lien avec l'évolution de l'activité.

ARCHOS

Les autres actifs courants s'élevaient à 7,5 M€ contre 11,3 M€ en 2016 en raison principalement de la baisse des avances fournisseurs en lien avec l'évolution de l'activité.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS s'élevaient à 35,5 M€ soit une diminution de 4,5 M€ par rapport à 2016 principalement composée des éléments suivants :

- D'un résultat net consolidé de -6,5 M€
- Des augmentations de capital de +2,3 M€, principalement liées à la conversion des OCA émises par ARCHOS sur S1 2017
- De l'impact du traitement IFRS des OCABSA pour - 0,8 M€
- De l'impact de la réserve de conversion pour 0,4 M€

Les intérêts ne conférant pas le contrôle augmentent de 0,9 M€ en lien avec la conversion des OCA et la souscription de BSA chez LOGIC INSTRUMENT créant ainsi des minoritaires supplémentaires.

Les passifs non courants sont en légère baisse de -0,3 M€ du fait principalement de la reprise de la provision litige avec la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V suite à l'accord intervenu entre les parties en mars 2017.

Les financements des sociétés d'affacturage sont en baisse de -6,1 M€ en raison de la baisse du chiffre d'affaires constaté sur le dernier trimestre par rapport à la même période en 2016.

Les dettes financières courantes sont en hausse de 0,8 M€ liée principalement à l'augmentation des financements Asie pour 3,2 M€ et à l'impact de la conversion de l'ensemble des OCA pour -2 M€.

Les dettes fournisseurs sont en baisse de -2,9 M€ qui s'explique principalement par l'évolution de l'activité et la volonté de la Société à réduire ses frais opérationnels. La hausse observée sur le niveau des stocks en fin d'exercice n'impacte pas de façon corrélée le montant des dettes fournisseurs car la majorité des sous-traitants chinois n'accordent pas délai de paiement pour l'achat des produits.

Les autres dettes et provisions sont en hausse de 2,3 M€ s'expliquant par le reclassement au passif de 2,0 M€ de créances clients créditrices (avoir à payer).

L'évolution de la trésorerie est présentée en Section 10.2 du présent Document de Référence.

ARCHOS

9.2 Examen de la situation financière de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de l'exercice clos au 31 décembre 2015

ACTIF, en millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants	6,6	6,5
Actifs courants	100,7	95,4
- Stocks	35,3	33,6
- Clients	35,6	36,5
- Autres actifs courants	11,3	12,9
- Disponibilités	18,5	12,4
TOTAL ACTIF	107,3	101,9

PASSIF, en millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS SA	40,0	35,5
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4,0	2,6
Passifs non courants	12,7	6,6
Passifs courants	50,6	57,2
- Dettes financières courantes - factor	15,1	19,4
- Dettes financières courantes	4,4	9,8
- Fournisseurs	18,2	13,5
- Autres dettes et autres provisions	12,9	14,5
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	107,3	101,9

Les **actifs non courants** sont relativement stables par rapport au 31 décembre 2015 à 6,6 M€. Cette catégorie regroupe principalement :

- les frais capitalisés de Recherche et développement pour une valeur nette de 1,2 M€,
- des créances sur l'Etat de 3,5 M€ relatives au crédit d'impôt recherche et CICE dont l'échéance de remboursement est supérieure à un an,
- un écart d'acquisition relative à la prise de participation dans la société LOGIC INSTRUMENT de 0,5 M€ et des impôts différés actifs pour 0,3 M€.

Les **stocks** s'élèvent à 35,3 M€ en hausse de 1,7 M€ par rapport à fin 2015 dont 0,8 M€ correspond à des achats de produits en fin d'année 2016 supérieurs à 2015.

Les **créances clients** s'élèvent à 35,6 M€ en légère diminution par rapport à 2015.

Les **autres actifs courants** s'élèvent à 11,3 M€ contre 12,9 M€ en 2016 en raison du paiement de la créance du Crédit d'impôt recherche de l'exercice 2011 effectué en cours d'année.

Les **capitaux propres** attribuables aux actionnaires d'ARCHOS s'élèvent à 40 M€ soit une augmentation de 4,5 M€ par rapport à 2015 principalement composée des éléments suivants :

- de la conversion en actions d'OCA au cours de l'exercice ayant généré une augmentation (1) du capital social d'ARCHOS pour un montant total de 3,7 M€ et (2) de la prime d'émission pour 5,9 M€,

ARCHOS

- du traitement comptable de l'utilisation de l'option de conversion en actions ayant impacté la prime d'émission et les réserves consolidées pour un montant total de -1,5 M€,
- du résultat net consolidé du groupe pour -3,4 M€.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle augmentent de 1,5 M€ en lien avec la conversion des OCA et la souscription de BSA chez LOGIC INSTRUMENT créant ainsi des minoritaires supplémentaires.

Les passifs non courants sont en hausse de 6,1 M€ et correspondent à l'encaissement du prêt octroyé par la Banque Européenne d'Investissement en juin 2016 pour un montant de 6 M€.

Les financements des sociétés d'affacturage sont en baisse de -4,3 M€ en raison de la baisse du chiffre d'affaires constaté sur le dernier trimestre par rapport à la même période en 2015.

Les dettes financières courantes sont en baisse de -5,4 M€. La Société a nettement diminué le recours au financement auprès d'industriels chinois. Le montant total qui était ainsi financé fin 2015 s'élevait à 6 M€, contre seulement 1,5 M€ au 31 décembre 2016 expliquant en grande partie la diminution des dettes financières à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs sont en hausse de 4,7 M€ qui s'explique principalement par :

- une hausse des achats en fin d'année (+0,8 M€ à période comparable),
- l'enregistrement de charges à payer au titre de dépenses marketing et frais généraux (+3 M€ à période comparable).

Les autres dettes et provisions sont en baisse de -1,6 M€ s'expliquant par une baisse de TVA à décaisser et comptabilisation d'avoir à émettre pour un montant total de 1,5 M€.

L'évolution de la trésorerie est présentée en Section 10.2 du présent Document de Référence.

ARCHOS

9.3 Examen de la situation financière du semestre clos le 30 juin 2018 et de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Les principaux éléments de soldes bilanciaux consolidés sont les suivants :

ACTIF, en millions d'euros	30 juin 2018	31 décembre 2017	30 juin 2017
Actifs non courants	5,6	5,2	4,7
Actifs courants	75,1	92,3	84,2
- Stocks	35,7	41,1	44,2
- Clients	19,9	26,1	19,6
- Autres actifs courants	7,4	7,5	10,0
- Disponibilités	12,1	17,6	10,4
TOTAL ACTIF	80,7	97,5	88,9

PASSIF, en millions d'euros	30 juin 2018	31 décembre 2017	30 juin 2017
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS SA	30,5	35,5	37,6
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4,9	4,9	4,9
Passifs non courants	11,4	12,4	11,4
Passifs courants	34,0	44,7	35,1
- Dettes financières courantes - factor	4,6	9,0	5,1
- Dettes financières courantes	3,0	5,2	7,8
- Fournisseurs	12,2	15,3	10,5
- Autres dettes et autres provisions	14,2	15,2	11,7
TOTAL PASSIF	80,7	97,5	88,9

Les actifs non courants progressent de 0,4 M€ correspondant à la capitalisation des frais de recherche et développement du premier semestre (principalement le projet PicoWAN, l'intelligence artificielle et les travaux autour de la sécurité des crypto-actifs).

Les stocks diminuent de 5,4 M€ en lien avec la baisse de l'activité et la déplétion de stocks de produits fonctionnels par rapport au 31 décembre 2017.

Les clients et **les dettes fournisseurs** baissent respectivement de -6,2 M€ et -3,1 M€, en ligne avec la décroissance importante de l'activité sur le premier semestre.

Les capitaux propres sont en baisse de -5 M€, ce qui correspond à la perte de la période.

Les dettes financières courantes (dont factoring) sont en baisse de -6,6 M€ en raison d'un moindre recours à l'affacturage, en lien avec la baisse de l'activité.

L'évolution de la trésorerie est présentée en Section 10.2 du présent Document de Référence.

ARCHOS

9.4 Examen du compte de résultat consolidé pour les exercices clos au 31 décembre 2017, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015

9.4.1 Compte de résultat – Exercices 2017, 2016 et 2015

Etat du résultat net	Exercice clos le 31 décembre		
	2017	2016	2015
<i>En milliers d'euros</i>			
Chiffre d'affaires	114 121	154 549	158 660
Marge brute	23 993	32 599	26 072
Charges d'exploitation	27 713	32 532	27 394
Résultat opérationnel courant	(3 721)	67	(1 322)
Autres produits et charges opérationnels	(934)	(3 802)	(504)
Résultat opérationnel	(4 654)	(3 735)	(1 826)
Résultat financier	(1 503)	597	14
Impôts sur les bénéfices	(340)	(273)	(201)
Résultat net	(6 498)	(3 412)	(2 013)

9.4.1.1 Examen du compte de résultat consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2017 et 2016

Chiffres d'affaires consolidé (en M€)	2017	2016	Variation	Variation en %
ARCHOS	102,9	144,4	-41,5	-29%
LOGIC INSTRUMENT	11,2	10,1	+1,1	+11%
Total	114,1	154,5	-40,4	-26%

Le Groupe enregistre en 2017 un chiffre d'affaires de 114,1 M€ à comparer à 154,5 M€ en 2016. Au global, le chiffre d'affaires du Groupe est en baisse de 26% sur l'exercice, marqué par une concurrence exacerbée sur le segment des smartphones d'entrée de gamme. Cependant, le second semestre 2017 est en progression de 27% par rapport au premier semestre.

La marge brute¹² du Groupe s'élève à 24 M€ en 2017 contre 32,6 M€ en 2016. Le taux de marge brute ressort à 21,0 % du chiffre d'affaires contre 21,1% en 2016.

Le niveau de marge brute a été maintenu sur l'exercice. Le Groupe a significativement réduit ses charges d'exploitation sur le second semestre 2017 et a ainsi amélioré sa rentabilité puisque l'EBITDA est limité à (0,2) M€ sur cette période contre (2,4) M€ au premier semestre de l'exercice 2017. ARCHOS a donc commencé à tirer profit des efforts de réorganisation entamés en 2017.

2017 s'est avérée une année charnière pour le Groupe avec une accélération du développement de nouvelles activités à forte valeur ajoutée pour contrer un repli du chiffre d'affaires sur le marché des smartphones d'entrée de gamme.

¹² Y compris dépréciation de stocks

ARCHOS

Depuis plus de 8 mois, les équipes de développement ont été engagées dans différents chantiers afin de permettre le déploiement d'offres produits innovantes, reposant sur les atouts technologiques du Groupe :

- L'aboutissement de PicoWAN avec le lancement entre fin 2017 et le premier trimestre 2018 de nombreux projets (ouverture du site picowan.com à la communauté de développeurs, initiatives avec l'ADEME) et démarrage de la couverture nationale du réseau avec le déploiement de plus de 1 000 passerelles.
- Le retour à une innovation de rupture dans les tablettes, terrain de prédilection d'ARCHOS, avec le développement des assistants vidéo ARCHOS Hello.
- La conception du Safe T Mini, premier projet autour de la sécurisation des transactions dans les « blockchains ».

Les charges d'exploitation (hors amortissements et autres charges) s'établissent à 26,7 M€ contre 30,3 M€ en 2016.

L'EBITDA du Groupe s'établit à -2,7 M€ en 2017, contre +2,3 M€ en 2016 avec une nette réduction des pertes sur le second semestre 2017.

Le résultat opérationnel courant est de -3,7 M€ contre +0,1 M€ en 2016.

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -0,9 M€ contre -3,8 M€ en 2016.

Le résultat net consolidé après prise en compte d'un résultat financier de -1,5 M€ et de l'impôt sur les résultats pour -0,3 M€ s'établit à -6,5 M€ contre -3,4 M€ en 2016.

9.4.1.2 Examen du compte de résultat consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Chiffre d'affaires consolidé :

En M€	2016	2015	Var en M€	Var en %
ARCHOS	144,4	150,2	-5,8	-4%
LOGIC INSTRUMENT	10,1	8,4	1,7	20%
TOTAL	154,5	158,7	-4,2	-2,6%

Le Groupe enregistre en 2016 un chiffre d'affaires de 154,5 M€ à comparer à 158,7 M€ en 2015. Si l'activité ralentit dans certains pays émergents, en Egypte et au Nigéria notamment, où ARCHOS a privilégié la prudence dans des pays géopolitiquement instables, le Groupe poursuit son expansion, non seulement sur ses marchés historiques (+ 14% en Europe de l'Ouest) mais aussi sur de nouveaux territoires.

La marge brute du Groupe s'élève à 32,6 M€ en 2016 contre 26,1 M€ en 2015 soit une progression de 25%. Le taux de marge brute ressort à 21,1% du chiffre d'affaires contre 16,4% en 2015, soit une hausse de plus de 4 points. L'amélioration de la marge brute a été l'enjeu majeur de l'exercice 2016 et la Société a su tirer profit de ses efforts mis en œuvre pour raccourcir sa chaîne de valeur, tout en garantissant une meilleure qualité des produits et ce, malgré une parité euros/dollar défavorable.

Les charges d'exploitation s'établissent à 32,5 M€ contre 27,4 M€ en 2015. La hausse des dépenses d'exploitation par rapport à 2015 s'explique essentiellement par la croissance des charges de Marketing liées au développement de l'activité en Europe. La répartition des charges d'exploitation par nature a évolué de la manière suivante :

ARCHOS

- **Les dépenses de Recherche et Développement** : 2,2 M€ contre 1,7 M€ en 2015.
- **Les frais commerciaux (Ventes et Marketing)** : 16,7 M€ contre 12,5 M€ en 2015.
- **Les dépenses administratives et générales** : 13,6 M€ contre 13,2 M€ en 2015.

L'**EBITDA** du Groupe s'établit à +2,3 M€ en 2016, contre +0,8 M€ en 2015.

Le **résultat opérationnel courant** est positif de +0,1 M€ contre une perte de -1,3 M€ en 2015.

Les **autres charges et produits opérationnels** s'élèvent à -3,8 M€ contre -0,5 M€ en 2015. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la Société a enregistrées en autres charges opérationnelles pour 2,7 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie.

Le **résultat net consolidé** après prise en compte d'un résultat financier de +0,6 M€ et de l'impôt sur les résultats pour -0,3 M€ s'établit à -3,4 M€ contre -2 M€ en 2015.

9.4.2 Compte de résultat – Semestriels au 30 juin 2018 et au 30 juin 2017

Compte de résultat simplifié

En milliers d'euros	6 mois au 30 juin	
	2018	2017
Chiffre d'affaires	32 293	50 358
Marge brute	5 525	11 749
Charges d'exploitation	9 758	15 086
Résultat opérationnel courant	(4 233)	(3 337)
Autres produits et charges opérationnels	(499)	231
Résultat opérationnel	(4 732)	(3 106)
Résultat financier	(187)	(1 233)
Impôts sur les bénéfices	(174)	(257)
Résultat net	(5 092)	(4 596)

Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires consolidé (en M€)	S1 2018	S1 2017	Variation	Variation en %
ARCHOS	26,8	44,1	-17,3	-39%
LOGIC INSTRUMENT	5,5	6,3	-0,8	-13%
Total	32,3	50,4	-18,1	-36%

Le Groupe ARCHOS enregistre un chiffre d'affaires de 32,3 M€ au 1er semestre 2018 contre 50,4 M€ au 1er semestre 2017.

La décroissance de ce semestre provient essentiellement de la baisse des ventes de smartphones et de la décision du Groupe de se recentrer sur des métiers à forte valeur ajoutée autour de l'intelligence artificielle et de la Blockchain / Gestion des crypto-actifs.

LOGIC INSTRUMENT affiche un chiffre d'affaires en baisse de -13% sur le premier semestre 2018 du fait du décalage de certaines commandes majeures pour des grands comptes.

ARCHOS

Compte de résultat

Compte de résultat consolidé synthétique, en M€	S1 2018	S1 2017	Variation	Variation en %
Chiffre d'affaires	32,3	50,4	-18,1	-36%
Marge Brute en % du chiffre d'affaires	5,5 17%	11,7 23%	-6,2	-53%
Charges d'exploitation	9,8	15,1	-5,3	-35%
Résultat opérationnel courant	-4,2	-3,3	-0,9	N/A
Résultat net	-5,1	-4,6	-0,4	N/A

Marge brute

Le taux de marge brute est en baisse de 6 points en raison d'un effet euro / dollar défavorable sur la période et à des actions de déstockage de smartphones reconditionnés. En lien avec cette baisse des stocks, la Société a enregistré une reprise de provision pour dépréciation des stocks de 3,3 M€ sur le premier semestre.

Charges d'exploitation

La Société a réaligné ses ressources autour des pôles Solutions Mobiles, Intelligence Artificielle et Blockchain et a été en mesure de baisser ses dépenses d'exploitation de 35% sans affecter ses forces vives.

Résultat net

Le résultat opérationnel courant s'établit à -4,2 M€ en recul de 0,9 M€ par rapport au 1er semestre 2017.

Après prise en compte des éléments non récurrents, du résultat financier et l'impôt sur les résultats, le résultat net du semestre affiche une perte de -5,1 M€ contre -4,6 M€ au premier semestre 2017.

9.4.3 Stratégie ou facteur pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société

Voir la Section 4. Facteurs de risque du présent Document de Référence.

ARCHOS

10 TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1 Informations simplifiées sur les capitaux de l'émetteur

L'évolution des capitaux propres du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2015 est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	15 359	124 466	0	-104 371	120	35 571	2 562	38 133
Opérations sur capital	3 671					3 671		3 671
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				546		546		546
Options de conversion en action		1 379		2 401		3 780		3 780
Variation de périmètre						0	1 460	1 460
Total des opérations avec les actionnaires	3 671	1 379	0	2 947		7 996	1 460	9 457
Résultat net de l'exercice				-3 412		-3 412		-3 412
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-92	-92		-92
Ecart de conversion				-100		-100		-100
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-3 512	-92	-3 603		-3 603
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	19 029	125 845	0	-104 936	28	39 964	4 023	43 986
Opérations sur capital	2 251	-108 488		109 386		3 149		3 149
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options						0		0
Options de conversion en action		-1 782		344		-1 438		-1 438
Variation de périmètre						0	850	850
Total des opérations avec les actionnaires	2 251	-110 270	0	109 730		1 712	850	2 562
Résultat net de l'exercice				-6 498		-6 498		-6 498
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres						0		0
Ecart de conversion				367		367		367
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-6 131	0	-6 131		-6 131
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	21 280	15 575	0	-1 336	28	35 545	4 873	40 417
Opérations sur capital	375	136		-270		241		
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice								
Plan de stock options								
Options de conversion en action								
Variation de périmètre				-115		-115		
Total des opérations avec les actionnaires	375	136	0	-385		126	0	126
Résultat net de l'exercice				-5 092		-5 092		-5 092
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres								0
Ecart de conversion				-103		-103		-103
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-5 195	0	-5 195		-5 195
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2018	21 655	15 711	0	-6 917	28	30 476	4 873	35 348

Au titre de l'année 2015 :

Au cours du premier trimestre 2015, ARCHOS a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1,8 M€ (capital social pour 0,6 M€ et prime d'émission de 1,2 M€) souscrite intégralement par son équipe de direction. Lors du second semestre, suite à la conversion par Yorkville d'une partie de ses OCA, la Société a augmenté son capital de 0,6 M€, soit 1.214.749 actions d'une valeur unitaire nominale de 0,5 € assortie d'une prime d'émission de 1,3 M€.

ARCHOS a contracté au cours du deuxième trimestre un emprunt obligataire convertible en actions et dont les obligations sont assorties de Bons de Souscription d'Actions (BSA). En 2015, ARCHOS a émis 336 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 3,4 M€. La part comptabilisée en capitaux propres au 31 décembre 2015 correspondant à la valeur de BSA attribués à l'investisseur est

ARCHOS

de 0,9 M€, l'instrument dérivé calculé (cf. communiqué de presse du 12 juin 2015) est de 0,2 M€ et la dette diminuée par les conversions d'actions en remboursement du principal et des intérêts est de 0,9 M€.

LOGIC INSTRUMENT a contracté au cours du second semestre, un emprunt obligataire convertible en actions et dont les obligations sont assorties de Bons de Souscription d'Actions (BSA). En 2015, LOGIC INSTRUMENT a émis 50 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€. La part comptabilisée en capitaux propres au 31 décembre 2015, correspondant à la valeur de BSA attribués à l'investisseur, est de 0,1 M€, l'instrument dérivé calculé (cf. communiqué de presse du 26 octobre 2015) est de 40 K€ et la dette diminuée par les conversions d'actions en remboursement du principal et des intérêts est de 0,2 M€.

Le montant de la perte constatée sur la période d'un montant de -2 M€.

Au titre de l'année 2016 :

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS s'élèvent à 40 M€ soit une augmentation de 4,5 M€ principalement composée des éléments suivants :

- de la conversion en actions d'OCA au cours de l'exercice ayant généré une augmentation (1) du capital social d'ARCHOS pour un montant total de 3,7 M€ et (2) de la prime d'émission pour 5,9 M€,
- du traitement comptable de l'utilisation de l'option de conversion en actions ayant impacté la prime d'émission et les réserves consolidées pour un montant total de -1,5 M€,
- du résultat net consolidé du groupe pour -3,4 M€.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle augmentent de 1,5 M€ en lien avec la conversion des OCA et la souscription de BSA chez LOGIC INSTRUMENT créant ainsi des minoritaires supplémentaires.

Au titre de l'année 2017 :

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS s'élèvent à 35,5 M€ soit une diminution de 4,5 M€ principalement composée des éléments suivants :

- D'un résultat net consolidé de -6,5 M€
- Des augmentations de capital de +2,3 M€, principalement liées à la conversion des OCA émises par ARCHOS sur S1 2017
- De l'impact du traitement IFRS des OCABSA pour - 0,8 M€
- De l'impact de la réserve de conversion pour 0,4 M€

Les intérêts ne conférant pas le contrôle augmentent de 0,9 M€ en lien avec la conversion des OCA et la souscription de BSA chez LOGIC INSTRUMENT créant ainsi des minoritaires supplémentaires.

Au titre du 1^{er} semestre 2018 :

La principale variation des capitaux propres concerne la perte du semestre à hauteur de 5 092 K€.

10.2 Flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie consolidés simplifié	6 mois au		Exercice clos le	
	30 juin		31 décembre	
En milliers d'euros	2018	2017	2016	2015
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net	(8 676)	(2 783)	(1 494)	(1 388)
Variation du BFR	10 868	3 510	3 392	(6 533)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	79	162	151	(1 492)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(7 759)	(1 780)	4 008	11 190
Variation de trésorerie	(5 488)	(890)	6 057	1 777

10.2.1. Evolution de la trésorerie de 2015 à 2017

Sur l'exercice 2016, la trésorerie nette¹³ s'établit à 18,5 M€ en hausse de +6,1 M€ par rapport à 2015. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- une capacité d'autofinancement dégagée de -1,3 M€,
- un besoin en fond de roulement d'exploitation de + 3,4 M€,
- des capacités financières et d'investissements supplémentaires résultant du tirage d'OCABSA pour un total de +10 M€ et d'un prêt consenti par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») de +6 M€ également,
- de flux de financements en baisse, liés à l'abandon progressif du financement auprès d'industriels chinois, souhaité par le Groupe, et à la baisse du recours aux sociétés d'affacturage, conjoncturelle, pour respectivement -4,5 M€ et -7,3 M€.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie s'établit à 17,6 M€ en baisse de -0,9 M€ sur l'exercice. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- une capacité d'autofinancement dégagée de -2,4 M€,
- un besoin en fond de roulement d'exploitation de +3,5 M€,
- le tirage des OCABSA pour +1,6 M€,
- l'augmentation de capital chez LOGIC INSTRUMENT suite à l'exercice de BSA pour +0,9 M€,
- de flux de financements en baisse de -2,9 M€ en lien avec la diminution de l'activité,
- de frais de R&D capitalisé pour -0,8 M€,
- de subventions, CIR et avances consenties reçus pour +1,3 M€.

10.2.1. Evolution entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018

La trésorerie nette au 30 juin 2018 s'établit à 12,1 M€ contre 10,4 M€ au premier semestre 2017 et 17,6 M€ en fin d'année 2017.

La variation de la trésorerie depuis le 31 décembre 2017 résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- des flux nets de trésorerie générés par le besoin en fond de roulement +10,9 M€ en lien avec la baisse des comptes clients et à une forte déplétion du stock de fin d'année sur le premier semestre 2018,
- de la détérioration de la capacité d'autofinancement de la Société pour -8,7 M€ composé de la perte du semestre et l'impact d'une reprise de provision pour dépréciation des stocks de 3,3 M€,

¹³ La trésorerie nette correspond aux disponibilités à l'actif minorées des découverts bancaires éventuellement inclus dans le poste « dettes financières courantes ».

ARCHOS

- un moindre recours aux financements pour un montant de -8,1 M€ en raison de la baisse de l'activité,
- des augmentations de capital liées aux exercices de BSAR (Bons de Souscription en Actions Remboursables) pour +0,5 M€.

10.3 Conditions d'emprunts et structure de financement

Endettement financier net

En milliers d'euros

	30-juin-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15
Dettes financières non courantes				
Autres dettes financières non courantes	10 495	10 735	10 605	4 692
Emprunt obligataire	0	0	0	0
Total dettes financières non courantes	10 495	10 735	10 605	4 692
Dettes financières courantes				
Autres dettes financières courantes	2 929	5 269	4 470	9 849
Dettes financières courantes (Factor)	4 625	8 952	15 054	19 401
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	4	21	4	15
Total dettes financières courantes	7 558	14 242	19 528	29 264
Total dettes financières brutes	18 053	24 977	30 133	33 956
Valeurs mobilières de placement	0	0		
Disponibilités	-12 109	-17 598	-18 488	-12 431
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	5 944	7 379	11 646	21 525

Au 30 juin 2018 :

- Les dettes financières non courantes diminuent de 0,2 M€ par rapport au 31 décembre 2017.
- Les dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 7,6 M€ en diminution de +6,7 M€ par rapport au 31 décembre 2017 qui s'explique principalement par :
 - o le moindre recours au financement des commandes achats par des tiers envers nos sous-traitants chinois pour -3,1 M€,
 - o le moindre recours à l'affacturage en raison de la baisse d'activité du semestre pour -5,4 M€.

Au 31 décembre 2017 :

- les dettes financières non courantes s'élèvent à 10,7 M€, en légère augmentation par rapport à l'an passé (10,6 M€) qui s'explique principalement par l'avance remboursable reçue par la BPI pour le projet FED4PMR (0,5 M€) compensé par les reclassements en court terme des prêts remboursables en 2018 (-0,4 M€). Pour mémoire, Archos a obtenu un prêt au cours du premier semestre 2016 par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 6 M€ au titre du financement du projet PicoWAN (échéance 2021).
- Les dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 5,3 M€ en augmentation de +0,8 M€ par rapport au 31 décembre 2016 (4,5 M€) qui s'explique principalement par :
 - o le financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour +3,3 M€ par rapport à fin 2016,
 - o la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en actions pour -2 M€.

ARCHOS

Au 31 décembre 2016 :

- les dettes financières non courantes s'élèvent à 10,6 M€ correspondant principalement :
 - o à un prêt obtenu au cours du premier semestre 2015 par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 6 M€ au titre du financement du projet PicoWAN,
 - o au financement des créances de crédit d'impôt recherche 2013 et 2014 par BPI France pour 1,8 M€,
 - o aux échéances à plus d'un an des prêts consentis par BPI France pour 1,8 M€,
 - o aux échéances à plus d'un an des avances remboursables obtenues de BPI France dans le cadre de financement de projets collaboratifs de Recherche & Développement et,
 - o à la part à plus d'un an d'un emprunt Coface de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.
- les dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 4,5 M€ (contre 9,8 M€ en 2015) correspondant principalement :
 - o au financement par BPI France du crédit d'impôt recherche pour l'année 2012 qui sera remboursé en 2017 pour 1,6 M€,
 - o au financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour 1,5 M€, et
 - o d'emprunts obligataires comptabilisés au coût amorti pour 1 M€.

Au 31 décembre 2015 :

- les dettes financières non courantes s'élèvent à 4,7 M€ (contre 4,5 M€ en 2014) correspondant principalement :
 - o à des avances remboursables et des prêts à plus d'un an accordés par Oséo-BPI pour des programmes de Recherche et Développement pour 2,4 M€,
 - o au financement des créances de crédit d'impôt recherche 2013 et 2014 par Oséo-BPI pour 1,8 M€ et,
 - o à la part à plus d'un an d'un emprunt Coface de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.
- les autres dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 9,8 M€ (contre 6,4 M€ en 2014) correspondant principalement :
 - o au financement par Oséo-BPI du crédit d'impôt recherche pour les années 2011 et 2012 qui seront remboursés en 2016 pour 2,7 M€,
 - o à des avances remboursables et des prêts à moins d'un an accordés par Oséo-BPI pour des programmes de Recherche et Développement pour 0,2 M€,
 - o au financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour 6 M€, et
 - o d'emprunts obligataires comptabilisés au coût amorti pour 1,1M€.

10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux

Aucune restriction à l'utilisation des capitaux n'est venue influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations de la Société.

ARCHOS

10.5 Sources de financement relatives aux investissements futurs de la Société et à ses immobilisations corporelles

10.5.1. Prêt de la Banque Européenne d'Investissement

ARCHOS a procédé le 28 juin 2016 au tirage de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») d'un montant total maximum de 12 millions d'euros et tirable par la Société en plusieurs tranches pendant un délai de 18 mois, dans le cadre d'un contrat de financement conclu avec la Société le 11 avril 2016.

Ce financement est dédié aux nouveaux développements de la Société dans le domaine de l'Internet des Objets et notamment au réseau longue portée PicoWAN.

La première tranche, d'un montant de 6 millions d'euros, a une maturité de 5 ans et sera remboursable à l'échéance, soit le 28 juin 2021, sauf cas d'exigibilité ou de remboursement anticipé. Il a été convenu que les différentes tranches du prêt porteraient intérêts selon les modalités suivantes :

- des intérêts courants calculés par application d'un taux variable égal au taux Euribor (maximum 6 mois) majoré d'une marge maximale de 5%, payables semestriellement ; et
- des intérêts différés au taux annuel non capitalisé de 5% payables à la date de maturité (ou de remboursement anticipé total) de chaque tranche mise à la disposition d'Archos, par compensation avec la libération par la BEI du montant nominal d'obligations remboursables en actions (ORA) émises au profit de la BEI à la date de tirage de chacune des tranches.

C'est dans ce cadre que la Société a également émis, le 28 juin 2016, 1.500.000 obligations remboursables en actions (les « ORA Tranche 1 »), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, représentant un emprunt obligataire de 1,5 million d'euros. Les ORA Tranche 1 ont été intégralement souscrites par la BEI dans le cadre d'une opération de placement privé.

En parallèle à cette opération de financement, ARCHOS SA a également créé au cours du premier semestre une nouvelle filiale, PicoWAN SAS, dont le but est de loger les activités liées aux développements dans le domaine de l'Internet des Objets et au réseau longue portée PicoWAN. PicoWAN est une société par actions simplifiée unipersonnelle (« SASU ») dont le Président et l'actionnaire unique est ARCHOS SA. Le capital versé est d'un million d'euros.

10.5.2. Emission d'OCEANE

ARCHOS a annoncé le 3 juillet 2018 l'émission de 5.745.000 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») représentant un emprunt obligataire de 4.911.975 euros.

Les caractéristiques détaillées des OCEANE sont décrites à la Section 21.1.4.1 du présent Document de Référence.

ARCHOS

11 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1 Recherche et développement

Le Groupe intervient dans un domaine d'activité caractérisé par une constante innovation technologique et l'importance du délai de mise sur le marché, le « *time to market* ». Dans ce contexte, la Société a mis en place un modèle dual dans lequel une partie de ses produits est acquise auprès de sociétés tierces (ODM) qui développent des produits technologiquement et commercialement matures et une autre partie de ses produits sont développés en interne, les produits développés en interne étant plus avancés technologiquement.

Cette approche permet de focaliser les ressources de recherche et développement sur les produits innovants et donc plus différenciants.

Ce modèle permet de limiter l'investissement R&D à moins de 5% de son chiffre d'affaires.

Le cycle de recherche et développement d'un produit correspond au délai couvrant la conception, le développement matériel et logiciel, le prototypage, les pré-séries et la production de masse pour aboutir à la première livraison client. La bonne maîtrise de ce cycle est critique pour la compétitivité d'une société de hautes technologies.

Le cycle de recherche et développement peut durer entre quelques mois, pour un produit simple, et 2 ans pour le développement d'une plate-forme matérielle et logicielle entièrement nouvelle.

Le département recherche et développement d'Archos est une structure multidisciplinaire capable de gérer l'ensemble des travaux de développement. Elle se repose pour certaines tâches sur des partenaires. Les différentes étapes d'un projet sont coordonnées par un chef de projet.

Les salariés ne sont pas rémunérés au titre de leur contribution inventive.

La Société entend maintenir son engagement et ses investissements dans des projets diversifiés de recherche et développement pour soutenir et étendre ses gammes de produits, consolider ses avantages concurrentiels et ouvrir de nouveaux marchés.

La recherche et développement du Groupe concentre ses efforts sur des produits commercialisables et une réduction des délais de commercialisation.

Bien qu'ayant entrepris une forte réorganisation en 2012 ayant impacté essentiellement les effectifs du département Recherche et Développement, le Groupe continue ses efforts en R&D, matérialisés notamment par le lancement commercial en 2013 de la gamme Smartphone, en 2014 de la gamme d'objets connectés et en 2017 du projet PicoWAN et du développement en 2018 des assistants vocaux avec écran (Intelligence Artificielle) et de l'activité Sécurité et crypto-monnaies.

ARCHOS

En milliers d'euros	6 mois au 30 juin		Exercice clos le 31 décembre		
	2018	2017	2017	2016	2015
Charge de R&D de la période avant activation	1 214	1 210	2 102	2 270	2 498
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés	100	685	808	1 567	1 307
Total charges R&D	1 314	1 895	2 910	3 837	3 805
Charges activées sur la période	513	420	830	964	1 129
Quote part des subventions reçues prises en résultat et avances remboursables	-	100	121	221	206
Credit d'impôt recherche, net du CIR activé	155	130	253	404	763
Total des charges R&D au compte de résultat	646	1 244	1 706	2 248	1 708

En 2015, les dépenses de recherche et développement s'élevaient à 2 498 K€ contre 3 400 K€ en 2014. La baisse était consécutive à la baisse des effectifs du département R&D.

En 2016 et 2017, les dépenses brutes (essentiellement les salaires et charges sociales du service R&D) s'élèvent respectivement à 2,3 M€ et 2,1 M€ pour un impact net dans le compte de résultat de 1,7 M€ et 2,2 M€ (après charges d'amortissement des frais de recherche capitalisés et déductions (1) du crédit d'impôt recherche, (2) de la quote-part des subventions reconnues en résultat relatives aux projets collaboratifs et (3) de l'activation d'une partie des charges R&D sur l'exercice en cours).

Au 30 juin 2018, la principale différence par rapport au 30 juin 2017 consiste en une charge d'amortissement inférieure de 0,6 M€ en raison d'une période de capitalisation du projet PicoWAN plus longue que les projets antérieurs et un début d'amortissement de ce projet en avril 2018.

Pôles de Compétitivité

Face à l'accélération des mutations économiques internationales et à l'émergence de nouveaux compétiteurs de poids sur la scène internationale, le gouvernement français a décidé de mettre en place une politique industrielle volontariste qui mise sur l'innovation et le développement de la R&D, facteurs clés de la compétitivité industrielle. Partant du constat que la compétitivité française devrait à l'avenir reposer à la fois sur une mobilisation forte des acteurs économiques territoriaux mais également sur des synergies à développer entre l'industrie, la recherche et la formation ; les pôles de compétitivité ont donc vu le jour en France ces dernières années pour apporter une réponse pertinente dans ce contexte international difficile.

Les acteurs publics ont ainsi incité les entreprises françaises les plus innovantes à élaborer des projets extrêmement novateurs afin de devenir membres à part entière de ces pôles de compétitivité et créer ainsi dans un bassin d'emploi déterminé une dynamique d'innovation, de formation et de croissance des acteurs économiques locaux. Les pôles de compétitivité peuvent se définir comme des combinaisons, sur plusieurs territoires donnés d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques et privées, engagés dans des démarches partenariales destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant, et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale.

L'adhésion aux pôles de compétitivité SYSTEMATIC et CAPDIGITAL permet à la Société d'obtenir une reconnaissance par toutes les parties prenantes de son statut de société innovante et dynamique dans les nouvelles technologies dans son bassin d'emploi. C'est en outre l'occasion de recruter des personnes de qualité et de se voir proposer des participations dans divers projets.

Les technologies détenues par chacun des intervenants du pôle avant leur collaboration dans le pôle restent leur propriété. Le fruit du travail collaboratif est en général géré en copropriété, selon des modalités définies au cas par cas dans la gouvernance de chaque projet.

ARCHOS

Le tableau suivant expose les principaux projets collaboratifs auxquels Archos contribue depuis 2011 :

PROJET	Financement	Description du projet	Période
Smart 4G	FUI	GEMALTO, Archos et Wysips Le projet collaboratif Smart 4G Tablet vise à inventer un futur où les terminaux nomades se libèrent de toute connexion filaire.	2011 à 2015
Revad	FSN	Santech en chef de file, le projet FSN ReVad lauréat de l'appel à projet eSanté a pour but d'explorer des approches originales permettant le maintien à domicile de personnes fragiles.	Depuis 2012
OPC	FSN	OPC : Open Publishing Cloud (FUI) sur la mutation numérique des éditions d'ouvrages imprimés	Depuis 2012
EVO M44G	FSN	Avec Sequans en chef de file, le projet FSN Evo-M44G, lauréat de l'appel à projet BGLE est une suite du projet M44G mentionné ci-dessous. Il a pour but de compléter les technologies développées dans le projet M44G permettant la diffusion de contenus multimédia sur le réseau cellulaire LTE.	Depuis 2012
B2M	FSN	B2M (Broadcast Mobile Multimedia) qui est le prototype d'un système complet d'agrégation, de diffusion en mode Broadcast et de réception de services multimédia sur des terminaux mobiles (tablettes et smartphones) via la TNT.	Depuis 2013
TBH	Ademe	Avec EcoCO2 en chef de file, le projet TBH-Alliance est piloté par l'ADEME et vise à créer un véritable tableau de bord de l'habitat (TBH) qui permettra aux foyers de suivre en temps réel leur consommation électrique en détail et bénéficier de recommandations (eco-coaching).	Depuis 2014
Solidcore	BPI	Avec les sociétés Prove&Run, IS2T et Transatel. Projet visant à la sécurité des terminaux mobiles en traitant d'un développement d'une solution de sécurisation des terminaux mobiles du marché grand public pour les rendre aptes à un usage mixte personnel	Depuis 2015
Fed4PMR	BPI (PIA)	Thales (Chef de file), ARCHOS, Eolane, Expway, AirLynx, Sysoco, Silicom, Ibelem, SFR et l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI). Le projet vise à fournir aux populations en charge de la sécurité ou considérées comme sensibles (police, pompiers...) des outils innovants de communications sécurisées. Il répond à de nouveaux besoins tels que : ouverture de nouvelles fréquences, très haute disponibilité dans des situations d'urgence, utilisation de nouveaux types de terminaux, intégration d'usages multimédia.	Depuis 2016
PicoWATTY	Ademe	L'objectif du projet PicoWatty est de proposer une infrastructure « d'internet des objets » et un réseau longue portée bas-débit dédié, simple et à bas coût, permettant de porter différents services principalement liés à l'énergie mais aussi à la santé. L'enjeu est de porter des offres variées basées sur cette infrastructure auprès de différentes cibles de plusieurs secteurs : particuliers en situation de précarité énergétique ou de maintien à domicile, collectivités locales, copropriétés, entreprises.	Depuis 2017
SecureIoT	FUI - Régions	L'objectif du projet SECURIOT-2 est de développer un Microcontrôleur Sécurisé (SMCU) qui apportera à l'environnement de l'IoT un haut niveau de sécurité, basé sur les techniques utilisées dans les cartes bancaires ou les passeports électroniques. Ce SMCU inclura également une gestion originale de l'alimentation pour répondre aux contraintes de faible consommation propres à l'Internet des Objets.	Depuis 2017

ARCHOS

11.2 Propriété intellectuelle

11.2.1 Brevets

Avec le recul qu'apporte l'analyse des actions précédentes sur plusieurs exercices, la décision de breveter ou pas une invention chez Archos ne va pas de soi, elle doit être prise à l'aune de la durée de vie prévisionnelle de la solution technique dont il est question. En effet, certaines inventions, aussi brillantes soient-elles, ont une durée de vie prévisionnelle moins longue que le temps nécessaire à l'obtention d'un droit de propriété intellectuelle réellement opposable aux tiers.

La nécessaire maîtrise des coûts sur le poste PI comme dans le cadre des autres activités de l'entreprise conduit à n'entrer dans une démarche de protection par brevet avec extension territoriale que lorsque la durabilité de la solution technique nouvelle est suffisamment probable.

La stratégie de protection privilégie toujours, lorsque cela est possible, le triptyque « procédé, système et dispositif » pour conjuguer les avantages de la plus grande résistance à l'obsolescence du procédé, de l'étendue du champ de protection que confère un système et la mise en évidence plus aisée d'éventuelles contrefaçons qu'apportent des revendications de dispositif.

La Société entend ainsi limiter les conséquences financières potentielles résultant de l'absence de protection telles que les risques de copie, de contrefaçon et de perte de parts de marché.

La Société est à ce jour titulaire des brevets tels qu'ils sont décrits ci-dessous (source INPI) :

Titre	Pays	Date de dépôt	N° de dépôt	Date de publication	N° de publication	Date de délivrance	N° de délivrance	Date d'expiration
Système numérique d'enregistrement de signaux vidéo	FR	11/07/2003	FR0308516	14/01/2005	FR2857547	23/09/2005	FR2857547	10/07/2023
Station d'accueil d'un lecteur multimédia	FR	29/06/2004	FR0407172	30/12/2005	FR2872370	20/04/2007	FR2872370	28/06/2024

ARCHOS

Titre	Pays	Date de dépôt	N° de dépôt	Date de publication	N° de publication	Date de délivrance	N° de délivrance	Date d'expiration
Procédé et dispositif d'aide à la recherche d'un élément dans une liste par défilement accéléré sur un dispositif d'affichage	FR	27/06/2005	FR0506520	29/12/2006	FR2887655	05/10/2007	FR2887655	26/06/2025
Dispositif de télévision numérique terrestre portable comprenant un dispositif de réception d'un signal numérique de faible puissance	FR	27/07/2005	FR0508035	02/02/2007	FR2889398	21/03/2008	FR2889398	26/07/2025
Dispositif de télévision numérique terrestre portable comprenant un dispositif de réception d'un signal numérique de faible puissance	FR	17/02/2006	FR0601427	02/02/2007	FR2889399	03/07/2009	FR2889399	16/02/2026
Procédé et système pour enregistrer un média depuis une « set top box » vers un lecteur enregistreur multimédia portable	FR	24/11/2005	FR0511915	25/05/2007	FR2893805	31/10/2008	FR2893805	23/11/2025
Clavier, et appareil vidéo compact ainsi équipé doté d'un écran	FR	31/07/2006	FR0607004	01/02/2008	FR2904442	09/01/2009	FR2904442	30/07/2026

ARCHOS

Titre	Pays	Date de dépôt	N° de dépôt	Date de publication	N° de publication	Date de délivrance	N° de délivrance	Date d'expiration
Procédé et système pour effectuer des transactions à partir d'appareils électroniques portables connectables à un réseau de communication, et appareil électronique portable associé	FR	10/11/2006	FR0609856	16/05/2008	FR2908578	06/05/2011	FR2908578	09/11/2026
Dispositif pour alimenter un appareil électronique portable par combinaison de ports d'entrée/sortie d'au moins un autre équipement électronique, système, procédé et application associés	FR	09/03/2007	FR0701726	12/09/2008	FR2913508	24/07/2009	FR2913508	08/03/2027
Conteneur portable pour stocker au moins un objet multimédia, dispositifs de chargement et d'adaptation pour recevoir ce conteneur, système et procédés associés	FR	09/03/2007	FR0701748	12/09/2008	FR2913512	03/07/2009	FR2913512	08/03/2027
Appareil électronique communicant, systèmes et procédés utilisant un tel appareil	FR	23/03/2007	FR0754020	26/09/2008	FR2914089	24/09/2010	FR2914089	22/03/2027

ARCHOS

Titre	Pays	Date de dépôt	N° de dépôt	Date de publication	N° de publication	Date de délivrance	N° de délivrance	Date d'expiration
Dispositif pour connecter un appareil électronique portable à au moins un autre appareil électronique et systèmes utilisant un tel dispositif	FR	06/04/2007	FR0702516	10/10/2008	FR2914810	06/11/2009	FR2914810	05/04/2027
Dispositif de télécommande sans fil pour lecteur – enregistreur numérique multimédia connectable à un réseau et système associé	FR	13/06/2007	FR0704214	19/12/2008	FR2917515	14/05/2010	FR2917515	12/06/2027
Ensemble boîtier-écran, son procédé de fabrication, et appareil électronique portable ainsi équipé	FR	26/10/2007	FR0758640	01/05/2009	FR2923070	30/07/2010	FR2923070	25/10/2027
Dispositif pour permettre à un appareil portable de recevoir et/ou d'émettre des signaux radiofréquences et système associé	FR	31/10/2007	FR0707684	01/05/2009	FR2923120	07/05/2005	FR2923120	30/10/2027
Dispositif de distribution d'informations locales reçues d'au moins un satellite, système associé	EP	10/11/2009	EP09175609	12/05/2010	EP2184865		EP2184865	09/11/2029
Appareil électronique a écran tactile comprenant une béquille à au moins trois positions d'utilisation	FR	31/08/2010	FR1056910	02/03/2012	FR2964209	21/09/2012	FR2964209	30/08/2030

ARCHOS

Titre	Pays	Date de dépôt	N° de dépôt	Date de publication	N° de publication	Date de délivrance	N° de délivrance	Date d'expiration
Appareil électronique à accessoire amovible	FR	18/10/2010	FR1058463	20/04/2012	FR2966317	09/08/2013	FR2966317	17/10/2030
Procédé et dispositif de contrôle d'au moins un appareil par au moins un autre appareil, système mettant en œuvre un tel dispositif	FR	09/05/2011	FR1153966	16/11/2012	FR2975199	28/06/2013	FR2975199	08/05/2031
Procédé et dispositif de contrôle à distance d'un appareil esclave relié à une caméra par un appareil maître	FR	02/08/2011	FR1157068	08/02/2013	FR2978847	07/03/2014	FR2978847	01/08/2031
Accessoire béquille amovible pour appareil électronique comprenant un écran	FR	28/09/2011	FR1158682	29/03/2013	FR2980595	11/10/2013	FR2980595	27/09/2031
Boîtier rigide à lèvres fine pour appareil électronique	FR	29/09/2011	FR1158763	05/04/2013	FR2980906	11/10/2013	FR2980906	28/09/2031
Support motorisé pour tablette tactile	FR	08/12/2011	FR1161348	14/06/2013	FR2983939	25/11/2016	FR2983939	07/12/2031
Boîtier fin pour appareil électronique	FR	21/12/2011	FR1162161	28/06/2013	FR2985156	27/12/2013	FR2985156	20/12/2031
Procédé et dispositif de contrôle d'au moins un appareil par au moins un autre appareil, appareil et système mettant en œuvre un tel dispositif	FR	15/02/2012	FR1251383	16/08/2013	FR2986715	17/10/2014	FR2986715	14/02/2032

ARCHOS

Titre	Pays	Date de dépôt	N° de dépôt	Date de publication	N° de publication	Date de délivrance	N° de délivrance	Date d'expiration
Appareil électronique d'épaisseur réduite	FR	23/02/2012	FR1251646	30/08/2013	FR2987469	28/11/2014	FR2987469	22/02/2032
Tablette électronique munie d'un écran, et accessoire pour cette tablette	FR	13/03/2012	FR1252223	20/09/2013	FR2988185	05/12/2014	FR2988185	12/03/2032
Procédé pour recharger un robot mobile, tel qu'un support motorisé supportant une tablette tactile, et dispositif associé	FR	03/04/2012	FR1253042	04/10/2013	FR2988867	25/04/2014	FR2988867	02/04/2032
Support pour un appareil électronique plat, comprenant une béquille pour recevoir l'appareil en appui	FR	03/08/2012	FR1257592	07/02/2014	FR2994370	22/08/2014	FR2994370	02/08/2032
Procédé et système pour fournir à un dispositif mobile des informations sur sa position par rapport à une cible, robot intégrant un tel système de tablette	FR	18/01/2013	FR1350460	25/07/2014	FR3001298	27/05/2016	FR3001298	17/01/2033

11.2.2 Licences

Les produits ARCHOS utilisent un certain nombre de technologies nécessitant le versement de droits de licence sous forme de royalties (calculées dans la plupart des cas par produit supportant le service).

L'ensemble des royalties que reverse la Société aux titulaires de ces différents brevets sont calculées sur la base de rapports, dans la plupart des cas trimestriels, produits à titre déclaratif par la Société.

ARCHOS

11.2.3 Marques

C'est parce qu'Archos a bâti sa réputation à force d'innovation et de créativité durant plusieurs années à destination de consommateurs exigeants que la Société a très vite éprouvé le besoin de se prémunir préalablement contre les risques de contrefaçons inhérents à une notoriété grandissante. Archos a ainsi systématiquement protégé sa marque à la fois au plan national, communautaire et international installant ainsi une stratégie de protection de sa propriété industrielle sur le long terme.

Les produits ont une dénomination commerciale unique ARCHOS suivi d'un numéro de série. Cette dernière est sujette à une surveillance mondiale et donne également lieu aux protections de noms de domaines dans l'ensemble des pays où la protection est pertinente.

Conscient de l'importance des propriétés industrielles sur le marché des nouvelles technologies, Archos protège également ses dessins et modèles au niveau communautaire et international.

A ce jour, les principales marques déposées par la Société sont les suivantes : « ARCHOS », « ARNOVA », « Entertainment your Way », « PicoWan », « Tetra » pour LOGIC INSTRUMENT.

La Société utilise de nombreuses marques dans le cadre de ses activités telles qu'elles sont décrites dans le tableau ci-dessous (source : INPI)

Déposant	Marque	Note	Pays	Classes	Numéro	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Date d'expiration
Archos	ARCHOS	Non indiqué 	Union européenne	9, 15, 42	254379 1	21/01/2002	21/01/2002	21/01/2022
Archos	ARCHOS	Verbale ARCHOS	France	9, 15, 16	333096 6	22/12/2004	22/12/2004	22/12/2024
Archos	ARCHOS	Verbale Individuelle ARCHOS	Marqu e intern ational e	9, 15, 16, 28	863688	03/06/2005	03/06/2005	03/06/2025
Archos	ARCHOSP HERE	Verbale ARCHOSPHERE	France	7, 9, 35, 37, 38, 41	345015 7	13/09/2006	13/09/2006	13/09/2026

ARCHOS

Déposant	Marque	Note	Pays	Classes	Numéro	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Date d'expiration
Archos	your movies, your photos, your music, your TV, your video... Entertainment your way	Non indiqué your movies, your photos, your music, your TV, your video... Entertainment your way	Union européenne	9, 16, 41	583573 1	17/04/2007	17/04/2007	17/04/2027
	your movies, your photos, your music, your TV, your video... Entertainment your way	Non indiqué your movies, your photos, your music, your TV, your video... Entertainment your way	Marque internationale ne désignant pas la France	9, 16, 41	947109	04/10/2007	04/10/2007	04/10/2027
Archos	COMP@NION	Verbale COMP@NION	France	9, 35, 41	354456 1	14/12/2007	14/12/2007	14/12/2027
Archos	@COMPANION	Verbale @COMPANION	France	9, 35, 41	354456 2	14/12/2007	14/12/2007	14/12/2027
Archos	TVportation	Verbale TVportation	France	9, 38, 41	356765 6	04/04/2008	04/04/2008	04/04/2028
Archos	APPS LIB	Verbale APPS LIB	France	35, 38, 42	367136 3	19/08/2009	19/08/2009	19/08/2029
Archos	APPS LIB	Verbale Individuelle APPS LIB	Marque internationale	35, 38, 42	103383 7	19/02/2010	19/02/2010	19/02/2020

ARCHOS

Déposant	Marque	Note	Pays	Classes	Numéro	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Date d'expiration
Archos	ARNOVA	Verbale ARNOVA	France	9, 28, 38, 41	372769 3	06/04/2010	06/04/2010	06/04/2030
Archos	ARNOVA	Verbale Individuelle	Union européenne	9, 28, 38, 41	932657 1	20/08/2010	20/08/2010	20/08/2020
Archos	Gbook	Verbale Individuelle	Union européenne	962738 1	9, 35, 38	27/12/2010	27/12/2010	27/12/2020
Archos	ARNOVA	Verbale Individuelle ARNOVA	Marque internationale ne désignant pas la France	107571 2	9, 38, 41	09/03/2011	09/03/2011	09/03/2021
Archos	CHILD PAD	Verbale CHILD PAD	France	388186 2	9	15/12/2011	15/12/2011	15/12/2031
Archos	FAMILY PAD	Verbale FAMILY PAD	France	391096 5	9	05/04/2012	05/04/2012	05/04/2032
Archos	Gbook	Verbale Individuelle Gbook	Marque internationale ne désignant pas la France	112828 1	9, 35, 38	24/04/2012	24/04/2012	24/04/2022
Archos	CHILD PAD	Verbale Individuelle CHILD PAD	Marque internationale	111942 9	9	31/05/2012	31/05/2012	31/05/2022

ARCHOS

Déposant	Marque	Note	Pays	Classes	Numéro	Date de dépôt	Date d'enregistrement	Date d'expiration
Archos	FAMILY PAD	Verbale Individuelle FAMILY PAD	Marque internationale	1132278	9	31/08/2012	31/08/2012	31/08/2022
Archos	ARCHOS	Verbale ARCHOS	France	4143031	9, 11, 14, 25	18/12/2014	18/12/2014	18/12/2034
Archos	ARCHOS	Verbale Individuelle	Union européenne	14183495	9, 11, 14, 25	01/06/2015	01/06/2015	01/06/2025
Archos	PicoWAN	Verbale Individuelle	Union européenne	14653661	9, 38, 42	06/10/2015	06/10/2015	06/10/2025
Archos	PicoWAN	Verbale Individuelle PicoWAN	Marque internationale ne désignant pas la France	1310949	9, 38, 42	06/04/2016	06/04/2016	06/04/2026
Archos	ARCHOS	Verbale Individuelle	Union européenne	15771389	12	24/08/2016	24/08/2016	24/08/2026
Archos	StemLab	Verbale Individuelle	Union européenne	15909138	28	10/10/2016	10/10/2016	10/10/2026

ARCHOS

11.2.4 Modèles

La Société exploite de nombreux modèles dans le cadre de ses activités tels qu'ils sont décrits dans le tableau ci-dessous (source : INPI) :

Déposant	Modèles	Pays	Date de dépôt	Référence des modèles	Date d'enregistrement	Numéro d'enregistrement	Date d'échéance
Archos	Câble parallèle	France	22/11/1996	966575 - 003	22/11/1996	966575	22/11/2021
Archos	Lecteur de CDROM externe de poche autoalimenté	France	22/11/1996	966575 - 001	22/11/1996	966575	22/11/2021
Archos	Câble PCMCIA	France	22/11/1996	966575 - 002	22/11/1996	966575	22/11/2021
Archos	Cartes électroniques	France	22/11/1996	966575 - 004	22/11/1996	966575	22/11/2021
Archos	Support pour appareils audio vidéo	France	31/07/2006	063561 - 001	31/07/2006	063561	31/07/2026
Archos	Baladeur audio-vidéo	France	31/07/2006	063562 - 001	31/07/2006	063562	31/07/2026
Archos	Télécommande	France	13/06/2007	072730 - 001	13/06/2007	072730	13/06/2027

ARCHOS

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1 Tendances ayant affecté l'activité, depuis la fin du dernier exercice clos le 31 décembre 2017 jusqu'à la date du Document de Référence

Se référer à la note 2 des comptes consolidés résumés du premier semestre 2018 présentant les faits marquants de la période et les événements postérieurs à la clôture, figurant en Section 20.1 du présent Document de Référence.

12.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou tout engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur

Néant.

ARCHOS

13 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société ne fait pas de prévisions de résultat.

ARCHOS

14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1 Conseil d'administration et Direction Générale

ARCHOS est une société anonyme à Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a décidé, au cours de sa réunion du 22 mars 2013, de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration, d'une part, et de Directeur Général, d'autre part. Monsieur Henri Crohas, qui exerçait jusque-là les fonctions de Président du Conseil d'administration et Directeur Général, a conservé son mandat de Président du Conseil d'administration. Monsieur Loïc Poirier a été désigné en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} mai 2013. Son mandat actuel court jusqu'au 1^{er} mai 2019.

14.1.1 Membres du Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de sept membres. Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de six ans.

Le tableau ci-après décrit la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du présent Document de Référence :

Prénom, nom et adresse	Mandat et fonction principale exercée dans la Société	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date d'échéance mandat	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société au cours des 5 dernières années	Société
Henri Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny	Président	AG du 22 avril 1991	AG du 26 juin 2015	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020	Director (1) Associé	Arnova Technology Hong Kong (1) SCI des Vignerons

ARCHOS

Prénom, nom et adresse	Mandat et fonction principale exercée dans la Société	Date de première nomination	Date de dernier renouvellement	Date d'échéance mandat	Principaux mandats et fonctions exercés hors de la Société au cours des 5 dernières années	Société
Loïc Poirier 12 rue ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 8 août 2014	AG du 26 juin 2015	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020	PDG	Logic Instrument SA
	Directeur Général	CA du 22 mars 2013	CA du 13 mars 2017	1er mai 2019	CEO CEO Geschäftsführer CEO Président Chairman	Archos Technology Shenzhen Arnova Technology Hong Kong Archos GmbH Appslib Archos Espana Archos Italy
Isabelle Crohas 12 rue Ampère 91430 Igny	Administrateur	AG du 22 avril 1991	AG du 26 juin 2015	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020	Gérante	SCI des Vignerons
Jean Rizet Groupe ARC 9 rue de Téhéran 75008 Paris	Administrateur	AG du 31 Juillet 2003	AG du 26 juin 2015	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020	Directeur Général Délégué Gérant	Groupe ARC Agence Quadrige
Jean-Michel Seignour 12 rue Ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 14 avril 2010	AG du 27 juin 2016	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2021	PDG Administrateur	Forézienne de Logistique(ex Duarig s.a) Logic Instrument
Alice Crohas 12 rue Ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 6 août 2013	AG du 26 juin 2015	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2020		
Axelle Scaringella 12 rue Ampère, 91430 Igny	Administrateur	CA du 23 mars 2018	AG du 21 juin 2018	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2023	Gérante	Passport 8

(1) Henri Crohas a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la filiale ATH à compter du 1^{er} septembre 2017.

ARCHOS

Madame Axelle SCARINGELLA, Messieurs Jean RIZET et Jean-Michel SEIGNOUR remplissent les conditions fixées par le code de Gouvernement d'entreprise MiddleNext et reprises par l'article 1.2 du Règlement intérieur du Conseil pour être qualifiés d'administrateurs indépendants.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration définit la notion d'indépendance des administrateurs. Ainsi, un Membre Indépendant ne doit pas avoir de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance de son jugement et, en particulier, il ne doit pas :

- être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois (3) dernières années ;
- être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- être actionnaire de référence de la Société ;
- avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- avoir été auditeur de la Société au cours des trois (3) dernières années.

Le tableau suivant détaille l'application des critères susvisés aux membres composant le Conseil d'administration de la Société :

	Henri Crohas	Loïc Poirier	Isabelle Crohas	Alice Crohas	Jean-Michel Seignour	Jean Rizet	Axelle Scaringella
Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois (3) dernières années ;	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas être actionnaire de référence de la Société ;	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois (3) dernières années.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui

14.1.2 Direction Générale

Monsieur Loïc Poirier a rejoint le Groupe début 2005 en qualité de Directeur Financier puis a pris les fonctions de Directeur Général Adjoint en charge des Opérations en 2007. Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 6 novembre 2012, a nommé Monsieur Loïc Poirier au poste de Directeur Général Délégué en charge des Opérations et de la Finance à compter du 1^{er} janvier 2013.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 22 mars 2013, a désigné Monsieur Loïc Poirier en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée initiale de 2 ans à compter du 1^{er} mai 2013. Le Conseil d'administration a renouvelé ensuite Monsieur Loïc Poirier dans ses fonctions de Directeur Général et son mandat actuel court jusqu'au 1^{er} mai 2019.

ARCHOS

14.1.3 Expérience des dirigeants et administrateurs

Henri Crohas (67 ans)

Monsieur Crohas est diplômé des Arts et Métiers (ENSAM), il est titulaire d'un Executive MBA d'HEC et d'un Master de la Bath University (Grande-Bretagne). Il a commencé sa carrière dans l'industrie pétrolière avant de créer ARCHOS en 1988. Depuis, Monsieur Crohas préside le Conseil d'administration d'ARCHOS.

Isabelle Marlier-Crohas (57 ans)

Madame Marlier-Crohas est diplômée des Arts Décoratifs de Paris (ENSAD).

Loïc Poirier (49 ans)

Avant de rejoindre ARCHOS en début d'année 2005, Monsieur Loïc Poirier a occupé, durant plus de 10 ans, différents postes de CFO et Directeur des Opérations en Europe et aux Etats-Unis. Il a notamment été Directeur Financier de la division Frame WW pour Faurecia, CFO pour Consodata Groupe au Royaume-Uni, Vice-Président Finance & IT pour NEC Computers Inc. aux Etats-Unis, et Contrôleur Groupe pour NEC Computers International aux Pays Bas. Monsieur Loïc Poirier est diplômé de l'ipag Business School en France et de l'Insead (Executive Management Program).

Jean Rizet (66 ans)

Monsieur Rizet est diplômé de l'Institut des Etudes Politiques (IEP) de Paris. Il a occupé les fonctions de directeur de Pierre Conseil, avant de devenir Directeur Général Délégué Ile-de-France du Groupe Arc, poste qu'il occupe à ce jour.

Jean-Michel Seignour (73 ans)

Monsieur Seignour est Président de Forezienne de Logistique SAS.

Alice Crohas (34 ans)

Madame Alice Crohas est diplômée de l'Ecole Supérieure d'Electricité (SupElec).

Axelle SCARINGELLA (47 ans)

Madame Scaringella est gérante de la société Passport8.

14.1.4 Liens familiaux

Madame Isabelle Marlier-Crohas, administrateur, est l'épouse de Monsieur Henri Crohas, Président du Conseil d'administration. Madame Alice Crohas, administrateur, est leur fille.

14.1.5 Déclaration relative aux mandataires sociaux et dirigeants

A la date du présent Document de Référence et au cours des cinq dernières années, à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration et de la direction :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été associé, en sa qualité de dirigeant ou administrateur, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, à l'exception de Monsieur Jean-Michel Seignour, ancien PDG de la société DUARGIG (SAS) dont la liquidation a été prononcée le 21 mai 2014 par le Tribunal de Commerce de Roanne ;
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer ;
- n'a fait l'objet d'incrimination ou de sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;

ARCHOS

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Monsieur Henri Crohas, Président du Conseil d'administration et actionnaire de référence de la Société, et Madame Isabelle Marlier-Crohas, administrateur, sont associés de la SCI des Vignerons, propriétaire des locaux du siège social de la Société (pour plus de précisions, voir le Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés »).

Afin de régler les éventuelles situations de conflit d'intérêts au sein du Conseil d'administration, un règlement intérieur a été instauré le 27 juillet 2007 et rappelle aux administrateurs leurs devoirs. Au surplus, ce règlement intérieur prévoit que chaque administrateur a le devoir de faire part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts avec la Société, même potentielle ou à venir, dans laquelle il se trouve ou est susceptible de se trouver. Il doit s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'au vote de la ou des délibérations correspondantes.

À la connaissance de la Société, hormis le cas susvisé, il n'existe pas, à la date du présent Document de Référence, de conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et du Directeur Général à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

A la date du présent Document de Référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un des membres du Conseil d'administration ou le Directeur Général a été nommé en cette qualité.

A la date du présent Document de Référence, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration ou le Directeur Général de la Société concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés.

ARCHOS

15 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les tableaux n° 1 à 3, 8, 10 et 11 de l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n°2014-14 sont présentés ci-dessous, les tableaux n°4 à 7 et 9 n'étant pas applicables.

15.1 Rémunérations et avantages versés aux dirigeants mandataires sociaux

Tableau n° 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tous les montants sont exprimés en euros.

Henri Crohas - Président du Conseil d'Administration	2015	2016	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	127 903	128 008	86 573
Rémunérations variables pluriannuelles	0	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	0	0	0
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE	127 903	128 008	86 573

Loïc Poirier - Directeur Général	2015	2016	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	482 220	465 209	457 317
Rémunérations variables pluriannuelles	0	0	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0	0
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	0	0	0
TOTAL DES RÉMUNÉRATIONS DUES AU TITRE DE L'EXERCICE	482 220	465 209	457 317

Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tous les montants sont exprimés en euros.

ARCHOS

Henri Crohas, Président du Conseil d'administration	Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2015		Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2016		Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2017	
	Dus	versés	Dus	versés	Dus	versés
Type de rémunération :						
- Rémunération fixe	120 435	120 435	120 608	120 608	80 406	80 406
- Rémunération variable annuelle						
- Rémunération variable pluriannuelle						
- Rémunération exceptionnelle						
- Jetons de présence	7 468	6 852	7 400	7 468	6 167	7 400
- Avantages en nature						
TOTAL	127 903	127 287	128 008	128 076	86 573	87 806

Loïc Poirier, Directeur Général	Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2015		Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2016		Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2017	
	Dus	versés	Dus	versés	Dus	versés
Type de rémunération :						
- Rémunération fixe	276 253	276 253	257 809	257 809	254 234	254 234
- Rémunération variable annuelle	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
- Rémunération variable pluriannuelle						
- Rémunération exceptionnelle						
- Jetons de présence	5 968	1 370	7 400	5 968	3 083	7 400
- Avantages en nature						
TOTAL	482 221	477 623	465 209	463 777	457 317	461 634

Henri Crohas, Président du Conseil d'administration	Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2015		Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2016		Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2017	
	Dus	versés	Dus	versés	Dus	versés
Type de rémunération :						
- Rémunération fixe	120 435	120 435	120 608	120 608	80 406	80 406
- Rémunération variable annuelle						
- Rémunération variable pluriannuelle						
- Rémunération exceptionnelle						
- Jetons de présence	7 468	6 852	7 400	7 468	6 167	7 400
- Avantages en nature						
TOTAL	127 903	127 287	128 008	128 076	86 573	87 806

Loïc Poirier, Directeur Général	Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2015		Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2016		Montant au titre de l'exercice clos le 31.12.2017	
	Dus	versés	Dus	versés	Dus	versés
Type de rémunération :						
- Rémunération fixe	276 253	276 253	257 809		254 234	254 234
- Rémunération variable annuelle	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
- Rémunération variable pluriannuelle						
- Rémunération exceptionnelle		0				
- Jetons de présence	5 968	1 370	7 400	5 968	3 083	7 400
- Avantages en nature						
TOTAL	482 221	477 623	465 209	205 968	457 317	461 634

Il est précisé que la part « rémunération variable annuelle » de M. Loïc Poirier correspond à une prime discrétionnaire et à une prime de rétention pour un montant total de 200 K€.

Tableau n°8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Les plans de stock-options mis en place par la Société sont décrits en Section 17.3.1 du présent Document de Référence.

Il est précisé que :

- les plans n°1 à 9 ont expiré,
- les options des plans n°10 à 12 sont caduques.

ARCHOS

Le plan n°13, en cours de validité, n'a pas bénéficié aux mandataires sociaux de la Société, mais uniquement aux salariés présents dans la Société à la date du 11 décembre 2014, soit 72 personnes à qui ont été attribuées 500 options chacun.

	Plan n°13
Dates du Conseil d'administration	11/12/2014
Nombre d'actions pouvant être souscrites	36 000
dont par les mandataires sociaux :	
Loïc Poirier (Directeur Général)	0
Henri Crohas (Président du Conseil)	0
Point de départ d'exercice des options	11/12/2016
Date d'expiration	11/12/2018
Prix de souscription ou d'achat	2,29
Modalités d'exercice	Néant
Nombre d'actions souscrites	0
Nombre cumulé d'options ou d'achat d'actions annulées ou caduques	9 500
Options de souscriptions ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	26 500

Tableau n°10 : Historique des attributions gratuites d'actions

Aucune attribution d'attribution gratuite d'actions n'a été consentie au cours des trois derniers exercices.

Un nombre de 218.000 actions gratuites avait été accordé le 11 décembre 2014 au Directeur Général, Loïc Poirier. Ces actions ont été définitivement acquises à la fin de la période d'acquisition, soit le 11 décembre 2016. Ces actions sont désormais inscrites au nominatif pour une période de conservation de 2 ans, soit jusqu'au 11 décembre 2018, période au cours de laquelle elles sont incessibles et ne pourront être converties au porteur. A l'issue de la période de conservation, les actions gratuites pourront librement être cédées mais 20% des actions gratuites attribuées devront être conservées jusqu'à la cessation des fonctions de Directeur Général.

	Plan
Date d'assemblée	28/06/2013
Date du Conseil d'administration	11/12/2014
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	218.000
- à Monsieur Loïc Poirier	218.000
Date d'acquisition des actions	11/12/2016
Date de fin de période de conservation	11/12/2018
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0

Tableau n°11 : Autres avantages

Aucun dirigeant mandataire social de la Société ne bénéficie d'engagements pris par la Société portant sur des avantages dus à raison de la cessation de ses fonctions de mandataire social.

ARCHOS

Dirigeants mandataires sociaux	Cumul avec contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relatives à une clause de non concurrence
Henri Crohas, Président du Conseil d'administration	Non	Non	Non	Non
Loïc Poirier, Directeur Général	Non (suspendu)	Non	Oui (1)	Oui (1)

(1) Uniquement au titre du contrat de travail antérieur à la nomination en tant que mandataire social

Ni la Société, ni ses filiales ne provisionnent, ni ne constatent de sommes aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux dirigeants mandataires sociaux.

15.2 Rémunérations et avantages versés aux administrateurs

Tableau n° 3 : Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçues par les administrateurs

Membres du Conseil d'administration	2015 (*)	2016 (*)	2017 (*)
Isabelle Crohas, Administrateur	7 468	7 400	6 167
Jean Rizet, Administrateur	5 968	3 171	3 083
Thomas Abramovici, Administrateur	5 720	8 371	12 667
Jean Michel Seignour, Administrateur	12 634	15 200	12 667
Alice Crohas, Administrateur	4 774	1 057	6 167
TOTAL	36 564	35 199	40 751

(*) Jetons de présence au titre de l'exercice N mais versé en N+1

Les rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants sont uniquement des jetons de présence.

Au cours de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 21 juin 2018, les actionnaires ont décidé, pour l'exercice 2018, l'allocation de jetons de présence pour un montant maximum de 50.000 euros au bénéfice des membres du Conseil d'Administration. Ce montant reste inchangé par rapport aux exercices précédents.

En application de la recommandation MIDDLENEXT n°10, le règlement intérieur (article 8) prévoit que la répartition des jetons de présence est décidée en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Ni la Société, ni ses filiales ne provisionnent, ni ne constatent de sommes aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages aux administrateurs.

Les frais et dépenses (notamment les frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'Administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'administration) sont intégralement pris en charge par la Société.

Aucune somme significative n'a été versée à ce titre en 2017.

15.3 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Sont décrites ci-dessous les politiques de rémunération relatives au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général.

Pour information, l'absence de rémunération fixe pour le Président du Conseil d'administration n'est valable qu'à compter de l'exercice 2018.

ARCHOS

Président du Conseil d'administration

1. Rémunération fixe

Le Président ne perçoit pas de rémunération fixe.

2. Jetons de présence

En tant qu'administrateur de la Société, des jetons de présence sont versés au Président en fonction de son assiduité aux divers Conseils d'administration tenus au cours de chaque exercice.

3. Stock-options

Au titre d'un plan d'intéressement de l'équipe dirigeante de la Société (plan n°12), 40.000 stock-options avaient été attribuées au Président en date du 11 décembre 2014.

Compte tenu des conditions de performance initialement prévues par le plan, aucune stock option n'a finalement été exercée.

Directeur Général

Lors des réunions du Conseil d'administration tenues les 6 novembre 2012 et 22 mars 2013, le Conseil d'administration a voté les montants de la rémunération du Directeur Général.

1. Rémunération fixe

Une rémunération fixe de 240.000 euros est accordée à Monsieur Loïc Poirier, inchangée par rapport à 2016 au titre de ses fonctions au sein du Groupe (versée pour partie par la Société à hauteur de 100.000 euros au titre de son mandat de Directeur Général et pour partie par la filiale Arnova Technology Hong Kong à hauteur de 140.000 euros, au titre de son mandat de CEO).

Compte tenu de son implication croissante au sein de l'activité B to B de LOGIC INSTRUMENT, le Conseil d'administration de LOGIC INSTRUMENT a décidé, au cours de sa réunion du 23 mars 2018, de lui verser une rémunération fixe de 100.000 euros sur 12 mois à compter du 1^{er} avril 2018. En contrepartie, le Conseil d'administration d'ARCHOS a décidé le 23 mars 2018 la réduction de sa rémunération variable à hauteur du même montant et lui a attribué une prime pour le premier trimestre 2018 (cf. ci-après).

2. Rémunérations variables

Pour l'exercice 2017, le Directeur Général pouvait prétendre à deux primes semestrielles discrétionnaires d'un montant maximum de 50.000 euros chacune tel qu'indiqué dans le rapport sur les rémunérations de 2016 approuvé par l'assemblée générale des actionnaires. Comme indiqué dans le paragraphe 1. ci-avant, le Conseil d'administration du 23 mars 2018 a décidé l'annulation de ces deux primes semestrielles. La rémunération fixe attribuée sur LOGIC INSTRUMENT ne démarrant qu'au 1^{er} avril 2018, une prime exceptionnelle de 25.000 euros pourra être attribuée par ARCHOS au titre de ses fonctions de Directeur Général d'ARCHOS pour le premier trimestre 2018.

ARCHOS

De plus, en tant que Directeur Général, une prime exceptionnelle de rétention de 100.000 euros est versée par ARCHOS au titre de chaque année d'exercice de son mandat, au mois d'avril de l'année suivante, s'il occupe toujours des fonctions de mandataire social au sein d'ARCHOS à cette date.

3. Jetons de présence

En tant qu'administrateur de la Société, des jetons de présence sont versés au Directeur Général en fonction de son assiduité aux divers Conseils d'administration tenus au cours de chaque exercice.

4. Stock-options et actions gratuites

Au titre d'un plan d'intéressement de l'équipe dirigeante de la Société (plan n°12), 800.000 stock-options avaient été attribuées au Directeur Général par le Conseil d'administration en date du 8 août 2014. Compte tenu des conditions de performance initialement prévues par le plan, aucune stock option n'a finalement été exercée.

Par ailleurs, 218.000 actions gratuites ont été attribuées au Directeur Général par le Conseil d'administration en date du 11 décembre 2014. La période d'acquisition était de 2 ans et ces actions sont désormais inscrites au nominatif pour une période de conservation de 2 ans, soit jusqu'au 11 décembre 2018, période au cours de laquelle ces actions sont incessibles et ne pourront être converties au porteur. A l'issue de la période de conservation, les actions gratuites pourront librement être cédées mais 20% des actions gratuites attribuées devront être conservées jusqu'à la cessation des fonctions de Directeur Général.

ARCHOS

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction Générale sont fixées par les articles 9 et 10 des statuts de la Société et par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration le 27 juillet 2007 et modifié au cours de ses réunions des 17 mars 2011 et 11 décembre 2014 (le « **Règlement Intérieur** »), reprises en Section 21.2.2 du présent Document de Référence.

La Règlement Intérieur contient notamment la charte de l'administrateur, qui rappelle les principes de compétence, de défense de l'intérêt social, d'indépendance, les règles de prévention des conflits d'intérêts et les obligations d'assiduité et de confidentialité qui s'appliquent à chaque administrateur et, le cas échéant, à chaque représentant permanent d'un administrateur personne morale.

16.1 Mandats des membres des organes d'administration et de direction

La Société est constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration. La composition détaillée du Conseil d'administration figure en Section 14.1 du présent Document de Référence.

16.2 Contrats de services liant les mandataires sociaux avec la Société

Les locaux du siège social de la Société sont la propriété de la SCI des Vignerons, dont les parts sont détenues par Monsieur Henri Crohas et son épouse Madame Isabelle Marlier-Crohas. L'utilisation de ces locaux par la Société a donné lieu à la facturation d'un loyer de 198 milliers d'euros en 2017. L'opération, bien que conclue à des conditions normales, a été soumise à la procédure des conventions réglementées, comme en atteste les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 figurant dans le Chapitre 19 « Opérations avec des apparentés ».

16.3 Comités spécialisés

16.3.1 Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Règlement Intérieur prévoit notamment les conditions d'exercice et les compétences de comités du Conseil d'administration.

A l'occasion de l'adoption du Règlement Intérieur, la Société s'est dotée d'un Comité des Nominations et des Rémunérations qui a pour mission, conformément à l'Article 11 du Règlement Intérieur :

- d'examiner toute candidature à la nomination, au renouvellement ou au remplacement de tout membre du Conseil, et de formuler à cet égard un avis ou une recommandation auprès du Conseil, notamment sur la base des critères visés à l'Article 9 « Charte de l'administrateur » du Règlement Intérieur ;
- de formuler un avis ou une recommandation sur le recrutement des principaux membres de la direction du Groupe Archos et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations, et plus généralement sur l'embauche de tout salarié dont le salaire est supérieur à 150.000 euros ;

ARCHOS

- de faire au Conseil des recommandations sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel du Groupe Archos, et notamment les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital, l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions.

Conformément à l'Article 11 du Règlement Intérieur, le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de deux (2) à trois (3) membres, désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres ou parmi des personnalités extérieures.

Le Comité composé de Madame Isabelle Marlier-Crohas et de Monsieur Henri Crohas, qui en est également le Président.

Les procès-verbaux des réunions du Comité des Nominations et des Rémunérations sont communiqués aux membres de ce Comité et aux autres membres du Conseil d'administration. Un rapport des avis et recommandations du Comité des Nominations et des Rémunérations est établi par le Président du Comité ou un autre membre désigné à cet effet à l'attention du Conseil d'administration, aux fins de délibérer sur les points traités.

16.3.2 Comité d'Audit

Au cours de sa réunion du 14 avril 2010, le Conseil d'administration de la Société a décidé de créer en son sein un Comité d'Audit en application des dispositions de l'article L. 823-19 du Code de Commerce.

Le 23 juin 2010, le Conseil d'administration a approuvé la charte du Comité d'Audit fixant le rôle et la mission de ce Comité en conformité avec les termes de l'article L. 823-19 du Code de Commerce. Ainsi, ce Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les commissaires aux comptes dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale.

Depuis le 8 août 2014, le Comité d'Audit était composé de deux administrateurs indépendants : Messieurs Jean-Michel Seignour, Président du Comité d'Audit, et Thomas Abramovici. À la suite de la démission de Monsieur Thomas Abramovici de son mandat d'administrateur le 18 janvier 2018, le Conseil d'administration a nommé le 23 mars 2018, Monsieur Jean Rizet en tant que membre du Comité d'Audit, lequel est également un administrateur indépendant.

Les deux membres du Comité d'Audit (Messieurs Seignour et Rizet) disposent de compétences financières et comptables pour mener à bien leur mission au sein du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2017.

ARCHOS

16.3.3 Comité Stratégique

Compte tenu de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration d'une part, et de Directeur Général d'autre part, décidée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 22 mars 2013, il est apparu opportun de mettre en place un Comité Stratégique regroupant les titulaires de ces deux fonctions.

Le Comité stratégique est notamment en charge :

- (i) de la définition des orientations stratégiques de la Société ;
- (ii) du lancement de nouveaux produits relevant de la cellule de recherche et développement ;
- (iii) de la représentation de la Société et du Groupe auprès de la presse ou des instances institutionnelles ; et
- (iv) de la création ou fermeture d'une filiale, du changement de ses statuts, de la nomination ou la révocation des dirigeants et administrateurs des filiales.

Le Comité Stratégique peut également entendre ou encore demander des travaux à tout membre de la direction du Groupe et procéder à l'audition des responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles si cela est jugé utile à la réalisation de sa mission. Le Comité Stratégique est placé sous la direction du Président du Conseil d'administration.

En particulier, le Comité Stratégique pourra se fonder sur les éléments d'information qui seront préparés diligemment à son attention par le Directeur Général selon une présentation structurée en garantissant le caractère complet, fidèle et sincère.

Les deux membres, M. Crohas, Président, et M. Poirier, Directeur Général, ne perçoivent aucune rémunération spécifique au titre de leur participation à ce Comité Stratégique.

16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 en raison de sa compatibilité avec la taille de l'entreprise et la structure de son actionnariat.

Le Conseil d'administration a notamment pris connaissance des principes de ce Code. La Société applique un certain nombre de recommandations contenues dans le Code Middlenext et entend adapter progressivement son dispositif interne, au fur et à mesure des exercices sociaux.

ARCHOS

Pour l'exercice 2017, l'état d'application des recommandations du Code Middlenext est le suivant :

Recommandations du Code Middlenext	Conforme	Envisage de s'y conformer	Non conforme
R1 : Déontologie des membres du Conseil	x		
R2 : Conflits d'intérêts	x		
R3 : Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	x		
R4 : Information des membres du Conseil	x		
R5 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	x		
R6 : Mise en place de comités	x		
R7 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	x		
R8 : Choix de chaque administrateur	x		
R9 : Durée des mandats des membres du Conseil	x		
R10 : Rémunération de l'administrateur	x		
R11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	x		
R12 : Relations avec les « actionnaires »	x		
R13 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux			x
R14 : Préparation de la succession des « dirigeants »		x	
R15 : Cumul contrat de travail et mandat social	x		
R16 : Indemnités de départ	x		
R17 : Régimes de retraite supplémentaires	x		
R18 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	x		
R19 : Revue des points de vigilance	x		

ARCHOS

L'indication relative à la recommandation n°13 est placée dans la case « Non conforme », car même si la Société respecte les recommandations en matière de transparence et d'exhaustivité des rémunérations de ses dirigeants mandataires sociaux, elle estime que le Conseil d'administration doit disposer d'une certaine flexibilité pour la détermination des modalités de ces rémunérations, conformément à l'intérêt social. Dans certaines situations spécifiques, cela induit le Conseil d'administration à écarter la fixation de critères de performance (par exemple, pour l'attribution gratuite d'actions au bénéficiaire de Loïc Poirier en 2014 ou bien pour la fixation de la prime de rétention qui lui est versée annuellement sous seule condition de présence).

L'indication relative à la recommandation n°14 est placée dans la case « envisage de s'y conformer » car le sujet de la succession des dirigeants a, à ce jour, fait l'objet d'échanges informels. La Société envisage à l'avenir de formaliser ces échanges et de les inscrire à l'ordre du jour d'une réunion du Conseil d'administration.

Il est précisé que le Règlement Intérieur ne fait pas l'objet d'une publication, mais certaines dispositions sont reprises dans le présent Document de Référence.

16.5 Politique de diversité des profils et des expériences des administrateurs

Le Conseil s'attache à rechercher le bon équilibre de sa composition, comme celle de ses comités, notamment dans la diversité des compétences et la représentation des hommes et des femmes. Depuis le mois de janvier 2018, la répartition hommes/femmes au sein du Conseil d'administration est de 57% d'hommes et 43% de femmes, conformément aux dispositions légales en la matière.

Les expériences et profils des administrateurs sont décrits en Section 14.1.3 du présent Document de Référence.

ARCHOS

17 SALARIES

17.1 Effectifs à la fin de la période couverte

L'effectif du Groupe a évolué comme suit :

Entités	Pays	30-juin-18	31-déc.-17	31-déc.-16	31-déc.-15
ARCHOS SA	France	81	82	94	77
ARCHOS GmbH	Allemagne	11	17	17	18
AppsLib	Chine	0	0	0	0
ARCHOS AG	Suisse	0	0	0	0
ARCHOS Italia	Italie	0	0	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	Chine	31	36	44	41
ARCHOS Tecnologia Espana	Espagne	1	1	1	2
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France/ Allemagne/ USA	17	18	21	19
TOTAL		141	154	177	157

17.2 Participations et stock-options des mandataires sociaux

17.2.1 Participations directes et indirectes dans le capital social

A la date du présent Document de Référence, les participations des mandataires sociaux dans le capital de la Société sont les suivantes (les % sont établis sur la base de 45.330.896 actions) :

Administrateurs	Nombre d'actions détenues (1)	% du Capital	Droits de vote	% des droits de vote
Henri Crohas	2 727 884	6,0%	5 455 768	11,2%
Loïc Poirier	740 000	1,6%	1 262 000	2,6%
Isabelle Crohas	2 000	0,0%	4 000	0,0%
Jean Rizet	0	0,0%	0	0,0%
Jean-Michel Seignour	0	0,0%	0	0,0%
Alice Crohas	0	0,0%	0	0,0%
Axelle Scaringella	0	0,0%	0	0,0%

(1) L'intégralité des actions détenues correspondent uniquement à des participations directes des administrateurs

17.2.2 Stock-options attribuées aux mandataires sociaux et attributions gratuites d'actions

Se référer aux tableaux n°8 et n°10 de la Section 15.1 du présent Document de Référence.

La Société n'exclut pas d'attribuer gratuitement des actions ou des options de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux, et dispose dans ce cadre des délégations conférées par l'assemblée générale du 22 juin 2017 aux termes des résolutions n°23 et n°24 (décrites en Section 21.1.5 du présent Document de Référence).

ARCHOS

17.3 Participations et stock-options des salariés

Le Groupe a mis en place une politique d'intéressement et de fidélisation de ses salariés. Dans ce cadre, la Société a lancé ces dernières années plusieurs plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« **stock-options** ») et de bons de souscription d'actions (« **BSA** ») afin d'associer pleinement les collaborateurs du Groupe à ses résultats.

Par ailleurs, la Société n'exclut pas d'attribuer gratuitement des actions ou des options de souscription ou d'achat d'actions à ses salariés, et dispose dans ce cadre des délégations conférées par l'assemblée générale du 22 juin 2017 aux termes des résolutions n°23 et n°24 (décrites en Section 21.1.5 du présent Document de Référence).

17.3.1 Stock-options

Les différents plans de stock-options mis en place par la Société sont les suivants :

N° du plan	date AG	date conseil	point départ d'exercice	date d'expiration	prix émission
<i>Plan n° 1</i>	<i>13/08/2001</i>	<i>31/07/2002</i>	<i>31/07/2003</i>	<i>30/07/2012</i>	<i>8,50</i>
<i>Plan n° 2</i>	<i>13/08/2001</i>	<i>31/07/2002</i>	<i>31/07/2003</i>	<i>30/07/2012</i>	<i>8,50</i>
<i>Plan n° 3</i>	<i>13/08/2001</i>	<i>31/07/2002</i>	<i>31/07/2003</i>	<i>30/07/2012</i>	<i>8,50</i>
<i>Plan n° 4</i>	<i>13/08/2001</i>	<i>03/07/2003</i>	<i>03/07/2005</i>	<i>02/07/2013</i>	<i>3,40</i>
<i>Plan n° 5</i>	<i>13/08/2001</i>	<i>03/07/2003</i>	<i>03/07/2005</i>	<i>02/07/2013</i>	<i>3,40</i>
<i>Plan n° 6</i>	<i>13/08/2001</i>	<i>21/09/2004</i>	<i>21/09/2006</i>	<i>20/09/2014</i>	<i>1,28</i>
<i>Plan n° 7</i>	<i>29/11/2004</i>	<i>01/06/2006</i>	<i>01/06/2010</i>	<i>31/05/2016</i>	<i>38,42</i>
<i>Plan n° 8</i>	<i>29/11/2004</i>	<i>22/01/2007</i>	<i>22/01/2011</i>	<i>21/01/2017</i>	<i>27,78</i>
<i>Plan n° 9</i>	<i>29/11/2004 & 02/05/2007</i>	<i>06/11/2007</i>	<i>06/11/2011</i>	<i>05/11/2017</i>	<i>19,78</i>
<i>Plan n° 10</i>	<i>02/05/2007</i>	<i>23/12/2009</i>	<i>23/12/2013</i>	<i>22/12/2019</i>	<i>3,40</i>
<i>Plan n° 11</i>	<i>23/12/2008</i>	<i>13/12/2011</i>	<i>13/12/2015</i>	<i>12/12/2021</i>	<i>5,04</i>
<i>Plan n° 12</i>	<i>28/06/2013</i>	<i>08/08/2014</i>	<i>08/08/2017</i>	<i>08/08/2019</i>	<i>2,70</i>
<i>Plan n° 13</i>	<i>28/06/2013</i>	<i>11/12/2014</i>	<i>11/12/2016</i>	<i>11/12/2018</i>	<i>2,29</i>

ARCHOS

N° du plan	Prix émission	Nombre de stock options du plan	Attribuées aux mandataires sociaux	Aux 10 premiers salariés attributaires	Exercées au 31 décembre 2017	Perdues au 31 décembre 2017	Solde	Conditions
Plan n°1	8,50	14 700	1 336	7 093	4 692	10 008	0	Néant
Plan n°2	8,50	25 300	0	0	0	25 300	0	Objectifs globaux
Plan n°3	8,50	870	0	0	0	870	0	Objectifs globaux
Plan n°4	3,40	88 000	0	0	0	88 000	0	Objectifs globaux
Plan n°5	3,40	66 000	0	66 000	0	66 000	0	Néant
Plan n°6	1,28	10 314	0	10 314	4 000	6 314	0	Néant
Plan n°7	38,42	111 000	0	100 000	0	111 000	0	Objectifs globaux
Plan n°8	27,78	131 000	0	116 000	0	131 000	0	Objectifs globaux
Plan n°9	19,78	192 500	0	150 000	0	192 500	0	Objectifs globaux
Plan n°10	3,40	136 304	0	136 304	0	136 304	0	Néant
Plan n°11	5,04	315 000	0	175 000	0	315 000	0	Objectifs globaux
Plan n°12	2,70	1 120 000	840 000	280 000	0	1 120 000	0	Objectifs globaux
Plan n°13	2,29	36 000	500	5 000	0	9 500	26 500	Néant

Il est précisé que :

- les plans n°1 à 9 ont expiré,
- les options des plans n°10 à 12 sont caduques.

Le plan n°13, en cours de validité, n'a pas bénéficié aux mandataires sociaux de la Société, mais uniquement aux salariés présents dans la Société à la date du 11 décembre 2014, soit 72 personnes à qui ont été attribuées 500 options chacun, soit au total 36.000 options. Ce plan n'est assorti d'aucune condition de réalisation d'objectifs.

Plan n°13	
Dates du Conseil d'administration	11/12/2014
Nombre d'actions pouvant être souscrites	36 000
dont par les mandataires sociaux :	
Loïc Poirier (Directeur Général)	0
Henri Crohas (Président du Conseil)	0
Point de départ d'exercice des options	11/12/2016
Date d'expiration	11/12/2018
Prix de souscription ou d'achat	2,29
Modalités d'exercice	Néant
Nombre d'actions souscrites	0
Nombre cumulé d'options ou d'achat d'actions annulées ou caduques	9 500
Options de souscriptions ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	26 500

ARCHOS

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Répartition du capital social et des droits de vote à la date du Document de Référence

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du Document de Référence :

Actionnariat	Nombre d'actions détenues	% du Capital	Droits de vote	% des droits de vote
Henri Crohas	2 727 884	6,0%	5 455 768	11,2%
Autres (1)	42 603 012	94,0%	43 197 405	88,8%
Total	45 330 896	100,0%	48 653 173	100,0%

(1) A la date du Document de Référence, la Société n'a connaissance d'aucun autre actionnaire ayant franchi le seuil de participation de 5%.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune action de concert à son égard.

Il n'y a pas d'actions auto détenues par la Société à la date du présent Document de Référence.

ARCHOS

18.2 Evolution de l'actionnariat sur trois ans

Le tableau ci-dessous présente les modifications intervenues dans la répartition du capital social et des droits de vote de la Société au cours de ses trois derniers exercices :

Au 31 décembre 2015	Nombre d'actions détenues	% du Capital	Droits de vote	% des droits de vote
Henri Crohas	2 727 884	8,9%	2 727 884	8,9%
Autres (1)	27 990 039	91,1%	27 990 039	91,1%
Total	30 717 923	100,0%	30 717 923	100,0%

Au 31 décembre 2016	Nombre d'actions détenues	% du Capital	Droits de vote	% des droits de vote
Henri Crohas	2 727 884	7,2%	5 257 768	12,9%
Autres (1)	35 331 241	92,8%	35 369 072	87,1%
Total	38 059 125	100,0%	40 626 840	100,0%

Au 31 décembre 2017	Nombre d'actions détenues	% du Capital	Droits de vote	% des droits de vote
Henri Crohas	2 727 884	6,4%	5 455 768	11,9%
Autres (1)	39 833 450	93,6%	40 523 475	88,1%
Total	42 561 334	100,0%	45 979 243	100,0%

(1) A ces dates, la Société n'avait connaissance d'aucun autre actionnaire ayant franchi le seuil de participation de 5%.

18.3 Droits de vote différenciés

Chaque action de la Société confère un droit de vote. A ce jour, la Société n'a émis aucun titre sans droit de vote.

Conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est applicable à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

18.4 Contrôle de la Société

A la date du présent Document de Référence, aucun actionnaire ne contrôle la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. En conséquence, la Société n'a pas mis en place de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

ARCHOS

18.5 Accords dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement du contrôle

La Société n'a pas connaissance d'accords susceptibles d'entraîner à terme une modification significative du contrôle de la Société.

Par ailleurs, en cas d'offre publique visant les titres de la Société, l'Assemblée Générale du 22 juin 2017 a conféré au Conseil d'administration l'autorisation, valable pendant 18 mois, d'émettre des bons de souscription d'actions (dits « bons Breton ») aux termes de la 15^{ème} résolution.

Ces bons seraient attribués gratuitement aux actionnaires dans les limites d'un bon par action et de 50 % du capital social. Ces bons donneraient droit, dans des conditions préférentielles, à la souscription d'actions de la Société.

ARCHOS

19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1 Conventions conclues avec des apparentés

Outre les conventions qui ont été soumises à la procédure des conventions réglementées et qui sont décrites en section 19.2 ci-après, la Société a conclu avec des apparentés, au cours des deux derniers exercices et jusqu'à la date du présent Document de Référence, les conventions suivantes :

N°	Date Operation	Nature	Montant en 2017 (+ produit/ - charges)	Cocontractants
1	01/06/2010	Distribution par Archos Gmbh des produits Archos sur l'Allemagne	6 022 089 €	Archos Gmbh
	01/05/2013	Agent commercial Archos Deutschland	-795 326 €	Archos Gmbh
		Facturation prestation R&D	-495 654 €	Archos Gmbh
	01/01/2006	Salons & Expositions	0 €	Archos Gmbh
2	01/08/2006	Agent commercial Archos Italia	0 €	Archos Italia
3	05/07/2006	Agent commercial Archos Suisse	0 €	Archos Suisse
4	01/01/2011	Distribution par Arnova Technology HK des produits Archos	0 €	Arnova Technology HK
	01/01/2013	Contrat de licence ARCHOS sur les produits achetés en direct par ATH	0 €	Arnova Technology HK
	01/01/2013	Contrat de management fees vers ATH	0 €	Arnova Technology HK
	Renouvelé 01/01/2013	Services opérationnels refacturés par Archos SA a Arnova Technology HK	0 €	Arnova Technology HK
5	Renouvelé 01/01/2013	Services opérationnels Archos Technology SZ refacturé a Archos SA	-933 515 €	Archos Technology SZ
6	01/12/2011	Agent commercial Archos Espagne	-161 645 €	Archos Espana
7	23/01/2014	Distribution par LOGIC INSTRUMENT des produits Archos	2 700 956 €	Logic Instrument
8	31/12/2016	Refacturation loyers et charges locatives du bail commercial ARCHOS occupé par LOGIC INSTRUMENT à Igny	121 041 €	Logic Instrument

ARCHOS

19.2 Conventions soumises à la procédure des conventions réglementées

19.2.1 Conventions réglementées

La Société a conclu les conventions réglementées suivantes :

	Date Conseil	Nature	Montant en 2017	Co-Contractant	Date d'expiration
1	10/06/2016	Bail Commercial	197 566 €	SCI des Vignerons	24/01/2020
2	03/05/2002	Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants	8 297 €	SIACI (jusqu'au 31 août 2016) / Allianz (depuis le 1er septembre 2016)	
3	10/10/2013	Commission sur ventes	72 715 €	Logic Instrument	
		Commission sur achats	79 763 €	Logic Instrument	
		Commissionnement des ressources operationnelles et administratives	83 000 €	Logic Instrument	

Les trois conventions conclues entre ARCHOS et LOGIC INSTRUMENT sont renouvelables par tacite reconduction.

Pour plus de précisions, voir la note 29 des comptes consolidés figurant en Section 20.3 du présent Document de Référence au titre des transactions avec les parties liées.

ARCHOS

19.2.1 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Extentis Audit
88, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017)**

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12, rue Ampère - ZI
91430 Igny

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements des exercices antérieurs non soumis à l'approbation d'une précédente Assemblée générale

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés au cours de l'exercice 2016, qui n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

ARCHOS

ARCHOS SA

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017) - Page 2*

Bail commercial avec la SCI des Vignerons

Personnes concernées : Henri Crohas et Isabelle Crohas.

Selon votre Conseil d'administration du 10 juin 2016, votre société a conclu un nouveau bail avec la SCI des Vignerons à compter du 25 janvier 2017 qui tient compte de l'évolution des surfaces utilisées par Archos et de ses modalités de fonctionnement. Les locaux situés 12, rue Ampère à Igny, ont une superficie globale de 1 753 m² et un loyer annuel de 197 000 euros avec indexation annuelle sur l'indice ILAT en phase avec les loyers pratiqués dans la zone. Le bail commercial expire le 24 janvier 2020.

Le montant des loyers de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 197 566 euros hors taxes et hors charges.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Henri Crohas, Loïc Poirier, Isabelle Crohas, Jean Rizet, Thomas Abramovici et Alice Crohas.

Votre société a pris un contrat d'assurance Responsabilité civile sur les dirigeants mentionnés ci-dessus qui s'élève à 8 297 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Commissions sur ventes avec Logic Instrument

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Votre société a facturé des commissions sur les ventes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 pour un montant global de 72 715 € hors taxes.

Commissions sur achats avec Logic Instrument

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Le montant des produits constatés sur les commissions sur achats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 79 763 € hors taxes.

ARCHOS

ARCHOS SA

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017) - Page 3*

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives Logic Instrument

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Le montant des produits constatés sur les commissions sur achats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est de 83 000 € hors taxes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

Extensis Audit



Jean-Luc Guedj

ARCHOS

19.2.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016

ARCHOS SA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016)**

ARCHOS

Archos SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Henri Crohas, Loïc Poirier, Isabelle Crohas, Jean Rizet, Thomas Abramovici et Alice Crohas.

Votre société a pris un contrat d'assurance Responsabilité civile sur les dirigeants mentionnés ci-dessus qui s'élève à 7 889 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Bail commercial avec la SCI des Vignerons

Personnes concernées : Henri Crohas et Isabelle Crohas.

Selon vos conseils d'administration des 08 janvier 1999 et 14 décembre 2010, votre société a loué à la SCI des Vignerons les locaux situés 12, rue Ampère à Igny, pour une superficie globale de 2 123 m². Le bail commercial expire le 24 janvier 2020.

Le montant des loyers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 est de 227 867 euros hors taxes et hors charges.

Commissions sur ventes avec LOGIC INSTRUMENT

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Votre société a facturé des commissions sur les ventes de l'exercice 2016 pour un montant global de 64 291 € hors taxes.

Commissions sur achats avec LOGIC INSTRUMENT

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Le montant des produits constatés sur les commissions sur achats au titre de l'exercice 2016 est de 45 142 € hors taxes.

ARCHOS

Archos SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 3

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec LOGIC INSTRUMENT

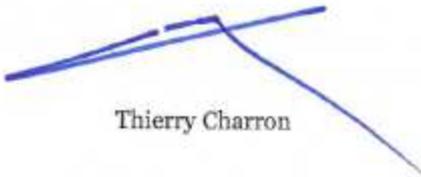
Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Votre société a facturé des frais de commissionnement sur l'exercice 2016 pour un montant global de 10 000 € hors taxes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

FB AUDIT & ASSOCIES



Jean-Luc Guedj

ARCHOS

19.2.3 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FB AUDIT ET ASSOCIES
88, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2015)**

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

ARCHOS

ARCHOS SA

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015) - Page 2*

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat d'assurance Responsabilité civile des dirigeants

Administrateurs ou Directeurs Généraux concernés : Henri Crohas, Loïc Poirier, Isabelle Crohas, Jean Rizet, Thomas Abramovici et Alice Crohas.

Votre société a pris un contrat d'assurance Responsabilité civile sur les dirigeants mentionnés ci-dessus qui s'élève à 7 685 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Avenant au bail commercial avec la SCI des Vignerons

Personnes concernées : Henri Crohas et Isabelle Crohas.

Selon vos conseils d'administration des 08 janvier 1999 et 14 décembre 2010, votre société a loué à la SCI des Vignerons les locaux situés 12, rue Ampère à Igny, pour une superficie globale de 2 123 m². Le bail commercial expire le 31 janvier 2017.

Le montant des loyers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 229 606 euros hors taxes et hors charges.

Commissions sur ventes avec LOGIC INSTRUMENT

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seigneur et Loïc Poirier.

Votre société a facturé des commissions sur les ventes de l'exercice 2015 pour un montant global de 6 767 € hors taxes.

Commissions sur achats avec LOGIC INSTRUMENT

Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seigneur et Loïc Poirier.

Le montant des produits constatés sur les commissions sur achats est de 5 464 € au 31 décembre 2015 hors taxes.

ARCHOS

ARCHOS SA

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015) - Page 3*

Commissionnement des ressources opérationnelles et administratives avec LOGIC INSTRUMENT
Administrateur et Directeur Général concerné : Jean-Michel Seignour et Loïc Poirier.

Votre société a facturé des frais de commissionnement sur l'exercice 2015 pour un montant global de 17 000 € hors taxes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 mai 2016

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

FB AUDIT & ASSCCIES



Jean-Luc Guedj

20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1 Comptes consolidés résumés au 30 juin 2018

Compte de résultat consolidé

En k€

	Notes	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
		IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	(8)	32 293	50 358	114 121
Coût de revient des ventes		26 769	38 609	90 128
MARGE BRUTE		5 525	11 749	23 993
Frais de recherche et développement		646	1 244	1 706
Frais commerciaux		3 876	7 166	14 088
Frais administratifs et généraux		5 235	6 676	11 919
Dépenses d'exploitation		9 758	15 086	27 713
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-4 233	-3 337	-3 721
Autres produits et charges opérationnels		-499	231	-934
RESULTAT OPERATIONNEL		-4 732	-3 106	-4 654
Résultat financier	(10)	-187	-1 233	-1 503
RESULTAT AVANT IMPÔTS		-4 918	-4 339	-6 157
Impôts sur les bénéfices		-174	-257	-340
RESULTAT NET		-5 092	-4 596	-6 498
Part du groupe		-5 505	-4 656	-6 755
Part des intérêts ne conférant pas de contrôle*		412	60	257
Résultat Net par action en euros	(11)	-0,12	-0,11	-0,15
Nombre d'actions retenu		43 310 992	40 916 042	42 561 334
Résultat Net dilué par action en euros	(11)	-0,12	-0,11	-0,15
Nombre d'actions retenu		43 310 992	40 916 042	42 561 334

* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 74,6% des actions détenues au 30 juin 2018, 31 décembre 2017 et 30 juin 2017

ARCHOS

Bilan consolidé

En K€

ACTIF	Notes	30-juin-18 IFRS	31-déc-17 IFRS	30-juin-17 IFRS
Frais de Développement	(3)	1 518	1 428	1 132
Autres immobilisations incorporelles		350	40	53
Ecart d'acquisition		525	524	525
Immobilisations incorporelles		2 393	1 992	1 710
Immobilisations corporelles		392	593	568
Autres actifs financiers non courants		396	385	382
Autres actifs non courants		2 233	1 886	1 704
Actifs d'impôts différés		137	311	310
TOTAL ACTIF NON COURANT		5 551	5 166	4 674
Stocks	(4)	35 742	41 086	44 153
Clients et comptes rattachés	(5)	19 873	26 122	19 640
Autres créances courantes		7 414	7 527	10 049
Actifs financiers courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6)	12 109	17 598	10 409
Ecart de conversion				-
TOTAL ACTIF COURANT		75 139	92 333	84 251
TOTAL ACTIF		80 690	97 499	88 925

PASSIF	Notes	30-juin-18 IFRS	31-déc-17 IFRS	30-juin-17 IFRS
Capital apporté		21 655	21 280	20 458
Réserves consolidées		13 913	20 761	21 718
Résultat de l'exercice		-5 092	-6 498	-4 595
Capitaux propres part du groupe		30 476	35 544	37 580
Intérêts ne conférant pas le contrôle		4 873	4 873	4 873
TOTAL CAPITAUX PROPRES		35 348	40 417	42 453
Dettes financières non courantes	(7)	10 495	10 735	10 168
Provisions pour avantages au personnel		578	588	611
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes		344	1 071	622
Passifs d'impôts différés		0	0	0
TOTAL PASSIF NON COURANT		11 417	12 394	11 401
Dettes financières courantes	(7)	7 558	14 242	12 891
Fournisseurs et comptes rattachés		12 181	15 272	10 507
Autres provisions et dettes courantes		14 185	15 174	11 673
TOTAL PASSIF COURANT		33 924	44 688	35 071
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		80 689	97 499	88 925

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
Résultat net consolidé	(5 092)	(6 498)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	(3 798)	2 753
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	178	503
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	0	0
+/- <i>Autres produits et charges calculés</i>	(215)	(576)
+/- Plus et moins-values de cession	0	53
+/- Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes	0	0
<i>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>(8 927)</i>	<i>(3 765)</i>
+ Coût de l'endettement financier net	455	954
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	(173)	376
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(8 645)	(2 435)
- Impôt versé	(31)	(348)
+/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (2)	10 868	3 510
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	2 192	727
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(445)	(1 121)
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	0
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	0
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+ Dividendes reçus	0	0
+/- Variations des prêts et avances consentis	524	1 283
+ Subventions d'investissement reçues	0	0
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	79	162
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	512	908
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	17
+ Emission d'action en remboursement de l'emprunt obligataire	0	0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	0	1 640
- Remboursements d'emprunt	0	(85)
- Intérêts financiers nets versés	(455)	(1 328)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (1)	(7 598)	(2 891)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(7 541)	(1 739)
+/- Incidence des variations des cours des devises	(218)	(41)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(5 488)	(891)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	17 598	18 488
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	12 109	17 598
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(5 488)	(890)

(1) Part des factors au 30/06/2018 : 4 624 K€ contre 9 741 K€ au 31/12/2017

ARCHOS

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	15 359	124 466	0	-104 371	120	35 571	2 562	38 133
Opérations sur capital	3 671					3 671		3 671
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				546		546		546
Options de conversion en action		1 379		2 401		3 780		3 780
Variation de périmètre						0	1 460	1 460
Total des opérations avec les actionnaires	3 671	1 379	0	2 947		7 996	1 460	9 457
Résultat net de l'exercice				-3 412		-3 412		-3 412
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-92	-92		-92
Ecart de conversion				-100		-100		-100
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-3 512	-92	-3 603		-3 603
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	19 029	125 845	0	-104 936	28	39 964	4 023	43 986
Opérations sur capital	2 251	-108 488		109 386		3 149		3 149
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options						0		0
Options de conversion en action		-1 782		344		-1 438		-1 438
Variation de périmètre						0	850	850
Total des opérations avec les actionnaires	2 251	-110 270	0	109 730		1 712	850	2 562
Résultat net de l'exercice				-6 498		-6 498		-6 498
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres						0		0
Ecart de conversion				367		367		367
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-6 131	0	-6 131		-6 131
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	21 280	15 575	0	-1 336	28	35 545	4 873	40 417
Opérations sur capital	375	136		-270		241		
Opérations sur titres auto-détenus								
Dividendes								
Résultat net de l'exercice								
Plan de stock options								
Options de conversion en action								
Variation de périmètre				-115		-115		
Total des opérations avec les actionnaires	375	136	0	-385		126	0	126
Résultat net de l'exercice				-5 092		-5 092		-5 092
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres								0
Ecart de conversion				-103		-103		-103
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-5 195	0	-5 195		-5 195
CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2018	21 655	15 711	0	-6 917	28	30 476	4 873	35 348

ARCHOS

Etat des produits et des charges comptabilisés en capitaux propres pour l'exercice 2017 et pour les semestres clos les 30 juin 2017 et 2018

En milliers d'euros

IFRS	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
Résultat net	-5 092	-4 595	-6 498
Ecarts de conversion (recyclables en résultat)	-103	250	367
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres	0	0	0
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-103	250	367
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-5 195	-4 345	-6 131

ARCHOS

Annexes aux comptes consolidés SEMESTRIELS RESUMES

PREAMBULE

La société ARCHOS SA est cotée sur l’Eurolist Paris, compartiment C. Elle est la société mère du groupe ARCHOS. Son siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes présentés ont été arrêtés lors de la séance du 8 août 2018 par le Conseil d’administration.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d’euros (« K€ »).

Le bilan présente en comparables les soldes au 30 juin 2018, au 31 décembre 2017 et au 30 juin 2018, permettant une meilleure compréhension des états financiers du Groupe.

Note 1 – Base de préparatino des comptes semestriels et principes comptables

Les comptes semestriels consolidés sont établis et présentés de manière résumée conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ainsi, les notes présentées portent sur les événements et transactions significatifs du semestre et doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2017.

Les principes comptables appliqués pour l’élaboration des comptes consolidés au 30 juin 2018 sont conformes au référentiel IFRS adopté par l’Union européenne et au référentiel publié par l’IASB.

Les principes comptables appliqués par ARCHOS sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

1.1 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d’application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1 er janvier 2018

Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

L’IASB a publié en juillet 2014 la norme IFRS 9, Instruments financiers. Cette norme est rentrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, les normes en matière de présentation, de reconnaissance et d’évaluation des instruments financiers (IAS 39). L’impact lié à la première application de la norme IFRS 9 porte sur le nouveau modèle de reconnaissance du risque de crédit (fondé sur les « pertes de crédit attendues »). Cet élément modifie notamment le calcul des provisions pour dépréciation des créances clients, les créances non échues devant être intégrées à la base de calcul de la provision pour dépréciation des créances clients. Compte tenu de la nature des créances clients comptabilisées par la Société et des couvertures contractées à travers le contrat d’assurance-crédit, la norme IFRS 9 ne modifie pas de façon significative le montant des provisions pour dépréciation des comptes clients.

ARCHOS

Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients », publiée en mai 2014, remplace plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction »). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme. Adoptée par l'Union européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 est entrée en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestations distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

L'application de cette nouvelle norme au 1er janvier 2018 n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

1.2 Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1er janvier 2018 ou postérieurement n'ont pas été adoptés par anticipation par la Société au 30 juin 2018.

ARCHOS

Note 2 – Faits marquants de la période du 1er janvier au 30 juin 2018 et évènements postérieurs à la clôture

2.1. Faits marquants survenus au cours du 1^{er} semestre 2018

Augmentations de capital d'ARCHOS

Suite à la mise en œuvre de l'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (« BSAR ») au profit des actionnaires en septembre 2017, un montant de 5.247.598 bons ont été exercés générant la création de 749.657 actions nouvelles. Il en résulte une augmentation de capital de 570 K€ répartie en capital social pour 375 K€ et prime d'émission pour 195 K€.

Les caractéristiques de ce plan de BSAR dont la période d'exercice court jusqu'au 31 décembre 2018 sont décrites sur le site ARCHOS :

https://www.archos.com/corporate/investors/financial_doc/CP_BSAR_30_08_2017.pdf.

Litiges et procédures judiciaires

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licence relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public).

Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. ARCHOS maintient l'ensemble de ses positions auprès des juridictions concernées.

En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. En date du 8 mars 2018, dans le cadre de l'une de ces assignations une décision défavorable à ARCHOS a été rendue par la Cour du District de Bochum (Allemagne) en première instance. Cette décision porte sur un montant de 2,2 M€ plus intérêts et correspond aux montants qui ont été réglés à la ZPU par la partie adverse (cliente de Archos) suite à l'adhésion de ce client à l'accord Bitkom/ZPU. ARCHOS a fait immédiatement (le 16 mars 2018) appel de ce jugement qu'elle considère totalement infondé dans la mesure où les tarifs correspondent à ceux de l'agrément Bitkom/ZPU dont nous contestons la validité et qu'il n'y a pas d'accord contractuel entre ARCHOS et le client. La partie adverse a demandé l'exécution du jugement en première instance et a constitué une garantie bancaire afin de garantir le remboursement des sommes qui seraient versées par Archos avant le jugement en Appel (devant intervenir au premier trimestre 2019).

ARCHOS

Le Groupe considère ces issues incertaines, tant dans leur principe que dans leurs échéances.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a constaté de dette à ce titre depuis 2014.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Au 30 juin 2018, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

2.2 Evènements postérieurs à la clôture

Emission OCEANE

ARCHOS a annoncé le 3 juillet 2018 (i) l'émission de 5.745.000 obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (« OCEANE ») représentant un emprunt obligataire de 4.911.975 euros et (ii) racheté la totalité des BSA émis au profit de Yorkville dans le cadre de l'opération d'OCABSA mise en place en 2015 (et qui se trouve ainsi totalement soldée), en vue de leur annulation.

Les OCEANE ont été souscrites (i) à hauteur de 3.701.108 euros en espèces et (ii) à hauteur de 1.210.867 euros, par compensation avec la créance détenue par Yorkville à la suite du rachat de l'ensemble des BSA.

Il est précisé que les OCEANE ont été intégralement souscrites par le fonds YA II PN, Ltd dans le cadre d'une émission réservée.

Depuis le 3 juillet 2018 jusqu'à la date du présent rapport, la société a créé 1.400.000 nouvelles actions résultant de la conversion d'OCEANE par Yorkville.

Note 3 – Immobilisations incorporelles – Frais de développement

En milliers d'euros

Description	30-juin-18			31-déc-17		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Frais de développement	9 729	-8 211	1 518	9 253	-7 826	1 428
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	221			1 009		
Total	9 729	-8 211	1 518	9 253	-7 826	1 428

ARCHOS

En milliers d'euros

	30-juin-18	30-juin-17
Charge de R&D de la période avant activation	1 214	1 210
Amortissements relatifs à des frais de R&D activés	100	685
Total charges R&D	1 314	1 895
Charges activées sur la période	513	420
Quote part des subventions reçues prises en résultat et av	-	100
Credit d'impot recherche, net du CIR activé	155	130
Total des charges R&D au compte de résultat	646	1 244

Note 4 – Stocks

Description	30-juin-18	31-déc-17
	IFRS	IFRS
Matières premières et composants	84	0
Produits finis	47 201	55 923
Total Stock brut (1)	47 286	55 923
Matières premières et composants	0	0
Produits finis et travaux en cours	-11 544	-14 837
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-11 544	-14 837
Total	35 742	41 086

ARCHOS

Note 5 – Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros		
Description	30-Jun-18 IFRS	31-Dec-17 IFRS
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	20 129	26 397
Pertes de valeur	-256	-275
Montant net	19 873	26 122

Au 30 juin 2018, les créances cédées aux facteurs représentent un montant de 4,6 M€. Les créances clients diminuent de 24 % en lien avec la baisse du chiffre d'affaires.

Note 6 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros			
Situation nette de trésorerie	30-juin-18	31-déc-17	30-juin-17
Concours bancaires			
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	4	21	0
Total découvert bancaires	4	21	0
Disponibilités			
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	12 109	17 598	10 409
Total disponibilités	12 109	17 598	10 409
Total situation nette de trésorerie	12 105	17 577	10 409

Les positions libellées en devises des disponibilités sont les suivantes :

En milliers d'euros			
	30-juin-18	31-déc.-17	30-juin-17
EUR	8 418	11 501	4 992
USD	870	4 356	574
GBP	2 320	1 274	4 349
Autres	503	467	495
Total trésorerie	12 109	17 598	10 409

ARCHOS

Note 7 – Endettement

En milliers d'euros

	30-juin-18	31-déc.-17	30-juin-17
Dettes financières non courantes			
Autres dettes financières non courantes (1)	10 495	10 735	10 468
Emprunt obligataire (3)			
Total dettes financières non courantes	10 495	10 735	10 468
Dettes financières courantes			
Autres dettes financières courantes (2)	2 929	5 269	7 761
Dettes financières courantes (Factor)	4 625	8 952	5 130
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	4	21	0
Total dettes financières courantes	7 558	14 242	12 891
Total dettes financières brutes	18 053	24 977	23 359
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	-12 109	-17 598	-10 409
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	5 944	7 379	12 950

(1) Dont financement du projet Picowan pour 6M€ par la BEI & ORA pour 0,6 M€, crédits d'impôt recherche 2015-2016 refinancés par BPI France pour 0,8 M€, CICE 2015-2017 refinancés par BPI France pour 0,2 M€, avances remboursables de projets collaboratifs R&D pour 1,2 M€ et deux autres prêts auprès de BPI France à échéance > 1 an pour 1,2 M€.

(2) Dont 1,5 M€ de financements obtenus d'industriels chinois, financement CIR et CICE 2014 par BPI France pour 0,7 et prêt BPI à échéance < 1 an pour 0,4 M€.

(3) Au 30 juin 2017, un montant de 300 K€ figurait en Emprunt obligataire ; celui-ci a été repositionné en Autres dettes financières non courantes

Note 8 – Information sectorielle

La répartition du chiffre d'affaires consolidé et des actifs sectoriels est la suivante :

Au 30 juin 2018

Description	ARCHOS	LOGIC INSTRUMENT	Total groupe
Ventes nettes	26 805	5 488	32 293
Résultat opérationnel courant	-4 860	627	-4 233
Actifs sectoriels	50 456	5 158	55 614

ARCHOS

Note 9 – Effectifs

Entités	Pays	30-juin-18	31-déc-17	30-juin-17
ARCHOS SA	France	81	82	91
ARCHOS GmbH	Allemagne	11	17	18
AppsLib	Chine	0	0	0
ARCHOS AG	Suisse	0	0	0
ARCHOS Italia	Italie	0	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	Chine	31	31	40
ARCHOS Tecnologia Espana	Espagne	1	1	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France/ Allemagne/ USA	17	18	19
Total		141	149	169

Aucun plan de stock-options n'a été émis au cours du 1^{er} semestre 2018.

Note 10 – Résultat financier net

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
Gain de change	508	855	2 101
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	0		0
Autres produits financiers	1	282	679
Produits financiers	509	1 137	2 780
Perte de change	46	1 111	2 471
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	178	665	0
Charges d'intérêts	455	576	1 043
Autres charges financières	17	17	768
Charges financières	696	2 370	4 282
Total	-187	-1 233	-1 502

ARCHOS

Note 11 – Résultat par action

	Du 1er janvier au 30 juin 2018	Du 1er janvier au 30 juin 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2017
Résultat Net par action en euros	-0,12	-0,11	-0,15
Nombre d'actions retenu	43 310 992	40 916 042	42 209 108
Résultat Net dilué par action en euros	-0,12	-0,11	-0,15
Nombre d'actions retenu	43 310 992	40 916 042	42 209 108

Au 30 juin 2018, les levées de stock-options, les bons de souscription d'actions ainsi que les BSAR sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Au 30 juin 2018, comme au 31 décembre 2017 et 30 juin 2017, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

Note 12 – Transactions avec des parties liées

Au 1^{er} semestre 2018, il n'y a pas eu de variation significative dans la nature des transactions avec les parties liées par rapport aux éléments figurant dans la Note 29 de l'annexe des comptes consolidés au 31 décembre 2017.

ARCHOS

20.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

EXTENTIS AUDIT
88 rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ARCHOS SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Faits marquants survenus au cours du 1^{er} semestre 2018 » des notes annexes qui expose le litige opposant Archos à l'un de ses clients en Allemagne au titre de la copie privée Allemande (la ZPÜ).

ARCHOS

ARCHOS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle - Page 2

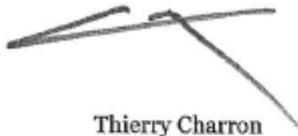
II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 9 août 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

EXTENTIS AUDIT



Jean-Luc Guedj

ARCHOS

20.3 Comptes consolidés au 31 décembre 2017

BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31-Dec-17 IFRS	31-Dec-16 IFRS
Frais de Développement	(5.1)	1 428	1 188
Autres immobilisations incorporelles	(5.2)	40	191
Ecart d'acquisition	(5.3)	524	525
Immobilisations incorporelles		1 992	1 904
Immobilisations corporelles	(6)	593	517
Autres actifs financiers non courants		385	371
Autres actifs non courants	(7)	1 886	3 528
Actifs d'impôts différés		311	309
TOTAL ACTIF NON COURANT		5 166	6 629
Stocks	(8)	41 086	35 329
Clients et comptes rattachés	(10)	26 122	35 643
Autres créances courantes	(11)	7 527	11 259
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	17 598	18 488
Ecart de conversion			
TOTAL ACTIF COURANT		92 333	100 718
TOTAL ACTIF		97 499	107 348

PASSIF	Notes	31-Dec-17 IFRS	31-Dec-16 IFRS
Capital apporté		21 280	19 029
Réserves consolidées		20 761	24 346
Résultat de l'exercice		-6 498	-3 412
Capitaux propres part du groupe		35 544	39 964
Intérêts ne conférant pas le contrôle		4 873	4 023
TOTAL CAPITAUX PROPRES		40 417	43 986
Dettes financières non courantes	(16)	10 735	10 605
Provisions pour avantages au personnel	(17)	588	589
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes	(18)	1 071	1 533
Passifs d'impôts différés		0	4
TOTAL PASSIF NON COURANT		12 394	12 731
Dettes financières courantes	(16)	14 242	19 529
Fournisseurs et comptes rattachés		15 272	18 198
Autres provisions et dettes courantes	(19)	15 174	12 903
TOTAL PASSIF COURANT		44 688	50 630
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		97 499	107 348

ARCHOS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros

	Notes	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
		31 décembre 2017	31 décembre 2016
		IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	(20)	114 121	154 549
Coût de revient des ventes		90 128	121 950
MARGE BRUTE		23 993	32 599
Frais de recherche et développement		1 706	2 248
Frais commerciaux		14 088	16 672
Frais administratifs et généraux		11 919	13 612
Dépenses d'exploitation		27 713	32 532
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-3 721	67
Autres produits et charges opérationnels		-934	-3 802
RESULTAT OPERATIONNEL		-4 654	-3 735
Résultat financier	(24)	-1 503	597
RESULTAT AVANT IMPÔTS		-6 157	-3 138
Impôts sur les bénéfices	(25)	-340	-273
RESULTAT NET		-6 498	-3 412
Part du groupe		-6 755	-3 338
Part des intérêts ne conférant pas de contrôle*		257	-74
Résultat Net par action en euros	(26)	-0,15	-0,09
Nombre d'actions retenu		42 561 334	38 059 025
Résultat Net dilué par action en euros	(26)	-0,15	-0,09
Nombre d'actions retenu		42 561 334	38 059 025

* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 74,6% des actions détenues au 31 décembre 2017 contre 60,4% au 31 décembre 2016

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	15 359	124 466	0	-104 371	120	35 571	2 562	38 133
Opérations sur capital	3 671					3 671		3 671
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				546		546		546
Options de conversion en action		1 379		2 401		3 780		3 780
Variation de périmètre						0	1 460	1 460
Total des opérations avec les actionnaires	3 671	1 379	0	2 947		7 996	1 460	9 457
Résultat net de l'exercice				-3 412		-3 412		-3 412
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-92	-92		-92
Ecart de conversion				-100		-100		-100
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-3 512	-92	-3 603		-3 603
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	19 029	125 845	0	-104 936	28	39 964	4 023	43 986
Opérations sur capital	2 251	-108 488		109 386		3 149		3 149
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options						0		0
Options de conversion en action		-1 782		344		-1 438		-1 438
Variation de périmètre						0	850	850
Total des opérations avec les actionnaires	2 251	-110 270	0	109 730		1 711	850	2 561
Résultat net de l'exercice				-6 498		-6 498		-6 498
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres						0		0
Ecart de conversion				367		367		367
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-6 131	0	-6 131		-6 131
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2017	21 280	15 574	0	-1 336	28	35 544	4 873	40 417

ARCHOS

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES AU TITRE DES EXERCICES 2016 ET 2017

En milliers d'euros

IFRS	Du 1er janvier au 31 decembre 2017	Du 1er janvier au 31 decembre 2016
Résultat net	-6 498	-3 412
Ecarts de conversion (recyclables en résultat)	367	-100
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres	0	-92
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	367	-192
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-6 131	-3 603

ARCHOS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 31 décembre 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2016
Résultat net consolidé	(6 498)	(3 411)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 753	1 508
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	503	(239)
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	0	546
+/- Autres produits et charges calculés	(576)	(57)
+/- Plus et moins-values de cession	53	(23)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(3 765)	(1 676)
+ Coût de l'endettement financier net	954	121
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	376	273
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(2 435)	(1 281)
- Impôt versé	(348)	(213)
+/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	3 510	3 392
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	727	1 898
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 121)	(1 396)
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	568
+/- Variations des prêts et avances consentis	1 283	162
+ Subventions d'investissement reçues	0	360
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	0	457
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	162	151
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	908	1 460
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 640	17 011
- Remboursements d'emprunt	(85)	(1 605)
- Intérêts financiers nets versés	(1 328)	(983)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (1)	(2 891)	(11 791)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(1 739)	4 092
+/- Incidence des variations des cours des devises	(41)	(84)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(891)	6 057
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	18 488	12 431
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	17 598	18 488
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	(890)	6 057

(1) Part des factors au 31/12/2017 : 9 741 K€ contre 15 336 K€ au 31/12/2016

ARCHOS

TABLEAU DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros

Variation du Besoin en Fond de roulement (BFR)	Notes	31 décembre 2017	31 décembre 2016
		IFRS	IFRS
Stock hors provisions	(8)	55 923	47 500
Clients et comptes rattachés hors provisions	(10)	26 397	35 947
Autres créances (1)	(11)	5 945	9 362
Fournisseurs et comptes rattachés		15 304	18 198
Dettes fiscales et sociales (hors impôts)		3 524	3 855
Autres dettes (2)		11 200	8 586
Total Besoin en Fonds de roulement (BFR)		58 237	62 170

(1) retraitées des subventions, celles-ci étant traitées en tant que flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement et des créances de crédit d'impôt recherche

(2) retraitées du crédit d'impôt recherche refinancé par Oséo et des subventions à recevoir cette dernière ayant été retraitée pour calculer la CAF.

ARCHOS

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Faits marquants de l'exercice

Signature d'un accord stratégique avec NUBIA, spin-off du Groupe ZTE

Conclu pour servir la montée en gamme sur le segment des smartphones, ce partenariat a déjà permis à ARCHOS de lancer 2 modèles. L'ARCHOS Diamond Alpha et l'ARCHOS Diamond Gamma sont dotés des plus récents composants, matériels et logiciels, qui leur insufflent tout leur potentiel, notamment en matière de photographie. Ils offrent une alternative sérieuse aux acteurs traditionnels.

Augmentations de capital d'ARCHOS

Consécutivement aux conversions en actions des OCA, la société ARCHOS SA a augmenté son capital social de 4.502.309 actions soit 2.251.154,1.319.508.50 euros à une valeur nominale de 0,50 €. Le capital social est donc constitué au 31 décembre 2017 de 42.561.334 actions, soit en valeur 21.280.667 euros.

Litiges et procédures judiciaires

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies.

Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. De nouvelles assignations ont été lancées par Philips fin juin 2017.

Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

D'autre part, dans le cadre du cours normal de ses activités, ARCHOS est en discussion avec des sociétés qui demandent l'adhésion à leurs programmes de licensing relatifs à des brevets dont l'utilisation est considérée abusive par leurs propriétaires.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public).

Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire.

En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. En date du 8 mars 2018, une décision défavorable à ARCHOS a été rendue par la Cour du District de

ARCHOS

Bochum (Allemagne) en première instance. ARCHOS a fait immédiatement appel de ce jugement qu'elle considère totalement infondé. ARCHOS maintient l'ensemble de ses positions auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a constaté de dette à ce titre ni en 2014, 2015 et 2016.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » induites émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Au 31 décembre 2017, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

ARCHOS

Note 1 – Base de préparation

1.1 – Cadre général – les normes IFRS utilisées et évolution de référentiel

En application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables utilisés sont décrits dans la note 2 ci-dessous.

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.1 - Nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire (publiés par l'IASB, approuvés par l'UE, entrés en vigueur au 1er janvier 2017)

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations entrés en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

1.2 Nouvelles normes, amendements et interprétations non appliqués par anticipation (publiés par l'IASB, approuvés par l'UE, non encore entrés en vigueur au 1er janvier 2017)

Norme IFRS 9 « Instruments financiers »

L'IASB a publié en juillet 2014 la norme IFRS 9, Instruments financiers. Cette norme remplace, à compter du 1^{er} janvier 2018, les normes actuellement en vigueur en matière de présentation, de reconnaissance et d'évaluation des instruments financiers (IAS 39). À ce jour, le impact lié à la première application de la norme IFRS 9 porte sur le nouveau modèle de reconnaissance du risque de crédit (fondé sur les « pertes de crédit attendues »). Cet élément modifie notamment le calcul des provisions pour dépréciation des créances clients, les créances non échues devant être intégrées à la base de calcul de la provision pour dépréciation des créances clients. Compte tenu de la nature des créances clients comptabilisées par la Société et des couvertures contractées à travers le contrat d'assurance-crédit, la norme IFRS 9 ne modifiera pas de façon significative le montant des provisions pour dépréciation des comptes clients.

Norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients », publiée en mai 2014, remplacera plusieurs normes et interprétations relatives à la comptabilisation des revenus (notamment les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction »). Les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance ou des instruments financiers ne sont pas dans le périmètre de cette norme. Adoptée par l'Union européenne le 22 septembre 2016, la norme IFRS 15 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. IFRS 15 définit un modèle unique de reconnaissance des revenus s'appuyant sur des principes déclinés en cinq étapes. Ces cinq étapes permettent notamment d'identifier les obligations de prestation distinctes comprises dans les contrats et de leur allouer le prix de la transaction. Les produits relatifs à ces différentes obligations de prestation sont reconnus lorsque celles-ci sont satisfaites, c'est-à-dire lorsque le transfert du contrôle du bien ou du service a été réalisé.

L'application de cette nouvelle norme au 1^{er} janvier 2018 n'aura pas d'incidence significative sur les comptes annuels consolidés du Groupe.

ARCHOS

Norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Locations » publiée en janvier 2016, remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. La nouvelle définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif. Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant pour l'essentiel inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. Cette norme induit donc un changement principalement pour les contrats qui selon IAS 17 répondaient à la définition de contrats de location simple ou opérationnelle et à ce titre ne donnaient pas lieu à un enregistrement au bilan des actifs pris en location. Adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, la norme IFRS 16 entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels ont débuté suite à sa publication et le Groupe estime qu'elle n'aura pas d'impacts significatifs sur ses comptes consolidés.

1.4 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié à un contexte économique difficile et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- l'évaluation de certains actifs incorporels (note 2.4),
- les actifs d'impôt différés (note 2.19),
- la valorisation des stocks (note 2.8),
- les créances clients (note 2.9) et,
- la détermination des provisions garanties (note 2.16) et provisions liées aux ventes (note 2.17).

1.5 – Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers valorisés à leur juste valeur après leur première comptabilisation, c'est-à-dire, les instruments financiers à la juste valeur par compte de résultat, les actifs disponibles à la vente et les instruments dérivés, peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : à partir de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs financiers identiques,
- Niveau 2 : à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix),
- Niveau 3 : à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le Groupe a recours à différentes méthodes décrites dans les principes comptables et détermine des hypothèses basées sur les conditions de marché telles qu'elles prévalent à la date du bilan.

ARCHOS

Note 2 – Principes comptables

2.1 – Principes de consolidation

La consolidation du Groupe ARCHOS comprend :

la société ARCHOS S.A., société mère, société anonyme immatriculée en France, domiciliée au 12 rue Ampère, 91430 IGNY (France). Les activités développées par la société mère sont : conception, production par le biais de sous-traitants et distribution de périphériques mobiles connectés à internet.

et ses filiales et sous filiales :

- ARCHOS Deutschland GmbH, basée en Allemagne,
- ARCHOS Technology Espana, basée à Madrid en Espagne
- Appslib Limited, basée à Hong-Kong,
- ARCHOS AG, basée en Suisse,
- ARCHOS Italia Srl, basée en Italie,
- ARCHOS Technology Shenzhen CO. Ltd (ex ARCHOS Digital Products Trading Co., Ltd), basée à Shenzhen
- ARNOVA Technology Hong Kong Ltd, basée à Hong Kong
- PICOWAN SAS, basée en France
- LOGIC INSTRUMENT SA, basée en France et ses filiales, LOGIC INC et LOGIC GMBH

L'intégration globale est pratiquée pour l'ensemble des filiales dont le Groupe détient directement le contrôle exclusif. Elle prend en compte l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés.

Les comptes des sociétés consolidées sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

2.2 – Information sectorielle

L'information par secteur opérationnel est directement établie sur la base de la méthodologie de suivi et d'analyse des performances au sein de la société. Les secteurs opérationnels présentés en note 20 sont identiques à ceux figurant dans l'information communiquée régulièrement au Conseil d'administration et au Comité de Direction, « Principal décideur opérationnel » de la société.

Les secteurs opérationnels correspondent aux activités commerciales telles que leur performance est analysée par le Comité de Direction. Depuis 2016, le groupe ARCHOS analyse cette activité selon une ventilation ARCHOS / B to C et LOGIC INSTRUMENT / B to B.

La mesure de performance se fait sur le chiffre d'affaires du secteur, le résultat opérationnel courant (« EBIT ») et l'EBITDA tel qu'il est calculé par la société. Le chiffre d'affaires des activités commerciales est réalisé avec des clients externes et exclut toute facturation inter-secteur.

Les actifs sectoriels comprennent les créances commerciales et les stocks.

Les éléments d'activité par catégorie de produits ne peuvent être fournis en raison de la difficulté de définir de manière claire et durable une segmentation pertinente. De plus, la majeure partie des produits ont des niveaux de marge à moyen terme similaires. Les méthodes comptables utilisées pour la présentation de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées dans la présentation des états financiers.

ARCHOS

2.3 – Opérations en devises étrangères

(a) Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

(b) Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit : les actifs et passifs sont convertis en euro aux taux de change de clôture¹⁴ ; les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice ; les comptes de capitaux propres sont convertis aux taux de change historiques. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan dans les capitaux propres.

(c) Transactions

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change latents constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés en produits ou charges financiers.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat financier.

2.4 – Immobilisations incorporelles

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat, soit en Frais de recherche et développement, soit en Frais administratifs et généraux.

(a) Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société. Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste «écart d'acquisition». Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière irréversible. Les écarts d'acquisition négatifs

¹⁴ Référentiel utilisé : taux Banque de France

ARCHOS

(badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition. Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation de la plupart des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises. Dans le cadre de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, la société a opté pour la méthode du coût complet.

Frais de recherche et développement (« R&D »)

Conformément à IAS 38, les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire pour les projets ARCHOS (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation) et 24 mois pour les projets LOGIC INSTRUMENT. Leur amortissement est imputé aux frais de R&D.

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres provisions et passifs non courants". Elles sont inscrites dans le compte de résultat dans la rubrique Frais de R&D au même rythme que les frais, liés aux projets auxquels elles sont liées, sont reconnus en compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable. La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans

2.5 – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles du Groupe correspond au coût d'acquisition d'origine ; elle est diminuée du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des dépréciations pour pertes de valeur. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

ARCHOS

Le Groupe ARCHOS a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisation.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Prototypes	Linéaire	1 an
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles, dans le compte de résultat, est imputé aux Frais de recherche et développement et aux Frais administratifs et généraux.

Tel que préconisé par la norme IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence notamment de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan, comme si les actifs correspondants avaient été acquis à crédit, pour leur valeur vénale à la date du contrat. Les immobilisations ainsi enregistrées sont amorties dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour les biens de même nature.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.6 – Test d'impairment des actifs non financiers

Selon IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d'impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles et corporelles et les en cours (uniquement les frais de développement et les prototypes). Le budget prévisionnel des ventes est utilisé afin d'analyser la valeur d'utilité des actifs. Le cycle de vie des produits étant environ d'une année et demie, les flux de trésorerie ainsi calculés ne sont pas actualisés

Les autres actifs ne présentent pas d'indice de perte de valeur à la date de clôture et n'ont donc pas fait l'objet de test d'impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les produits et charges concernés, en résultat opérationnel.

ARCHOS

2.7 – Actifs financiers (hors instruments dérivés)

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les autres actifs financiers non courants,
- les clients et comptes rattachés,
- les autres créances courantes,
- les actifs financiers courants,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés parmi les catégories suivantes :

- les prêts et créances,
- les placements détenus jusqu'à leur échéance,
- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les actifs valorisés à la juste valeur.

Ces actifs figurent au bilan dans les actifs courants, sauf lorsque l'échéance est de plus de 12 mois.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont enregistrés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « placements détenus jusqu'à leur échéance » ainsi que pour les « prêts et créances »
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente ».

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transactions internes et externes y afférent et des remboursements de capital. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transactions initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- La variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur » ; en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ».
- En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

Les actifs financiers sont déconsolidés dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et avantages et le contrôle des actifs.

2.8 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Le Groupe ARCHOS fait face à des risques liés au secteur d'activité dans lequel il évolue. Ces risques sont principalement liés (1) à la concurrence, (2) à la baisse des prix des produits dans le secteur de l'électronique

ARCHOS

grand public, (3) à l'environnement économique et géopolitique et (4) à la saisonnalité. ARCHOS vend des produits dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Ainsi, la direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des produits en stocks au regard du prix de vente attendu après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La dépréciation peut être reprise si les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

2.9 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Une partie significative des créances du groupe fait l'objet d'affacturage. Les créances cédées au factor – quittance de factures - sont intégralement assorties d'une assurance-crédit. Suite à l'analyse des risques et avantages liés au contrat d'affacturage (solvabilité client notamment), la société maintient les créances au bilan jusqu'à leur paiement effectif par le client final. Il convient de préciser que consécutivement au quittance de factures, une partie des actifs transférés ne donne pas lieu à financement. Cette réserve est récupérée lors du paiement effectif par le client final.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

La dépréciation des créances clients est comptabilisée dans les frais administratifs et généraux.

2.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

2.11 – Capital apporté

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions ARCHOS SA, soit directement, soit dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un établissement financier, le prix payé, augmenté des coûts directs supplémentaires, est comptabilisé en titres d'auto-contrôle et déduit des fonds propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nets des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est comptabilisée en capitaux propres.

Bons de souscription d'actions :

ARCHOS

Des bons de souscription d'actions ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe. Ils donnent le droit de souscrire à des actions ARCHOS à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Le prix d'émission de ces BSA correspondant à leur valeur de marché, aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.12 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les délais de paiement étant inférieurs à un an, une approximation acceptable est la valeur nominale.

2.13 – Passifs financiers non dérivés

Les emprunts apparaissent au bilan dans les passifs courants à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement du montant pour une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coûts d'émission déduits, et sont ultérieurement réévalués au coût amorti. Toute différence entre le montant initialement encaissé (coûts d'émission déduits) et le montant finalement remboursé est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction.

La juste valeur de la composante dette des obligations convertibles est évaluée initialement sur la base du taux du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Cette composante est comptabilisée en dettes financières à long terme au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le montant résiduel (après déduction de la composante dette) représentant la valeur de l'option de conversion est comptabilisé en capitaux propres, net d'impôts.

2.14 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à négocier des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change. La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 2.3 pour les couvertures de risque de change.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée par des cotations d'établissements financiers tiers.

2.15 – Avantages du personnel

Les rémunérations, salaires, cotisations sociales, congés payés annuels et de maladie, primes et avantages non monétaires, sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés du Groupe ont rendu les services associés.

Les avantages à long terme, tels que les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, donnent lieu à comptabilisation d'un passif ou d'un actif et à l'enregistrement des coûts associés.

ARCHOS

(a) Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages accordés par le Groupe concernent principalement des régimes à prestations définies, régimes par lesquels le Groupe s'est engagé à payer les prestations convenues au personnel en activité et aux membres retraités. Ces régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Les engagements de retraites ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par des actifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés dans le résultat opérationnel courant sur l'exercice.

Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

L'effet de la désactualisation des obligations est comptabilisé dans le résultat financier.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience sur les engagements de retraite. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

(b) Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le Groupe à certains salariés. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 2, le Groupe a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur de ces plans est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide de modèles de pricing de type Black & Scholes ou Monte Carlo.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes Capital apporté et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 – Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé existe à la date de clôture et qu'il est probable ou certain qu'elle devrait être éteinte par une sortie de ressources futures dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions correspondent à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler les obligations existantes à la date de clôture.

ARCHOS

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

2.17 – Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes formes de remises et ristournes conformément au référentiel IFRS. La seule facilité de paiement que nous offrons à nos clients est de l'escompte pour paiement anticipé. Nous en tenons compte dans la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires associé à la vente de produits relatifs aux activités ordinaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe :

- a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens,
- n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction.

Le cas échéant, les accords avec certains clients mentionnant une clause de retour de marchandises ont été pris en compte par le biais d'une provision pour Avoirs à Etablir en fonction des ventes concernées.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulations de ventes liés aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse du taux des retours constatés sur l'année.

2.18 – Soldes intermédiaires du compte de résultat

Le coût de revient des ventes comprend le coût d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de sous-traitance des produits manufacturés, ainsi que des frais généraux de production.

Le coût de revient des ventes intègre également la part directement attribuable des frais généraux dans la mesure où ils sont encourus pour amener les produits manufacturés à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais financiers ne sont pas inclus dans le coût de revient des ventes.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat, qui en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont intégralement détaillés en annexe. Le Groupe applique la recommandation du CNC n°2009-R-03 du 02/07/2009.

2.19 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt du compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt sur le résultat est basée sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.

ARCHOS

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôts différés reconnu d'être recouvert. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution des Frais de recherche et développement. Cette approche a été retenue pour donner une meilleure approche économique des frais de R&D. Une partie du CIR correspondant à des projets de R&D capitalisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de leurs valeurs brutes et par conséquent en diminution de la base amortissable.

2.20 – Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exception des actions ordinaires acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle. Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif (stock-options).

2.21 – Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence des variations des cours des devises s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs de placement et déduit des découverts bancaires.

Note 3 – Gestion des risques financiers

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction financière du Groupe.

3.1. Risque de liquidité

Situation d'endettement du Groupe

En milliers d'euros

Encours	31-Dec-17	31-Dec-16
	IFRS	IFRS
Dettes financières non courantes		
Autres dettes financières non courantes (1)	10 735	10 605
Emprunt obligataire		
Total dettes financières non courantes	10 735	10 605
Dettes financières courantes		
Autres dettes financières courantes (2)	5 269	4 470
Dettes financières courantes (Factor)	8 952	15 054
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	21	4
Total dettes financières courantes	14 242	19 528
Total dettes financières brutes	24 977	30 133
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-17 598	-18 488
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	7 379	11 646

(1) Dont financement du projet Picowan pour 6M€ par la BEI, crédits d'impôt recherche 2014 - 2015 refinancés par Oséo-BPI pour respectivement 0,7 M€ et 0,4 M€ et deux prêts auprès de la BPI France à échéance > 1 an pour 1,9 M€.

(2) Dont 4,6 M€ de financements obtenus d'industriels chinois.

Au 31 décembre 2017, les dettes financières non courantes s'élèvent à 10,7 M€, en légère augmentation par rapport à l'an passé (10,6 M€) qui s'explique principalement par l'avance remboursable reçue par la BPI pour le projet FED4PMR (0,5 M€) compensé par les reclassements en court terme des prêts remboursables en 2018 (-0,4 M€). Pour mémoire Archos S.A. a obtenu un prêt au cours du premier semestre 2016 par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 6 M€ au titre du financement du projet PicoWAN (échéance à 2021).

Au 31 décembre 2017, les dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 5,3 M€ en augmentation de +0,8 M€ par rapport au 31 décembre 2016 (4,5 M€) qui s'explique principalement par :

- le financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour +3,3 M€ par rapport à fin 2016,
- la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en action pour -2 M€.

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-déc-17	31-déc-16	31-déc-15
	IFRS	IFRS	IFRS
Concours bancaires			
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	21	4	15
Total découvert bancaires	21	4	15
Disponibilités			
Valeurs mobilières de placement	0	0	0
Disponibilités	17 598	18 488	12 446
Total disponibilités	17 598	18 488	12 446
Total situation nette de trésorerie	17 577	18 484	12 431

Au 31 décembre 2017, la position nette de trésorerie du Groupe, hors dettes financières est de 17,6 M€.

Les échéances des dettes financières sont détaillées en note 16.

ARCHOS

3.2. Risque de change

Le risque de change résulte des transactions en devises dont les principaux flux concernent les achats de produits en USD, les ventes de produits en USD et les ventes de produits en GBP.

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Ventes réalisées	8 343	25 277
Achats réalisés	90 101	2 969

Le Groupe n'a pas de couverture en devises au 31 décembre 2017.

Risque de change sur transactions au 31 décembre 2017 :

Le tableau suivant présente les positions nettes de la Société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres, au 31 décembre 2017 :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Actifs	12 834	3 842
Passifs	3 165	7 281
Position nette avant gestion	9 669	-3 438
Position nette instruments dérivés	0	0
Position nette après gestion	9 669	-3 438

Ci-dessous le calcul du risque de perte sur la position nette en USD et GBP du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Actifs	11 551	3 458
Passifs	2 849	6 553
Position nette avant gestion	8 702	-3 095
Position nette instruments dérivés	0	0
Position nette après gestion	8 702	-3 095

L'impact sur le compte de résultat d'une dépréciation défavorable et uniforme de 10% de l'euro contre l'USD et le GBP serait de - 623 milliers d'euros (impact sur la position nette après gestion).

3.3. Risque sur taux d'intérêt

Le risque de taux porte au 31 décembre 2017 sur les dettes envers les sociétés d'affacturage et sur le financement BPI France des crédits d'impôt recherche. Les autres dettes envers BPI France au titre des avances remboursables ne portent pas d'intérêt.

L'impact potentiel sur le compte de résultat d'un accroissement de 10 % des taux d'intérêts variables est non significatif.

Le Groupe n'utilise aucun instrument pour couvrir le risque sur taux d'intérêt.

ARCHOS

3.4. Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucun investissement en actions au 31 décembre 2017.

3.5. Risque de crédit

Le profil des clients du Groupe se décompose en 2 catégories :

- les grands comptes internationaux bénéficiant d'une large assise financière, pour lesquels le risque crédit est faible,
- les distributeurs nationaux de taille plus modeste et des clients d'assise financière plus faible, pour lesquels le risque crédit existe. Pour ceux-là, le Groupe assure auprès d'un assureur crédit les créances détenues.

L'échéancier des créances clients est présenté en Note 10.

3.6. Risque pays

ARCHOS a identifié 2 types de risques pays :

- Instabilité sécuritaire, sociale ou politique

ARCHOS est présent dans un nombre important de pays dont certains peuvent être affectés par diverses formes d'instabilité sociale ou politique.

- Évolution du contexte économique

ARCHOS a pénétré le marché russe dans le courant de l'année 2014. Ce marché a été marqué (1) par une forte dépréciation de la valeur du rouble qui a perdu la moitié de sa valeur en 12 mois sur 2014 et à continuer sa chute sur 2015 et (2) par une inflation qui s'établit autour de 10% . Même si certains indicateurs sont meilleurs en 2017, le Groupe estime que le contexte économique reste toujours fragile.

D'un point de vue financier, ce risque pays est pris en compte préalablement à la signature d'éventuels nouveaux contrats et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours. ARCHOS privilégie le recours au prépaiement par ses clients russes avant livraison des produits.

Note 4 – Événements postérieurs à la clôture

A l'exception du jugement du 8 mars 2018 rendu par la Cour du District de Bochum mentionné dans le paragraphe sur la Copie Privée allemande des Faits Marquants de l'exercice, il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés du 31 décembre 2017.

Note 5 – Immobilisations incorporelles

5.1 – Frais de développement

En milliers d'euros

Description	31-déc-17 IFRS			31-déc-16 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Frais de développement	9 253	-7 826	1 428	8 493	-7 307	1 186
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	1 009			964		
Total	9 253	-7 826	1 428	8 493	-7 307	1 186

Les immobilisations en cours de 1 009 milliers d'euros correspondent à l'activation des dépenses pour le projet PicoWAN, ainsi qu'à l'acquisition d'un nouvel ERP.

Année de capitalisation	Frais de personnel	Achats d'études	Achats de prototypes	Dépenses de loyers	Total valeur brute	Amortissements et Provisions	Total valeur nette
Frais capitalisés en 2011	483	798	6	12	1 300	-1 300	0
Frais capitalisés en 2012	1652	736	190	89	2 667	-2 667	0
Frais capitalisés en 2013	717	991	64	67	1 838	-1 852	-13
Frais capitalisés en 2014	738	588	25	46	1 397	-683	714
Frais capitalisés en 2015	669	250	22	83	617	-804	-187
Frais capitalisés en 2016	600	0	74	0	675	0	675
Frais capitalisés en 2017	430	127	0	24	581	-521	60
Total	5 288	3 490	381	320	9 074	-7 826	1 248

Les dépenses ci-dessus sont présentées nettes des amortissements des Crédits d'Impôts recherche activés pour un montant total de 249 milliers d'euros en 2017.

5.2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

Description	31-déc-17 IFRS			31-déc-16 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Brevets	865	-840	25	865	-801	64
Logiciels	1020	-1005	15	1165	-1038	127
Total	1 885	-1 845	40	2 030	-1 839	191

5.3 – Ecart d'acquisition

En milliers d'euros

Description	31-déc-17 IFRS			31-déc-16 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Ecart d'acquisition	525	0	525	525	0	525
Total	525	0	525	525	0	525

Le montant de 525 K€ correspond à l'écart d'acquisition constitué en 2014 lors de la prise de participation d'ARCHOS dans la société LOGIC INSTRUMENT.

ARCHOS

Note 6 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

Description	31-déc-17 IFRS			31-déc-16 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Installations techniques	2 898	-2 889	9	2 874	-2 843	31
Autres immob. corporelles	1 523	-939	584	2 557	-2 071	486
Total	4 421	-3 829	593	5 432	-4 914	517

Note 7 – Autres actifs financiers non courants et Autres actifs non courants

En milliers d'euros

Description	31-Dec-17 IFRS	31-Dec-16 IFRS
Crédit Impôt recherche	1 608	3 301
CICE	278	227
Total	1 886	3 528

Les autres actifs non courants sont composés des créances vis-à-vis du Trésor Public relatives au Crédit d'impôt recherche des exercices 2015 à 2017 et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) relatifs aux exercices 2015 à 2017.

Note 8 – Stocks

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

Description	31-déc-17 IFRS	31-déc-16 IFRS
Matières premières et composants	0	465
Produits finis	55 923	47 042
Total Stock brut (1)	55 923	47 508
Matières premières et composants	0	-364
Produits finis et travaux en cours	-14 837	-11 815
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-14 837	-12 179
Total	41 086	35 329

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

La variation des provisions pour dépréciation des stocks est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-17 IFRS	31-Dec-16 IFRS
Au 1er janvier	-12 179	-13 850
variation de périmètre		
Ecart de conversion et autres	4	-8
Dépréciations constatées	-5 047	-2 951
Reprise de provisions pour dépréciations	2 385	4 630
A la clôture	-14 838	-12 179

ARCHOS

Note 9 – Actifs financiers et autres actifs a court terme

En milliers d'euros

Description	31-déc-17 IFRS	31-déc-16 IFRS
Autres actifs financiers non courants	385	371
Autres actifs non courants	1 608	1 606
Clients et comptes rattachés	26 122	35 643
Autres créances courantes	7 527	11 259
Prêts et créances	35 642	48 879
Actifs financiers courants	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 598	18 488
Actifs valorisés à la juste valeur	17 598	18 488

La variation des Autres créances courantes est expliquée en note 11.

Note 10 – Clients et comptes rattachés

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-17 IFRS	31-Dec-16 IFRS
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	26 397	35 947
Pertes de valeur	-275	-304
Montant net	26 122	35 643

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

	France	Etranger	Total 2017
Jours à compter de la date de facture			
Non échues et échus depuis moins de 30 jours*	8 551	10 631	19 182
31 à 60 jours	165	428	594
61 à 90 jours	140	-117	23
Au-delà de 90 jours	2 866	3 734	6 599
Total	11 722	14 675	26 397

Les soldes clients de 26,1 M€ au 31 décembre 2017 sont en baisse par rapport à l'an passé.

Au 31 décembre 2017, les créances cédées aux factors représentent un montant de 14,1 M€ scontre 22,9 M€ l'an passé.

Echéancier des créances commerciales

Description	+ 91 jours	61 - 90 jours	31 - 60 jours	Non échus et échus depuis moins de 30 jours	Solde
Créances	6 599	23	594	19 182	26 397
Pertes de valeurs	-275	0	0	0	-275
Total	6 324	23	594	19 182	26 122

La variation des pertes de valeur est détaillée dans le tableau ci-dessous :

ARCHOS

Description	31-Dec-17	31-Dec-16
Au 1er janvier	-304	-325
Ecart de conversion et autres		
Dépréciations constatées	-20	-109
Reprise de provision pour dépréciations	48	129
Au 31 décembre	-275	-304

Note 11 - Autres créances courantes

Description	31-Dec-17	31-Dec-16
	IFRS	IFRS
TVA à récupérer	547	961
Autres créances fiscales et sociales	1 731	2 187
Fournisseurs débiteurs	2 196	6 221
Charges constatées d'avance	2 495	1 367
Autres débiteurs	558	523
Montant net	7 527	11 259

Les « autres créances courantes » ont une échéance inférieure à 1 an.

Note 12 – Instruments financiers dérivés

En 2017, suite aux dernières conversions réalisées au mois d'août 2017 il n'y a plus d'instruments financiers dérivés comptabilisés dans les états financiers consolidés d'Archos au 31 décembre 2017.

Note 13 – Impôts différés

Les commentaires sur les impôts différés sont exposés en note 25.

Note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-déc-17	31-déc-16
	IFRS	IFRS
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	21	4
Total découvert bancaires	21	4
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	17 598	18 488
Total disponibilités	17 598	18 488
Total situation nette de trésorerie	17 577	18 484

Les positions libellées en devises sont les suivantes :

ARCHOS

En milliers d'euros

Encours	31-déc-17	31-déc-16
	IFRS	IFRS
EUR	11 501	10 206
GBP	4 356	5 298
USD	1 274	2 489
Autres	468	495
Total trésorerie	17 598	18 488

Note 15 – Capital apporté

Le capital social est composé de 38.059.025 actions ordinaires de valeur nominale de 0.50 euros.

[Décret du 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12]

Nombre de titres					
Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés ou convertis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,50 €	38 059 025	4 502 309		42 561 334
Actions de préférence					
Total					

Capital social au 31 décembre 2017	21 280 667 euros
------------------------------------	------------------

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives. Chaque action confère un droit de vote simple au 31 décembre 2017.

Des plans de stock-options destinés aux salariés et dirigeants ont été mis en place par le Conseil d'administration d'ARCHOS (Cf. note 22.2). Aucun nouveau plan n'a été proposé en 2016 et 2017.

Les écarts de conversion se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31-déc-17	31-déc-16
Dollar US	-144	-510
Livre sterling	0	0
Autres devises	232	231
Total	88	-279

Réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA

En raison des retraitements effectués en consolidation sur les comptes annuels des sociétés consolidées par intégration globale et des lois en vigueur dans les différents pays où le groupe exerce son activité, le montant légalement distribuable par chacune de ces sociétés peut être différent de ses bénéfices accumulés.

Dans le cas d'ARCHOS, selon la législation française, les dividendes ne peuvent être prélevés que sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA. Au 31 décembre 2017, ARCHOS SA n'a pas de réserves distribuables compte tenu des pertes réalisées dans le passé et affectées en report à nouveau débiteur.

ARCHOS

Note 16 – Endettement

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

Echéancier des dettes financières en milliers d'euros

au 31 décembre 2017	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Au-delà	Total 2017	Total 2016
Dettes financières non courantes				10 735		10 735	10 605
Total Dettes financières non courantes	0	0	0	10 735	0	10 735	10 605
Autres dettes courantes	2 096	2 922	251			5 269	4 471
Dettes courantes (Factor)		8 952				8 952	15 054
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	21					21	4
Total Dettes financières courantes	2 117	11 874	251	0	0	14 242	19 529

Au 31 décembre 2017, les dettes financières non courantes s'élèvent à 10,7 M€, en légère augmentation par rapport à l'an passé (10,6 M€) qui s'explique principalement par l'avance remboursable reçue par la BPI pour le projet FED4PMR (0,5 M€) compensé par les reclassements en court terme des prêts remboursables en 2018 (-0,4 M€). Pour mémoire Archos S.A. a obtenu un prêt au cours du premier semestre 2016 par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 6 M€ au titre du financement du projet PicoWAN (échéance à 2021).

Au 31 décembre 2017, les dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 5,3 M€ en augmentation de +0,8 M€ par rapport au 31 décembre 2016 (4,5 M€) qui s'explique principalement par :

- le financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour +3,3 M€ par rapport à fin 2016)
- la conversion de l'intégralité des obligations convertibles en action pour -2,0 M€

Les dettes financières auprès du factor au 31 décembre 2017 s'établissent à 9,0 M€, en diminution de 6,1 M€ par rapport à fin 2016 et s'explique par le ralentissement de l'activité.

Note 17 – Provisions pour avantages au personnel

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent des régimes à prestations définies : indemnités de cessation de service en France. Ces engagements sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2017	2016
Taux d'actualisation des engagements	1,30%	1,50%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

La maturité moyenne des régimes de retraite est de 32 ans.

Les filiales du Groupe ne bénéficient à ce jour d'aucun complément de retraite ou de prise en charge de frais.

ARCHOS

Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

En milliers d'euros	2017	2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0	21
Coût financier	0	0
Prestations payées	0	-11
Charge d'indemnité de départ à la retraite	0	10

Evolution de l'engagement de retraite

En milliers d'euros	2017	2016
Engagement en début d'exercice	589	509
Coût des services rendus au cours de l'exercice	0	21
Coût financier	0	0
Prestations payées	0	-11
Gains et pertes actuariels	59	70
Incidence variation de périmètre	0	0
Engagement en fin d'exercice	648	589

Note 18 – Provisions pour autres passifs et dettes non courantes

En milliers d'euros

Description	31-déc-16	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non consommées	31-déc-17
	IFRS				IFRS
Provision pour garantie	774			-43	731
Provision pour litiges	551	340	-551		340
Autres provisions pour charges	208		-208		0
Montant net	1 533	340	-759	-43	1 071

La « Provision pour garantie » sert à couvrir les charges futures relatives à la réparation de produits vendus devenus inopérants pendant la période de garantie offerte par ARCHOS.

Au cours de l'exercice 2017, des provisions constituées pour couvrir un litige ont été reprises à hauteur de 0,6 M€ suite à un accord trouvé avec la partie adverse. En contrepartie, une nouvelle provision pour 0,3 M € a été constituée suite à une décision de justice défavorable en fin d'année 2017.

Note 19 – autres provisions et dettes courantes

En milliers d'euros

Description	31-Dec-17	31-déc-16
	IFRS	IFRS
Provision pour avoir à établir	8 283	8 198
Créiteur divers	3 367	850
Dettes sociales	2 315	2 174
TVA	697	1 084
Autres dettes fiscales et taxes	512	596
IS à payer	0	0
Total	15 174	12 903

Les provisions pour avoirs à établir concernent principalement les provisions pour retours de produits et remises de fin d'année.

ARCHOS

Les créateurs divers regroupent essentiellement des avoirs à payer pour un montant de 3,4 M€ contre 0,8 M€ en 2016 et des subventions accordées nettes de la quote-part prise en résultat telles que décrites ci-dessous :

Dans le cadre des pôles de compétitivité créés sous l'égide des ministères de l'industrie et de la recherche, ARCHOS a participé à des projets tels que le projet Tableau de Bord de l'Habitat placé sous l'égide de l'ADEME et plus récemment, en 2016, au projet Fed4PMR qui vise à créer le laboratoire des futures radiocommunications sécurisées 4G/LTE très haut débit, ainsi qu'au projet SECUR lot visant à sécuriser les données dans le domaine de l'internet des objets.

Historiquement, au titre de tous les projets auxquels ARCHOS a participé, une enveloppe totale de 5,0 millions d'euros de subventions a été obtenue. Un montant de 0,2 millions d'euros a été remboursé en 2017 venant compenser les sommes reçues en 2016 pour 0,3 million d'euros et antérieures pour 3,6 millions d'euros. Il reste à recevoir 0,4 million d'euros de subventions, enregistré en « Autres créances à court terme ». En 2017, un montant de 0,1 millions d'euros a été inscrit en produits au compte de résultat en fonction de la constatation des charges relatives aux projets de recherche et développement.

Les dettes sociales ont une échéance inférieure à 1 an et restent stables par rapport à l'année dernière.

Note 20 – Information sectorielle

Au 31 décembre 2017

Description	ARCHOS	LOGIC INSTRUMENT	TOTAL GROUPE
Chiffre d'affaires	102 872	11 240	114 112
EBITDA	-3 230	550	-2 680
EBIT	-4 135	414	-3 721
Actifs sectoriels	60 098	4 260	64 358

Les actifs sectoriels retenus pour cette présentation sont composés des créances commerciales et des stocks. Nous n'avons pas inclus de ventes inter-secteurs car les ventes inter-secteurs ne concernent que des ventes intragroupes et sont donc éliminées.

Le secteur intitulé « ARCHOS » correspond à l'activité *B to C* du groupe et le secteur « LOGIC INSTRUMENT » à l'activité *B to B*.

Il est précisé qu'un client représente à lui seul 20,7% du chiffre d'affaires du Groupe et 23% du secteur « ARCHOS ». Ce même client représentait en 2016, 17,8% du chiffre d'affaires du Groupe et 19% du secteur « ARCHOS ».

ARCHOS

Note 21 – Charges par nature

Les charges récurrentes suivantes sont imputées dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction :

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	IFRS	IFRS
Prix de revient des produits vendus	84 795	116 222
Frais de personnel (voir note 22)	11 510	11 936
Transports de produits	5 333	5 728
Charges d'amortissements et de provisions hors stock	-257	1 970
Autres charges	16 461	18 626
Total des charges par nature	117 842	154 482

Le prix de revient des produits vendus mentionné dans le tableau ci-dessus correspond au « Coût de revient des ventes » hors coûts de transport des produits.

Note 22 – Effectifs et Charges de personnel

22.1. Répartition des effectifs de fin de période par entité et zone géographique

Entités	Pays	31-déc-17	31-déc-16
ARCHOS SA	France	82	94
ARCHOS GmbH	Allemagne	17	17
AppsLib	Chine	0	0
ARCHOS AG	Suisse	0	0
ARCHOS Italia	Italie	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	Chine	36	44
ARCHOS Tecnologia Espana	Espagne	1	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	France/ Allemagne / USA	18	21
Total		154	177

22.2. Analyse des Charges de personnel

En milliers d'euros

Description	31-déc-17	31-déc-16
	IFRS	IFRS
Salaires et rémunérations	8 499	8 281
Charges sociales	3 011	3 088
Charges sociales sur stock-options et actions gratuites (*)	0	0
Coût des régimes à prestations définies	0	21
Plans d'options sur actions	0	546
Total	11 510	11 936

Les frais de personnel sont imputés dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Pour l'exercice 2017, la contribution de LOGIC INSTRUMENT dans les salaires et rémunérations s'élève à 1 525 milliers d'euros contre 1 392 milliers d'euros en 2016 (charges sociales incluses).

ARCHOS

22.3. Stock-options

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière rétrospective la norme IFRS2. Etaient concernées les options attribuées avant le 7 novembre 2002 ; ou après cette date mais qui n'étaient pas acquises au 1^{er} janvier 2005.

La norme n'a été ainsi appliquée qu'aux plans 9, 10 et 11 ainsi qu'aux nouveaux plans 12 et 13 attribués en 2014, les précédents plans n'étant pas concernés car soit attribués avant le 7 novembre 2002 soit acquis antérieurement au 1/1/2005, ou encore devenus caducs. Au 31 décembre 2017, seul un plans de stock-options reste actif. En effet, le plan n°12 prévoyait l'atteinte d'objectifs économiques, calculés sur la base du cours moyen de l'action pendant les 90 jours précédents le 8 août 2017. Cet objectif n'ayant pas été atteint, les options sont devenues caduques.

Plan	Date d'octroi	Volatilité attendue	Taux sans risque	Dividende attendu	Cours de l'action retenu	Prix exercice
13	11/12/14	50,00%	0,20%	0	2,41 €	2,29 €

La valorisation de la juste valeur des options attribuées nécessite de déterminer les hypothèses suivantes :

- la volatilité attendue du sous-jacent,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option,
- les taux de sortie attendus qui impliquent ou entraînent un exercice anticipé des options (décès, démission, licenciement, départ à la retraite).

Conformément à la norme IFRS 2, la valorisation a été réalisée à la date d'octroi des options, date à laquelle l'employeur et le salarié bénéficiaire ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord. Les salariés bénéficiaires étant informés dans le mois qui suit la tenue du Conseil, il a été retenu une date d'attribution correspondant au dernier jour ouvré du mois suivant la date du Conseil.

	Plan n°13
Date d'octroi par le Conseil	11/12/14
Date de début d'exercice des options	11/12/16
Date de fin d'exercice des options	11/12/18
Date d'expiration des options exercées	11/12/18
Nombre initial d'options attribuées	36 000
Prix de souscription	2,29 €

Plan	Nbre options	Juste valeur (en euros)	Charge de rémunération totale à la date d'octroi (en euros)	Nombre d'options restantes (*)
13	36 000	0,80	28 140	26 500

(*) annulation d'options du fait de la non réalisation d'objectifs ou à la suite de départs volontaires de salariés

Aucune option n'a été exercée en 2016 et 2017.

ARCHOS

Note 23 – Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	IFRS	IFRS
Autres produits opérationnels	1 192	843
Autres charges opérationnelles	-2 126	-4 644
Total	-934	-3 801

Au 31 décembre 2017, les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -0,9 M€.

Note 24 – Résultat financier net

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31	Du 1er janvier au
	décembre 2017	31 décembre 2016
	IFRS	IFRS
Gain de change	2 101	3 575
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	0	368
Autres produits financiers	679	1 433
Produits financiers	2 780	5 376
Perte de change	2 471	3 651
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	0	
Charges d'intérêts	1 043	801
Autres charges financières	768	328
Charges financières	4 282	4 780
Total	-1 503	597

Le résultat financier consolidé présente une perte de -1,5 M€ en 2017 contre un profit de +0,6 M€ en 2016. Le résultat de change s'établit à -0,4 M€ contre +0,3 M€ en 2016 et correspond principalement au débouclage de nos actifs et passifs en devises. Les charges d'intérêts sont en hausse en raison d'une hausse du recours aux financements des industriels chinois. Les autres produits financiers correspondent principalement à la valeur des primes cédées lors de la conversion des obligations en actions relatives au programme d'OCABSA.

Note 25 – Charge d'impôt

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31 décembre 2017	31 décembre 2016
	IFRS	IFRS
(Charges) / Produits d'impôts courants	-346	-273
(Charges) / Produits d'impôts différés	6	0
Total	-340	-273

ARCHOS

Les impôts courants intègrent les charges de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et les charges d'impôt sur les filiales bénéficiaires. Aucun déficit reportable d'ARCHOS n'est activé dans les comptes consolidés.

Le rapprochement de la charge d'impôt avec l'impôt théorique (sur la base du taux effectif d'imposition d'ARCHOS SA) peut s'analyser comme suit, en valeur absolue et en % de taux d'imposition :

En milliers d'euros

Description	Charge d'impôt en milliers d'euros
Résultat avant Impôt	-6 157
Produit / (Charge) fiscale théorique	2 052
Impact retraitements de consolidation	140
CVAE & imposition forfaitaire	-131
Impact écart de taux d'impôt des filiales étrangères	20
Perte de l'exercice non activée	-2 600
Impact de réévaluation des actifs d'impôt différés	0
Utilisation de déficits reportables sur l'année	178
Produit / (Charge) fiscale réelle	-340

Le montant des déficits indéfiniment reportables de la société mère du Groupe s'établit à 133 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Compte tenu de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, le groupe consolide dans ses comptes un montant d'impôts différés actifs net de 0,3 M€ principalement composé de déficits reportables.

Note 26 – Résultat par action

Détail du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation							
Période		Date mouvemnt	Mvt sur nb actions	Jours	Variation	Solde	Moyenne mensuelle pondérée
						38 059 025	
janv-17	Attribution actions gratuites	01-janv-17		1	218 000	38 277 025	38 418 909
janv-17	Conversion OCA	31-janv-17		31	255 987	38 533 012	38 418 909
févr-17	Conversion OCA	16-févr-17		28	581 125	39 114 137	38 802 820
mai-17	Conversion OCA	08-mai-17		31	249 791	39 363 928	
mai-17	Conversion OCA	15-mai-17		31	345 890	39 709 818	39 497 205
juin-17	Conversion OCA	15-juin-17		30	452 726	40 162 544	
juin-17	Conversion OCA	16-juin-17		30	753 498	40 916 042	40 328 021
août-17	Conversion OCA	07-août-17		31	941 133	41 857 175	
août-17	Conversion OCA	16-août-17		31	351 933	42 209 108	
août-17	Conversion OCA	21-août-17		31	352 226	42 561 334	41 981 646
TOTAL				365			40 706 042

ARCHOS

Détail du résultat net par action et du résultat net dilué par action :

	Du 1er janvier au 31 décembre 2017	Du 1er janvier au 31 décembre 2016
Résultat Net par action en euros	-0,15	-0,09
Nombre d'actions retenu	42 561 334	38 059 025
Résultat Net dilué par action en euros	-0,15	-0,09
Nombre d'actions retenu	42 561 334	38 059 025

Au 31 décembre 2017, les levées de stock-options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties, l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés ainsi que les BSAR sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le montant total des éléments potentiellement dilutifs s'élève à 14 160 450 actions. Au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

Note 27 – Engagements

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Caution de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties donnés Crédits documentaires Instruments financiers de change Gage d'instruments financiers				
Autres engagements donnés Crédit-bail				
TOTAL	0	0	0	0

Engagement locatif :

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location-financement.

Les charges au titre des contrats de location simple s'élèvent sur l'exercice 2017 à 925 K€ dont 115 K€ relatifs à LOGIC INSTRUMENT.

ARCHOS

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables (non actualisés) sont les suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-17 IFRS	31-déc-16 IFRS
Moins d'un an	472	463
Plus d'un an et moins de 5 ans	279	876
Plus de 5 ans		
Total	752	1 339

Note 28 – Litiges

Cf. Faits marquants de l'exercice.

Note 29 – Transactions avec des parties liées

Dans le cadre de ses opérations, ARCHOS n'a effectué aucune transaction ni opération commerciale avec des actionnaires à l'exception de la SCI des vigneron.

ARCHOS a signé un contrat de bail avec la SCI des Vignerons concernant la location des locaux faisant office de siège social d'ARCHOS. Mme Isabelle CROHAS est gérante de la SCI des vigneron. Le contrat de bail a été signé le 22 Janvier 1999. Il a été renouvelé le 8 avril 2009 et le 14 mars 2014 conformément aux dispositions légales encadrant le régime des conventions réglementées

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé une révision du loyer annuel à 257 570 € (local archives inclut) à partir du 1^{er} février 2011. Cette hausse fait suite à l'application de l'indice constaté dans la zone de Massy-Palaiseau. Les hausses d'indices n'avaient pas été répercutées sur le loyer depuis l'origine. La révision de loyer a été réalisée sur la base d'une étude du marché locatif local et a été fixée sur un niveau en phase avec le marché en 2010.

En 2015, le loyer annuel, réévalué sur l'indice de la zone de Massy Palaiseau s'élève à 230 milliers d'euros. Conformément au nouvel avenant signé en mars 2014 et compte tenu de la non-occupation par ARCHOS de la totalité des surfaces louées, il a été convenu avec la SCI Les Vignerons qu'une diminution des loyers à hauteur de 100 euros par mètre carré et par an serait accordé à ARCHOS à compter du 4^{ème} mois de location par des nouveaux locataires pour lesquels le bailleur fera ses meilleurs efforts pour relouer les locaux vacants. Cet avenant a été appliqué tout au long de l'année 2016. Le Conseil d'administration réuni en date du 10 juin 2016 a approuvé la conclusion d'un nouveau bail avec la SCI des Vignerons à compter du 25 janvier 2017.

Les transactions avec la SCI des Vignerons se font aux conditions de marché et sont cependant soumises à approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, selon le régime des conventions réglementées. Les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Il convient de noter qu'en plus des éléments cités ci-dessus que la société ARCHOS a mis en place avec LOGIC INSTRUMENT trois conventions réglementées portant sur :

- le commissionnement d'ARCHOS en tant qu'apporteur d'affaires à LOGIC INSTRUMENT dont l'objet est de mettre en relation LOGIC INSTRUMENT avec des clients du portefeuille ARCHOS ; la durée de cette convention est de 3 ans et ARCHOS est rémunéré à hauteur de 2% chiffre d'affaires net réalisé,

ARCHOS

- le commissionnement sur achats dont l'objet est d'autoriser LOGIC INSTRUMENT à se fournir auprès des fournisseurs d'ARCHOS ainsi que le droit de bénéficier d'une licence non exclusive de la marque ARCHOS ; pour cette convention d'une durée de 3 ans, ARCHOS percevra une commission de 4% sur le prix d'achat FCA du produit ARCHOS si celui-ci porte la marque ARCHOS et 3% si celui-ci ne porte pas la marque ARCHOS,
- le commissionnement des ressources opérationnelles et administratives d'ARCHOS dont l'objet consiste pour LOGIC INSTRUMENT à bénéficier d'interventions ponctuelles des effectifs d'ARCHOS dans des domaines où LOGIC INSTRUMENT peut avoir besoin d'expertise ; cette convention d'une durée de 3 ans consiste en une facturation du coût complet de l'intervention auquel sera ajoutée une marge de 5%.

Au cours de l'exercice 2017, ces trois conventions ont respectivement engendré des facturations de 72, 80 et 83 milliers d'euros d'ARCHOS à LOGIC INSTRUMENT.

Note 30 – Rémunérations et engagements de retraite alloués aux membres des organes d'administration

Le montant global des rémunérations, engagements de retraites, avances et crédits consentis aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées se décompose comme suit :

En milliers d'euros

Description	Archos SA	ATH (*)	LOGIC	
			INSTRUMENT	Total
Rémunérations et assimilés	362	218	0	580
Engagements de retraite	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0
Total	362	218	0	580

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

Le montant indiqué de 362 milliers d'euros (« rémunérations et assimilés » pour ARCHOS SA) inclut 50 milliers d'euros au titre de jetons de présence.

Note 31 – Catégorisation et juste valeur des actifs et passifs financiers

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2017	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs non courants			1 608			1 608	1 608
Clients			26 122			26 122	26 122
Autres créances courantes			7 527			7 527	7 527
Actifs financiers courants						0	0
Placements à court terme						0	0
Trésorerie	17 598					17 598	17 598
Total actifs financiers	17 598	0	35 257	0	0	52 855	52 855
Autres dettes financières non courantes				10 735		10 735	10 735
Autres dettes financières à court terme				14 242		14 242	14 242
Dettes fournisseurs				15 272		15 272	15 272
Autres dettes courantes				15 174		15 174	15 174
Total passifs financiers	0	0	0	55 423	0	55 423	55 423

20.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2017

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Extentis Audit
88, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ARCHOS SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des stocks de téléphones mobiles et tablettes

Risque identifié

Les stocks de marchandises figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant net de 41 086 K euros et représentent un des postes les plus significatifs du bilan consolidé du Groupe Archos (42% du total des actifs). Il est composé essentiellement de stocks de téléphones mobiles et de tablettes.

Comme indiqué dans la note 2.8 des annexes aux états financiers consolidés, ces stocks sont comptabilisés à leur coût (déterminé en utilisant la méthode FIFO) ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le Groupe Archos fait face à des risques liés au secteur d'activité dans lequel il évolue. Ces risques sont principalement liés à la concurrence, à la baisse des prix des produits électroniques grand public, à l'environnement économique et géopolitique et à la saisonnalité. Archos vend des produits dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Ainsi, la direction détermine à la clôture la valeur nette de réalisation des produits en stocks au regard du prix de vente attendu après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

Compte tenu du poids des stocks de téléphones mobiles et tablettes dans les comptes du Groupe Archos et de la sensibilité de la valeur nette de réalisation aux jugements de la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces stocks comme un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être dépréciés le cas échéant.

Pour cela, nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne liées aux achats et ventes de téléphones portables et tablettes et plus particulièrement celles mises en place pour identifier et suivre les articles à rotation lente ou donnant lieu à des ventes promotionnelles ;
- testé les contrôles internes clés relatifs à ces procédures ;

- assisté aux inventaires physiques annuels des marchandises stockées dans les locaux d'Archos mais également chez des tiers. Le choix des lieux de stockage pour assister aux inventaires physiques annuels a été déterminé sur la base d'une approche préalablement définie (approche par significativité et/ou par risque) ;
- procédé par sondage sur une sélection d'articles en stock à la clôture à une comparaison entre la valeur comptable nette et le prix de vente net unitaire ;
- procédé par sondage sur une sélection d'articles en stock à la clôture à une revue critique des perspectives d'écoulement à court terme en les comparant notamment à l'historique des ventes des produits similaires sur les dernières années ;
- procédé par sondage sur une sélection d'articles en stock à la clôture à une revue critique du taux de provisionnement.

Litiges, procédures judiciaires et discussions en cours

Risque identifié

Comme indiqué dans la note « Litiges et procédures judiciaires » des annexes aux comptes consolidés, la société Archos est engagée dans plusieurs litiges, procédures judiciaires et négociations avec des tiers liés à l'utilisation de brevets portant sur différentes technologies et au droit pour copie privée en France et en Allemagne.

Ces litiges, procédures judiciaires et négociations avec les tiers portent essentiellement sur l'utilisation, considérée abusive par les propriétaires de brevets, de programmes nécessaires au fonctionnement des smartphones et tablettes commercialisés par Archos sous Android ou encore sur des sujets de propriété intellectuelle et enfin sur les redevances au titre de la copie privée en France et en Allemagne.

Ces sujets constituent pour Archos des problématiques liées au marché de l'électronique en général et principalement des smartphones et tablettes multimédias. Dans ce contexte et au vue des incertitudes inhérentes à ces contentieux, la Direction après avoir eu recours à l'assistance d'experts et de conseillers juridiques, estime que la probabilité de survenance d'une condamnation est incertaine tant dans son principe que dans son montant et son échéance.

C'est pour ces raisons que, la Direction a décidé de ne pas constater de provision pour risques et charges dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017.

Nous avons considéré le traitement comptable des litiges et procédures judiciaires liés à ces sujets comme un point clé de l'audit dans la mesure où il repose largement sur les jugements de la Direction et peut avoir un impact significatif sur les comptes consolidés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Afin de pouvoir apprécier si les litiges en cours portant sur les brevets et sur les copies privées nécessitent ou non d'être provisionnés dans les comptes consolidés d'Archos au regard des principes comptables applicables, nous avons procédé comme suit :

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôles interne liées à l'examen et l'évaluation des provisions pour litiges ;

ARCHOS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 4

- nous avons procédé à des demandes de confirmation directe auprès des avocats d'Archos en charge de ces litiges ;
- nous avons pris connaissance et analysé les réponses des avocats d'Archos à ces demandes et nous nous sommes directement entretenus avec eux pour apprécier les arguments de défense d'Archos ;
- nous avons obtenu la confirmation de la Direction sur l'absence d'événements survenus après la date de clôture et jusqu'à la date de notre présent rapport susceptibles de remettre en question l'appréciation initiale d'absence de risques à provisionner dans les comptes consolidés

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ARCHOS SA par l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2001 pour les deux cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Extentis Audit.

Au 31 décembre 2017, les deux cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Extentis Audit étaient dans la 17^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

ARCHOS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 6

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 mars 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

Extentis Audit



Jean-Luc Guedj

ARCHOS

20.5 Comptes consolidés au 31 décembre 2016

BILAN CONSOLIDE

En K€

ACTIF	Notes	31-Dec-16 IFRS	31-Dec-15 IFRS
Frais de Développement	(5.1)	1 188	2 138
Autres immobilisations incorporelles	(5.2)	191	146
Ecart d'acquisition	(5.3)	525	525
Immobilisations incorporelles		1 904	2 809
Immobilisations corporelles	(6)	517	311
Autres actifs financiers non courants		371	387
Autres actifs non courants	(7)	3 528	2 637
Actifs d'impôts différés		309	308
TOTAL ACTIF NON COURANT		6 629	6 452
Stocks	(8)	35 329	33 672
Clients et comptes rattachés	(10)	35 643	36 507
Autres créances courantes	(11)	11 259	12 904
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	18 488	12 431
Ecart de conversion			
TOTAL ACTIF COURANT		100 718	95 514
TOTAL ACTIF		107 348	101 966

PASSIF	Notes	31-Dec-16 IFRS	31-Dec-15 IFRS
Capital apporté		19 029	15 359
Réserves consolidées		24 346	22 225
Résultat de l'exercice		-3 412	-2 013
Capitaux propres part du groupe		39 964	35 571
Intérêts ne conférant pas le contrôle		4 023	2 562
TOTAL CAPITAUX PROPRES		43 986	38 133
Dettes financières non courantes	(16)	10 605	4 692
Provisions pour avantages au personnel	(17)	589	509
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes	(18)	1 533	1 355
Passifs d'impôts différés		4	3
TOTAL PASSIF NON COURANT		12 731	6 559
Dettes financières courantes	(16)	19 529	29 264
Fournisseurs et comptes rattachés		18 198	13 502
Autres provisions et dettes courantes	(19)	12 903	14 508
TOTAL PASSIF COURANT		50 630	57 274
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		107 348	101 966

ARCHOS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En K€

	Notes	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
		31 décembre 2016	31 décembre 2015
		IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	(20)	154 549	158 660
Coût de revient des ventes		121 950	132 588
MARGE BRUTE		32 599	26 072
Frais de recherche et développement		2 248	1 708
Frais commerciaux		16 672	12 533
Frais administratifs et généraux		13 612	13 153
Dépenses d'exploitation		32 532	27 394
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		67	-1 322
Autres produits et charges opérationnels		-3 802	-504
RESULTAT OPERATIONNEL		-3 735	-1 826
Résultat financier	(24)	597	14
RESULTAT AVANT IMPÔTS		-3 138	-1 812
Impôts sur les bénéfices	(25)	-273	-201
RESULTAT NET		-3 412	-2 013
Part du groupe		-3 338	-1 574
Part des intérêts ne conférant pas de contrôle*		-74	-439
Résultat Net par action en euros	(26)	-0,09	-0,07
Nombre d'actions retenu		38 059 025	29 663 764
Résultat Net dilué par action en euros	(26)	-0,09	-0,07
Nombre d'actions retenu		38 059 025	29 663 764

* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 70,4% des actions détenues au 31 décembre 2016 contre 52,8% au 31 décembre 2015

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	14 152	122 154	0	-90 981	96	45 418	0	45 418
Opérations sur capital						0		0
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				144		144		144
Variation de périmètre						0	3 456	3 456
Total des opérations avec les actionnaires	0	0	0	144		144	3 456	3 600
Résultat net de l'exercice				-12 982		-12 982		-12 982
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-219	-219		-219
Ecart de conversion				3		3		3
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-12 980	-219	-13 198		-13 198
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	14 152	122 154	0	-103 817	-123	32 363	3 456	35 819
Opérations sur capital	1 206	2 300				3 506		3 506
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				594		594		594
Options de conversion en action		13		1 000		1 013		1 013
Variation de périmètre				1 025		1 025	-894	131
Total des opérations avec les actionnaires	1 206	2 312	0	2 619		6 138	-894	5 244
Résultat net de l'exercice				-2 013		-2 013		-2 013
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					243	243		243
Ecart de conversion				-1 161		-1 161		-1 161
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-3 174	243	-2 931		-2 931
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	15 359	124 466	0	-104 371	120	35 571	2 562	38 133
Opérations sur capital	3 671					3 671		3 671
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				546		546		546
Options de conversion en action		1 379		2 401		3 780		3 780
Variation de périmètre						0	1 460	1 460
Total des opérations avec les actionnaires	3 671	1 379	0	2 947		7 996	1 460	9 457
Résultat net de l'exercice				-3 412		-3 412		-3 412
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-92	-92		-92
Ecart de conversion				-100		-100		-100
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-3 512	-92	-3 603		-3 603
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016	19 029	125 845	0	-104 936	28	39 964	4 023	43 986

ARCHOS

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES AU TITRE DES EXERCICES 2015 ET 2016

En milliers d'euros

IFRS	Du 1er janvier au 31 décembre 2016	Du 1er janvier au 31 décembre 2015
Résultat net	-3 412	-2 013
Ecart de conversion (recyclables en résultat)	-100	-1 161
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres	-92	243
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-192	-918
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-3 603	-2 931

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 31 décembre 2016	Du 1er janvier au 31 décembre 2015
Résultat net consolidé	(3 412)	(2 013)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 508	(13)
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(239)	(922)
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	546	594
QP subvention en PL	(221)	(206)
CIR	(404)	(201)
+/- Autres produits et charges calculés	(57)	(407)
+/- Plus et moins-values de cession	(23)	0
+/- Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes	0	0
<i>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>(1 676)</i>	<i>(2 761)</i>
+ Coût de l'endettement financier net	121	908
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	273	465
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(1 281)	(1 388)
- Impôt versé	(213)	0
+/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (2)	3 392	(6 533)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	1 898	(7 921)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 396)	(1 119)
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	0
+/- Incidence des variations de périmètre	0	0
+ Dividendes reçus	0	0
+/- Variations des prêts et avances consentis	162	(85)
+ Subventions d'investissement reçues	360	702
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	457	(990)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	151	(1 492)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	1 460	1 815
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	0
+ Emission d'action en remboursement de l'emprunt obligataire	0	(2 000)
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	17 011	4 760
- Remboursements d'emprunt	(1 605)	(162)
- Intérêts financiers nets versés	(983)	14
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (1)	(11 791)	6 758
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	4 092	11 185
+/- Incidence des variations des cours des devises	(84)	5
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	6 057	1 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	12 431	10 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	18 488	12 431
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	6 057	1 777

(1) Part des factors au 31/12/2016 : 15 336 K€ contre 19 401 K€ au 31/12/2015

(2) Pour mémoire au 31/12/2015 : Une reprise de provision classée en Autres produits opérationnels dans le compte de résultat et liée aux stocks PCP a été positionnée dans la variation du BFR liée à l'activité pour 5,6 M€ (variation de Stocks). Au 30/06/2016, ce montant a été retraité du calcul du BFR.

ARCHOS

TABLEAU DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros

Variation du Besoin en Fond de roulement (BFR)	Notes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
		IFRS	IFRS
Stock hors provisions	(8)	47 500	47 522
Clients et comptes rattachés hors provisions	(10)	35 947	36 832
Autres créances (1)	(11)	9 362	9 129
Fournisseurs et comptes rattachés		18 198	13 502
Dettes fiscales et sociales (hors impôts)		3 855	4 785
Autres dettes (2)		8 586	9 544
Total Besoin en Fonds de roulement (BFR)		62 170	65 652

(1) retraitées des subventions, celles-ci étant traitées en tant que flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement et des créances de crédit d'impôt recherche

(2) retraitées du crédit d'impôt recherche refinancé par Oséo et des subventions à recevoir cette dernière ayant été retraitée pour calculer la CAF.

ARCHOS

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2016, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 19 mai 2017.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016

Le chiffre d'affaires

Le groupe ARCHOS enregistre un chiffre d'affaires de 154,5 M€ à comparer à 158,7 M€ en 2015. Si l'activité ralentit dans certains pays émergents, en Egypte et au Nigéria notamment, où ARCHOS a privilégié la prudence dans des pays géopolitiquement instables, le Groupe poursuit son expansion, non seulement sur ses marchés historiques (+ 14% en Europe de l'Ouest) mais aussi sur de nouveaux territoires.

En M€	2016	2015	Var en M€	Var en %
ARCHOS	144,4	150,2	-5,8	-4%
LOGIC INSTRUMENT	10,1	8,4	1,7	20%
TOTAL	154,5	158,7	-4,2	-2,6%

COMPTE DE RESULTAT ET EBITDA¹⁵

Compte de résultat consolidé synthétique, en M€	Du 1er janvier au 31 décembre 2016	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Variation	Variation en %
Chiffre d'affaires	154,5	158,7	-4,2	-2,6%
Marge Brute	32,6	26,1	6,5	25%
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>21,1%</i>	<i>16,4%</i>		
Charges d'exploitation (hors Amortissements et autres charges)	30,3	25,4	4,9	19%
EBITDA	2,3	0,8	1,5	
<i>en % du chiffre d'affaires</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,5%</i>		
Amortissements et autres charges	2,2	2,0	0,2	10%
Résultat opérationnel courant	0,1	-1,3	1,4	
Autres charges et produits opérationnels	-3,8	-0,5	-3,3	
Résultat financier	0,6	0,0	0,6	
Impôt sur les résultats	-0,3	-0,2	-0,1	
Résultat net	-3,4	-2,0	-1,4	

La **marge brute** du Groupe s'élève à 32,6 M€ sur 2016 contre 26,1 M€ en 2015 soit une progression de 25%. Le taux de marge brute ressort à 21,1% du chiffre d'affaires contre 16,4% l'an passé, soit une hausse de plus de 4 points. L'amélioration de la marge brute a été l'enjeu majeur de l'exercice et la société a su tirer profit de ses

¹⁵ L'EBITDA - Résultat opérationnel courant avant amortissements et dépréciations est un indicateur utilisé par la Direction pour mesurer la performance opérationnelle et financière et prendre des décisions d'investissement et d'allocation des ressources. Le sous-total EBITDA n'est pas nécessairement comparable à des indicateurs à l'appellation similaire présentés par d'autres entreprises. Il ne saurait se substituer au résultat opérationnel courant car les effets des amortissements et des dépréciations qui en sont exclus peuvent l'impacter de manière significative

ARCHOS

efforts mis en œuvre pour raccourcir sa chaîne de valeur, tout en garantissant une meilleure qualité des produits et ce, malgré une parité euros/dollar défavorable.

Les charges d'exploitation s'établissent à 32,5 M€ contre 27,4 M€ en 2015. La hausse des dépenses d'exploitation par rapport à l'an passé s'explique essentiellement par la croissance des charges de Marketing liées au développement de l'activité en Europe. La répartition des charges d'exploitation par nature a évolué de la manière suivante :

- **Les dépenses de Recherche et Développement** : 2,2 M€ contre 1,7 M€ en 2015.
- **Les frais commerciaux (Ventes et Marketing)** : 16,7 M€ contre 12,5 M€ en 2015.
- **Les dépenses administratives et générales** : 13,6 M€ contre 13,2 M€.

L'**EBITDA** du Groupe s'établit à +2,3 M€ sur l'exercice, contre +0,8 M€ en 2015.

Le **résultat opérationnel courant** est positif de +0,1 M€ contre une perte de -1,3 M€ en 2015.

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -3,8 M€ contre -0,5 M€ en 2015. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la société a enregistrées en autres charges opérationnelles pour 2,7 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie.

Le **résultat net consolidé** après prise en compte d'un résultat financier de +0,6 M€ et de l'impôt sur les résultats pour -0,3 M€ s'établit à -3,4 M€ contre -2 M€ en 2015.

PRINCIPAUX ELEMENTS BILANCIELS CONSOLIDES :

ACTIF, en millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actifs non courants	6,6	6,5
Actifs courants	100,7	95,4
- Stocks	35,3	33,6
- Clients	35,6	36,5
- Autres actifs courants	11,3	12,9
- Disponibilités	18,5	12,4
TOTAL ACTIF	107,3	101,9

PASSIF, en millions d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS SA	40,0	35,5
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4,0	2,6
Passifs non courants	12,7	6,6
Passifs courants	50,6	57,2
- Dettes financières courantes - factor	15,1	19,4
- Dettes financières courantes	4,4	9,8
- Fournisseurs	18,2	13,5
- Autres dettes et autres provisions	12,9	14,5
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	107,3	101,9

ARCHOS

Les actifs non courants sont relativement stables par rapport au 31 décembre 2015 à 6,6 M€. Cette catégorie regroupe principalement :

- les frais capitalisés de Recherche et développement pour une valeur nette de 1,2 M€,
- des créances sur l'Etat de 3,5 M€ relatives au crédit d'impôt recherche et CICE dont l'échéance de remboursement est supérieure à un an,
- un écart d'acquisition relative à la prise de participation dans la société LOGIC INSTRUMENT de 0,5 M€ et des impôts différés actifs pour 0,3 M€

Les stocks s'élèvent à 35,3 M€ en hausse de 1,7 M€ par rapport à fin 2015 dont 0,8 M€ correspond à des achats de produits en fin d'année 2016 supérieurs à 2015.

Les créances clients s'élèvent à 35,6 M€ en légère diminution par rapport à 2015.

Les autres actifs courants s'élèvent à 11,3 M€ contre 12,9 M€ l'an passé en raison du paiement de la créance du Crédit d'impôt recherche de l'exercice 2011 effectué en cours d'année.

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires d'ARCHOS s'élèvent à 40 M€ soit une augmentation de 4,5 M€ principalement composée des éléments suivants :

- de la conversion en actions d'OCA au cours de l'exercice ayant généré une augmentation (1) du capital social d'ARCHOS pour un montant total de 3,6 M€ et (2) de la prime d'émission pour 5,9 M€,
- du traitement comptable de l'utilisation de l'option de conversion en actions ayant impacté la prime d'émission et les réserves consolidées pour un montant total de -1,5 M€,
- du résultat net consolidé du groupe pour -3,4 M€.

Les intérêts ne conférant pas le contrôle augmentent de 1,4 M€ en lien avec la conversion des OCA et la souscription de BSA chez LOGIC INSTRUMENT créant ainsi des minoritaires supplémentaires.

Les dettes financières non courantes sont en hausse de 6,1 M€ correspond à l'encaissement du prêt octroyé par la Banque Européenne d'Investissement en juin 2016 pour un montant de 6 M€.

Les financements des sociétés d'affacturage sont en baisse de -4,3 M€ en raison de la baisse du chiffre d'affaires constaté sur le dernier trimestre par rapport à la même période en 2015.

Les dettes financières courantes sont en baisse de -5,4 M€ . La société a nettement diminué le recours au financement auprès d'industriels chinois. Le montant total qui était ainsi financé en fin d'année dernière s'élevait à 6 M€, contre 1,5 M€ au 31 décembre 2016 expliquant en grande partie la diminution des dettes financières à moins d'un an.

Les dettes fournisseurs sont en hausse de 4,7 M€ qui s'explique principalement par :

- une hausse des achats en fin d'année (+0,8 M€ à période comparable),
- l'enregistrement de charges à payer au titre de dépenses marketing et frais généraux (+3 M€ à période comparable).

Les autres dettes et provisions sont en baisse de -1,6 M€ s'expliquant par une baisse de TVA à décaisser et comptabilisation d'avoir à émettre pour un montant total de 1,5 M€.

TRESORERIE NETTE¹⁶ AU 31 DECEMBRE 2016 :

Elle s'établit à 18,5 M€ en hausse de +6,1 M€ sur l'exercice. La variation de la trésorerie sur cette période résulte principalement des flux suivants (le sens des signes indique l'impact sur la trésorerie) :

- une capacité d'autofinancement dégagée de -1,3 M€,

¹⁶ Trésorerie nette = disponibilités moins découverts bancaires

ARCHOS

- un besoin en fond de roulement d'exploitation de 3,4 M€,
- des capacités financières et d'investissements supplémentaires résultant du tirage d'OCABSA pour un total de +10 M€ et d'un prêt consenti par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») de +6 M€ également,
- de flux de financements en baisse, liés à l'abandon progressif du financement auprès d'industriels chinois, souhaitée par le Groupe ARCHOS, et à la baisse du recours aux sociétés d'affacturage, conjoncturelle, pour respectivement -4,5 M€ et -7,3 M€.

Autres faits marquants de la période

Tirage de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement et émission d'ORA et création de la filiale PicoWAN SAS

ARCHOS a procédé le 28 juin 2016 au tirage de la première tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement (« BEI ») d'un montant total maximum de 12 millions d'euros et tirable par la Société en plusieurs tranches pendant un délai de 18 mois, dans le cadre d'un contrat de financement conclu avec la Société le 11 avril 2016.

Ce financement est dédié aux nouveaux développements de la Société dans le domaine de l'Internet des Objets et notamment au réseau longue portée PicoWAN.

La première tranche, d'un montant de 6 millions d'euros, a une maturité de 5 ans et sera remboursable à l'échéance, soit le 28 juin 2021, sauf cas d'exigibilité ou de remboursement anticipé. Il a été convenu que les différentes tranches du prêt porteraient intérêts selon les modalités suivantes :

- des intérêts courants calculés par application d'un taux variable égal au taux Euribor (maximum 6 mois) majoré d'une marge maximale de 5%, payables semestriellement ; et
- des intérêts différés au taux annuel non capitalisé de 5% payables à la date de maturité (ou de remboursement anticipé total) de chaque tranche mise à la disposition d'Archos, par compensation avec la libération par la BEI du montant nominal d'obligations remboursables en actions (ORA) émises au profit de la BEI à la date de tirage de chacune des tranches.

C'est dans ce cadre que la Société a également émis le 28 juin 2016, 1.500.000 obligations remboursables en actions (les « ORA Tranche 1 »), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, représentant un emprunt obligataire de 1,5 million d'euros. Les ORA Tranche 1 ont été intégralement souscrites par la BEI dans le cadre d'une opération de placement privé.

En parallèle à cette opération de financement, ARCHOS SA a également créé au cours du premier semestre, une nouvelle filiale, PicoWAN SAS, dont le but sera de loger les activités liées aux développements dans le domaine de l'Internet des Objets et au réseau longue portée PicoWAN. PicoWAN est une Société par actions simplifiée unipersonnelle (« SASU ») dont le Président et l'actionnaire unique est ARCHOS SA. Le capital versé est d'un million d'euros.

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que de 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd dans le cadre du placement

ARCHOS

privé. La conversion en action se calcule sur une valeur moyenne des titres décotée de 10% (*cf communiqué de presse du 12 juin 2015 : Archos sécurise un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 15 millions d'euros sur 3 ans*).

Le 12 juin 2015, ARCHOS a émis 100 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. A la clôture cet emprunt était intégralement converti en actions. Le 12 octobre 2015, ARCHOS a émis 236 obligations, intégralement converties en action au 30 juin 2015, lui permettant d'obtenir un financement de 2,4 M€.

Le 26 octobre 2015 LOGIC INSTRUMENT a émis, dans le cadre d'une émission réservée au fonds Bracknor Fund Ltd, 4 bons d'émission (les « Bons d'Emission ») permettant chacun d'émettre au cours des 36 prochains mois, en 4 tranches successives qui seront émises à la main de LOGIC INSTRUMENT (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 50 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire de 500.000 euros et assorties de bons de souscription d'actions (« BSA ») (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), soit un maximum de 200 OCABSA représentant un montant nominal total de 2 millions d'euros.

Le 26 octobre 2015, LOGIC INSTRUMENT a émis une première tranche de 50 OCABSA lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€. (*cf communiqué de presse du 26 octobre 2015 : « LOGIC INSTRUMENT annonce un financement obligataire flexible d'un montant de 2 millions d'euros sur 3 ans »*). La conversion en action se calcule sur le plus bas cours acheteur des 15 derniers jours décoté de 10%.

Au cours du premier semestre 2016, ARCHOS a émis deux fois 250 obligations, soit un total de 500, lui permettant d'obtenir un financement 5 M€. Ces deux emprunts ont été intégralement convertis en actions. Durant le second semestre, ARCHOS a émis 500 nouvelles obligations, soit un financement de 5 M€, dont 300 ont été converties au 31 décembre 2016.

Au cours du premier semestre 2016, LOGIC INSTRUMENT a émis deux fois 50 obligations, soit un total de 100, lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. Ces deux emprunts ont été intégralement convertis en actions. Au cours du second semestre, il n'y a pas eu de nouvelle émission ni de conversion en actions mais il convient de noter qu'une souscription de 231.124 BSA a été réalisée au 19 décembre 2016.

BSA d'ARCHOS : Le prix d'exercice des BSA détachés des trois premières tranches d'OCA est égal à 115% du moins élevé entre (i) le cours de clôture de l'action Archos le 29 avril 2015 (tel que publié par Bloomberg), soit 2,22 euros, et (ii) le moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Archos précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés (ou la date d'émission des OCA, s'agissant de la première tranche d'OCA). Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission et jusqu'au 12 juin 2019 inclus.

Le prix d'exercice des BSA détachés des tranches suivantes d'OCA sera égal à 115% du moins élevé des cinq (5) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Archos précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés.

BSA de LOGIC INSTRUMENT : Le prix d'exercice des BSA détachés sera égal à 110% du cours acheteur de clôture de l'action LOGIC INSTRUMENT (tel que publié par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande d'exercice des Bons d'Emission donnant lieu à l'émission des OCA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA seront immédiatement détachés des OCA et seront cessibles à compter de leur émission. Ils pourront être exercés à compter de leur émission pendant 36 mois.

Conformément à la norme IAS 32 :

- L'option de conversion en action (« OCA ») a été traitée comme un passif financier composé d'une partie dette et d'une partie dérivée et comptabilisée respectivement pour 1,4 et 0,2 M€ au 31 décembre 2016,
- les BSA ont été traités comme des instrument de capitaux propres et comptabilisés pour 3,2 M€ pour le groupe.

ARCHOS

Augmentations de capital d'ARCHOS

Consécutivement aux conversions en actions des OCA mentionnées ci-avant, la société ARCHOS SA a augmenté son capital social de 7.341.102 actions soit 3.670.551 euros à une valeur nominale de 0,50 €. Le capital social est donc constitué au 31 décembre 2016 de 38.059.923 actions, soit en valeur, 19.029.512.50 euros.

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. Une partie de ces litiges a pris fin suite à un accord entre les parties intervenu fin mars 2017. Pour les différentes procédures qui suivent leur cours, ARCHOS entend conclure au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V.. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire. En fin d'année 2016 et en début d'année 2017 ARCHOS a été assignée directement et indirectement dans ce dossier. ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société avait procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a constaté de dette à ce titre ni en 2014, 2015 et 2016.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Au 31 décembre 2016, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

ARCHOS

NOTE 1 – BASE DE PREPARATION

1.1 – Cadre général – les normes IFRS utilisées et évolution de référentiel

En application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables appliqués par ARCHOS sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015. Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2016. Seuls quelques amendements de normes s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts en 2016 :

- Amendements à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Améliorations annuelles, cycle 2010-2012 et cycle 2012-2014.

Ces nouveaux amendements applicables au 1er janvier 2016 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ARCHOS.

Par ailleurs, ARCHOS n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016.

Les principes comptables utilisés sont décrits dans la note 2 ci-dessous.

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié à un contexte économique difficile et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- l'évaluation de certains actifs incorporels (note 2.4),
- les actifs d'impôt différés (note 2.19),
- la valorisation des stocks (note 2.8),
- les créances clients (note 2.9) et,
- la détermination des provisions garanties (note 2.16) et provisions liées aux ventes (note 2.17).

ARCHOS

1.3.– Juste valeur des instruments financiers

Hiérarchie de juste valeur utilisée par ARCHOS

Les instruments financiers valorisés à leur juste valeur après leur première comptabilisation, c'est-à-dire, les instruments financiers à la juste valeur par compte de résultat, les actifs disponibles à la vente et les instruments dérivés, peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : à partir de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs financiers identiques,
- Niveau 2 : à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix),
- Niveau 3 : à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le Groupe a recours à différentes méthodes décrites dans les principes comptables et détermine des hypothèses basées sur les conditions de marché telles qu'elles prévalent à la date du bilan.

NOTE 2 – PRINCIPES COMPTABLES

2.1 – Principes de consolidation

La consolidation du Groupe ARCHOS comprend :

la société ARCHOS S.A., société mère, société anonyme immatriculée en France, domiciliée au 12 rue Ampère, 91430 IGNY (France). Les activités développées par la société mère sont : conception, production par le biais de sous-traitants et distribution de périphériques mobiles connectés à internet.

et ses filiales et sous filiales :

- ARCHOS Deutschland GmbH, basée en Allemagne,
- ARCHOS Technology Espana, basée à Madrid en Espagne
- Appslib Limited, basée à Hong-Kong,
- ARCHOS AG, basée en Suisse,
- ARCHOS Italia Srl, basée en Italie,
- ARCHOS Technology Shenzhen CO. Ltd (ex ARCHOS Digital Products Trading Co., Ltd), basée à Shenzhen
- ARNOVA Technology Hong Kong Ltd, basée à Hong Kong
- LOGIC INSTRUMENT SA, basée en France et ses filiales, LOGIC INC, LOGIC GMBH et LOGIC INSTRUMENT Mildef Systems

L'intégration globale est pratiquée pour l'ensemble des filiales dont le Groupe détient directement le contrôle exclusif. Elle prend en compte l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés.

Les comptes des sociétés consolidées sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

2.2 – Information sectorielle

L'information par secteur opérationnel est directement établie sur la base de la méthodologie de suivi et d'analyse des performances au sein de la société. Les secteurs opérationnels présentés en note 20 sont

ARCHOS

identiques à ceux figurant dans l'information communiquée régulièrement au Conseil d'administration et au Comité de Direction, « Principal décideur opérationnel » de la société.

Les secteurs opérationnels correspondent aux activités commerciales telles que leur performance est analysée par le Comité de Direction. Depuis 2016, le groupe ARCHOS analyse cette activité selon une ventilation ARCHOS B2C et LOGIC INSTRUMENT B2B.

La mesure de performance se fait sur le chiffre d'affaires du secteur. Le chiffre d'affaires des activités commerciales est réalisé avec des clients externes et exclut toute facturation inter-secteur.

Les actifs sectoriels comprennent les créances commerciales et les stocks.

Les éléments d'activité par catégorie de produits ne peuvent être fournis en raison de la difficulté de définir de manière claire et durable une segmentation pertinente. De plus, la majeure partie des produits ont des niveaux de marge à moyen terme similaires. Les méthodes comptables utilisées pour la présentation de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées dans la présentation des états financiers.

2.3 – Opérations en devises étrangères

(d) Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

(e) Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit : les actifs et passifs sont convertis en euro aux taux de change de clôture ; les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice ; les comptes de capitaux propres sont convertis aux taux de change historiques. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan dans les capitaux propres.

(f) Transactions

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change latents constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés en produits ou charges financiers.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat financier.

ARCHOS

2.4 – Immobilisations incorporelles

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat, soit en Frais de recherche et développement, soit en Frais administratifs et généraux.

(b) Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société. Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste «écart d'acquisition». Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière irréversible. Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition. Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation de la plupart des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises. Dans le cadre de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, la société a opté pour la méthode du coût complet.

Frais de recherche et développement (« R&D »)

Conformément à IAS 38, les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire pour les projets ARCHOS (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation) et 24 mois pour les projets LOGIC INSTRUMENT. Leur amortissement est imputé aux frais de R&D.

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres provisions et passifs non courants". Elles sont inscrites dans le compte de résultat dans la rubrique Frais de R&D au même rythme que les frais, liés aux projets auxquels elles sont liées, sont reconnus en compte de résultat.

ARCHOS

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable. La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans

2.5 – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles du Groupe correspond au coût d'acquisition d'origine ; elle est diminuée du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des dépréciations pour pertes de valeur. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe ARCHOS a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisation.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Prototypes	Linéaire	1 an
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles, dans le compte de résultat, est imputé aux Frais de recherche et développement et aux Frais administratifs et généraux.

Tel que préconisé par la norme IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence notamment de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan, comme si les actifs correspondants avaient été acquis à crédit, pour leur valeur vénale à la date du contrat. Les immobilisations ainsi enregistrées sont amorties dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour les biens de même nature.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.6 – Test d'impairment des actifs non financiers

Selon IAS36, en cas d'indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l'actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

ARCHOS

Le test d'impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles et corporelles et les en cours (uniquement les frais de développement et les prototypes). Le budget prévisionnel des ventes est utilisé afin d'analyser la valeur d'utilité des actifs. Le cycle de vie des produits étant environ d'une année et demie, les flux de trésorerie ainsi calculés ne sont pas actualisés

Les autres actifs ne présentent pas d'indice de perte de valeur à la date de clôture et n'ont donc pas fait l'objet de test d'impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d'exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les produits et charges concernés, en résultat opérationnel.

2.7 – Actifs financiers (hors instruments dérivés)

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les autres actifs financiers non courants,
- les clients et comptes rattachés,
- les autres créances courantes,
- les actifs financiers courants,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés parmi les catégories suivantes :

- les prêts et créances,
- les placements détenus jusqu'à leur échéance,
- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les actifs valorisés à la juste valeur.

Ces actifs figurent au bilan dans les actifs courants, sauf lorsque l'échéance est de plus de 12 mois.

Les achats et les ventes d'actifs financiers sont enregistrés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « placements détenus jusqu'à leur échéance » ainsi que pour les « prêts et créances »
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente ».

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transactions internes et externes y afférent et des remboursements de capital. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transactions initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- La variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur » ; en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ».
- En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

ARCHOS

Les actifs financiers sont déconsolidés dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et avantages et le contrôle des actifs.

2.8 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

2.9 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Une partie significative des créances du groupe fait l'objet d'affacturage. Les créances cédées au factor – quittance de factures - sont intégralement assorties d'une assurance-crédit. Suite à l'analyse des risques et avantages liés au contrat d'affacturage (solvabilité client notamment), la société maintient les créances au bilan jusqu'à leur paiement effectif par le client final. Il convient de préciser que consécutivement au quittance de factures, une partie des actifs transférés ne donne pas lieu à financement. Cette réserve est récupérée lors du paiement effectif par le client final.

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

La dépréciation des créances clients est comptabilisée dans les frais administratifs et généraux.

2.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

2.11 – Capital apporté

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions ARCHOS SA, soit directement, soit dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un établissement financier, le prix payé, augmenté des coûts directs supplémentaires, est comptabilisé en titres d'auto-contrôle et déduit des fonds propres.

ARCHOS

Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nets des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est comptabilisée en capitaux propres.

Bons de souscription d'actions :

Des bons de souscription d'actions ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe. Ils donnent le droit de souscrire à des actions ARCHOS à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Le prix d'émission de ces BSA correspondant à leur valeur de marché, aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.12 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les délais de paiement étant inférieurs à un an, une approximation acceptable est la valeur nominale.

2.13 – Passifs financiers non dérivés

Les emprunts apparaissent au bilan dans les passifs courants à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement du montant pour une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coûts d'émission déduits, et sont ultérieurement réévalués au coût amorti. Toute différence entre le montant initialement encaissé (coûts d'émission déduits) et le montant finalement remboursé est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction.

La juste valeur de la composante dette des obligations convertibles est évaluée initialement sur la base du taux du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Cette composante est comptabilisée en dettes financières à long terme au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le montant résiduel (après déduction de la composante dette) représentant la valeur de l'option de conversion est comptabilisé en capitaux propres, net d'impôts.

2.14 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à négocier des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change. La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 2.3 pour les couvertures de risque de change.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée par des cotations d'établissements financiers tiers.

ARCHOS

2.15 – Avantages du personnel

Les rémunérations, salaires, cotisations sociales, congés payés annuels et de maladie, primes et avantages non monétaires, sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés du Groupe ont rendu les services associés.

Les avantages à long terme, tels que les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, donnent lieu à comptabilisation d'un passif ou d'un actif et à l'enregistrement des coûts associés.

(c) Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages accordés par le Groupe concernent principalement des régimes à prestations définies, régimes par lesquels le Groupe s'est engagé à payer les prestations convenues au personnel en activité et aux membres retraités. Ces régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation et le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Les engagements de retraites ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par des actifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés dans le résultat opérationnel courant sur l'exercice.

Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

L'effet de la désactualisation des obligations est comptabilisé dans le résultat financier.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience sur les engagements de retraite. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

(d) Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le Groupe à certains salariés. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 2, le Groupe a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur de ces plans est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide de modèles de pricing de type Black & Scholes ou Monte Carlo.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes Capital apporté et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

ARCHOS

2.16 – Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé existe à la date de clôture et qu'il est probable ou certain qu'elle devrait être éteinte par une sortie de ressources futures dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions correspondent à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler les obligations existantes à la date de clôture.

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

2.17 – Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes formes de remises et ristournes conformément au référentiel IFRS. La seule facilité de paiement que nous offrons à nos clients est de l'escompte pour paiement anticipé. Nous en tenons compte dans la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires associé à la vente de produits relatifs aux activités ordinaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe :

- a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens,
- n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction.

Le cas échéant, les accords avec certains clients mentionnant une clause de retour de marchandises ont été pris en compte par le biais d'une provision pour Avoirs à Etablir en fonction des ventes concernées.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulations de ventes liés aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse du taux des retours constatés sur l'année.

2.18 – Soldes intermédiaires du compte de résultat

Le coût de revient des ventes comprend le coût d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de sous-traitance des produits manufacturés, ainsi que des frais généraux de production.

Le coût de revient des ventes intègre également la part directement attribuable des frais généraux dans la mesure où ils sont encourus pour amener les produits manufacturés à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais financiers ne sont pas inclus dans le coût de revient des ventes.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat, qui en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont intégralement détaillés en annexe. Le Groupe applique la recommandation du CNC n°2009-R-03 du 02/07/2009.

ARCHOS

2.19 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt du compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt sur le résultat est basée sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôts différés reconnu d'être recouvré. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution des Frais de recherche et développement. Cette approche a été retenue pour donner une meilleure approche économique des frais de R&D. Une partie du CIR correspondant à des projets de R&D capitalisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de leurs valeurs brutes et par conséquent en diminution de la base amortissable.

2.20 – Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exception des actions ordinaires acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle. Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif (stock-options).

2.21 – Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence des variations des cours des devises s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs de placement et déduit des découverts bancaires.

NOTE 3 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES LIES AU SECTEUR D'ACTIVITE

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction financière du Groupe.

3.1- Risques financiers

3.1-1 - Risque de liquidité

Situation d'endettement du Groupe

En milliers d'euros

Encours	31-déc.-16	31-déc.-15
	IFRS	IFRS
Dettes financières non courantes		
Autres dettes financières non courantes	10 605	4 692
Emprunt obligataire		
Total dettes financières non courantes	10 605	4 692
Dettes financières courantes		
Autres dettes financières courantes	4 470	9 849
Dettes financières courantes (Factor)	15 054	19 401
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	4	15
Total dettes financières courantes	19 528	29 264
Total dettes financières brutes	30 134	33 956
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-18 488	-12 431
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	11 646	21 525

Au 31 décembre 2016, les dettes financières non courantes s'élèvent à 10,6 M€ (contre 4,7 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- à un prêt obtenu au cours du premier semestre 2015 par la Banque Européenne d'Investissement pour un montant de 6 M€ au titre du financement du projet PicoWAN,
- au financement des créances de crédit d'impôt recherche 2013 et 2014 par BPI France pour 1,8 M€,
- aux échéances à plus d'un an des prêts consentis par BPI France pour 1,8 M€,
- aux échéances à plus d'un an des avances remboursables obtenues de BPI France dans le cadre de financement de projets collaboratifs de Recherche & Développement et,
- à la part à plus d'un an d'un emprunt Coface de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.

Au 31 décembre 2016, les dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 4,5 M€ (contre 9,8 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- au financement par BPI France du crédit d'impôt recherche pour l'année 2012 qui sera remboursé en 2017 pour 1,6 M€,
- au financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour 1,5 M€, et
- d'emprunts obligataires comptabilisé au coût amorti pour 1 M€.

ARCHOS

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-Dec-16	31-Dec-15
	IFRS	IFRS
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	4	15
Total découverts bancaires	4	15
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	18 488	12 431
Total disponibilités	18 488	12 431
Total Situation nette de trésorerie	18 484	12 416

Au 31 décembre 2016, la position nette de trésorerie du Groupe, hors dettes financières est de 18,5 M€.

Les échéances des dettes financières sont détaillées en note 16.

3.1-2 – Risque de change

Le risque de change résulte des transactions en devises dont les principaux flux concernent les achats de produits en USD, les ventes de produits en USD et les ventes de produits en GBP.

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Ventes réalisées	19 338	25 071
Achats réalisés	116 087	3 243

Le Groupe n'a pas de couverture en devises au 31 décembre 2016.

Risque de change sur transactions au 31 décembre 2016 :

Le tableau suivant présente les positions nettes de la Société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres, au 31 décembre 2016 :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Actifs	14 076	8 908
Passifs	14 957	6 582
Position nette avant gestion	-881	2 326
Position nette instruments dérivés	0	0
Position nette après gestion	-881	2 326

ARCHOS

Ci-dessous le calcul du risque de perte sur la position nette en USD et GBP du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Actifs	15 484	8 017
Passifs	16 453	5 924
Position nette avant gestion	-969	2 093
Position nette instruments dérivés	0	0
Position nette après gestion	-969	2 093

L'impact sur le compte de résultat d'une dépréciation défavorable et uniforme de 10% de l'euro contre l'USD et le GBP serait de -320 milliers d'euros (impact sur la position nette après gestion).

3.1-3 – Risque sur taux d'intérêt

Le risque de taux porte au 31 décembre 2016 sur les dettes envers les sociétés d'affacturage et sur le financement BPI France des crédits d'impôt recherche. Les autres dettes envers BPI France au titre des avances remboursables ne portent pas d'intérêt.

L'impact potentiel sur le compte de résultat d'un accroissement de 10 % des taux d'intérêts variables est non significatif.

Le Groupe n'utilise aucun instrument pour couvrir le risque sur taux d'intérêt.

3.1-4 – Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucun investissement en actions au 31 décembre 2016.

3.1-5 – Risque de crédit

Le profil des clients du Groupe se décompose en 2 catégories :

- les grands comptes internationaux bénéficiant d'une large assise financière, pour lesquels le risque crédit est faible,
- les distributeurs nationaux de taille plus modeste et des clients d'assise financière plus faible, pour lesquels le risque crédit existe. Pour ceux-là, le Groupe assure auprès d'un assureur crédit les créances détenues.

L'échéancier des créances clients est présenté en Note 10.

3.1-6 – Risque pays

ARCHOS a identifié 2 types de risques pays :

- Instabilité sécuritaire, sociale ou politique

ARCHOS est présent dans un nombre important de pays dont certains peuvent être affectés par diverses formes d'instabilité sociale ou politique.

ARCHOS

- Évolution du contexte économique

ARCHOS a pénétré le marché russe dans le courant de l'année 2014. Ce marché a été marqué (1) par une forte dépréciation de la valeur du rouble qui a perdu la moitié de sa valeur en 12 mois sur 2014 et à continuer sa chute sur 2015 et (2) par une inflation qui s'établit autour de 10% . Dans ce contexte économique demeurant difficile en 2016, le maintien de bonne relation commerciale est rendu plus difficile.

D'un point de vue financier, ces risques pays sont pris en compte préalablement à la signature d'éventuels nouveaux contrats et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours. ARCHOS privilégie le recours au prépaiement par ses clients russes avant livraison des produits.

3.2 – Risques liés au secteur d'activité de la Société

Risques liés à la concurrence

La Société doit s'attendre à ce que la concurrence s'adapte rapidement en termes d'offre et de prix et modifie les conditions d'offre et d'attractivité des produits. Le marché sur lequel la Société évolue est actuellement en mutation.

La Société est en concurrence avec un certain nombre d'entreprises, cotées ou non, sur les lignes de produits qu'elle développe (voir section 6.2 du Document de Référence pour une description des marchés de la Société). Il est possible que des concurrents actuels ou de nouveaux concurrents apparaissent sur chacune des lignes de produits développés par la Société. En effet, le concept, jadis précurseur, de convergence des médias devient chaque jour une réalité économique et industrielle plus forte. Cette convergence, associée à une multiplication des supports susceptibles de lire les différents contenus en mobilité (type ordinateurs portables très compacts, NetPC, téléphones mobiles, tablettes électroniques portables connectés à internet et autres smartphones...), risque d'affecter très sensiblement l'environnement concurrentiel de la Société.

Les principaux concurrents d'ARCHOS sont des acteurs majeurs de l'électronique grand public : Apple, Microsoft, Samsung, LG, HTC, ZTE, Huawei mais également des acteurs présents dans le domaine de l'informatique en mobilité et les objets connectés : Asus, MSI, Dell, Acer, Lenovo, Toshiba, Wiko, Kazam, Sony, Nokia, LG, Withings, Netatmo, D-Link... Les concurrents de la Société interviennent à la fois sur leur marché local et sur le marché international.

De ce fait, certains concurrents disposent, en comparaison avec la Société, d'une plus longue expérience, de ressources techniques significativement plus élevées, d'une plus grande reconnaissance de marque, d'une plus grande offre de produits et d'un plus grand nombre de consommateurs ainsi que de relations établies de longue date avec les clients, présents ou potentiels de la Société, ce qui est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière de la Société.

En outre, certains fabricants disposent d'une taille et d'une puissance financière beaucoup plus importantes que celles du Groupe et il ne peut être exclu que ces intervenants profitent de cette supériorité et de leur connaissance du secteur pour tenter d'établir des positions concurrentielles fortes sur les segments de marchés qui leur sembleront les plus porteurs.

Compte tenu de ce contexte, le Groupe ne peut assurer qu'il conservera ou augmentera à l'avenir sa part de marché actuelle.

ARCHOS

Risques liés à la baisse des prix des produits électroniques grand public

La Société vend des produits d'électronique grand public dont les prix ont tendance à baisser en raison notamment de l'importance croissante des volumes de vente d'une technologie donnée et des évolutions rapides des innovations technologiques successives. Cette baisse des prix est équilibrée par une renégociation constante par la Société des conditions appliquées par ses fournisseurs, par les efforts d'amélioration de l'architecture de ses produits, par le développement de leurs fonctionnalités, ainsi que par l'optimisation des partenariats avec ses clients. Dans l'éventualité où la Société ne parviendrait plus à agir sur un ou plusieurs des facteurs susmentionnés, celle-ci pourrait alors devoir baisser ses prix, action susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur sa situation financière ou ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Risques liés à l'environnement économique et géopolitique

La Société produit et achète une grande quantité de produits sur des marchés émergents et doit faire face à des risques inhérents à ces marchés, y compris la hausse des salaires, une évolution des droits de douanes, l'incertitude de l'environnement économique, social et géopolitique, la réglementation parfois contradictoire et changeante ainsi que l'expropriation des biens. Ces risques pourraient interrompre la production de la Société dans ces pays et influencer sur sa capacité à fabriquer des produits et à les rendre disponibles à la vente, ce qui pourrait affecter défavorablement la situation financière et les résultats de la Société.

ARCHOS couvre depuis 2009 un spectre large de l'électronique grand public dans son segment « mobilité ». Aujourd'hui, le Groupe fonde son développement sur trois « piliers stratégiques » de ce segment : les tablettes numériques, les « smartphones » et les objets connectés.

Un tel segment, nettement influencé par les effets de mode, peut connaître des aléas très forts, à la hausse ou à la baisse, en fonction du budget global affecté aux loisirs par les consommateurs et à l'intérieur de ce budget en fonction de la part consacrée à l'électronique et l'informatique. Les dépenses des consommateurs en équipement électronique sont, dans la plupart des pays, liées au contexte économique général et ont tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation. Une récession mondiale ou des replis marqués ou prolongés sur les marchés du Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du Groupe ou son développement.

En cas de hausse de la demande, la Société, compte tenu des délais d'approvisionnement, pourrait ne pas pouvoir faire face à cette demande et sa croissance s'en trouverait affectée. En cas de baisse, la Société pourrait avoir à faire face à un excédent de stocks faute d'écoulement des produits, ce qui pourrait avoir des conséquences financières négatives.

Risque de saisonnalité

Dans le secteur des produits électroniques et informatiques grand public, plus de 40% de l'activité est généralement générée sur une période courte entre le mois de septembre et la fin de l'année. Cela nécessite une bonne planification, entraîne des pointes de trésorerie et rend plus difficile la visibilité sur les résultats dans les trois derniers mois de l'exercice.

Ce risque étant une donnée de son marché, la Société met en place des actions pour sécuriser ce pic d'activité, notamment en suivant les délais d'approvisionnement des produits, en prévoyant les capacités de production des sous-traitants et en assurant un déploiement de ses nouveaux produits le plus rapidement possible à partir du mois de septembre.

NOTE 4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conversions en actions

Deux nouvelles conversions en actions ont eu lieu en dates du 31 janvier et 16 février 2017 pour un montant total de 837.112 actions nouvelles.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1 – Frais de développement

En milliers d'euros

Description	31-déc-16 IFRS			31-déc-15 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Frais de développement	8 493	-7 307	1 186	8 224	-6 086	2 138
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	964			628		
Total	8 493	-7 307	1 186	8 224	-6 086	2 138

Les immobilisations en cours de 964 milliers d'euros correspondent à l'activation des dépenses pour le projet PicoWAN.

Année de capitalisation	Frais de personnel	Achats d'études	Achats de prototypes	Dépenses de loyers	Total valeur		
					brute	Amortissements et Provisions	nette
Frais capitalisés en 2011	483	798	6	12	1 300	-1 300	0
Frais capitalisés en 2012	1652	736	190	89	2 667	-2 667	0
Frais capitalisés en 2013	717	991	64	67	1 838	-1 852	-13
Frais capitalisés en 2014	738	588	25	46	1 397	-683	714
Frais capitalisés en 2015	669	250	22	83	617	-804	-187
Frais capitalisés en 2016	600	0	74	0	675	0	675
Total	4 859	3 363	381	296	8 493	-7 305	1 188

Les dépenses ci-dessus sont présentées nettes des amortissements des Crédits d'Impôts recherche activés pour un montant total de 289 milliers d'euros en 2015.

5.2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

Description	31-déc-16 IFRS			31-déc-15 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Brevets	865	-801	64	852	-731	121
Logiciels	1 165	-1 038	127	1050	-1026	25
Total	2 030	-1 839	191	1 902	-1 756	146

La variation des logiciels correspond en quasi intégralité aux acquisitions de l'année.

ARCHOS

5.3 – Ecart d'acquisition

En milliers d'euros

Description	31-déc-16 IFRS			31-déc-15 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Ecart d'acquisition	525	0	525	525	0	525
Total	525	0	525	525	0	525

Le montant de 525 K€ correspond à l'écart d'acquisition constitué en 2014 lors de la prise de participation d'ARCHOS dans la société LOGIC INSTRUMENT.

NOTE 6 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros

Description	31-déc-16 IFRS			31-déc-15 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Installations techniques	2 874	-2 843	31	2 809	-2 804	6
Autres immob. corporelles	2 557	-2 071	486	2 657	-2 351	306
Total	5 432	-4 914	517	5 466	-5 155	311

NOTE 7 – AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

En milliers d'euros

Description	31-déc-16 IFRS	31-déc-15 IFRS
Crédit Impôt recherche	3 301	2 496
CICE	227	141
Total	3 528	2 637

Les autres actifs non courants sont composés des créances vis-à-vis du Trésor Public relatives au Crédit d'impôt recherche des exercices 2013 à 2015 et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) relatifs aux exercices 2014 et 2015.

NOTE 8 – STOCKS

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-16 IFRS	31-Dec-15 IFRS
Matières premières et composants	465	425
Produits finis & Travaux en cours	47 042	47 097
Total Stock brut (1)	47 508	47 522
Matières premières et composants	-364	-328
Produits finis & Travaux en cours	-11 815	-13 523
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-12 179	-13 850
Total	35 329	33 672

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

ARCHOS

La variation des provisions pour dépréciation des stocks est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-16 IFRS	31-Dec-15 IFRS
Au 1er janvier	-13 850	-20 237
variation de périmètre		
Ecart de conversion et autres	-8	-287
Dépréciations constatées	-2 951	-4 831
Reprise de provisions pour dépréciations	4 630	11 505
A la clôture	-12 179	-13 850

NOTE 9 – ACTIFS FINANCIERS ET AUTRES ACTIFS A COURT TERME

En milliers d'euros

Description	31-déc-16 IFRS	31-déc-15 IFRS
Autres actifs financiers non courants	371	387
Autres actifs non courants	1 606	2 637
Clients et comptes rattachés	35 643	36 507
Autres créances courantes	13 180	12 904
Prêts et créances	50 429	52 435
Actifs financiers courants	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18 488	12 431
Actifs valorisés à la juste valeur	18 488	12 431

La variation des Autres créances courantes est expliquée en note 11.

NOTE 10 – CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-16 IFRS	31-Dec-15 IFRS
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	35 947	36 832
Pertes de valeur	-304	-325
Montant net	35 643	36 507

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

Les soldes clients de 35.6M€ au 31 décembre 2016 sont relativement stables par rapport à l'an passé.

Au 31 décembre 2016, les créances cédées aux factors représentent un montant de 22,9 M€ à fin 2016 contre 25,4 M€ l'an passé.

ARCHOS

Echéancier des créances commerciales

Description	+ 91 jours	61 - 90 jours	31 - 60 jours	Non échus et échus depuis moins de 30 jours	Solde
Créances	3 132	695	1 113	31 007	35 947
Pertes de valeurs	-304	0	0	0	-304
Total	2 828	695	1 113	31 007	35 643

La variation des pertes de valeur est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-16	31-Dec-15
Au 1er janvier	-325	-686
Ecart de conversion et autres		0
Dépréciations constatées	-109	-43
Reprise de provision pour dépréciations	129	404
Au 31 décembre	-304	-325

NOTE 11 - AUTRES CREANCES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-16 IFRS	31-déc-15 IFRS
TVA à récupérer	961	614
Autres créances fiscales et sociales	2 187	3 598
Fournisseurs débiteurs	6 221	7 071
Charges constatées d'avance	1 367	508
Autres débiteurs	523	1 113
Montant net	11 259	12 904

Les « autres créances courantes » ont une échéance inférieure à 1 an.

NOTE 12 – INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

En 2016, des instruments financiers dérivés ont été comptabilisés correspondant à l'option de conversion d'un emprunt obligataire convertible en actions (« OCABSA »). Ces instruments dérivés totalisent un montant de 222 K€.

NOTE 13 – IMPOTS DIFFERES

Les commentaires sur les impôts différés sont exposés en note 25.

NOTE 14 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La valeur comptable de la trésorerie est détaillée ci-dessous :

ARCHOS

Situation nette de trésorerie	31-déc-16 IFRS	31-déc-15 IFRS
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	4	15
Total découvert bancaires	4	15
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	18 488	12 446
Total disponibilités	18 488	12 446
Total situation nette de trésorerie	18 484	12 431

Les positions libellées en devises sont les suivantes :

En milliers d'euros

Encours	31-déc-16 IFRS	31-déc-15 IFRS
EUR	10 206	6 553
USD	2 489	2 923
Autres	5 793	2 955
Total trésorerie	18 488	12 431

NOTE 15 – CAPITAL APORTE

Le capital social est composé de 38.059.025 actions ordinaires de valeur nominale de 0.50 euros.

Composition du capital social

[Décret du 83-1020 du 29 novembre 1983 - article 24-12]

Différentes catégories de titres	Nombre de titres				
	Valeur nominale	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés ou convertis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,50 €	30 717 923	7 341 102		38 059 025
Actions de préférence					
Total	0,50 €	30 717 923	7 341 102		38 059 025

Capital social au 31 décembre 2016	19 029 513 euros
------------------------------------	------------------

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives. Chaque action confère un droit de vote simple au 31 décembre 2016.

Des plans de stock-options destinés aux salariés et dirigeants ont été mis en place par le Conseil d'administration d'ARCHOS (Cf. note 22.2). Aucun nouveau plan n'a été proposé en 2015 et 2016.

De plus, le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 a décidé l'attribution de 218.000 actions gratuites au profit du Directeur Général qui ont été délivrées. La constatation de l'augmentation de capital correspondante sera à l'ordre du jour du présent Conseil d'administration.

ARCHOS

Les écarts de conversion se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31-Dec-16	31-Dec-15
Dollars US	-510	-419
Livre Sterling	0	0
Autres devises	231	240
Total	-279	-179

Réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA

En raison des retraitements effectués en consolidation sur les comptes annuels des sociétés consolidées par intégration globale et des lois en vigueur dans les différents pays où le groupe exerce son activité, le montant légalement distribuable par chacune de ces sociétés peut être différent de ses bénéfices accumulés.

Dans le cas d'ARCHOS, selon la législation française, les dividendes ne peuvent être prélevés que sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA. Au 31 décembre 2016, ARCHOS SA n'a pas de réserves distribuables compte tenu des pertes réalisées dans le passé et affectées en report à nouveau débiteur.

NOTE 16 – ENDETTEMENT

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

Echéancier des dettes financières en milliers d'euros

au 31 décembre 2016	< 1 mois	de 1 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Au-delà	Total 2016	Total 2015
Dettes financières non courantes				10 605		10 605	4 692
Total Dettes financières non courantes	0	0	0	10 605	0	10 605	4 692
Dettes financières courantes		1 561	2 910			4 471	9 849
Dettes courantes (Factor)		15 054				15 054	19 401
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	4					4	15
Total Dettes financières courantes	4	16 616	2 910	0	0	19 529	29 265

L'augmentation des dettes financières non courantes s'explique par l'obtention d'un prêt de 6 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour le financement du projet PicoWAN. Aucun remboursement n'a encore eu lieu conformément aux dispositions contractuelles du prêt.

Les dettes financières non courantes regroupent également les financements suivantes consentis par BPI France :

- Crédits d'impôt recherche (« CIR ») 2013 et 2014 pour 1,8 M€,
- Prêt pour l'industrialisation – commercialisation (« PIPC ») d'un montant de 0,9 M€
- Prêt à taux zéro de 1,1 M€ obtenu fin 2014 pour financer des projets innovation.

Les dettes financières courantes passent de 29,3 M€ en 2015 à 19,5 M€ fin 2016. Elles se composent à hauteur de 15,1 M€ de dettes envers des factors contre 19,4 M€ à fin 2015.

Les autres dettes financières courantes sont de 4,5 M€ à fin 2016 contre 9,8 M€ l'an passé. Le Groupe a diminué ses financements auprès d'industriels chinois passant ainsi de 6 M€ fin 2015 à 1,5 M€ fin 2016.

ARCHOS

NOTE 17 – PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent des régimes à prestations définies : indemnités de cessation de service en France. Ces engagements sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2016	2015
Taux d'actualisation des engagements	1,50%	1,90%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

La maturité moyenne des régimes de retraite est de 32 ans.

Au cours de l'exercice 2016, il y a eu un départ donnant lieu à une indemnité au titre de cessation de services en France pour un montant de 11 K€.

Les filiales du Groupe ne bénéficient à ce jour d'aucun complément de retraite ou de prise en charge de frais.

Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

En milliers d'euros	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	21	59
Coût financier	0	10
Prestations payées	-11	0
Charge d'indemnité de départ à la retraite	10	69

Evolution de l'engagement de retraite

En milliers d'euros	2016	2015
Engagement en début d'exercice	509	684
Coût des services rendus au cours de l'exercice	21	59
Coût financier	0	10
Prestations payées	-11	0
Gains et pertes actuariels	70	-243
Incidence variation de périmètre	0	0
Engagement en fin d'exercice	589	509

NOTE 18 – PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS ET DETTES NON COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-déc-15	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non consommées	31-déc-16
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Provision pour garantie	658	141		-24	774
Provision pour litiges	697	551	-477	-220	551
Autres provisions pour charges	0	223	-	-15	208
Montant net	1 355	915	-477	-259	1 533

La « Provision pour garantie » sert à couvrir les charges futures relatives à la réparation de produits vendus devenus inopérants pendant la période de garantie offerte par ARCHOS.

ARCHOS

Au 31 décembre 2015, une dotation de 697 K€ avait été comptabilisée pour couvrir un litige dans le cadre de deux procédures juridiques débutées au cours de l'exercice 2016. Ces provisions ont été reprises au cours de l'exercice dont 477 K€ utilisés et 220 K€ non consommés.

Au 31 décembre 2016, des provisions pour un montant de 0.8 M€ ont été constituées afin de couvrir des frais d'avocats dans le cadre de conseil juridique et des frais pour restructuration.

NOTE 19 – AUTRES PROVISIONS ET DETTES COURANTES

En milliers d'euros

Description	31-Dec-16	31-déc-15
	IFRS	IFRS
Provision pour avoir à établir	8 198	8 145
Créiteur divers	850	1 543
Dettes sociales	2 174	2 267
TVA	1 084	2 235
Autres dettes fiscales et taxes	596	311
IS à payer	0	7
Total	12 903	14 508

Les provisions pour avoirs à établir concernent principalement les provisions pour retours de produits et remises de fin d'année.

Les créiteurs divers regroupent essentiellement des avances reçues sur commandes pour un montant de 0,4 M€ contre 0,8 M€ en 2015 et des subventions accordées nettes de la quote-part prise en résultat telles que décrites ci-dessous :

Dans le cadre des pôles de compétitivité créés sous l'égide des ministères de l'industrie et de la recherche, ARCHOS a participé à des projets tels que DYSE, Quatro, Smart 4G, FIRE, M4 4G et REVAD, et plus récemment, (1) en décembre 2014, au projet Tableau de Bord de l'Habitat placé sous l'égide de l'ADEME et (2) en juin 2016 au projet Fed4PMR qui vise à créer le laboratoire des futures radiocommunications sécurisées 4G/LTE très haut débit, répondant aux exigences des forces de sécurité et de secours et permettant le partage sécurisé de photos, vidéos et données.

Historiquement, au titre de tous les projets auxquels ARCHOS a participé, une enveloppe totale de 5,1 millions d'euros de subventions a été obtenue. Un montant de 0,4 millions d'euros a été perçu en 2015 venant compléter les sommes reçues en 2015 pour 0,7 million d'euros et antérieures pour 3,6 millions d'euros. Il reste à recevoir 0,4 million d'euros de subventions, enregistré en « Autres créances à court terme ». En 2016, un montant de 0,2 millions d'euros a été inscrit en produits au compte de résultat comme l'an passé en fonction de la constatation des charges relatives aux projets de recherche et développement.

Les dettes sociales ont une échéance inférieure à 1 an et restent stables par rapport à l'année dernière.

NOTE 20 – INFORMATION SECTORIELLE

Au 31 décembre 2016

Description	ARCHOS	LOGIC INSTRUMENT	Total groupe
Ventes nettes	144 438	10 111	154 549
Actifs sectoriels	67 424	3 548	70 972

ARCHOS

Les actifs sectoriels retenus pour cette présentation sont composés des créances commerciales et des stocks. Nous n'avons pas inclus de ventes inter-secteurs car les ventes inter-secteurs ne concernent que des ventes intragroupes et sont donc éliminées.

Le secteur intitulé « ARCHOS » correspond à l'activité B2C du groupe et le secteur « LOGIC INSTRUMENT » à l'activité B2B.

NOTE 21 – CHARGES PAR NATURE

Les charges récurrentes suivantes sont imputées dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction :

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2016	Du 1er janvier au 31 décembre 2015
	IFRS	IFRS
Prix de revient des produits vendus	116 222	126 557
Frais de personnel (voir note 22)	11 936	12 057
Transports de produits	5 728	6 031
Charges d'amortissements et de provisions hors stock	1 970	58
Autres charges	18 626	15 278
Total des charges par nature	154 482	159 982

Le prix de revient des produits vendus mentionné dans le tableau ci-dessus correspond au « Coût de revient des ventes » hors coûts de transport des produits.

NOTE 22 – EFFECTIFS

22.1. Effectifs par entité

Entités	31-déc-16	30-juin-16	31-déc-15	30-juin-15
ARCHOS SA	94	86	77	76
ARCHOS GmbH	17	16	18	18
AppsLib	0	0	0	0
ARCHOS AG	0	0	0	0
ARCHOS Italia	0	0	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	44	43	41	39
ARCHOS Tecnologia Espana	1	1	2	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	21	20	19	19
Total	177	166	157	153

En milliers d'euros

Description	31-déc-16	31-déc-15
	IFRS	IFRS
Salaires et rémunérations	8 281	8 235
Charges sociales	3 088	3 147
Coût des régimes à prestations définies	21	81
Plans d'options sur actions	546	594
Total	11 936	12 057

ARCHOS

Les frais de personnel sont imputés dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Pour l'exercice 2016, la contribution de LOGIC INSTRUMENT dans les salaires et rémunérations s'élève à 1 392 milliers d'euros contre 1 840 milliers d'euros en 2015 (charges sociales incluses).

22.2. Stock-options

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière rétrospective la norme IFRS2. Etaient concernées les options attribuées avant le 7 novembre 2002 ; ou après cette date mais qui n'étaient pas acquises au 1^{er} janvier 2005.

La norme n'a été ainsi appliquée qu'aux plans 9, 10 et 11 ainsi qu'aux nouveaux plans 12 et 13 attribués en 2014, les précédents plans n'étant pas concernés car soit attribués avant le 7 novembre 2002 soit acquis antérieurement au 1/1/2005, ou encore devenus caducs. Au 31 décembre 2016, seuls deux plans de stock-options restent actifs.

Plan	Date d'octroi	Volatilité attendue	Taux sans risque	Dividende attendu	Cours de l'action retenu	Prix exercice
12	08/08/14	50,00%	0,20%	0	2,84 €	2,70 €
13	11/12/14	50,00%	0,20%	0	2,41 €	2,29 €

La valorisation de la juste valeur des options attribuées nécessite de déterminer les hypothèses suivantes :

- la volatilité attendue du sous-jacent,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option,
- les taux de sortie attendus qui impliquent ou entraînent un exercice anticipé des options (décès, démission, licenciement, départ à la retraite).

Conformément à la norme IFRS 2, la valorisation a été réalisée à la date d'octroi des options, date à laquelle l'employeur et le salarié bénéficiaire ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord. Les salariés bénéficiaires étant informés dans le mois qui suit la tenue du Conseil, il a été retenu une date d'attribution correspondant au dernier jour ouvré du mois suivant la date du Conseil.

	Plan n°12	Plan n°13
Date d'octroi par le Conseil	08/08/14	11/12/14
Date de début d'exercice des options	08/08/17	11/12/16
Date de fin d'exercice des options	08/08/19	11/12/18
Date d'expiration des options exercées	08/08/19	11/12/18
Nombre initial d'options attribuées	1 120 000	36 000
Prix de souscription	2,70 €	2,29 €

Plan	Nbre options	Juste valeur (en euros)	Charge de rémunération totale à la date d'octroi (en euros)	Nombre d'options restantes (*)
12	1 120 000	0,87	977 760	1 080 000
13	36 000	0,80	28 140	29 000
Total	1 156 000		1 005 900	1 109 000

(*) annulation d'options du fait de la non réalisation d'objectifs ou à la suite de départs volontaires de salariés

ARCHOS

Le coût des stock-options correspondant à l'étalement de la juste valeur des options sur la période d'acquisition des droit, s'élève à 305 milliers d'euros en 2016 contre 339 milliers d'euros en 2015.

Aucune option n'a été exercée en 2015 et 2016.

NOTE 23 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	IFRS	IFRS
Autres produits opérationnels	843	919
Autres charges opérationnelles	-4 644	-1 423
Total	-3 801	-504

Au 31 décembre 2015, les autres produits opérationnels correspondaient principalement à la reprise de provision des frais d'avocat comptabilisés en 2014 pour 0,4 M€ et la vente exceptionnelle des produits PCP / Eken récupérés en 2015 pour 0,4 M€. Les autres charges opérationnelles correspondaient à la provision de litiges avec l'ancien PDG de la filiale LOGIC INSTRUMENT, aux frais d'avocat réellement encourus dans le litige avec PCP pour 0,2M€, à une perte de 0,3 M€ suite aux négociations avec PCP pour mettre fin au litige en 2015 et à un redressement de 0,3 M€ suite à un contrôle fiscal portant principalement sur les CIR 2011 à 2013.

Au 31 décembre 2016, les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -3,8 M€. La Société a été engagée dans plusieurs litiges qui ont engendré des charges de procédure et d'avocats importants que la société a enregistré en Autres charges opérationnelles pour 2,8 M€. De plus, des coûts exceptionnels relatifs à des faillites de sous-traitants en Chine (0,4 M€) ont également été comptabilisés dans cette catégorie.

NOTE 24 – RESULTAT FINANCIER NET

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
	31 décembre	31 décembre
	2016	2015
	IFRS	IFRS
Gain de change	3 575	4 244
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	368	1 142
Autres produits financiers	1 433	368
Produits financiers	5 377	5 755
Perte de change	3 651	4 155
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur		309
Charges d'intérêts	801	1 248
Autres charges financières	328	29
Charges financières	4 780	5 741
Total	597	14

Le résultat financier consolidé présent un profit de 0,6 M€ en 2016 contre un solde nul en 2015. Le résultat de change s'établit à +0,3 M€ contre +0,9 M€ en 2015 et correspond principalement au débouclage de nos actifs et passifs en devises. Les charges d'intérêts sont en nette diminution en raison du moindre recours aux financements des industriels chinois. Les autres produits financiers correspondent à la valeur des primes cédées lors de la conversion des obligations en actions relatives au programme d'OCABSA.

ARCHOS

NOTE 25 – CHARGE D'IMPOT

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31 décembre 2016	31 décembre 2015
	IFRS	IFRS
(Charges) / Produits d'impôts courants	-273	-225
(Charges) / Produits d'impôts différés	0	24
Total	-273	-201

Les impôts courants intègrent les charges de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et les charges d'impôt sur les filiales bénéficiaires. Aucun déficit reportable d'ARCHOS n'est activé dans les comptes consolidés.

Le rapprochement de la charge d'impôt avec l'impôt théorique (sur la base du taux effectif d'imposition d'ARCHOS SA en 2016) peut s'analyser comme suit, en valeur absolue et en % de taux d'imposition :

En milliers d'euros

Description	Charge d'impôt en milliers d'euros	Taux d'imposition en %
Résultat avant Impôt	-3 138	
Produit / (Charge) fiscale théorique	1 047	33,33%
Impact retraitements de consolidation	543	
Imposition forfaitaire & CVAE	-233	
Impact écart de taux d'impôt des filiales étrangères	74	
Perte de l'exercice non activée	-1 746	
Impact de réévaluation des actifs d'impôt différés	0	
Utilisation de déficits reportables sur l'année	42	
Produit / (Charge) fiscale réelle	-273	

Le montant des déficits indéfiniment reportables de la société mère du Groupe s'établit à 126 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Compte tenu de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, le groupe consolide dans ses comptes un montant d'impôts différés actifs net de 309 K€ principalement composé de déficits reportables.

NOTE 26 – RESULTAT PAR ACTION

L'Assemblée Générale extraordinaire du 13 août 2001 a autorisé l'attribution de 205.184 options de souscription d'actions. Par la mise en place de six plans successifs d'attribution d'options, le Conseil d'administration a utilisé l'intégralité de cette autorisation. Ces plans ayant fixé, pour la levée des options attribuées, des conditions d'objectifs à remplir, certaines options sont devenues caduques, par suite de la non-réalisation des objectifs fixés. Ainsi le nombre d'options attribuées restant exerçables est de 62.815, tenant compte des démissions intervenues et des options exercées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 2004 a autorisé l'émission de 310.256 nouvelles options et l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 mai 2007 a autorisé l'émission de 268.105 nouvelles options. Le Conseil d'administration du 22 janvier 2007 a attribué 131.000 options par la mise en place d'un 8^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a attribué 192.500 options par la mise en place d'un 9^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 23 décembre 2009 a attribué 136.304 options par la mise en place d'un 10^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a attribué 315.000

ARCHOS

options par la mise en place d'un 11^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le nombre d'options restant exerçables sur ces plans s'élève à 195.554 et ne concernent plus que les 9^{ème} et 10^{ème} plans (cf. note 22.2).

En date du 7 avril 2005, le Groupe avait émis 2.212.158 obligations convertibles en action au profit de la société EchoStar.

Les 553.040 obligations qui restaient à convertir en actions ont été exercées en décembre 2010. Il n'existe plus d'obligations convertibles en actions à la clôture.

En date du 4 mai 2010, le Groupe a émis 1.780.000 nouvelles actions suite à l'augmentation de capital.

Au cours du premier semestre 2011, le second emprunt EchoStar d'un montant de 5 millions d'euros ainsi que ses intérêts, payables en actions, ont été remboursés en numéraire.

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 22 décembre 2010 à l'émission de 1.022.300 Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) intégralement réservés à dix-huit cadres dirigeants de la Société. Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé à la création de 774.712 nouvelles actions dont 765.712 résultant de l'exercice d'autant de Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) émis le 22 décembre 2010 conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010. Aucun autre exercice de BSA n'a été réalisé à l'issue de la période d'exercice qui a pris fin en 2012.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 21 décembre 2011 à l'émission de 275 693 de Bons de Souscription d'Actions intégralement réservés à 5 cadres dirigeants de la Société. Aucune action n'a été créée par l'exercice de ces Bons de Souscriptions à l'issue de la fin de la période d'exercice qui a pris fin le 21 juin 2013.

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 mars 2012, a décidé de mettre en place un Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO®) avec la Société Générale, faisant ainsi usage de la délégation qui lui a été conférée par les 5ème et 6ème résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 23 juin 2010.

Le PACEO® pouvait être utilisé à tout moment pendant une durée de 3 ans à la seule initiative d'ARCHOS, dans la limite de 2.500.000 actions nouvelles. L'intégralité des actions liées à ce PACEO® a été souscrite au cours de l'exercice 2013 en 3 tirages successifs :

- Le 15 janvier 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 11 septembre 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 17 octobre 2013 pour 500.000 actions nouvelles.

Le 12 novembre 2013, ARCHOS a annoncé le renouvellement de la ligne de financement en fonds propres PACEO® avec Société Générale, exerçables par tranches à la demande d'ARCHOS, sur délégation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013. Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande d'ARCHOS, des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 2.800.000 actions (soit 9.9% du capital actuel).

ARCHOS

Détail du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation						
Période	Date mouvement	Mvt sur nb actions	Jours	Variation	Solde	Moyenne mensuelle pondérée
janv-16			31		30 717 923	
janv-16	Conversion OCA	05-janv-16	31	567 034	31 284 957	
janv-16	Conversion OCA	21-janv-16	31	207 877	31 492 834	
janv-16	Conversion OCA	25-janv-16	31	213 661	31 706 495	
janv-16	Conversion OCA	27-janv-16	31	213 720	31 920 215	31 368 271
févr-16	Conversion OCA	17-févr-16	29	261 393	32 181 608	32 037 391
mars-16	Conversion OCA	07-mars-16	31	383 585	32 565 193	
mars-16	Conversion OCA	08-mars-16	31	575 457	33 140 650	
mars-16	Conversion OCA	09-mars-16	31	383 691	33 524 341	
mars-16	Conversion OCA	30-mars-16	31	339 469	33 863 810	33 243 041
avr-16	Conversion OCA	04-avr-16	30	1 012 665	34 876 475	34 775 209
mai-16	Conversion OCA	19-mai-16	31	412 806	35 289 281	35 049 587
juin-16	Conversion OCA	30-juin-16	30	347 293	35 636 574	35 300 857
sept-16	Conversion OCA	06-sept-16	30	173 226	35 809 800	
sept-16	Conversion OCA	15-sept-16	30	174 895	35 984 695	
sept-16	Conversion OCA	20-sept-16	30	140 013	36 124 708	35 925 544
oct-16	Conversion OCA	07-oct-16	31	215 938	36 340 646	
oct-16	Conversion OCA	11-oct-16	31	180 048	36 520 694	36 420 820
nov-16	Conversion OCA	16-nov-16	30	222 681	36 743 375	
nov-16	Conversion OCA	21-nov-16	30	213 973	36 957 348	
nov-16	Conversion OCA	23-nov-16	30	228 120	37 185 468	
nov-16	Conversion OCA	30-nov-16	30	227 929	37 413 397	36 771 788
déc-16	Conversion OCA	07-déc-16	31	214 625	37 628 022	
déc-16	Conversion OCA	12-déc-16	31	431 003	38 059 025	37 864 548
TOTAL			365			35 011 170

Détail du résultat net par action et du résultat net dilué par action :

	Du 1er janvier au 31 décembre 2016	Du 1er janvier au 31 décembre 2015
Résultat Net par action en euros	-0,09	-0,07
Nombre d'actions retenu	38 059 025	29 663 764
Résultat Net dilué par action en euros	-0,09	-0,07
Nombre d'actions retenu	38 059 025	29 663 764

Au 31 décembre 2016, les levées de stock-options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties ainsi que l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net. Le montant total des éléments potentiellement dilutifs s'élève à 10.962.373 actions. Au 31 décembre 2016, comme au 31 décembre 2015, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

ARCHOS

NOTE 27 – ENGAGEMENTS

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Caution de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties donnés Crédits documentaires Instruments financiers de change Gage d'instruments financiers				
Autres engagements donnés Crédit-bail				
TOTAL	0	0	0	0

27.1– Engagement locatif

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location-financement.

Les charges au titre des contrats de location simple s'élevaient au 31 décembre 2016 à 848 milliers d'euros dont 207 milliers d'euros relatifs à LOGIC INSTRUMENT.

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables (non actualisés) sont les suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-16 IFRS	31-déc-15 IFRS
Moins d'un an	463	534
Plus d'un an et moins de 5 ans	876	118
Plus de 5 ans	0	0
Total	1 339	652

NOTE 28 – LITIGES

Cf. Autres faits marquants de la période

NOTE 29 – TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Dans le cadre de ses opérations, ARCHOS n'a effectué aucune transaction ni opération commerciale avec des actionnaires à l'exception de la SCI des vigneron.

ARCHOS a signé un contrat de bail avec la SCI des Vignerons concernant la location des locaux faisant office de siège social d'ARCHOS. Mme Isabelle CROHAS est gérante de la SCI des vigneron. Le contrat de bail a été signé le 22 Janvier 1999. Il a été renouvelé le 8 avril 2009 et le 14 mars 2014 conformément aux dispositions légales encadrant le régime des conventions réglementées

ARCHOS

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé une révision du loyer annuel à 257 570 € (local archives inclut) à partir du 1^{er} février 2011. Cette hausse fait suite à l'application de l'indice constaté dans la zone de Massy-Palaiseau. Les hausses d'indices n'avaient pas été répercutées sur le loyer depuis l'origine. La révision de loyer a été réalisée sur la base d'une étude du marché locatif local et a été fixée sur un niveau en phase avec le marché en 2010.

En 2015, le loyer annuel, réévalué sur l'indice de la zone de Massy Palaiseau s'élève à 230 milliers d'euros. Conformément au nouvel avenant signé en mars 2014 et compte tenu de la non-occupation par ARCHOS de la totalité des surfaces louées, il a été convenu avec la SCI Les Vignerons qu'une diminution des loyers à hauteur de 100 euros par mètre carré et par an serait accordé à ARCHOS à compter du 4^{ème} mois de location par des nouveaux locataires pour lesquels le bailleur fera ses meilleurs efforts pour relouer les locaux vacants. Cet avenant a été appliqué tout au long de l'année 2016. Le Conseil d'administration réuni en date du 10 juin 2016 a approuvé la conclusion d'un nouveau bail avec la SCI des Vignerons à compter du 25 janvier 2017.

Les transactions avec la SCI des Vignerons se font aux conditions de marché et sont cependant soumises à approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, selon le régime des conventions réglementées. Les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Il convient de noter qu'en plus des éléments cités ci-dessus que la société ARCHOS a mis en place avec LOGIC INSTRUMENT trois conventions réglementées portant sur :

- le commissionnement d'ARCHOS en tant qu'apporteur d'affaires à LOGIC INSTRUMENT dont l'objet est de mettre en relation LOGIC INSTRUMENT avec des clients du portefeuille ARCHOS ; la durée de cette convention est de 3 ans et ARCHOS est rémunéré à hauteur de 2% chiffre d'affaires net réalisé,
- le commissionnement sur achats dont l'objet est d'autoriser LOGIC INSTRUMENT à se fournir auprès des fournisseurs d'ARCHOS ainsi que le droit de bénéficier d'une licence non exclusive de la marque ARCHOS ; pour cette convention d'une durée de 3 ans, ARCHOS percevra une commission de 4% sur le prix d'achat FCA du produit ARCHOS si celui-ci porte la marque ARCHOS et 3% si celui-ci ne porte pas la marque ARCHOS,
- le commissionnement des ressources opérationnelles et administratives d'ARCHOS dont l'objet consiste pour LOGIC INSTRUMENT à bénéficier d'interventions ponctuelles des effectifs d'ARCHOS dans des domaines où LOGIC INSTRUMENT peut avoir besoin d'expertise ; cette convention d'une durée de 3 ans consiste en une facturation du coût complet de l'intervention auquel sera ajoutée une marge de 5%.

Au cours de l'exercice 2016, ces trois conventions ont respectivement engendré des facturations de 64, 45 et 10 milliers d'euros d'ARCHOS à LOGIC INSTRUMENT.

ARCHOS

NOTE 30 – REMUNERATIONS ET ENGAGEMENTS DE RETRAITE ALLOUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

Le montant global des rémunérations, engagements de retraites, avances et crédits consentis aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées se décompose comme suit :

En milliers d'euros

Description	Archos SA	ATH (*)	LOGIC	
			INSTRUMENT	Total
Rémunérations et assimilés	368	262	0	630
Engagements de retraite	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0
Total	368	262	0	630

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

Le montant indiqué de 368 milliers d'euros (« rémunérations et assimilés » pour ARCHOS SA) inclut 50 milliers d'euros au titre de jetons de présence.

NOTE 31 – CATEGORISATION ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2016	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs non courants			1 606			1 606	1 606
Clients			35 643			35 643	35 643
Autres créances courantes			13 180			13 180	13 180
Actifs financiers courants						0	0
Placements à court terme						0	0
Trésorerie	18 488					18 488	18 488
Total actifs financiers	18 488	0	50 429	0	0	68 917	68 917
Dettes financières non courantes				10 605		10 605	10 605
Dettes financières à court terme				20 537	-1 008	19 529	19 529
Dettes fournisseurs				18 198		18 198	18 198
Autres dettes courantes				12 903		12 903	12 903
Total passifs financiers	0	0	0	62 243	-1 008	61 235	61 235

20.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FB AUDIT ET ASSOCIES
88, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12, rue Ampère - ZI
91430 IGNY

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

ARCHOS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2016 - Page 2

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, ainsi que les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs, tel que décrit en notes 2.6 et 2.16 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondages l'application de ces méthodes.

Stocks

Comme indiqué dans la note 2.8 de l'annexe, la société comptabilise une provision pour dépréciation des stocks qui présentent un risque d'obsolescence ou de dépréciation. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour déterminer cette valeur nette de réalisation et à apprécier les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

FB AUDIT ET ASSOCIES



Jean-Luc Guedj

ARCHOS

20.7 Comptes consolidés au 31 décembre 2015

BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31 dec 2015 IFRS	31-Dec-14 IFRS
Frais de Développement	(5)	2 138	2 003
Autres immobilisations incorporelles		146	232
Immobilisations incorporelles		2 284	2 235
Immobilisations corporelles	(6)	311	347
Autres actifs financiers non courants		387	381
Autres actifs non courants		2 637	4 484
Ecart d'acquisition		525	525
Actifs d'impôts différés		308	284
TOTAL ACTIF NON COURANT		6 452	8 255
Stocks	(8)	33 672	28 499
Clients et comptes rattachés	(10)	36 507	35 403
Autres créances courantes	(11)	12 904	15 997
Actifs financiers courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(14)	12 431	10 655
TOTAL ACTIF COURANT		95 514	90 553
TOTAL ACTIF		101 966	98 808

PASSIF	Notes	31 dec 2015 IFRS	31-Dec-14 IFRS
Capital apporté		15 359	14 151
Réserves consolidées		22 225	31 194
Résultat de l'exercice		-2 013	-12 982
Capitaux propres part du groupe		35 571	32 363
Intérêts ne conférant pas le contrôle		2 562	3 456
TOTAL CAPITAUX PROPRES		38 133	35 819
Dettes financières non courantes	(16)	4 692	4 539
Provisions pour avantages au personnel	(17)	509	684
Provisions pour autres passifs et dettes non courantes	(18)	1 355	1 401
Passifs d'impôts différés		3	2
TOTAL PASSIF NON COURANT		6 559	6 627
Dettes financières courantes	(16)	29 264	23 106
Fournisseurs et comptes rattachés		13 502	19 149
Autres provisions et dettes courantes	(19)	14 508	14 107
TOTAL PASSIF COURANT		57 274	56 362
TOTAL PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		101 966	98 808

ARCHOS

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'euros

	Notes	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
		IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	(20)	158 660	132 050
Coût de revient des ventes	(21)	132 588	109 122
MARGE BRUTE		26 072	22 928
Frais de recherche et développement	(21)	1 708	2 371
Frais commerciaux	(21)	12 533	11 664
Frais administratifs et généraux	(21)	13 153	14 616
Autres produits et charges d'exploitation			
Dépenses d'exploitation		27 394	28 651
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-1 322	-5 723
Autres produits et charges opérationnels	(23)	-504	-7 284
RESULTAT OPERATIONNEL		-1 826	-13 007
Résultat financier	(24)	14	233
RESULTAT AVANT IMPÔTS		-1 812	-12 774
Impôts sur les bénéfices	(25)	-201	-208
RESULTAT NET		-2 013	-12 982
Part du groupe		-1 574	-11 841
Part des intérêts ne conférant pas de contrôle*		-439	-1 141
Résultat Net par action en euros	(26)	-0,07	-0,46
Nombre d'actions retenu		29 663 764	28 303 174
Résultat Net dilué par action en euros	(26)	-0,07	-0,46
Nombre d'actions retenu		29 663 764	28 303 174

* Intérêts minoritaires dans LOGIC INSTRUMENT pour 66% des actions détenues en 2014 contre 52,8% en 2015

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

IFRS	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total revenant aux actionnaires de la société	Minoritaires	Total Capitaux Propres
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2012	12 901	114 057	0	-89 860	0	37 097	0	37 097
Opérations sur capital	1 250	8 096				9 346		9 346
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				68		68		68
Variation de périmètre						0		0
Total des opérations avec les actionnaires	1 250	8 096	0	68		9 413		9 413
Résultat net de l'exercice				-1 389		-1 389		-1 389
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					96	96		96
Ecarts de conversion				202		202		202
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-1 188	96	-1 092		-1 092
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013	14 152	122 154	0	-90 981	96	45 418	0	45 418
Opérations sur capital						0		0
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				144		144		144
Variation de périmètre						0	3 456	3 456
Total des opérations avec les actionnaires	0	0	0	144		144	3 456	3 600
Résultat net de l'exercice				-12 982		-12 982		-12 982
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					-219	-219		-219
Ecarts de conversion				3		3		3
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-12 980	-219	-13 198		-13 198
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2014	14 152	122 154	0	-103 817	-123	32 363	3 456	35 819
Opérations sur capital	1 206	2 300				3 506		3 506
Opérations sur titres auto-détenus						0		0
Dividendes						0		0
Résultat net de l'exercice						0		0
Plan de stock options				594		594		594
Options de conversion en action		13		1 000		1 013		1 013
Variation de périmètre				1 025		1 025	-894	131
Total des opérations avec les actionnaires	1 206	2 312	0	2 619		6 138	-894	5 244
Résultat net de l'exercice				-2 013		-2 013		-2 013
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres					243	243		243
Ecarts de conversion				-1 161		-1 161		-1 161
Total résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-3 174	243	-2 931		-2 931
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2015	15 359	124 466	0	-104 371	120	35 571	2 562	38 133

ARCHOS

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES COMPTABILISES EN CAPITAUX PROPRES AU TITRE DES EXERCICES 2014 ET 2015

En milliers d'euros

IFRS	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
Résultat net	-2 013	-12 982
Ecarts de conversion (recyclables en résultat)	-1 161	3
Gains et pertes actuariels directement comptabilisés en capitaux propres	243	-219
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	-918	-216
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-2 931	-13 198

ARCHOS

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
Résultat net consolidé	(2 013)	(12 982)
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	(13)	10 599
+/- Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	(922)	0
+/- Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	594	144
+/- Autres produits et charges calculés	(407)	(1 059)
+/- Plus et moins-values de cession	0	6
+/- Profits et pertes de dilution	0	0
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
- Dividendes	0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(2 761)	(3 292)
+ Coût de l'endettement financier net	908	203
+/- Charge d'impôt (y compris impôts différés)	465	209
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	(1 388)	(2 880)
- Impôt versé	0	0
	0	0
+/- Variation du BFR liée à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	(6 533)	(11 141)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	(7 921)	(14 021)
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 119)	(1 539)
+ Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	0	92
+/- Incidence des variations de périmètre	0	162
+ Dividendes reçus	0	0
+/- Variations des prêts et avances consentis	(85)	936
+ Subventions d'investissement reçues	702	426
+/- Autres flux liés aux opérations d'investissement	(990)	(2 310)
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(1 492)	(2 234)
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	1 815	3 491
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	0	0
+ Emission d'action en remboursement de l'emprunt obligataire	(2 000)	0
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	0	0
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 760	0
- Remboursements d'emprunt	(162)	(213)
- Intérêts financiers nets versés	14	(203)
+/- Autres flux liés aux opérations de financement (dont factor) (2)	6 758	10 086
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	11 185	13 161
+/- Incidence des variations des cours des devises	5	(1)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 777	(3 094)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	10 655	13 749
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	12 431	10 655
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	1 777	(3 094)

(1) La reprise de provision classée en Autres produits opérationnels dans le compte de résultat et liées aux stocks PCP (Cf. Faits Marquants de l'exercice dans le Rapport de gestion) a été positionnée dans la variation du BFR liée à l'activité pour 5,6 M€ (variation de Stocks). En 2014, la dotation initiale était classée dans la CAF.

(2) Part des factors au 31/12/2015 : 19 401 K€ contre 16 684 K€ au 31/12/2014

ARCHOS

TABLEAU DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

En milliers d'euros

Variation du Besoin en Fond de roulement (BFR)	Notes	31 décembre 2015	31 décembre 2014
		IFRS	IFRS
Stocks	(8)	53 139	48 735
Clients et comptes rattachés hors provisions	(10)	36 832	36 089
Autres créances (1)	(11)	9 129	12 553
Fournisseurs et comptes rattachés		13 502	19 149
Dettes fiscales et sociales (hors impôts)		4 785	4 306
Autres dettes (2)		9 544	9 187
Total Besoin en Fonds de roulement (BFR)		71 269	64 736

(1) retraitées des subventions à recevoir et des créances de crédit d'impôt recherche, celles-ci étant traitées en tant que flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement

(2) retraitées du crédit d'impôt recherche refinancé par Oséo et des comptes de subventions, ces derniers ayant été retraités pour calculer la CAF

ARCHOS

Annexes aux comptes consolidés

La société ARCHOS SA est cotée sur Euronext Paris, compartiment C. Elle est la société mère du Groupe ARCHOS. Le siège social est situé à Igny, en région parisienne.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016. Les états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 10 juin 2016.

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Le chiffre d'affaires

En M€	2015	2014	Var en M€	Var en %
Europe	114,5	100,2	14,3	14%
Reste du monde	35,8	25,1	10,7	43%
Logic Instrument *	8,4	6,8	1,6	23%
TOTAL	158,7	132,1	26,6	20%

* 2014 : inclut les ventes de Logic Instrument à compter du 23/01/2014 date de l'investissement d'ARCHOS dans la société

Le chiffre d'affaires 2015 s'établit à 158,7 M€ en progression de 20% par rapport à l'exercice 2014. Le Groupe enregistre pour le quatrième trimestre consécutif des revenus en forte croissance.

Résultats

La marge brute du Groupe s'élève à 26,1 M€ sur 2015 contre 22,9 M€ en 2014 soit une progression de 14%. Le taux de marge brute ressort à 16,4% du chiffre d'affaires soit une baisse faciale de 1 point par rapport à 2014 mais il convient de rappeler que l'an passé avait été fortement impacté par des transactions non-récurrentes (reprises de provisions et de dettes devenues sans objet et comptabilisation du revenu associé à la réalisation de la première phase de notre relation avec la Fédération Française de Football) qui avaient amélioré le taux de marge de 2,5 points. Aussi à périmètre comparable, le taux de marge de la société est en amélioration par rapport à l'an passé. De plus, au second semestre 2015, le taux de marge ressort en hausse de 5,7 points par rapport au premier semestre à 18,9% du chiffre d'affaires. La société commence à tirer profit des efforts mis en œuvre pour raccourcir sa chaîne de valeur, tout en garantissant une meilleure qualité des produits. Le groupe a également été en mesure de s'adapter à la baisse de l'euro contre le dollar.

Les charges d'exploitation s'établissent à 27,4 M€ contre 28,6 M€ en 2014. La gestion rigoureuse d'ARCHOS permet une forte baisse des charges d'exploitation qui s'établissent désormais à 17,3% du chiffre d'affaires contre 21,7% en 2014

Les dépenses de recherche et développement sont de 1,7 M€ contre 2,4 M€ en 2014.

Les frais commerciaux (Ventes et Marketing) s'élèvent à 12,5 M€ contre 11,7 M€ en 2014. La hausse de ces dépenses est corrélée à la croissance importante de l'activité (chiffre d'affaires en croissance de 20% par rapport à 2014) et le Groupe a continué à investir afin d'augmenter la visibilité de sa

ARCHOS

marque notamment grâce à son partenariat avec la Fédération Française de Football (signé en juin 2014) conférant un droit d'utilisation de la marque FFF.

Les dépenses administratives et générales s'élèvent à 13,2 M€ contre 14,5 M€ en 2014. La diminution de ces dépenses s'explique principalement par une rationalisation importante des dépenses de sa filiale LOGIC INSTRUMENT. Le Groupe continue de maintenir ses efforts en termes de service après-vente et qualité afin d'offrir une plus grande satisfaction client.

Le résultat opérationnel courant est une perte de -1,3 M€ sur l'exercice contre -5,7 M€ en 2014. Compte tenu d'une perte au 1^{er} semestre 2015 de -3,7 M€, le second semestre se conclut sur un résultat opérationnel courant de +2,3 M€.

Les autres charges et produits opérationnels s'élèvent à -0,5 M€ contre -7,3 M€ en 2014. Il convient de rappeler qu'ARCHOS avait assigné PC Partner (« PCP ») en juillet 2014 pour crise épidémique ayant affecté le fonctionnement de tablettes de générations 7 à 10 fabriquées par PCP. Le Groupe avait provisionné l'intégralité de la valeur résiduelle de son stock soit un montant de 5,2 M€ ainsi que les frais d'avocats encourus et à venir pour respectivement 0,2 M€ et 0,4 M€ dans ses comptes l'an passé. Par ailleurs, un des autres sous-traitants d'ARCHOS (EKEN) en grande difficulté financière, ne répondait pas aux relances faites par les avocats. Le Groupe avait alors estimé que les chances de récupérer le stock étaient faibles et ainsi la valeur résiduelle du stock avait été provisionnée pour un montant de 1,5 M€. La résolution de ces litiges a eu lieu en 2015 (cf. Autres faits marquants de la période) et le Groupe a revendu une majeure partie des produits récupérés pour un montant de 0,4 M€ enregistré en Autres produits opérationnels (il n'y a pas eu de coût lié à ces ventes compte tenu de la provision complète de la valeur des produits en fin d'année 2014). Par ailleurs, le Groupe a provisionné en Autres charges opérationnelles un risque lié à un litige avec l'ancien dirigeant d'une filiale compte tenu de deux procédures engagées en 2015 (Cf. Autres Faits marquants de la période).

Le résultat financier consolidé présente un solde nul contre un solde positif de 0,2 M€ en 2014. L'essentiel des produits financiers enregistrés sur la période provient de l'impact du change sur nos positions en devises étrangères en fin d'année. Ces produits viennent compenser les autres charges financières de la période correspondant aux charges d'intérêts sur les créances remises aux factors et sur les autres financements obtenus.

Les impôts courants et différés représentent une charge nette de -0,2 M€, stable par rapport à l'an passé.

Après prise en considération du résultat financier et de l'impôt, le Groupe enregistre un résultat net négatif de -2 M€. Compte tenu d'une perte nette au 1^{er} semestre 2015 de -3,5 M€, le second semestre 2015 ressort avec un résultat net de +1,5 M€.

Augmentations de capital d'ARCHOS

Au cours du premier trimestre 2015, ARCHOS a réalisé une augmentation de capital d'un montant de 1,8 M€ (capital social pour 0,6 M€ et prime d'émission de 1,2 M€) souscrite intégralement par son équipe de direction. Sur le second semestre, suite à la conversion par Yorkville d'une partie de ses OCA, la société a augmenté son capital de 0,6 M€, soit 1.214.749 actions d'une valeur unitaire nominale de 0,5 € assortie d'une prime d'émission de 1,3 M€.

Changement de périmètre

Le 16 février 2015, ARCHOS a renforcé sa participation dans le capital de LOGIC INSTRUMENT en rachetant l'intégralité des 660.000 actions et Bons de Souscription d'Action (BSA) LOGIC

ARCHOS

INSTRUMENT qui lui étaient initialement réservés lors de l'augmentation de capital de LOGIC INSTRUMENT fin janvier 2014, mais pour la souscription desquels elle s'était toutefois substituée certains de ses propres managers.

ARCHOS détient ainsi 47,2% du capital de la société, après avoir tenu compte de l'effet dilutif des autres augmentations de capital liées aux OCABSA, expliquées dans le paragraphe ci-dessous.

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 prochains mois, en plusieurs tranches successives qui seront émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd dans le cadre du placement privé (*cf communiqué de presse du 12 juin 2015 : ARCHOS sécurise un financement obligataire flexible d'un montant maximum de 15 millions d'euros sur 3 ans*).

Le 12 juin 2015, ARCHOS a émis 100 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 1 M€. A la clôture cet emprunt était intégralement converti en actions. Le 12 octobre 2015, ARCHOS a émis 236 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 2,4 M€. LOGIC INSTRUMENT a émis 50 obligations lui permettant d'obtenir un financement de 0,5 M€ (*cf communiqué de presse du 26 octobre 2015 : LOGIC INSTRUMENT annonce un financement obligataire flexible d'un montant de 2 millions d'euros sur 3 ans*) A la clôture, ces deux emprunts sont inscrits dans les comptes consolidés pour une valeur de 1,1 M€.

Conformément à la norme IAS 32 :

- L'obligation convertible en actions a été traitée comme un passif financier composé d'une partie dette pour 1,1 M€ et d'une partie dérivée pour un montant total de 0,2 M€,
- les BSA ont été traités comme un instrument de capitaux propres et comptabilisés pour un montant de 1 M€.

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC avait assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Au 31 décembre 2015, l'action s'est éteinte, sans conséquence pour le Groupe.

ARCHOS

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. ARCHOS entend conclure, dans l'ensemble de ces procédures, au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée allemande

En Allemagne, une association a été créée, la ZPÜ, afin de définir les tarifs des redevances au titre de la copie privée en concertation avec les parties concernées et de collecter les redevances. En janvier 2016, un accord tarifaire a été conclu entre la ZPU et Bitkom (association représentant une partie des industriels de l'électronique grand public). Les acteurs du secteur sont invités par BITKOM et ZPU à y adhérer. Sur la base des éléments connus, ARCHOS considère que les termes de cet accord ne permettent pas de considérer que les modalités de mise en œuvre satisfont valablement à la législation allemande et européenne sur la copie privée. A défaut d'adhésion volontaire à l'accord, la ZPÜ pourra demander son application par voie judiciaire et ARCHOS entend défendre sa position auprès des juridictions concernées. Le Groupe considère cette issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Copie privée française

En France, une redevance pour droit à copie privée est prélevée sur la vente de produits intégrant des fonctionnalités de copie et des capacités de stockage d'œuvres numériques pour un usage privé. Après investigation en 2014, le Groupe considère que, sur la base des éléments connus et suite à des évolutions technologiques depuis juillet 2012, les produits qu'ARCHOS a commercialisés depuis cette date ne répondent plus à la définition des produits éligibles à cette redevance.

La société a procédé en 2014 à la réintégration de sommes provisionnées d'un montant de 0,8 M€ impactant directement le chiffre d'affaires et n'a pas constaté de dette à ce titre en 2014 ni en 2015.

Le 31 août 2015, ARCHOS a assigné la société Copie France devant le Tribunal de Grande Instance de Paris afin de solliciter l'annulation de « notes de débit » indument émises par Copie France, le remboursement de montants trop payés par ARCHOS et le paiement de dommages et intérêts. La procédure suit actuellement son cours.

Sur 2015, aucun élément nouveau n'est intervenu remettant en cause la position de la société.

Assignation devant la cour de Hong Kong du sous-traitant PC Partner

Le droit Hong Kongais prévoit la possibilité d'introduire une période de médiation au cours d'une procédure judiciaire. Ainsi le 31 juillet 2015, ARCHOS et PCP ont accepté de se rencontrer dans le but d'arriver à un accord amiable.

A l'issue de cette journée, contre toute attente, un compromis a été signé.

- Les parties abandonnent chacune leur charge et acceptent de mettre un terme à la procédure légale.
- PCP accepte de rembourser 770 KUSD d'une avance versée par ARCHOS d'un montant de 1060 KUSD.
- PCP accepte de livrer 5000 pièces réparées gardées en séquestre pendant la durée du litige à ARCHOS.

ARCHOS

Sur le dernier trimestre 2015, ARCHOS a revendu la quasi-totalité du stock de pièces du fournisseur PCP pour une valeur liquidative de 0,4 M€ et elle a repris la provision couvrant ce stock pour un montant de 8,1 M€.

Défaillance du sous-traitant EKEN

travaille avec de nombreux sous-traitants dont la société EKEN. Seules 4 références ont été produites par ce fournisseur. Dans le courant de l'année 2014, les relations avec ce sous-traitant se sont tendues, ce dernier rencontrant de graves difficultés financières. Au cours du second semestre 2015, ARCHOS a eu la confirmation que la société EKEN n'avait plus d'activité et qu'aucun recours juridique ne pourrait permettre d'obtenir réparation. ARCHOS a souhaité clore ce dossier. Les pièces défectueuses non réparables ont été revendues pour une valeur liquidative de 0,1 M€, les pièces non récupérées auprès du fournisseur ont été passées en perte et la provision comptabilisée en 2014 pour un montant de 1,5 M€ a été intégralement reprise.

Note 1 – Base de préparation

1.1 – Cadre général – les normes IFRS utilisées et évolution de référentiel

En application du règlement européen n°16/06/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 (publication au Journal Officiel de l'Union Européenne).

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2014 à l'exception de l'application des nouvelles normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2015 suivantes :

- **IFRIC 21** « Taxes »
- **IFRS 1 (Basis for Conclusions)** : Notion de « effective IFRSs »
- **IFRS 3** : Exclusions du champ d'application des formations de partenariats
- **IFRS 13** : Précision concernant les éléments concernés par l'exclusion des portefeuilles gérés sur une base nette
- **IAS 40** : Nécessité de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'actif ou d'un groupe d'actifs ou un regroupement d'entreprises

Ces nouvelles normes et interprétations ainsi que l'ensemble des nouvelles normes et interprétations applicables au 1^{er} janvier 2015 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe ARCHOS. Il convient de noter que la société applique depuis le 1^{er} janvier 2015 IFRIC 21. Son application est rétrospective, mais présente un impact peu significatif au regard des comptes présentés. En conséquence, il a été décidé de ne pas présenter rétrospectivement l'impact d'IFRIC 21 sur les comptes du 31 décembre 2015.

Les principes comptables utilisés sont décrits dans la note 2 ci-dessous.

ARCHOS

Les états financiers consolidés ont été élaborés selon la convention du coût historique sauf en ce qui concerne l'évaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.2 – Hypothèses clés et appréciations

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'appréciations, d'estimations et d'hypothèses, établies sur la base d'informations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La Direction du Groupe revoit ses estimations et hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique. Compte tenu du niveau réduit de visibilité lié à un contexte économique difficile et en fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles.

Les principaux thèmes relatifs aux hypothèses clés et aux appréciations portent sur :

- l'évaluation de certains actifs incorporels (note 2.4),
- les actifs d'impôt différés (note 2.19),
- la valorisation des stocks (note 2.8),
- les créances clients (note 2.9) et,
- la détermination des provisions garanties (note 2.16) et provisions liées aux ventes (note 2.17).

1.3.– Juste valeur des instruments financiers

Hiérarchie de juste valeur utilisée par ARCHOS

Les instruments financiers valorisés à leur juste valeur après leur première comptabilisation, c'est-à-dire, les instruments financiers à la juste valeur par compte de résultat, les actifs disponibles à la vente et les instruments dérivés, peuvent être hiérarchisés selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : à partir de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs financiers identiques,
- Niveau 2 : à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix),
- Niveau 3 : à partir de données qui ne sont pas fondées sur des données observables de marché.

Le Groupe a recours à différentes méthodes décrites dans les principes comptables et détermine des hypothèses basées sur les conditions de marché telles qu'elles prévalent à la date du bilan.

ARCHOS

Note 2 – Principes comptables

2.1 – Principes de consolidation

La consolidation du Groupe ARCHOS comprend :

la société ARCHOS S.A., société mère, société anonyme immatriculée en France, domiciliée au 12 rue Ampère, 91430 IGNY (France). Les activités développées par la société mère sont : conception, production par le biais de sous-traitants et distribution de périphériques mobiles connectés à internet.

et ses filiales et sous filiales :

- ARCHOS Deutschland GmbH, basée en Allemagne,
- ARCHOS Technology Espana, basée à Madrid en Espagne
- Appslib Limited, basée à Hong-Kong,
- ARCHOS AG, basée en Suisse,
- ARCHOS Italia Srl, basée en Italie,
- ARCHOS Technology Shenzhen CO. Ltd (ex ARCHOS Digital Products Trading Co., Ltd), basée à Shenzhen
- ARNOVA Technology Hong Kong Ltd, basée à Hong Kong
- LOGIC INSTRUMENT SA, basée en France et ses filiales, LOGIC INC, LOGIC GMBH et LOGIC INSTRUMENT Mildef Systems

Il convient de noter que les deux filiales suivantes ont été dissoutes courant 2015 et ne font désormais plus partie du périmètre de consolidation :

- ARCHOS Inc. basée à Denver, Colorado, Etats-Unis,
- ARCHOS UK Limited, basée au Royaume-Uni.

L'intégration globale est pratiquée pour l'ensemble des filiales dont le Groupe détient directement le contrôle exclusif. Elle prend en compte l'ensemble des actifs, passifs et éléments du compte de résultat des sociétés.

Les comptes des sociétés consolidées sont clôturés au 31 décembre de chaque année.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

2.2 – Information sectorielle

L'information par secteur opérationnel est directement établie sur la base de la méthodologie de suivi et d'analyse des performances au sein de la société. Les secteurs opérationnels présentés en note 20 sont identiques à ceux figurant dans l'information communiquée régulièrement au Conseil d'administration et au Comité de Direction, « Principal décideur opérationnel » de la société.

Les secteurs opérationnels correspondent aux régions commerciales telles que leur performance est analysée par le Comité de Direction. Il s'agit des régions « Europe et Amérique du Nord » et « Reste du monde ».

La mesure de performance se fait sur le chiffre d'affaires du secteur. Le chiffre d'affaires des régions commerciales est réalisé avec des clients externes et exclut toute facturation inter-secteur.

ARCHOS

Les actifs sectoriels comprennent les créances commerciales et les stocks.

Les éléments d'activité par catégorie de produits ne peuvent être fournis en raison de la difficulté de définir de manière claire et durable une segmentation pertinente. De plus, la majeure partie des produits ont des niveaux de marge à moyen terme similaires.

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation de l'information sectorielle sont identiques à celles utilisées dans la présentation des états financiers.

2.3 – Opérations en devises étrangères

(a) Monnaie de présentation et monnaies fonctionnelles

La comptabilité est tenue dans la monnaie fonctionnelle de chacune des sociétés du Groupe, c'est-à-dire la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère et qui correspond, en général, à la monnaie locale.

Les états financiers consolidés sont exprimés en Euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la société consolidante.

(b) Conversion

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas identique à la monnaie de présentation des états financiers consolidés sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit : les actifs et passifs sont convertis en euro aux taux de change de clôture ; les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice ; les comptes de capitaux propres sont convertis aux taux de change historiques. Les différences de conversion ainsi dégagées sont enregistrées directement au bilan dans les capitaux propres.

(c) Transactions

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date des opérations.

En fin d'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture. Les écarts de change latents constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou charges financiers selon la nature de l'écart.

Les pertes et gains de change résultant de la conversion d'opérations ou créances et dettes intra-Groupe en devises étrangères, ou de leur élimination, sont enregistrés en produits ou charges financiers.

Lorsque des instruments dérivés sont affectés à la couverture d'opérations commerciales en devises, ceux-ci sont comptabilisés au bilan à leur valeur de marché à la date de clôture. La variation de valeur de marché de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat financier.

ARCHOS

2.4 – Immobilisations incorporelles

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles sont comptabilisées au compte de résultat, soit en Frais de recherche et développement, soit en Frais administratifs et généraux.

(a) Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société. Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste «écart d'acquisition». Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel et de manière irréversible. Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition. Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation de la plupart des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable, au cas par cas, lors de chaque regroupement d'entreprises. Dans le cadre de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, la société a opté pour la méthode du coût complet.

(b) Frais de recherche et développement (« R&D »)

Conformément à IAS 38, les coûts de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles dès que les conditions suivantes sont simultanément remplies :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'actif incorporel afin de pouvoir l'utiliser ou le vendre,
- l'intention d'achever l'actif incorporel et de l'utiliser ou le vendre,
- la capacité à l'utiliser ou le vendre,
- l'actif générera des avantages économiques futurs probables,
- la disponibilité des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour réaliser le projet,
- la capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

L'ensemble des coûts de développement engagés, déterminés projet par projet en fonction des temps réellement passés par les ingénieurs du bureau d'étude ainsi que des frais directs s'y rattachant, sont étudiés et les projets sont comptabilisés à l'actif, pour le coût engagé, à compter de la date à laquelle l'ensemble des critères sont respectés.

Les frais de développement ne satisfaisant pas à ces critères sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les projets sont amortis à compter de la date de début des ventes se rapportant aux projets concernés sur une période moyenne de 18 mois de façon linéaire pour les projets ARCHOS (certains projets peuvent avoir une durée d'amortissement supérieure en fonction de leur date de commercialisation) et 24 mois pour les projets LOGIC INSTRUMENT. Leur amortissement est imputé aux frais de R&D.

ARCHOS

Les subventions reçues au titre des projets de développement figurent au bilan dans le poste "Autres provisions et passifs non courants". Elles sont inscrites dans le compte de résultat dans la rubrique Frais de R&D au même rythme que les frais, liés aux projets auxquels elles sont liées, sont reconnus en compte de résultat.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs bénéficieront au Groupe et lorsque les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie estimée :

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Brevets	Linéaire	5 ans
Frais de programmes informatiques	Linéaire	1 an et 3 ans

2.5 – Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles du Groupe correspond au coût d'acquisition d'origine ; elle est diminuée du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des dépréciations pour pertes de valeur. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe ARCHOS a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisation.

Description	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériels et outillages	Linéaire	2,6,8 et 10 ans
Matériels de bureau et informatique	Linéaire	2, 3 et 8 ans
Mobilier	Linéaire	8 et 10 ans
Prototypes	Linéaire	1 an
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	3 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles, dans le compte de résultat, est imputé aux Frais de recherche et développement et aux Frais administratifs et généraux.

Tel que préconisé par la norme IAS17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence notamment de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont comptabilisés à l'actif du bilan, comme si les actifs correspondants avaient été acquis à crédit, pour leur valeur vénale à la date du contrat. Les immobilisations ainsi enregistrées sont amorties dans les mêmes conditions que celles décrites ci-dessus pour les biens de même nature.

ARCHOS

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.6 – Test d’impairment des actifs non financiers

Selon IAS36, en cas d’indices de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de l’actif.

La valeur recouvrable correspond à la valeur de marché de l’actif si elle existe ou à la valeur dégagée par les cash-flows futurs des Unités Génératrices de Trésorerie.

Le test d’impairment annuel a été mené sur les immobilisations incorporelles et corporelles et les en cours (uniquement les frais de développement et les prototypes). Le budget prévisionnel des ventes est utilisé afin d’analyser la valeur d’utilité des actifs. Le cycle de vie des produits étant environ d’une année et demie, les flux de trésorerie ainsi calculés ne sont pas actualisés

Les autres actifs ne présentent pas d’indice de perte de valeur à la date de clôture et n’ont donc pas fait l’objet de test d’impairment.

Lorsque les circonstances conduisant à constater une perte de valeur pour des actifs ont cessé d’exister, la perte de valeur correspondante est reprise.

Les pertes de valeur et leurs reprises sont enregistrées au compte de résultat dans les produits et charges concernés, en résultat opérationnel.

2.7 – Actifs financiers (hors instruments dérivés)

Les rubriques comptables rattachées aux actifs financiers comprennent :

- les autres actifs financiers non courants,
- les clients et comptes rattachés,
- les autres créances courantes,
- les actifs financiers courants,
- la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le Groupe classe ses actifs financiers non dérivés parmi les catégories suivantes :

- les prêts et créances,
- les placements détenus jusqu’à leur échéance,
- les actifs financiers disponibles à la vente,
- les actifs valorisés à la juste valeur.

Ces actifs figurent au bilan dans les actifs courants, sauf lorsque l’échéance est de plus de 12 mois.

Les achats et les ventes d’actifs financiers sont enregistrés à la date de transaction, c’est-à-dire la date à laquelle le Groupe s’engage à acheter ou vendre l’actif.

Les actifs financiers sont comptabilisés à l’origine à leur juste valeur, puis évalués :

- au coût amorti pour les « placements détenus jusqu’à leur échéance » ainsi que pour les « prêts et créances »
- à la juste valeur pour les « actifs valorisés à la juste valeur par résultat » et les « actifs financiers disponibles à la vente ».

ARCHOS

Le coût amorti est la valeur d'acquisition de l'actif financier, minorée des coûts de transactions internes et externes y afférent et des remboursements de capital. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit le taux d'intérêt contractuel recalculé en intégrant les coûts de transactions initiaux.

Pour les actifs évalués au coût amorti, un test de dépréciation est appliqué à chaque arrêté comptable.

Pour les actifs évalués à leur juste valeur :

- La juste valeur des titres cotés est fondée sur les cours de marché à la date de clôture. Dans le cas des titres non cotés, la juste valeur est calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus. Si la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, les titres non consolidés concernés sont évalués à leur coût d'acquisition diminué de toute dépréciation cumulée.
- La variation de juste valeur est enregistrée en compte de résultat pour les « actifs valorisés à la juste valeur » ; en capitaux propres pour les « actifs disponibles à la vente ».
- En cas d'indice de perte de valeur, la valeur comptable est analysée et une perte de valeur est constatée pour la différence entre le montant recouvrable et la valeur comptable de l'actif.

Les actifs financiers sont déconsolidés dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers et que le Groupe a transféré quasiment tous les risques et avantages et le contrôle des actifs.

2.8 – Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, selon la méthode FIFO.

Le coût des produits finis comprend le prix des composants, la charge de main d'œuvre nécessaire à l'assemblage, les frais généraux de production du sous-traitant. Il intègre aussi d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition. Les achats effectués en US dollars sont comptabilisés pour leur contre-valeur en euros, au taux de change USD / EUR du jour de la transaction.

Dans le cas, où le prix de revient d'un produit serait supérieur à sa valeur nette réalisable, une provision pour dépréciation des stocks est enregistrée. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente attendu, après déduction des coûts estimés pour l'achèvement et la commercialisation.

La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

2.9 – Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir.

Une partie significative des créances du groupe fait l'objet d'affacturage. Les créances cédées au factor sont intégralement assorties d'une assurance-crédit. Suite à l'analyse des risques et avantages liés au contrat d'affacturage, la société maintient les créances au bilan jusqu'à leur paiement effectif par le client final.

ARCHOS

Les créances douteuses donnent lieu à enregistrement de provisions pour dépréciation des comptes clients, déterminées client par client, par référence à l'antériorité et au risque estimé de non recouvrement des créances.

La dépréciation des créances clients est comptabilisée dans les frais administratifs et généraux.

2.10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants pris en compte dans le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie correspondent aux liquidités, aux dépôts bancaires à vue et autres placements court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou de perte en capital. Les découverts bancaires sont comptabilisés en passifs financiers.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché et au cours de change en vigueur à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en résultat financier.

2.11 – Capital apporté

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lorsqu'une société du Groupe acquiert des actions ARCHOS SA, soit directement, soit dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un établissement financier, le prix payé, augmenté des coûts directs supplémentaires, est comptabilisé en titres d'auto-contrôle et déduit des fonds propres.

Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nets des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est comptabilisée en capitaux propres.

Bons de souscription d'actions :

Des bons de souscription d'actions ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe. Ils donnent le droit de souscrire à des actions ARCHOS à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution.

Le prix d'émission de ces BSA correspondant à leur valeur de marché, aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé dans les comptes consolidés.

2.12 – Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et sont ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les délais de paiement étant inférieurs à un an, une approximation acceptable est la valeur nominale.

ARCHOS

2.13 – Passifs financiers non dérivés

Les emprunts apparaissent au bilan dans les passifs courants à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le remboursement du montant pour une période d'au moins 12 mois après la date de clôture.

Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, coûts d'émission déduits, et sont ultérieurement réévalués au coût amorti. Toute différence entre le montant initialement encaissé (coûts d'émission déduits) et le montant finalement remboursé est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction.

La juste valeur de la composante dette des obligations convertibles est évaluée initialement sur la base du taux du marché appliqué à une obligation non convertible équivalente. Cette composante est comptabilisée en dettes financières à long terme au coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le montant résiduel (après déduction de la composante dette) représentant la valeur de l'option de conversion est comptabilisé en capitaux propres, net d'impôts.

2.14 – Instruments financiers dérivés

Le Groupe peut être amené à négocier des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de couverture des risques de change. La mise en place d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et pendant toute sa durée.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées selon les modalités précisées en Note 2.3 pour les couvertures de risque de change.

La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles d'évaluation communément utilisés ; cette valeur est confirmée par des cotations d'établissements financiers tiers.

2.15 – Avantages du personnel

Les rémunérations, salaires, cotisations sociales, congés payés annuels et de maladie, primes et avantages non monétaires, sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel les salariés du Groupe ont rendu les services associés.

Les avantages à long terme, tels que les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, donnent lieu à comptabilisation d'un passif ou d'un actif et à l'enregistrement des coûts associés.

(e) Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages accordés par le Groupe concernent principalement des régimes à prestations définies, régimes par lesquels le Groupe s'est engagé à payer les prestations convenues au personnel en activité et aux membres retraités. Ces régimes font l'objet d'une évaluation actuarielle annuelle.

Conformément à la norme IAS19 révisée, la méthode d'évaluation actuarielle utilisée est la méthode des Unités de Crédits Projetées. Les hypothèses comprennent principalement le taux d'actualisation

ARCHOS

et le taux de croissance à long terme des salaires. Les informations statistiques sont, pour la plupart, liées à des hypothèses démographiques telles que la mortalité, la rotation du personnel et le départ anticipé en retraite. Les hypothèses et les informations statistiques utilisées sont déterminées par la Direction.

Les engagements de retraites ainsi calculés font l'objet d'une actualisation au taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée.

Les engagements de retraite ne font pas l'objet de couverture par des actifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les coûts des services passés correspondant à l'accroissement de l'obligation sont constatés dans le résultat opérationnel courant sur l'exercice.

Les profits ou les pertes résultant de la réduction ou de la liquidation de régimes à prestations définies sont comptabilisés en résultat opérationnel courant.

L'effet de la désactualisation des obligations est comptabilisé dans le résultat financier.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses actuarielles ou des effets d'expérience sur les engagements de retraite. Ceux-ci sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

(f) Paiements fondés sur des actions

Des plans d'options d'achat et de souscription d'actions sont attribués par le Groupe à certains salariés. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 2, le Groupe a choisi de n'appliquer cette norme que pour les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005.

La juste valeur de ces plans est évaluée de façon définitive à la date d'attribution à l'aide de modèles de pricing de type Black & Scholes ou Monte Carlo.

La valeur des options est comptabilisée en charges de personnel. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits qui démarre à la date d'octroi et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits en contrepartie d'une augmentation des réserves.

Les sommes perçues lorsque les options sont levées sont créditées aux postes Capital apporté et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

2.16 – Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé existe à la date de clôture et qu'il est probable ou certain qu'elle devrait être éteinte par une sortie de ressources futures dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions correspondent à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler les obligations existantes à la date de clôture.

ARCHOS

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe consent à ses clients une garantie de fonctionnement des produits. Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de cette garantie. Cette provision est déterminée sur la base des statistiques de retours pour réparation sous garantie de l'année, projetées sur les 6 mois à venir. La valorisation du coût de réparation est établie sur la base d'un coût moyen de réparation constaté dans l'année.

2.17 – Reconnaissance des produits

Le chiffre d'affaires est comptabilisé net de toutes formes de remises et ristournes conformément au référentiel IFRS. La seule facilité de paiement que nous offrons à nos clients est de l'escompte pour paiement anticipé. Nous en tenons compte dans la détermination du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires associé à la vente de produits relatifs aux activités ordinaires est enregistré à la date à laquelle le Groupe :

- a transféré à l'acheteur l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens,
- n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés,
- s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction.

Le cas échéant, les accords avec certains clients mentionnant une clause de retour de marchandises ont été pris en compte par le biais d'une provision pour Avoirs à Etablir en fonction des ventes concernées.

Provisions liées aux ventes

Une provision statistique est constituée en fin de période pour couvrir les risques d'annulations de ventes liés aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs. Le taux statistique retenu est établi en fonction de l'analyse du taux des retours constatés sur l'année.

2.18 – Soldes intermédiaires du compte de résultat

Le coût de revient des ventes comprend le coût d'acquisition des matières premières, les coûts de production ou de sous-traitance des produits manufacturés, ainsi que des frais généraux de production.

Le coût de revient des ventes intègre également la part directement attribuable des frais généraux dans la mesure où ils sont encourus pour amener les produits manufacturés à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les frais commerciaux, les frais de recherche et de développement, les frais financiers ne sont pas inclus dans le coût de revient des ventes.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les éléments constitutifs du résultat, qui en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat courants du Groupe. Il s'agit également, s'ils sont significatifs, des frais de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre. Ils sont intégralement détaillés en annexe. Le Groupe applique la recommandation du CNC n°2009-R-03 du 02/07/2009.

ARCHOS

2.19 – Impôts sur le résultat

La charge d'impôt du compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

La charge d'impôt sur le résultat est basée sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte du décalage temporel entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales de certains actifs et passifs.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable. Par ailleurs, les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés permettant ainsi à l'actif d'impôts différés reconnu d'être recouvré. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture et est réduite lorsqu'il est probable que les bénéfices imposables ne seront pas suffisants pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si, les filiales ont un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs recouvrables et passifs d'impôt exigibles et lorsque ceux-ci concernent des impôts sur le résultat prélevés simultanément par la même autorité fiscale.

Les impôts différés ne font l'objet d'aucune actualisation.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en diminution des Frais de recherche et développement. Cette approche a été retenue pour donner une meilleure approche économique des frais de R&D. Une partie du CIR correspondant à des projets de R&D capitalisés en immobilisations incorporelles est comptabilisée en diminution de leurs valeurs brutes et par conséquent en diminution de la base amortissable.

2.20 – Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exception des actions ordinaires acquises par le Groupe dans un but d'autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de toutes les actions ayant un effet potentiellement dilutif (stock-options).

ARCHOS

2.21 – Tableaux des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

L'incidence des variations des cours des devises s'entend de la variation des cours entre la clôture et l'ouverture et de son impact sur la valeur de la trésorerie à l'ouverture.

La trésorerie comprend les disponibilités, les valeurs de placement et déduit des découverts bancaires.

Note 3 – Gestion des risques financiers et risques liés au secteur d'activité

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction financière du Groupe.

3.1- Risques financiers

3.1-1 - Risque de liquidité

Situation d'endettement du Groupe

En milliers d'euros

Encours	31-déc.-15	31-déc.-14
	IFRS	IFRS
Dettes financières non courantes		
Autres dettes financières non courantes	4 692	4 539
Total dettes financières non courantes	4 692	4 539
Dettes financières courantes		
Autres dettes financières courantes	9 849	6 405
Dettes financières courantes (Factor)	19 401	16 684
Concours bancaires et autres dettes bancaires courantes	15	17
Total dettes financières courantes	29 264	23 106
Total dettes financières brutes	33 956	27 645
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	-12 431	-10 655
(Excédent) / Endettement net avec intérêts courus incluant les avances factors	21 525	16 990

Au 31 décembre 2015, les dettes financières non courantes s'élèvent à 4,7 M€ (contre 4,5 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- à des avances remboursables et des prêts à plus d'un an accordés par Oséo-BPI pour des programmes de Recherche et Développement pour 2,4 M€,
- au financement des créances de crédit d'impôt recherche 2013 et 2014 par Oséo-BPI pour 1,8 M€ et,
- à la part à plus d'un an d'un emprunt Coface de LOGIC INSTRUMENT pour 0,5 M€.

ARCHOS

Au 31 décembre 2015, les autres dettes financières courantes hors factor s'élèvent à 9,8 M€ (contre 6,4 M€ l'an passé) correspondant principalement :

- au financement par Oséo-BPI du crédit d'impôt recherche pour les années 2011 et 2012 qui seront remboursés en 2016 pour 2,7 M€,
- à des avances remboursables et des prêts à moins d'un an accordés par Oséo-BPI pour des programmes de Recherche et Développement pour 0,2 M€,
- au financement par des tiers des avances envers nos sous-traitants chinois pour 6 M€, et
- d'emprunts obligataires comptabilisé au coût amorti pour 1,1M€.

En milliers d'euros

Situation nette de trésorerie	31-Dec-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Concours bancaires		
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	15	17
Total découverts bancaires	15	17
Disponibilités		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	12 431	10 655
Total disponibilités	12 431	10 655
Total Situation nette de trésorerie	12 416	10 638

Au 31 décembre 2015, la position nette de trésorerie du Groupe, hors dettes financières est de 12,4 M€.

Les échéances des dettes financières sont détaillées en note 16.

3.1-2 – Risque de change

Le risque de change résulte des transactions en devises dont les principaux flux concernent les achats de produits en USD, les ventes de produits en USD et les ventes de produits en GBP.

En milliers d'euros

Description	USD	GBP
Ventes réalisées	27 946	10 704
Achats réalisés	130 186	829

Le Groupe n'a pas de couverture en devises au 31 décembre 2015

Risque de change sur transactions au 31 décembre 2015

Le tableau suivant présente les positions nettes de la Société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres, au 31 décembre 2015 :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP	AUTRES
Actifs	16 448	1 293	2 485
Passifs	23 422	20	2 485
Position nette avant gestion	-6 974	1 273	0
Position nette instruments dérivés	0	0	0
Position nette après gestion	-6 974	1 273	0

ARCHOS

Ci-dessous le calcul du risque de perte sur la position nette en USD et GBP du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme de 10 % de la devise d'établissement des comptes contre la totalité des devises concernées :

En milliers d'euros

Description	USD	GBP	AUTRES
Actifs	18 093	1 422	2 734
Passifs	25 764	22	2 734
Position nette avant gestion	-7 672	1 401	0
Position nette instruments dérivés	0	0	0
Position nette après gestion	-7 672	1 401	0

L'impact sur le compte de résultat d'une dépréciation défavorable et uniforme de 10% de l'euro contre l'USD et le GBP serait de -570 milliers d'euros (impact sur la position nette après gestion).

3.1-3 – Risque sur taux d'intérêt

Le risque de taux porte au 31 décembre 2015 sur les dettes envers les sociétés d'affacturage et sur le financement Oseo-BPI des crédits d'impôt recherche. Les autres dettes envers Oseo-BPI au titre des avances remboursables ne portent pas d'intérêt.

L'impact potentiel sur le compte de résultat d'un accroissement de 10 % des taux d'intérêts variables est non significatif.

Le Groupe n'utilise aucun instrument pour couvrir le risque sur taux d'intérêt.

3.1-4 – Risque sur actions

Le Groupe ne détient aucun investissement en actions au 31 décembre 2015.

3.1-5 – Risque de crédit

Le profil des clients du Groupe se décompose en 2 catégories :

- les grands comptes internationaux bénéficiant d'une large assise financière, pour lesquels le risque crédit est faible,
- les distributeurs nationaux de taille plus modeste et des clients d'assise financière plus faible, pour lesquels le risque crédit existe. Pour ceux-là, le Groupe assure auprès d'un assureur crédit les créances détenues.

L'échéancier des créances clients est présenté en Note 10.

3.1-6 – Risque pays

a identifié 2 types de risques pays :

- Instabilité sécuritaire, sociale ou politique

ARCHOS est présent dans un nombre important de pays dont certains peuvent être affectés par diverses formes d'instabilité sociale ou politique (Nigeria, Egypte).

- Évolution du contexte économique

a pénétré le marché russe dans le courant de l'année 2014. Ce marché a été marqué (1) par une forte dépréciation de la valeur du rouble qui a perdu la moitié de sa valeur en 12 mois sur 2014 et à

ARCHOS

continuer sa chute sur 2015 et (2) par une inflation qui s'établit autour de 10%. Dans ce contexte économique difficile, le maintien de bonne relation commerciale est rendu plus difficile.

D'un point de vue financier, ces risques pays sont pris en compte préalablement à la signature d'éventuels nouveaux contrats et font l'objet d'un suivi pour les réalisations et exploitations en cours. ARCHOS privilégie le recours au prépaiement par ses clients russes avant livraison des produits.

3.2 – Risques liés au secteur d'activité de la Société

L'ensemble des risques liés au secteur d'activité est énoncé dans le document de référence 2010 au paragraphe 4.3 « Risques liés au secteur d'activité de la Société ». A la connaissance de la Société, les facteurs de risques décrits dans ce document n'ont pas évolué sur la période.

NOTE 4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Emission d'obligations convertibles en actions assorties de Bons de souscription d'actions (« OCABSA »)

ARCHOS et LOGIC INSTRUMENT ont respectivement émis 500 obligations et 100 obligations convertibles en actions leur permettant d'obtenir un financement de 5 M€ et 1 M€ sur le début d'année 2016.

Contentieux avec l'ex Président Directeur Général de LOGIC INSTRUMENT

Le Tribunal de Commerce de Pontoise a condamné ARCHOS le 2 mars 2016 à verser une indemnité à l'ancien PDG de LOGIC INSTRUMENT suite à une procédure intentée par ce dernier. ARCHOS a provisionné le montant de la condamnation rendue en première instance mais a fait appel de cette décision dont elle conteste le fondement. En parallèle de cette procédure, une action a été également engagée par l'ancien DG de LOGIC INSTRUMENT devant le Conseil des Prud'hommes. Dans le cadre de son arrêté des comptes, le Groupe a tenu compte de ces deux procédures débutées courant 2015, en constituant une provision pour risques sur la base de sa meilleure estimation du risque financier encouru.

NOTE 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

5.1 – Frais de développement

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS			31-déc-14 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Frais de développement	8 224	-6 086	2 138	7 200	-5 198	2 002
<i>Dont Immobilisations en cours</i>	628			954		
Total	8 224	-6 086	2 138	7 200	-5 198	2 002

Les immobilisations en cours de 628 milliers d'euros sont relatives à ARCHOS SA pour 406 milliers d'euros et à LOGIC INSTRUMENT pour 223 milliers d'euros.

ARCHOS

Année de capitalisation	Frais de personnel	Achats d'études	Achats de prototypes	Dépenses de loyers	Total valeur brute	Amortissements et Provisions	Total valeur nette
Frais capitalisés en 2011	483	798	6	12	1 300	-1 300	0
Frais capitalisés en 2012	1652	736	190	89	2 667	-2 667	0
Frais capitalisés en 2013	717	991	64	67	1 838	-1 711	128
Frais capitalisés en 2014	738	588	25	46	1 397	-237	1 160
Frais capitalisés en 2015	669	250	22	83	1 023	-172	851
Total	4 258	3 363	307	296	8 224	-6 086	2 138

Les dépenses ci-dessus sont présentées nettes des amortissements des Crédits d'Impôts recherche activés pour un montant total de 122 milliers d'euros en 2015.

LOGIC INSTRUMENT contribue à la valeur nette des frais de développement pour 484 milliers d'euros (dont 208 milliers d'euros d'immobilisations non amorties capitalisées en 2015).

5.2 – Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS			31-déc-14 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Brevets	852	-731	121	843	-643	201
Logiciels	1050	-1026	25	1046	-1015	31
Total	1 902	-1 756	146	1 890	-1 658	232

La variation des brevets correspond aux acquisitions de l'année pour 9 milliers d'euros.

La hausse de la valeur brute des logiciels est uniquement liée à des impacts de réévaluation d'actif au cours de clôture. Aucune cession n'est intervenue au cours de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles de LOGIC INSTRUMENT représentent 92 milliers d'euros en valeur brute. Elles sont intégralement amorties au 31 décembre 2015.

Note 6 – Immobilisations corporelles

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS			31-déc-14 IFRS		
	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette	Valeur brute	Amortiss.	Valeur nette
Installations techniques	2 809	-2 804	5	2 787	-2 780	6
Autres immob. corporelles	2 657	-2 351	306	2 597	-2 257	340
Total	5 466	-5 155	311	5 384	-5 037	347

Le montant des acquisitions sur l'exercice 2015 s'élève à 82 milliers d'euros et les mises au rebut à 123 milliers d'euros. Les immobilisations corporelles de LOGIC INSTRUMENT représentent 507 milliers d'euros en valeur brute et 115 milliers d'euros en valeur nette.

Note 7 – Autres actifs financiers non courants et Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants, d'un montant de 2 637 M€, sont composés des crédits d'impôts recherche (CIR) 2013, 2014, 2015 à recevoir, ainsi que du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) relatifs aux années 2014 et 2015.

ARCHOS

Note 8 – Stocks

Les stocks sont constitués des éléments suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Matières premières et composants	425	1 035
Produits finis	47 097	47 700
Total Stock brut (1)	47 522	48 735
Matières premières et composants	-328	-1 035
Produits finis et travaux en cours	-13 523	-19 202
Total Provisions pour dépréciation des stocks	-13 850	-20 237
Total	33 672	28 499

(1) Les stocks des filiales sont nets de l'élimination de la marge intra-groupe.

La variation des provisions pour dépréciation des stocks est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15 IFRS	31-Dec-14 IFRS
Au 1er janvier	-20 237	-10 610
variation de périmètre		-1 267
Ecart de conversion et autres	-287	-104
Dépréciations constatées	-4 831	-11 250
Reprise de provisions pour dépréciations	11 505	2 995
A la clôture	-13 850	-20 237

La reprise de provisions de 11 505 milliers d'euros correspond, pour 9 574 (dont 5 675 milliers d'euros comptabilisés entre autres produits opérationnels) à la dépréciation constatée sur le stock PCP et Eken au cours des années passées et plus particulièrement 2014. Au cours de l'année 2015, la quasi-intégralité des stocks de ces deux fournisseurs a été revendue pour une valeur de 0,5 M€. Il reste encore 1 333 milliers d'euros de ce stock dans les comptes à fin 2015 provisionné à 100% (Cf. « Faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 »).

Les stocks nets s'élèvent à 34 M€ contre 29 M€ fin 2014 la société s'étant approvisionnée plus en amont afin de mieux servir les commandes du premier trimestre 2016.

Note 9 – Actifs financiers et autres actifs à court terme

ARCHOS

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Autres actifs financiers non courants	387	381
Autres actifs non courants	2 637	4 484
Clients et comptes rattachés	36 507	35 403
Autres créances courantes	12 904	15 997
Prêts et créances	52 435	56 265
Actifs financiers courants		0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 431	10 655
Actifs valorisés à la juste valeur	12 431	10 655

La variation des Autres créances courantes est expliquée en note 11.

Note 10 – Clients et comptes rattachés

La valeur comptable des créances commerciales est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Montant Clients bruts cédés et non cédés (1)	36 832	36 089
Pertes de valeur	-325	-686
Montant net	36 507	35 403

(1) Inclus les créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage (Factors)

Les soldes clients de 36,5 M€ au 31 décembre 2015 sont globalement stables s'expliquant par un chiffre d'affaires réalisé sur les 2 derniers mois quasi équivalent à ceux constatés l'année passée. Au 31 décembre 2015, les créances cédées aux factors représentent un montant de 25,4 M€ à fin 2015 contre 23,8 M€ l'an passé.

Echéancier des créances commerciales

En milliers d'euros

Description	+ 91 jours	61 - 90 jours	31 - 60 jours	0 - 30 jours	Non échus et échus depuis moins de 30 jours	Solde
Créances	1 252	1 390	2 198	6 222	25 771	36 832
Pertes de valeurs	-325	0	0	0	0	-325
Total	926	1 390	2 198	6 222	25 771	36 507

Une provision pour avoir à emettre ainsi que pour RFA antérieures d'un montant total de 2,4M€ couvre les créances échues à plus de 91 jours.

La variation des pertes de valeur est détaillée dans le tableau ci-dessous :

ARCHOS

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15	31-déc-14
Au 1er janvier	-686	-439
Ecart de conversion et autres	0	-2
Dépréciations constatées	-43	-259
Reprise de provision pour dépréciations	404	14
Au 31 décembre	-325	-686

Note 11 - Autres créances courantes

En milliers d'euros

Description	31-Dec-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
TVA à récupérer	614	333
Autres créances fiscales et sociales	3 598	2 629
Fournisseurs débiteurs	7 071	10 505
Charges constatées d'avance	508	849
Autres débiteurs	1 113	1 681
Montant net	12 904	15 997

Les « autres créances courantes » ont une échéance inférieure à 1 an.

« Autres créances fiscales et sociales » : ce poste regroupe principalement des créances relatives aux crédits d'impôts recherche (CIR) 2011 et 2012. Les crédits d'impôts recherche de 2013, 2014, et 2015 sont classés en « autres actifs non courants » compte tenu de leur échéance. Les CIR 2011 et 2012 ont fait l'objet d'un financement par Oséo-BPI pour une valeur respective de 0,9 M€ et 1,1M€ que l'on retrouve au passif en « Autres dettes courantes » (Cf. notes 3.11 et 16).

« Fournisseurs débiteurs » : ce poste regroupe des avances sur commandes faites aux fournisseurs pour un montant de 7,1 M€ (dont 0,7 M€ sont financées par des industriels chinois et classées en Dettes financières courantes) contre 8 M€ en 2014.

Autres débiteurs : ce poste est majoritairement constitué de réserves non tirées sur factor pour un montant de 0,8 M€ et de subventions d'investissement à recevoir de l'Etat relatives à des projets de Recherche et Développement pour 0,3 M€ contre 1 M€ en 2014.

Note 12 – Instruments financiers dérivés

En 2015, nous avons comptabilisé des instruments financiers dérivés correspondant à l'option de conversion de l'emprunt obligataire convertible en actions. Ces instruments dérivés totalisent un montant de 212,1 K€.

Note 13 – Impôts différés

Les commentaires sur les impôts différés sont exposés en note 25.

ARCHOS

Note 14 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La valeur comptable de la trésorerie est détaillée ci-dessous :

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Dépôts bancaires à court terme	0	0
Banque et liquidités	12 431	10 655
Total trésorerie	12 431	10 655

Les positions libellées en devises sont les suivantes :

En milliers d'euros

Encours	31-déc-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
EUR	6 553	6 074
USD	2 923	3 689
Autres	2 955	891
Total trésorerie	12 431	10 655

Note 15 – Capital apporté

Le capital social est composé de 30.717.923 actions ordinaires de valeur nominale de 0.50 euros.

Composition du capital social

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - article 24-12]

Différentes catégories de titres	Nombre de titres				
	Valeur nominale	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés ou convertis pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions ordinaires	0,50 €	28 303 174	2 414 749		30 717 923
Action de préférence	0,50 €	0			0
Total		28 303 174	2 414 749	0	30 717 923

Capital social au 31/12/2015 15 358 961,50 euros

Toutes les actions émises sont entièrement libérées et nominatives. Chaque action confère un droit de vote simple au 31 décembre 2015.

Des plans de stock-options destinés aux salariés et dirigeants ont été mis en place par le Conseil d'administration d'ARCHOS (Cf. note 22.2). Aucun nouveau plan n'a été proposé en 2015.

De plus, le Conseil d'administration du 11 décembre 2014 a décidé l'attribution de 218.000 actions gratuites au profit du Directeur Général. Elles seront définitivement acquises à l'issue d'une période de 2 ans, soit le 11 décembre 2016 si le Directeur Général a continué à exercer ses fonctions pendant cette période.

ARCHOS

Détail des réserves consolidées

En milliers d'euros	31-déc-15	31-déc-14
Prime d'émission	124 466	122 153
Part de l'obligation convertible	1 000	0
Part des résultats accumulés (hors résultat 2014)	-104 163	-91 181
Produits et charges comptabilisés en capitaux propres	922	225
Total	22 225	31 197

Les écarts de conversion se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31-déc-15	31-déc-14
Dollar US	-419	892
Livre Sterling	0	-55
Autres devises	240	145
Total	-179	983

Réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA

En raison des retraitements effectués en consolidation sur les comptes annuels des sociétés consolidées par intégration globale et des lois en vigueur dans les différents pays où le groupe exerce son activité, le montant légalement distribuable par chacune de ces sociétés peut être différent de ses bénéfices accumulés.

Dans le cas d'ARCHOS, selon la législation française, les dividendes ne peuvent être prélevés que sur le résultat de l'exercice et les réserves distribuables de la société mère ARCHOS SA. Au 31 décembre 2015, ARCHOS SA n'a pas de réserves distribuables compte tenu des pertes réalisées dans le passé et affectées en report à nouveau débiteur.

Note 16 – Endettement

L'échéancier des dettes financières se présente comme suit :

Echéancier des dettes financières en milliers d'euros

au 31 décembre 2015	< 1mois	de 1 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	Au-delà	Total
Dttes financières non courantes				4 692		4 692
Total Dettes financières non courantes	0	0	0	4 692	0	4 692
Autres dettes courantes	7 203	128	2 518			9 849
Dettes courantes (Factor)		19 401				19 401
Concours bancaires et autres dettes bancaires courants	15					15
Total Dettes financières courantes	7 218	19 528	2 518	0	0	29 264

Les dettes financières non courantes regroupent essentiellement le financement par le BPI des crédits d'impôt recherche (CIR) 2013 et 2014 pour 1,8 M€. En 2015, ARCHOS a obtenu un prêt pour l'industrialisation – commercialisation de la BPI d'un montant de 0,9 M€ qui vient s'ajouter au prêt à taux zéro de 1,1 M€ obtenu fin 2014 pour financer des projets innovation.

Les dettes financières courantes passent de 23,1 M€ en 2014 à 29,3 M€ fin 2015. Elles se composent à hauteur de 19,4 M€ de dettes envers des factors contre 16,7 M€ à fin 2014.

Les autres dettes financières courantes sont de 9,8 M€ à fin 2015. Le Groupe a augmenté ses financements auprès d'industriels chinois passant ainsi de 2,7 M€ à fin 2014 à 6 M€ fin 2015.

ARCHOS

ARCHOS et LOGIC INSTRUMENT ont émis chacune un emprunt obligataire convertible (OCABSA) sur 2015, la dette restant à rembourser au 31 décembre 2015 est de 1,1 M€. Enfin, le Groupe fait financer ces CIR 2011 et 2012 auprès de la BPI pour 2,7 M€ contre 2,4 M€ en 2014.

Note 17 – Provisions pour avantages au personnel

Les engagements du Groupe au titre des retraites et avantages similaires concernent des régimes à prestations définies : indemnités de cessation de service en France. Ces engagements sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2015	2014
Taux d'actualisation des engagements	1,90%	1,80%
Taux de réévaluation des salaires	3%	3%

Au cours de l'exercice 2015, il n'y a eu aucun règlement effectué au titre des cessations de services en France.

Les filiales du Groupe ne bénéficient à ce jour d'aucun complément de retraite ou de prise en charge de frais.

Éléments composant la charge d'indemnité de départ à la retraite

En milliers d'euros	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice	59	47
Coût financier	10	9
Prestations payées	0	0
Charge d'indemnité de départ à la retraite	69	56

Evolution de l'engagement de retraite

En milliers d'euros	2015	2014
Engagement en début d'exercice	684	322
Coût des services rendus au cours de l'exercice	59	47
Coût financier	10	9
Prestations payées	0	0
Gains et pertes actuariels	-243	219
Incidence variation de périmètre	0	86
Engagement en fin d'exercice	509	684

La ligne « Incidence variation de périmètre » correspond à la contribution au 31 décembre 2014 de l'engagement de retraite des salariés de LOGIC INSTRUMENT SA.

ARCHOS

Note 18 – Provisions pour autres passifs et dettes non courantes

En milliers d'euros

Description	31-déc-14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non consommées	31-déc-15
	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Provision pour garantie	989	-	-	-332	658
Provision pour litiges	412	697	-176	-236	697
Autres provisions pour risques	-	-	-	-	0
Montant net	1 401	697	-176	-568	1 355

La « Provision pour garantie » sert à couvrir les charges futures relatives à la réparation de produits vendus devenus inopérants pendant la période de garantie offerte par ARCHOS.

En 2014, une provision pour litiges couvrant une provision pour frais d'avocat à venir relatif au litige PC Partner (Cf. « Faits marquants de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015) avait été constatée. En 2015, cette provision a été intégralement reprise, seule une charge de 176 K€ a été constatée, le litige ayant trouvé un terme plus rapidement que prévu suite à un accord amiable entre les parties.

Au 31 décembre 2015, une dotation de 697 K€ a été comptabilisée pour couvrir un litige dans le cadre de deux procédures juridiques débutées au cours de l'exercice.

Note 19 – autres provisions et dettes courantes

En milliers d'euros

Description	31-déc-15	31-déc-14
	IFRS	IFRS
Provision pour avoir à établir	8 145	5 102
Créiteur divers	1 543	3 549
Autres passifs financiers		840
Dettes sociales	2 267	2 891
TVA	2 235	1 119
Autres dettes fiscales et taxes	311	484
IS à payer	7	122
Total	14 508	14 107

Les provisions pour avoirs à établir concernent principalement les provisions pour retours de produits et remises de fin d'année.

Les créiteurs divers regroupent essentiellement des avances reçues sur commandes pour un montant de 0,9 M€ contre 3,2 M€ en 2014 et des subventions accordées nettes de la quote-part prise en résultat telles que décrites ci-dessous :

Dans le cadre des pôles de compétitivité créés sous l'égide des ministères de l'industrie et de la recherche, ARCHOS participe à des projets tels que DYSE, Quatro, Smart 4G, FIRE, M4 4G et REVAD, et plus récemment, en décembre 2014, au projet Tableau de Bord de l'Habitat placé sous l'égide de l'ADEME.

Historiquement, au titre de tous les projets auxquels ARCHOS a participé, une enveloppe totale de 4,7 millions d'euros de subventions a été obtenue. Un montant de 0,7 millions d'euros a été perçu en 2015 venant compléter les sommes reçues en 2014 pour 0,4 millions d'euros et antérieures pour 3,2

ARCHOS

millions d'euros. Il reste à recevoir 0,3 million d'euros de subventions, enregistré en « Autres créances à court terme ». En 2015, un montant de 0,2 millions d'euros a été inscrit en produits au compte de résultat comme l'an passé en fonction de la constatation des charges relatives aux projets de recherche et développement.

Les dettes sociales ont une échéance inférieure à 1 an. Par rapport à la dernière clôture, elles diminuent de 0,6 M€ dont la moitié est due à la baisse des dettes envers les organismes sociaux de la filiale LOGIC INSTRUMENT compte tenu de la baisse des effectifs.

Note 20 – Information sectorielle

Au 31 décembre 2015

Description	Europe & Amérique du Nord	Reste du monde	Total groupe
Ventes nettes	133 341	25 319	158 660
Actifs sectoriels	63 332	6 682	70 014

Au 31 décembre 2014

Description	Europe et Amérique du Nord	Reste du monde	Total groupe
Ventes nettes	106 950	25 100	132 050
Actifs sectoriels	58 458	10 049	68 507

Les actifs sectoriels retenus pour cette présentation sont composés des créances commerciales et des stocks. Nous n'avons pas inclus de ventes inter-secteurs car les ventes inter-secteurs ne concernent que des ventes intragroupes et sont donc éliminées.

Note 21 – Charges par nature

Les charges récurrentes suivantes sont imputées dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction :

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
	IFRS	IFRS
Prix de revient des produits vendus	126 557	104 043
Frais de personnel (voir note 22)	12 057	12 429
Transports de produits	6 031	5 080
Charges d'amortissements et de provisions hors stock	58	2 169
Autres charges	15 278	14 052
Total des charges par nature	159 982	137 773

Le prix de revient des produits vendus mentionné dans le tableau ci-dessus correspond au « Coût de revient des ventes » hors coûts de transport des produits.

ARCHOS

Note 22 – Effectifs

22.1. Effectifs par entité

Entités / Localisations	31-déc-15	30-juin-15	31-déc-14	30-juin-14
ARCHOS SA	77	76	71	76
ARCHOS Inc	0	0	0	0
ARCHOS UK	0	0	0	1
ARCHOS GmbH (Germany)	18	18	17	14
AppsLib	0	0	0	0
ARCHOS AG (Suisse)	0	0	0	0
ARCHOS Italia	0	0	0	0
ARCHOS China (ATH & ATS)	41	39	59	59
ARCHOS Spain	2	1	1	1
LOGIC INSTRUMENT (Groupe)	19	19	31	36
Total	157	153	179	187

En milliers d'euros

Description	31-déc-15 IFRS	31-déc-14 IFRS
Salaires et rémunérations	8 235	8 683
Charges sociales	3 147	3 157
Charges sociales sur stock-options et actions gratuites (*)	0	389
Coût des régimes à prestations définies	81	56
Plans d'options sur actions	594	144
Total	12 057	12 429

(*) correspond aux charges patronales Urssaf dues par ARCHOS compte tenu de l'attribution courant 2014 de deux plans de stock-options (n°12 et 13, cf. ci-après) et d'actions gratuites

Les frais de personnel sont imputés dans les rubriques appropriées du compte de résultat par fonction.

Pour l'exercice 2015, la contribution de LOGIC INSTRUMENT dans les salaires et rémunérations s'élève à 1 198 milliers d'euros et dans les charges sociales à 641 milliers d'euros.

22.2. Stock-options

Conformément aux dispositions transitoires, le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière rétrospective la norme IFRS2. Etaient concernées les options attribuées avant le 7 novembre 2002 ; ou après cette date mais qui n'étaient pas acquises au 1^{er} janvier 2005.

La norme n'est ainsi appliquée qu'aux plans 9, 10 et 11 ainsi qu'aux nouveaux plans 12 et 13 attribués en 2014, les précédents plans n'étant pas concernés car soit attribués avant le 7/11/2002 soit acquis antérieurement au 1/1/2005, ou encore devenus caducs. En 2012, le plan 11 est devenu caduc, les objectifs fixés par ce plan n'ayant pas été atteints. Ainsi, ce plan n'est pas repris dans les tableaux ci-après.

ARCHOS

Plan	Date d'octroi	Volatilité attendue	Taux sans risque	Dividende attendu	Cours de l'action retenu	Prix exercice
9	06/11/07	73,40%	4,26%	0	20,20 €	19,78 €
10	23/12/09	70,00%	3,48%	0	2,95 €	3,40 €
12	08/08/14	50,00%	0,20%	0	2,84 €	2,70 €
13	11/12/14	50,00%	0,20%	0	2,41 €	2,29 €

La valorisation de la juste valeur des options attribuées nécessite de déterminer les hypothèses suivantes :

- la volatilité attendue du sous-jacent,
- les dividendes attendus,
- le taux d'intérêt sans risque pour la durée de vie de l'option,
- les taux de sortie attendus qui impliquent ou entraînent un exercice anticipé des options (décès, démission, licenciement, départ à la retraite).

Conformément à la norme IFRS 2, la valorisation a été réalisée à la date d'octroi des options, date à laquelle l'employeur et le salarié bénéficiaire ont une compréhension commune des caractéristiques et conditions de l'accord. Les salariés bénéficiaires étant informés dans le mois qui suit la tenue du Conseil, il a été retenu une date d'attribution correspondant au dernier jour ouvré du mois suivant la date du Conseil.

	Plan n°9	Plan n°10	Plan n°12	Plan n°13
Date d'octroi par le Conseil	06/11/07	23/12/09	08/08/14	11/12/14
Date de début d'exercice des options	06/11/09	23/12/09	08/08/17	11/12/16
Date de fin d'exercice des options	06/11/11	23/12/13	08/08/19	11/12/18
Date d'expiration des options exercées	05/11/17	22/12/19	08/08/19	11/12/18
Nombre initial d'options attribuées	192 500	136 304	1 120 000	36 000
Prix de souscription	19,78 €	3,40 €	2,70 €	2,29 €

La valorisation prend en compte une hypothèse d'exercice anticipé avant démission sur la base d'un taux annuel de sortie de 6,5% pour le plan 9, plan 10 et 11.

Plan	Nbre options	Juste valeur (en euros)	Charge de rémunération totale à la date d'octroi (en euros)	Nombre d'options restantes (*)
9	192 500	12,17	2 342 725	71 250
10	136 304	2,23	303 958	124 304
12	1 120 000	0,87	977 760	1 120 000
13	36 000	0,80	28 140	33 000
Total	1 484 804		3 652 583	1 348 554

(*) annulation d'options du fait de la non réalisation d'objectifs ou à la suite de départs volontaires de salariés

Le coût des stock-options correspondant à l'étalement de la juste valeur des options sur la période d'acquisition des droits, s'élève à 339 milliers d'euros en 2015 contre 144 milliers d'euros en 2014 (plans n°12 et n°13 attribués courant 2014).

ARCHOS

Aucune option n'a été exercée en 2014 et 2015.

Note 23 – Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	IFRS	IFRS
Autres produits opérationnels	919	0
Autres charges opérationnelles	-1 423	-7 284
Total	-504	-7 284

Au 31 décembre 2014, les autres charges opérationnelles correspondent à la provision pour dépréciation des stocks du sous-traitant PC Partner avec qui la société a démarré un recours devant le tribunal de Hong Kong et des stocks du sous-traitant Eken rencontrant de grave difficultés financières.

Au 31 décembre 2015, les autres produits opérationnels correspondent principalement à la reprise de provision des frais d'avocat comptabilisés en 2014 pour 0,4 M€ et la vente exceptionnelle des produits PCP / Eken récupérés en 2015 pour 0,4 M€. Les autres charges opérationnelles correspondent à la provision de litiges avec l'ancien PDG de la filiale LOGIC INSTRUMENT, aux frais d'avocat réellement encourus dans le litige avec PCP pour 0,2M€, à une perte de 0,3 M€ suite aux négociations avec PCP pour mettre fin au litige en 2015 et à un redressement de 0,3 M€ suite à un contrôle fiscal portant principalement sur les CIR 2011 à 2013.

Note 24 – Résultat financier net

En milliers d'euros

Description	Du 1er janvier au	Du 1er janvier au
	31 décembre	31 décembre
	2015	2014
	IFRS	IFRS
Gain de change	4 244	4 001
Gains de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	1 142	
Autres produits financiers	368	28
Produits financiers	5 755	4 029
Perte de change	4 155	3 211
Pertes de change sur variation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur	309	
Charges d'intérêts	1 248	562
Autres charges financières	29	22
Charges financières	5 741	3 796
Total	14	233

Le résultat financier consolidé présente un solde nul contre un solde positif de 0,2 M€ en 2014. L'essentiel des produits financiers enregistrés sur la période provient de l'impact du change sur nos positions de devises étrangères en fin d'année. Ces produits viennent compenser les autres charges financières de la période correspondant aux charges d'intérêts sur les créances remises aux factors et sur les autres financements obtenus.

ARCHOS

Note 25 – Charge d'impôt

La ventilation de la charge d'impôt entre impôt courant et impôt différé est la suivante :

En milliers d'euros

Description	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	IFRS	IFRS
(Charges) / Produits d'impôts courants	-225	-212
(Charges) / Produits d'impôts différés	24	3
Total	-201	-209

Les impôts courants intègrent les charges de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et les charges d'impôt sur les filiales bénéficiaires. Aucun déficit reportable d'ARCHOS n'est activé dans les comptes consolidés.

Le rapprochement de la charge d'impôt avec l'impôt théorique (sur la base du taux effectif d'imposition d'ARCHOS SA en 2015) peut s'analyser comme suit, en valeur absolue et en % de taux d'imposition :

En milliers d'euros

Description	Charge d'impôt en milliers d'euros	Taux d'imposition en %
Résultat avant Impôt	-1 812	
Produit / (Charge) fiscale théorique	604	33,33%
Impact retraitements de consolidation	-400	
Imposition forfaitaire & CVAE	-109	
Impact écart de taux d'impôt des filiales étrangères	16	
Perte de l'exercice non activée	-453	
Impact de réévaluation des actifs d'impôt différés	-23	
Utilisation de déficits reportables sur l'année	164	
Produit / (Charge) fiscale réelle	-201	
	-201	

Le montant des déficits indéfiniment reportables de la société mère du Groupe s'établit à 122 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Compte tenu de l'acquisition de LOGIC INSTRUMENT, le groupe consolide dans ses comptes un montant d'impôts différés actifs net de 308 K€ principalement composé de déficits reportables.

Note 26 – Résultat par action

L'Assemblée Générale extraordinaire du 13 août 2001 a autorisé l'attribution de 205.184 options de souscription d'actions. Par la mise en place de six plans successifs d'attribution d'options, le Conseil d'administration a utilisé l'intégralité de cette autorisation. Ces plans ayant fixé, pour la levée des options attribuées, des conditions d'objectifs à remplir, certaines options sont devenues caduques, par suite de la non-réalisation des objectifs fixés. Ainsi le nombre d'options attribuées restant exerçables est de 62.815, tenant compte des démissions intervenues et des options exercées.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale extraordinaire du 29 novembre 2004 a autorisé l'émission de 310.256 nouvelles options et l'Assemblée Générale extraordinaire du 2 mai 2007 a autorisé l'émission de 268.105 nouvelles options. Le Conseil d'administration du 22 janvier 2007 a attribué

ARCHOS

131.000 options par la mise en place d'un 8^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a attribué 192.500 options par la mise en place d'un 9^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 23 décembre 2009 a attribué 136.304 options par la mise en place d'un 10^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a attribué 315.000 options par la mise en place d'un 11^{ème} plan, conditionnées par l'atteinte d'objectifs. Le nombre d'options restant exerçables sur ces plans s'élève à 195.554 et ne concernent plus que les 9^{ème} et 10^{ème} plans (cf. note 22.2).

En date du 7 avril 2005, le Groupe avait émis 2.212.158 obligations convertibles en action au profit de la société EchoStar.

Les 553.040 obligations qui restaient à convertir en actions ont été exercées en décembre 2010. Il n'existe plus d'obligations convertibles en actions à la clôture.

En date du 4 mai 2010, le Groupe a émis 1.780.000 nouvelles actions suite à l'augmentation de capital.

Au cours du premier semestre 2011, le second emprunt Echostar d'un montant de 5 millions d'euros ainsi que ses intérêts, payables en actions, ont été remboursés en numéraire.

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 22 décembre 2010 à l'émission de 1.022.300 Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) intégralement réservés à dix-huit cadres dirigeants de la Société. Au cours de l'exercice 2012, il a été procédé à la création de 774.712 nouvelles actions dont 765.712 résultant de l'exercice d'autant de Bons de Souscription d'Actions (BSA 2010) émis le 22 décembre 2010 conformément à la décision prise par le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 faisant usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2010. Aucun autre exercice de BSA n'a été réalisé à l'issue de la période d'exercice qui a pris fin en 2012.

Le Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a décidé de faire usage de la délégation qui lui a été conférée par la huitième résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 juin 2010, afin de procéder le 21 décembre 2011 à l'émission de 275 693 de Bons de Souscription d'Actions intégralement réservés à 5 cadres dirigeants de la Société. Aucune action n'a été créée par l'exercice de ces Bons de Souscriptions à l'issue de la fin de la période d'exercice qui a pris fin le 21 juin 2013.

Le Conseil d'Administration, réuni le 13 mars 2012, a décidé de mettre en place un Programme d'Augmentation de Capital par Exercice d'Options (PACEO®) avec la Société Générale, faisant ainsi usage de la délégation qui lui a été conférée par les 5^{ème} et 6^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire réunie le 23 juin 2010.

Le PACEO® pouvait être utilisé à tout moment pendant une durée de 3 ans à la seule initiative d'ARCHOS, dans la limite de 2.500.000 actions nouvelles. L'intégralité des actions liées à ce PACEO® a été souscrite au cours de l'exercice 2013 en 3 tirages successifs :

- Le 15 janvier 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 11 septembre 2013 pour 1.000.000 actions nouvelles.
- Le 17 octobre 2013 pour 500.000 actions nouvelles.

Le 12 novembre 2013, ARCHOS a annoncé le renouvellement de la ligne de financement en fonds propres PACEO® avec Société Générale, exerçables par tranches à la demande d'ARCHOS, sur

ARCHOS

délégation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2013. Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande d'ARCHOS, des augmentations de capital par tranches successives au cours des 36 prochains mois, dans la limite globale de 2.800.000 actions (soit 9.9% du capital actuel).

Détail du calcul du nombre moyen pondéré d'actions en circulation :

Note 26 - Résultat par action

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation							
Période		Date mouvemnt	Mvt sur nb actions	Jours	Variation	Solde	Moyenne mensuelle pondérée
janv-15				31		28 303 174	2 403 831
févr-15	Augmentation de capital	13-févr-15		28	1 200 000	29 503 174	2 220 383
mars-15				31		29 503 174	2 505 749
avr-15				30		29 503 174	2 424 918
mai-15				31		29 503 174	2 505 749
juin-15				30		29 503 174	2 424 918
juil-15	Conversion OCA	01-juil-15		31	54 886	29 558 060	
juil-15	Conversion OCA	15-juil-15		31	57 643	29 615 703	
juil-15	Conversion OCA	16-juil-15		31	57 257	29 672 960	2 513 610
août-15	Conversion OCA	03-août-15		31	52 935	29 725 895	
août-15	Conversion OCA	25-août-15		31	66 826	29 792 721	
août-15	Conversion OCA	31-août-15		31	66 872	29 859 593	2 526 773
sept-15	Conversion OCA	16-sept-15		30	101 876	29 961 469	
sept-15	Conversion OCA	28-sept-15		30	144 381	30 105 850	2 460 743
oct-15	Conversion OCA	14-oct-15		31	32 847	30 138 697	
oct-15	Conversion OCA	21-oct-15		31	131 547	30 270 244	
oct-15	Conversion OCA	28-oct-15		31	105 897	30 376 141	2 564 515
nov-15	Conversion OCA	12-nov-15		30	198 445	30 574 586	2 506 429
déc-15	Conversion OCA	07-déc-15		31	143 337	30 717 923	2 606 145
TOTAL				365			29 663 764

Détail du résultat net par action et du résultat net dilué par action :

En milliers d'euros

	Du 1er janvier au 31 décembre 2015	Du 1er janvier au 31 décembre 2014
	IFRS	IFRS
Résultat Net par action en euros	-0,07	-0,46
Nombre d'actions retenu	29 663 764	28 303 174
Résultat Net dilué par action en euros	-0,07	-0,46
Nombre d'actions retenu	29 663 764	28 303 174

Au 31 décembre 2015, les levées de stock-options, les bons de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites consenties ainsi que l'emprunt obligataire convertible en actions et les BSA attachés sont susceptibles d'entraîner un effet dilutif du résultat net au cours de l'année 2015. Au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014, la société réalisant des pertes, aucun élément dilutif n'a été retenu.

ARCHOS

Note 27 – Engagements

[Décret 83-1020 du 29-11-1983 - articles 24-9 et 24-16]

En milliers d'euros

Engagements donnés	Montant	dont Dirigeants	dont Filiales	dont Autres
Caution de contre-garantie sur marchés				
Créances cédées non échues Créance Dailly à titre de garantie du Crédit Impôt Recherche				
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles				
Avals, cautions et garanties donnés Crédits documentaires Instruments financiers de change Gage d'instruments financiers				
Autres engagements donnés Crédit-bail				
TOTAL	0	0	0	0

Il n'y a pas d'engagements donnés ni reçus à la clôture.

27.1– Engagement locatif

Le Groupe ne dispose pas de contrats de location-financement.

Les charges au titre des contrats de location simple s'élèvent au 31 décembre 2015 à 579 milliers d'euros dont 195 milliers d'euros relatifs à LOGIC INSTRUMENT.

Les loyers futurs minimaux payables au titre de contrats de location simple non résiliables (non actualisés) sont les suivants :

En milliers d'euros

Description	31-déc-15	31-déc-14
	IFRS	IFRS
Moins d'un an	534	562
Plus d'un an et moins de 5 ans	118	532
Plus de 5 ans		0
Total	652	1 094

LOGIC INSTRUMENT représente 162 milliers d'euros à un an et 78 milliers d'euros entre un et cinq ans.

Note 28 – Litiges

Litiges et procédures judiciaires

ARCHOS, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires potentielles ou avérées. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et quand leur montant peut être soit quantifié, soit

ARCHOS

estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

La société Long Corner Consumer Electronics LLC avait assigné le 5 avril 2014 la filiale américaine d'ARCHOS SA, ARCHOS Inc. pour violation alléguée de brevets portant sur des technologies d'interface utilisateur. Au 31/12/2015, l'action s'est éteinte, sans conséquences pour le Groupe.

La société KONINKLIJKE PHILIPS N.V a assigné en fin d'année 2015 ARCHOS SA en France et aux Pays-Bas et sa filiale ARCHOS GmbH en Allemagne pour violation alléguée de brevets portant sur différentes technologies. ARCHOS entend conclure, dans l'ensemble de ces procédures, au rejet de l'intégralité des demandes formulées par la société KONINKLIJKE PHILIPS N.V. Sur la base des éléments connus, le Groupe considère l'issue incertaine, tant dans son principe que dans son échéance.

Note 29 – Transactions avec des parties liées

Dans le cadre de ses opérations, ARCHOS n'a effectué aucune transaction ni opération commerciale avec des actionnaires à l'exception de la SCI des vigneron.

ARCHOS a signé un contrat de bail avec la SCI des Vignerons concernant la location des locaux faisant office de siège social d'ARCHOS. Mme Isabelle CROHAS est gérante de la SCI des vigneron. Le contrat de bail a été signé le 22 Janvier 1999. Il a été renouvelé le 8 avril 2009 et le 14 mars 2014 conformément aux dispositions légales encadrant le régime des conventions réglementées.

Le Conseil d'administration du 14 décembre 2010 a approuvé une révision du loyer annuel à 257 570 € (local archives inclut) à partir du 1^{er} février 2011. Cette hausse fait suite à l'application de l'indice constaté dans la zone de Massy-Palaiseau. Les hausses d'indices n'avaient pas été répercutées sur le loyer depuis l'origine. La révision de loyer a été réalisée sur la base d'une étude du marché locatif local et a été fixée sur un niveau en phase avec le marché en 2010.

En 2015, le loyer annuel, réévalué sur l'indice de la zone de Massy Palaiseau s'élève à 230 milliers d'euros. Conformément au nouvel avenant signé en mars 2014 et compte tenu de la non-occupation par ARCHOS de la totalité des surfaces louées, il a été convenu avec la SCI Les Vignerons qu'une diminution des loyers à hauteur de 100 euros par mètre carré et par an serait accordée à ARCHOS à compter du 4^{ème} mois de location par des nouveaux locataires pour lesquels le bailleur fera ses meilleurs efforts pour relouer les locaux vacants. En tout état de cause, le bailleur reprendra entièrement les locaux vacants à sa charge à compter de la prochaine échéance triennale, soit en janvier 2017.

Les transactions avec la SCI des Vignerons se font aux conditions de marché et sont cependant soumises à approbation par l'Assemblée Générale ordinaire, selon le régime des conventions réglementées. Les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Il convient de noter qu'en plus des éléments cités ci-dessus que la société ARCHOS a mis en place avec LOGIC INSTRUMENT trois conventions réglementées portant sur :

- le commissionnement d'ARCHOS en tant qu'apporteur d'affaires à LOGIC INSTRUMENT dont l'objet est de mettre en relation LOGIC INSTRUMENT avec des clients du portefeuille

ARCHOS

ARCHOS ; la durée de cette convention est de 3 ans et ARCHOS est rémunéré à hauteur de 2% chiffre d'affaires net réalisé,

- le commissionnement sur achats dont l'objet est d'autoriser LOGIC INSTRUMENT à se fournir auprès des fournisseurs d'ARCHOS ainsi que le droit de bénéficier d'une licence non exclusive de la marque ARCHOS ; pour cette convention d'une durée de 3 ans, ARCHOS percevra une commission de 4% sur le prix d'achat FCA du produit ARCHOS si celui-ci porte la marque ARCHOS et 3% si celui-ci ne porte pas la marque ARCHOS,
- le commissionnement des ressources opérationnelles et administratives d'ARCHOS dont l'objet consiste pour LOGIC INSTRUMENT à bénéficier d'interventions ponctuelles des effectifs d'ARCHOS dans des domaines où LOGIC INSTRUMENT peut avoir besoin d'expertise ; cette convention d'une durée de 3 ans consiste en une facturation du coût complet de l'intervention auquel sera ajoutée une marge de 5%.

Au cours de l'exercice 2015, ces trois conventions ont engendré une facturation d'un montant de 41 milliers d'euros d'ARCHOS à LOGIC INSTRUMENT.

Note 30 – Rémunérations et engagements de retraite alloués aux membres des organes d'administration

Le montant global des rémunérations, engagements de retraites, avances et crédits consentis aux membres des organes d'administration à raison de leurs fonctions dans des entreprises contrôlées se décompose comme suit :

En milliers d'euros

Description	Archos SA	ATH (*)	LOGIC	
			INSTRUMENT	Total
Rémunérations et assimilés	385	261	0	647
Engagements de retraite	0	0	0	0
Avances	0	0	0	0
Total	385	261	0	647

(*) Montants en HK\$ convertis en euros au taux moyen de l'exercice

Le montant indiqué de 385 milliers d'euros (« rémunérations et assimilés » pour ARCHOS SA) inclut 50 milliers d'euros au titre de jetons de présence.

Note 31 – Catégorisation et juste valeur des actifs et passifs financiers

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2015	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés	Valeur au bilan	Juste valeur
Autres actifs non courants			2 637			2 637	2 637
Clients			36 507			36 507	36 507
Autres créances courantes			12 904			12 904	12 904
Actifs financiers courants						0	0
Placements à court terme						0	0
Trésorerie	12 431					12 431	12 431
Total actifs financiers	12 431	0	52 048	0	0	64 479	64 479
Autres dettes financières non courantes				4 692		4 692	4 692
Autres dettes financières à court terme	27 915			1 137	212	29 264	29 264
Dettes fournisseurs				13 502		13 502	13 502
Autres dettes courantes				14 508		14 508	14 508
Total passifs financiers	27 915	0	0	33 839	212	61 966	61 966

20.8 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2015

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

FB AUDIT ET ASSOCIES
88, rue de Courcelles
75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

Aux Actionnaires
ARCHOS SA
12 rue Ampère - ZI
91430 IGNY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ARCHOS SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

ARCHOS

ARCHOS SA

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015 - Page 2

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre de la garantie de fonctionnement des produits, ainsi que les risques d'annulations de ventes liées aux retours futurs de produits cédés sur la période aux distributeurs, tel que décrit en notes 2.16 et 2.17 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société, décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Stocks

Comme indiqué dans la note 2.8 de l'annexe, la société comptabilise une provision pour dépréciation des stocks dès lors que le prix de revient est supérieur à la valeur nette de réalisation. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses retenues par la direction de la société pour déterminer cette valeur nette de réalisation et à apprécier les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 mai 2016

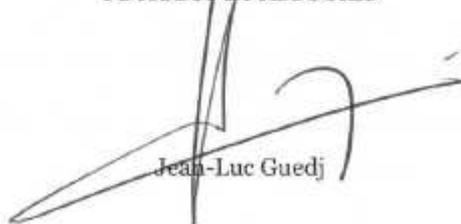
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

FB AUDIT ET ASSOCIES



Jean-Luc Guedj

ARCHOS

20.9 Informations financières pro forma

Non applicable.

20.10 Etats financiers

Non applicable.

20.11 Vérification des informations financières historiques annuelles

Voir les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figurant en Sections 20.2, 20.4, 20.6 et 20.8 du présent Document de Référence.

20.12 Date des dernières informations financières

Les résultats semestriels au 30 juin 2018 ont fait l'objet d'un communiqué de presse le 8 août 2018.

Le rapport financier semestriel a été publié le 9 août 2018. Ces documents sont disponibles sur le site internet de la Société.

20.13 Informations financières intermédiaires et autres

Les comptes consolidés résumés du premier semestre 2018 sont détaillés en Section 20.1 du présent Document de Référence.

20.14 Dividendes

La Société n'a versé aucun dividende à ce jour et n'entend pas, à la date du présent Document de Référence, distribuer de dividende dans un avenir proche.

20.15 Procédures judiciaires et arbitrage

Indépendamment des éléments figurant au chapitre 4 du présent Document de Référence (Facteurs de risque – risques juridiques), nous vous apportons les précisions suivantes.

Dans le cours normal de ses activités, ARCHOS est impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires en germe ou avérées.

Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être quantifié, ou estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut entraîner à tout moment une réappréciation de ce risque.

Voir la note 2.1 de l'annexe aux comptes consolidés résumés du premier semestre 2018 relative aux litiges et procédures judiciaires.

20.16 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

A la date du présent Document de Référence, il est précisé que le Groupe n'a connu aucun changement significatif de sa situation financière ou commerciale depuis le 30 juin 2018.

ARCHOS

20.17 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le tableau ci-dessous présente les honoraires des Commissaires aux comptes pris en charge par le Groupe au titre des exercices 2017 et 2016 :

En milliers d'euros, hors taxes	PricewaterhouseCoopers Audit				FB Audit			
	Montant		%		Montant		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Certification des comptes								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	192	178	100%	100%	75	70	100%	93%
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	192	178	100%	100%	75	70	100%	93%
Services autres que la certification des comptes								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
- Emetteur	-	-	-	-	-	5	-	7%
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prestations (juridique, fiscal, social)								
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	0%
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	5	-	7%
TOTAL	192	178	100%	100%	75	75	100%	100%

ARCHOS

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Montant du capital social

A la date du présent Document de Référence, le capital social s'élève à **22.665.448** euros et est composé de **45.330.896** actions de 0,50 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et totalement libérées.

21.1.2 Titres non représentatifs du capital

Néant.

21.1.3 Actions détenues par la Société, pour son compte ou par ses filiales

L'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2018, réunie sur deuxième convocation, a autorisé le Conseil d'administration, aux termes de sa 12^{ème} résolution et pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée, à opérer sur les actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions mis en œuvre conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du règlement général de l'AMF dans les conditions décrites ci-après.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017, réunie sur deuxième convocation, a autorisé le Conseil d'administration, aux termes de sa 10^{ème} résolution et pour une durée de 24 mois à compter de cette assemblée, à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions de la Société acquises par suite de rachats réalisés dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce.

21.1.3.1 Objectifs du programme de rachat d'actions

Le Conseil d'administration est autorisé à opérer sur les actions de la Société en vue :

- d'animer le marché des titres de la Société, notamment pour en favoriser la liquidité, dans le cadre d'un contrat de liquidité ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société ;
- d'attribuer à titre gratuit des actions ;
- d'attribuer des actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de mettre en œuvre tout plan d'épargne d'entreprise ;
- de conserver des actions en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées afin de réduire le capital ;

et, plus généralement, de réaliser toute opération autorisée ou qui viendrait à être autorisée par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, étant précisé que les actionnaires de la Société en seraient informés par voie de communiqué.

ARCHOS

21.1.3.2 Principales modalités du programme

Les achats pourront porter sur un nombre d'actions qui ne pourra excéder 10% du capital social à la date de ces achats.

Le prix unitaire maximum d'achat par action est fixé à 3 euros, hors frais d'acquisition.

L'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'administration, en cas de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement de capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix et montants susvisés afin de tenir compte de ces opérations sur la valeur de l'action.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, la Société ne pourra posséder, directement ou indirectement, plus de 10% de son capital social. Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

21.1.3.3 Rachats d'actions réalisés par la Société

La Société n'a procédé à aucune intervention sur ses propres titres dans le cadre d'un programme de rachat d'actions au cours des 3 derniers exercices clos.

Au 31 décembre 2017 comme au 31 décembre 2016, la Société ne détenait aucune action ARCHOS.

Aucune action auto-détenue n'a été annulée par la Société au cours des 24 derniers mois précédant la clôture de l'exercice. Aucune action de la Société n'est détenue directement ou indirectement par les filiales de la Société.

21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

21.1.4.1 OCEANE (« Obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes »)

Au cours de sa réunion en date du 21 juin 2018, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées aux termes de la 20^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 22 juin 2017, a approuvé le principe d'une émission d'obligations convertibles en actions représentant un emprunt obligataire d'un montant maximum de 5,3 millions d'euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et a délégué au Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération et d'en arrêter les termes définitifs. Le Directeur Général a décidé d'émettre le 3 juillet 2018 5.745.000 OCEANE, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit du fonds YA II PN, Ltd.

Principales caractéristiques des OCEANE :

Les OCEANE, d'une valeur nominale de 0,855 euro, peuvent être converties ou échangées en actions à la demande du porteur à tout moment. Les OCEANE sont émises au pair, ne portent pas intérêt et ont une maturité de 12 mois à compter du 3 juillet 2018. Pour toute conversion intervenant jusqu'au 31 décembre 2018 inclus, chaque OCEANE donnera droit à une (1) action (sous réserve des ajustements légaux et contractuels). A partir du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à leur maturité, le nombre d'actions à émettre ou à remettre sur conversion ou échange d'une OCEANE (sous réserve des

ARCHOS

ajustements légaux et contractuels) sera égal à la valeur nominale d'une OCEANE (soit 0,855 euro) divisée par 92,5% du cours moyen pondéré par les volumes observés sur les 5 jours de bourse précédant le 31 décembre 2018 (soit du 21 décembre au 31 décembre 2018, période pendant laquelle l'investisseur s'est engagé à ne pas vendre d'actions). Arrivées à échéance, les OCEANE éventuellement non converties/échangées devront être remboursées par ARCHOS.

Les OCEANE sont cessibles sous certaines conditions et ne sont pas cotées.

A la date du présent Document de Référence, 2.000.000 OCEANE ont fait l'objet d'une demande de conversion en actions.

21.1.4.2 BSAR (« Bons de souscription d'actions remboursables »)

Le 7 septembre 2017, la Société a attribué gratuitement des BSAR au profit de ses actionnaires, à raison d'un bon de souscription pour chaque action détenue.

Cette opération a permis à la Société (i) d'associer ses actionnaires à la poursuite de son développement à travers ce support d'investissement complémentaire à celui de l'action, (ii) de renforcer les fonds propres du Groupe, et (iii) de poursuivre sa stratégie de croissance organique (la réalisation de ces objectifs restant conditionnée à la décision des porteurs d'exercer leurs BSAR).

Sur la base du capital de la Société à la date d'attribution, 42.561.334 BSAR ont été émis.

Les titulaires de BSAR peuvent les exercer et ainsi obtenir des actions ARCHOS à compter de la date d'attribution des BSAR et jusqu'au 31 décembre 2018 inclus. Le prix d'exercice des BSAR a été fixé à 0,76 euro par action. La parité d'exercice établit que 7 BSAR donnent le droit de souscrire 1 action nouvelle d'ARCHOS à 0,76 euro. Les BSAR ARCHOS sont admis aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0013279692 depuis le 5 septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018.

A la date du présent Document de Référence, 5.386.934 BSAR ont été exercés et 769.562 actions nouvelles ont été créées.

21.1.4.3 ORA (« Obligations Remboursables en Actions »)

Dans le cadre du financement accordé à la Société par la BEI, la Société a émis le 28 juin 2016 1.500.000 ORA Tranche 1, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, représentant un emprunt obligataire de 1,5 million d'euros. Les ORA Tranche 1 sont en effet associées à la première tranche du prêt de la BEI, leur montant nominal total étant égal au montant théorique de l'intérêt différé au taux annuel non capitalisé de 5% au titre du contrat de financement qui sera dû par la Société à la date de maturité de la première tranche ou, selon le cas, à la date d'exigibilité ou de remboursement anticipé de l'intégralité de la première tranche.

Au cours de sa réunion en date du 21 avril 2016, le Conseil d'administration a décidé de faire usage de la délégation de compétence et de l'autorisation conférées par l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2015 aux termes de ses 18^{ème} et 20^{ème} résolutions, pour émettre des ORA Tranche 1, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une opération de placement privé, et a délégué au Directeur Général le pouvoir de décider le lancement de cette opération et d'en arrêter les termes définitifs. Le 28 juin 2016, le Directeur Général a décidé d'émettre 1.500.000 ORA Tranche 1 avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'issue d'une opération de placement privé.

ARCHOS

Principales caractéristiques des ORA Tranche 1 :

Les ORA Tranche 1 sont émises au pair, soit 1 euro, pour un montant en principal total de 1,5 million d'euros. Elles ont une maturité de 10 ans et ne porteront pas intérêt.

Elles n'ont pas fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris et ne sont par conséquent pas cotées. Elles seront librement cessibles à compter de leur date de libération, laquelle interviendra de plein droit à la date de remboursement final de la première tranche du prêt, soit le 28 juin 2021, ou antérieurement en cas d'exigibilité ou de remboursement anticipé de l'intégralité de la première tranche du prêt, et exclusivement par compensation avec le montant de l'intérêt différé liquide et exigible relatif à la première tranche du prêt.

Le montant des ORA Tranche 1 à libérer ne pourra en aucun cas excéder le montant de l'intérêt différé liquide et exigible relatif à la première tranche du prêt (le solde des ORA Tranche 1 devenant caduc de plein droit). Elles feront l'objet d'un remboursement exclusivement en actions nouvelles.

Le ratio de remboursement d'une ORA Tranche 1 est de 0,64 action nouvelle pour une ORA Tranche 1. Le remboursement des ORA Tranche 1 interviendra en principe à leur date d'échéance, soit le 28 juin 2026. En outre, chaque titulaire d'ORA Tranche 1 sera en droit de demander le remboursement en actions nouvelles de tout ou partie de ses ORA et à tout moment à compter de leur date de libération. Les ORA Tranche 1 ne pourront pas faire l'objet d'un amortissement anticipé volontaire à l'initiative de la Société.

21.1.4.4 OCABSA (« Obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions »)

ARCHOS a émis le 12 juin 2015, dans le cadre d'une opération de placement privé, 100 obligations convertibles en actions (« OCA ») représentant un emprunt obligataire d'un million d'euros (constituant la première tranche de l'emprunt obligataire global), assorties de bons de souscription d'actions (« BSA »), (les OCA et les BSA ensemble, les « OCABSA »), ainsi que de 1.400 bons d'émission d'OCABSA (les « Bons d'Emission ») permettant d'émettre au cours des 36 mois suivants, en plusieurs tranches successives émises à la main d'ARCHOS (sous réserve de la satisfaction de certaines conditions), 1.400 OCABSA supplémentaires représentant un montant nominal total de 14 millions d'euros. Il est précisé que les OCABSA et les Bons d'Emission ont été intégralement souscrits par le fonds YA Global Master SPV Ltd (désormais dénommé YA II PN, Ltd.) dans le cadre du placement privé.

L'intégralité des OCABSA a été émise - en 6 tranches - entre le 12 juin 2015 et le 15 juin 2017 pour un montant de 15 millions d'euros, et l'intégralité des OCA a été convertie en actions nouvelles (la dernière conversion datant du 21 août 2017). Les BSA attachés aux OCA n'ont jamais été exercés et dans le cadre du programme d'OCEANE mentionné ci-dessus, l'intégralité des 8.546.216 BSA a fait l'objet d'un rachat par ARCHOS au fonds YA II PN, Ltd. En effet, les OCEANE ont été souscrites (i) à hauteur de 3.701.108 euros en espèces et (ii) à hauteur de 1.210.867 euros, par compensation avec la créance détenue par YA II PN, Ltd à la suite du rachat de l'ensemble des BSA.

21.1.4.5 Stock options

Les principales caractéristiques des plans de stock-options mis en place par la Société sont présentées en Sections 17.3.1 et 17.3.2 du présent Document de Référence.

ARCHOS

21.1.5 Capital social autorisé

L'Assemblée Générale des actionnaires a consenti les délégations de compétence et autorisations financières suivantes au Conseil d'administration :

N°	Date d'Assemblée Générale	N° résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximum	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice
1	22-juin-17	10ème	Autorisation en vue de réduire le capital social par annulation d'actions	10% du capital social par périodes de 24 mois	24 mois	Non
2	22-juin-17	12ème	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	35 000 000 actions*	26 mois	Non
3	22-juin-17	13ème	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de mettre en œuvre une rallonge dans la limite de 15% du nombre de titres émis en application de la 12ème résolution ci-dessus.	15% du montant de l'émission initiale*	26 mois	Non
4	22-juin-17	14ème	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.	35 000 000 actions*	26 mois	Non
5	22-juin-17	15ème	Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société	50% du capital social	18 mois	Non

ARCHOS

6	22-juin-17	16ème	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, sans droit préférentiel de souscription, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles, conformément à l'article L.225-136 du Code de commerce, notamment dans le cadre d'une offre au public	35 000 000 actions*	26 mois	Non
7	22-juin-17	17ème	Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis dans la limite de 15% en application de la 16ème résolution décrite ci-dessus	15% du montant de l'émission initiale*	26 mois	Non
8	22-juin-17	18ème	Autorisation consentie au Conseil d'administration d'avoir recours à une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier pour mettre en œuvre la 16ème résolution décrite ci-dessus	20% du capital social par an	26 mois	Non
9	22-juin-17	19ème	Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de déroger aux conditions de la 16ème résolution décrite ci-dessus pour déterminer le prix d'émission des actions, dans la limite de 10 % du capital social par an	-	26 mois	Non
10	22-juin-17	20ème	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes**	35 000 000 actions*	18 mois	Non

ARCHOS

11	22-juin-17	21ème	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'émettre des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des cadres dirigeants	5% du capital social*	18 mois	Non
12	22-juin-17	22ème	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers, de actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles conformément à l'article L.225-138-1 du Code de commerce	5% du capital social	26 mois	Non
13	22-juin-17	23ème	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés liées	5% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration*	38 mois	Non
14	22-juin-17	24ème	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées	5% du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration*	38 mois	Non
15	22-juin-17	25ème	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en cas d'offre publique d'échange (OPE) initiée par la Société	Les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette résolution pourront conduire au doublement du capital social	26 mois	Non

ARCHOS

16	22-juin-17	26ème	Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions en rémunération d'apports en nature dans la limite de 10% du capital social, hors cas d'offre publique d'échange	10% du capital social de la Société	26 mois	Non
17	22-juin-17	27ème	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à des actions nouvelles de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'un échange de titres financiers	Les augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette résolution pourront conduire au doublement du capital social	18 mois	Non
18	21-juin-18	12ème	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société	10% du capital social à la date des achats	18 mois	Non

*plafond global des augmentations de capital en numéraire, immédiates ou différées (11^{ème} résolution de l'assemblée du 22 juin 2017) : 35 000 000 d'actions.

**définition de la catégorie de personnes : (i) des sociétés d'investissement ou fonds gestionnaires d'épargne collective français ou étrangers, qui peuvent investir dans les valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans les secteurs des nouvelles technologies et/ou de l'électronique, ou (ii) des institutions ou organismes financiers français ou étrangers qui peuvent investir dans, ou octroyer des prêts à, des valeurs moyennes et petites exerçant leur activité dans ces secteurs, ou (iii) des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, ou (iv) des sociétés ou groupes français ou étrangers ayant mis en place avec la Société un partenariat dans le cadre de la conduite de son activité, étant précisé que le nombre de bénéficiaires, que le Conseil d'administration identifiera au sein de la catégorie ci-dessus, ne pourra être supérieur à trente (30) par émission.

ARCHOS

21.1.6 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent Document de Référence, aucune option, ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option sur le capital de la Société.

21.1.7 Historique du capital social

Les éléments ci-dessous reprennent l'évolution du capital de la Société depuis le 1^{er} janvier 2015 jusqu'à la date du présent Document de Référence :

- le 13 février 2015, augmentation du capital à hauteur de 600.000 euros par émission de 1.200.000 actions nouvelles,
- entre le 1^{er} juillet 2015 et le 21 août 2017, 12.840.160 actions nouvelles ont été créées sur conversion d'OCA, soit une augmentation de capital de 6.420.080 euros,
- le 13 mars 2017, 218.000 actions ont été émises (dans le cadre d'une attribution gratuite d'actions), soit une augmentation de capital de 109.000 euros,
- entre le 12 janvier 2018 et le 11 septembre 2018, 769.562 actions ont été créées sur exercice des BSAR, soit une augmentation de capital de 384.781 euros,
- le 8 août 2018, 1.400.000 ont été créées sur conversion d'OCEANE, soit une augmentation de capital de 700.000 euros,
- le 11 septembre 2018, 600.000 ont été créées sur conversion d'OCEANE, soit une augmentation de capital de 300.000 euros.

Concernant les conversions d'OCEANE, se référer à la Section 21.1.4.1 du présent Document de Référence.

Concernant les exercices de BSAR, se référer à la Section 21.1.4.2 du présent Document de Référence.

Concernant les conversions OCA, se référer à la Section 21.1.4.3 du présent Document de Référence.

ARCHOS

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

ARTICLE 3 – OBJET SOCIAL

La Société a pour objet :

La conception, la fabrication, la commercialisation, la distribution de produits informatiques et électroniques.

Et d'une façon générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

21.2.2 Dispositions concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance de la Société

ARTICLE 9 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. La société est gérée par un Conseil d'administration composé de sept membres, ceux d'entre eux ayant qualité de personne physique devant être âgés de moins de 85 ans révolus.

2. Les administrateurs désignés par Assemblée Générale Ordinaire au cours de la vie de la société sont nommés pour six années.

3. Les frais et dépenses (notamment frais raisonnables de déplacement et d'hébergement) engagés par les administrateurs au titre de leur mandat (réunions du Conseil d'administration, réalisation de missions confiées par le Conseil d'administration) seront intégralement pris en charge par la Société. Le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs sera déterminé par l'Assemblée Générale annuelle de la Société et les jetons de présence seront répartis de manière égale entre les administrateurs.

4. Le Conseil d'administration exerce les attributions qui lui sont réservées par la loi et les statuts. A cet effet, le Conseil se réunit, aussi souvent que l'activité de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu sur la convocation de son Président faite par tous moyens, même verbalement, avec un délai d'au moins cinq jours ouvrés.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises dans les conditions de quorum prévues par la loi. Sauf pour les cas où ce mode de participation est exclu par la loi, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par les moyens de visioconférence dont la nature et les dispositions d'application sont déterminées par décret. Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'administration par voie de conférence téléphonique, étant précisé qu'ils ne pourront alors être réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises dans les conditions de majorité prévues par la loi.

ARCHOS

ARTICLE 10 - DIRECTION GENERALE

1. La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de sept membres qui exercent les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

2. Le Conseil d'administration, pour la durée et dans les conditions prévues par la loi, désigne parmi ses membres un Président. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3. La direction générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration dans les conditions de majorité définies à l'article 9 des statuts, et portant le titre de Directeur Général, qui peut ne pas être administrateur.

Le Conseil d'administration choisit, au moment de la nomination du Président ou au cours de son mandat, d'adopter l'une ou l'autre des deux modalités d'exercice de la direction générale. Lorsque la direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-dessous relatives au Directeur Général lui sont applicables. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration, dans les conditions définies à l'article 9 ci-dessous, peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué. Le nombre de Directeurs Généraux Délégués ne pourra pas être supérieur à cinq. Le Président, le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux Délégués doivent être âgés de moins de 85 ans révolus.

4. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi et les présents statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration, dans les conditions définies à l'article 9 ci-dessus, détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Envers les tiers les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs ci-dessus peuvent être limités par le Conseil d'administration.

ARCHOS

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société

ARCHOS n'a émis que des actions ordinaires. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales, dans les conditions légales et statutaires. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double ou multiple en faveur des actionnaires d'ARCHOS.

Cependant, la loi du 29 mars 2014 dite « loi Florange », prévoit l'attribution de droits de vote double à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

ARTICLE 13 - FORME ET LIBERATION DES ACTIONS

Les actions entièrement libérées peuvent revêtir soit la forme nominative, soit la forme au porteur, au choix de leur titulaire. Toutefois, seules les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme au porteur.

Quelle que soient leur forme, les actions sont inscrites en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Elles sont inscrites au nom de leur propriétaire ou, lorsque la loi le permet, de l'intermédiaire agissant pour le compte du propriétaire.

La Société peut, conformément à la loi, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, communication des informations liées à l'identité des détenteurs des titres prévues aux articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce, et ce, dans les conditions prévues à ces mêmes articles.

ARTICLE 13bis - FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, chaque actionnaire est tenu d'informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers des seuils prévus à l'article L. 233-7 du Code de commerce qu'il viendrait à franchir à la hausse dans la société.

Les actions excédant les seuils qui auraient dû être déclarées seront privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi.

L'obligation d'information s'applique également lors du franchissement des seuils ci-dessus dans le sens inverse.

ARTICLE 14 -MUTATION D' ACTIONS

Les actions de la société sont librement cessibles.

21.2.4 Modification des droits des actionnaires

ARCHOS

Les statuts ne prévoient aucune règle particulière dérogeant au droit commun des sociétés.

21.2.5 Assemblées Générales

ARTICLE 11 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participeront à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par décret.

21.2.6 Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Néant.

21.2.7 Conditions particulières régissant les modifications du capital

ARTICLE 15 - MODIFICATION DU CAPITAL

1. Le capital social peut être réduit ou augmenté selon toutes modalités autorisées par la loi.
2. L'augmentation ou la réduction du capital social est réalisée nonobstant l'existence de rompus, les actionnaires devant, le cas échéant, faire leur affaire de toute acquisition ou cession de droits nécessaires.

Plus généralement, chaque fois qu'il faut posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, il appartient aux propriétaires de titres isolés ou en nombre insuffisant de faire leur affaire du groupement des actions nécessaires.

ARCHOS

22 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-après, et des contrats mentionnés dans le chapitre 19 du présent Document de Référence, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs au cours des deux dernières années autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

22.1 Accord de financement avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

En avril 2016, ARCHOS et la BEI ont conclu un accord de financement d'un montant maximum de 12 millions d'euros. Il s'agit d'un financement-clef, dédié aux nouveaux développements d'ARCHOS dans le domaine de l'Internet des Objets et notamment au réseau longue portée PicoWAN qui ambitionne de proposer une solution collaborative et à bas prix pour gérer les connexions des objets connectés.

Le 28 juin 2016, la première et à ce jour, seule, tranche, d'un montant de 6 millions d'euros, a été tirée. Elle a une maturité de 5 ans et sera remboursable à l'échéance, soit le 28 juin 2021, sauf cas d'exigibilité ou de remboursement anticipé. Il a été convenu que les différentes tranches du prêt porteraient intérêts selon les modalités suivantes : (1) des intérêts courants calculés par application d'un taux variable égal au taux Euribor (maximum 6 mois) majoré d'une marge maximale de 5%, payables semestriellement ; et (2) des intérêts différés au taux annuel non capitalisé de 5% payables à la date de maturité (ou de remboursement anticipé total) de chaque tranche mise à la disposition d'Archos, par compensation avec la libération par la BEI du montant nominal d'obligations remboursables en actions (ORA) émises au profit de la BEI à la date de tirage de chacune des tranches. C'est dans ce cadre que la Société a émis le 28 juin 2016, 1.500.000 obligations remboursables en actions (les « ORA Tranche 1 »), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, représentant un emprunt obligataire de 1,5 million d'euros. Les ORA Tranche 1 ont été intégralement souscrites par la BEI dans le cadre d'une opération de placement privé.

En cas de changement de contrôle de la Société, la BEI a la faculté d'annuler le tirage des tranches non encore tirées par la Société et de demander le remboursement anticipé des tranches tirées.

22.2 Contrat d'émission d'OCEANE avec le fonds YA II PN, Ltd

Le 3 juillet 2018, la Société et le fonds YA II PN, Ltd. ont conclu un contrat relatif à l'émission d'OCEANE. Les caractéristiques des OCEANE sont décrites en Section 21.1.4.1 du présent Document de Référence.

22.3 Mobile Applications Distribution Agreement (« MADA ») avec Google Inc.

Le 24 juillet 2017, la Société a renouvelé avec Google un accord de distribution qui permet à ARCHOS de proposer toutes les applications Google sur ses produits embarquant le système d'exploitation Android. Cet accord est en vigueur jusqu'au 30 juin 2019.

ARCHOS

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.

ARCHOS

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Des exemplaires du présent Document de Référence sont disponibles sans frais au siège social de la Société, au 12, rue Ampère – ZI Igny – 91430 Igny, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.archos.com).

Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales et autres documents sociaux de la Société, ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et réglementaires, peuvent être consultés sans frais au siège social de la Société.

ARCHOS

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Toutes les participations de la Société sont présentées au chapitre 7 « Organigramme ».

ARCHOS

26 GLOSSAIRE

ODM

Original Design Manufacturer : désigne une société qui conçoit et fabrique un produit d'une conception nouvelle pour un client sur les spécifications du client.

OEM

Original Equipment Manufacturer : désigne un fabricant vendant du matériel aux constructeurs et aux assembleurs. Par extension, on désigne du nom de matériel OEM les produits que ces derniers revendront sous leur nom.

WiFi

Abréviation de Wireless Fidelity par analogie à Hi-Fi (*High Fidelity*) dans le domaine de l'audio. Derrière ces quatre lettres se cachent plusieurs normes de réseau sans fil définies par l'IEEE (*Institute of Electrical and Electronics Engineers*), les plus connues et utilisées étant 802.11b et 802.11g.